







Ecole, alphabétisation et société rurale dans la France du Nord au XIX^e siècle



L'Harmattan, 2003
ISBN: 2-7475-4673-X



Marc LOISON

**Ecole, alphabétisation et
société rurale dans
la France du Nord au XIX^e siècle**

Collection Histoire de la formation



Du même auteur,

- *Communes, départements, région. Au pays des beffrois*, Lille, C.R.D.P, 1987.
- *Révolution Française, Révolution du Nord-Pas-de-Calais*, Lille, C.R.D.P, 1989.
- *Du passé proche à l'histoire*, Lille, C.R.D.P, 1991.
- *Anzin-Saint-Aubin du temps des laboureurs au temps des « rurbains »*, Saint-Josse-sur-Mer, Imprimerie du Moulin, 1992.
- « Alphabétisation et scolarisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle. Retour sur un paradoxe », *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, XVII, 1999, p. 75-97.
- « L'alphabétisation au XIX^e siècle : vers une révision », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, vol. 32, n° 3, 1999, p. 89-109.
- « L'alphabétisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle. Exemple d'une étude justifiant un retour critique sur les sources historiques », *Actes du troisième congrès international : Actualité de la recherche en éducation et formation*, Juin 1999.
- « Précarité et exclusion scolaire en Artois au XIX^e siècle », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, vol. 34, n° 2, 2001, p. 31-51.
- *Repères temporels au cycle 1*, Lille, CRDP, 2001.
- *Préparer à l'histoire au cycle 2*, Lille, CRDP, 2003.
- *Enseigner l'histoire au cycle 3*, Lille, CRDP, à paraître.
- « Capital historique et maîtrise de la langue à l'école primaire », *Regards sur l'histoire du Nord-Pas-de-Calais*, Arras, Artois Presses Université, à paraître.
- « Mutualisation des pratiques pédagogiques, pratique réflexive et formation des maîtres », *Recherche et formation*, à paraître.

Cet ouvrage présente une version remaniée et allégée de la thèse de doctorat : *Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle ou un arrondissement rural face à des inégalités*, 3 vol. dactylo., Lille, 546 p. Cette thèse, soutenue en décembre 1997 et signalée comme étant remarquable dans la revue *Perspectives documentaires en éducation*, n° 43, Paris, INRP, 1998, p. 99-101, a fait l'objet d'une publication, dans sa forme originale, aux Presses Universitaires du Septentrion, dans le cadre de l'opération « Thèse à la carte ».



Avant-propos

Cet ouvrage est issu d'une thèse soutenue en décembre 1997 à l'Université Charles de Gaulle-Lille III dans les meilleures conditions. Le travail empirique effectué par Marc Loison est vraiment impressionnant. Il a, entre autres, dépouillé 18 000 signatures au mariage, 6 000 dossiers professionnels, la correspondance administrative de dix cantons. Il a su élaborer un outil très utile pour apprécier les niveaux d'alphabétisation de manière beaucoup plus fine et convaincante que celle qui s'appuie sur la dichotomie (simple voire simpliste) signature-absence de signature.

C'est ainsi qu'il a pu mettre en cause de façon sérieuse certaines des conclusions du livre célèbre de François Furet et Jacques Ozouf, « Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry ». Marc Loison a pu établir des distinctions convaincantes entre quatre types de signatures fortement corrélées à quatre niveaux d'alphabétisation (vérifiées sur 400 élèves actuels de la région de Béthune) : analphabétisme, illettrisme, alphabétisation aisée, alphabétisation très aisée.

Le traitement avec l'outil ainsi élaboré de quelque 18 000 signatures des périodes 1806-1815, 1850-1859, 1896-1905, permet à Marc Loison quelques diagnostics éclairants dont certains déplacent sérieusement les lignes de ce que l'on croyait établi. Il montre notamment les écarts importants qui demeurent à la fin du XIX^e siècle entre les cantons artésiens. Il met en cause l'excès d'optimisme des statistiques de la Troisième République sur la réduction à quelque 4 % du pourcentage d'« analphabétisme », résultat fondé sur une interprétation très restrictive (voire abusive) de cette notion, alors que l'élargissement à l'« illettrisme » hausse à l'évidence le pourcentage des mariés ne maîtrisant pas efficacement l'écrit à 17 %. En croisant les différents niveaux d'alphabétisation (manifestés dans les quatre types de signatures distingués) avec les données minutieuses des différences et des évolutions de l'« offre d'école » dans les cantons artésiens, Marc Loison établit que, contrairement à ce qu'affirment François Furet et Jacques Ozouf, il y a un lien fort entre alphabétisation et scolarisation.



En définitive, cette enquête socio-historique menée avec un souci de critique des sources, une préoccupation de trouver des indicateurs adéquats, et une ampleur qui forcent le respect montre de façon exemplaire que des travaux empiriques sérieux peuvent « déplacer les lignes » établies par des maîtres historiens prestigieux...

Claude Lelièvre,
Professeur d'histoire de l'éducation,
Université René Descartes-Paris V.



Préface

Une préface consacrant la convergence intellectuelle entre son rédacteur et l'auteur de l'œuvre proposée au lecteur, qu'on me permette de saluer, par une note personnelle, la publication de l'ouvrage de Marc Loison en soulignant l'originalité et la force de sa position de chercheur en histoire de l'éducation, qu'il m'a été donné d'apprécier, en tant que professeur d'Ecole Normale. Il fut en effet d'abord un maître-formateur exemplaire qui a consacré de longues années non seulement à la formation d'élèves de l'Ecole élémentaire, mais aussi à une réflexion, que j'ai en partie accompagnée, sur l'enseignement de l'histoire, à la croisée de la nécessaire acquisition des connaissances et de l'éveil à la réflexion. C'est au cours de ce cheminement que Marc Loison a lui-même éprouvé le besoin intellectuel de devenir producteur d'histoire, en menant une recherche sur les processus d'alphabétisation au XIX^e siècle.

Qu'on ne s'y trompe pas, même si le laboratoire de cette recherche est l'Arrageois, le livre constitue davantage qu'une monographie. Il s'appuie sur une authentique réflexion à propos du choix de l'aire d'étude et, jouant sur des observations à diverses échelles, arrondissement, cantons, communes, il exploite son territoire comme un condensé de nombreux cas français. Sur ce terrain, Marc Loison met en œuvre des sources étendues, variées et soumises à une critique judicieuse, dont on trouvera un bel exemple dans l'exploitation des rapports sur l'absentéisme scolaire, qui montre comment les rapports préfectoraux grossissent les taux de scolarisation. Par ailleurs, même si cet ouvrage concentre les données statistiques, il n'en donne pas moins l'essentiel du matériau élaboré, notamment autour d'une grille d'appréciation de l'alphabétisation affinée et efficace. Enfin, soulignons que les chercheurs curieux de l'histoire du Pas-de-Calais, trouveront dans cet ouvrage de nombreuses indications démographiques et des références de toutes sortes.

Au total le livre de Marc Loison nous permet indéniablement d'avancer dans la compréhension des différenciations sociales et géographiques en matière d'alphabétisation. Par exemple l'étude méthodique des signatures dévoile l'excès



d'optimisme des statistiques de la Troisième République qui réduisaient à 4% le pourcentage des analphabètes ; l'affinement des critères d'analyse et l'introduction de la catégorie de l'illettrisme conduit *grosso modo* à quadrupler la proportion des mariés qui ne maîtrisent pas efficacement l'écrit. Les liens entre activités et taux d'alphabétisation sont forts : les secteurs agricole et industriel, en particulier ceux voués au textile rural, sont nettement plus défavorisés que les zones déjà « tertiariées ». La géographie cantonale traduit ces différences : Marquion, à la fois très agricole et très textile, obtient les résultats les plus faibles, tandis que les communes rurales du canton d'Arras viennent en tête. Ces observations appellent à de très utiles réflexions complémentaires sur les corrélations ainsi établies avec d'autres facteurs ou situations, par exemple singularité du cas minier, rôles respectifs de l'activité et de la précarité, très sensible dans le textile rural, rôle aussi de la conjoncture, déjà souligné dans les travaux de René Grevet.

Au-delà de ce thème central de la recherche, Marc Loison fournit aussi d'utiles informations sur les étapes et les modalités d'application des différentes politiques scolaires dans le Pas-de-Calais. Ainsi l'étude infirme l'idée, communément développée par les préfets et par certains chercheurs après eux, du recul de l'alphabétisation après la Révolution ; elle montre aussi, sous le Consulat et l'Empire, la primauté acquise par les écoles particulières sur les établissements publics. Dans cette démarche, la mise en exergue du fort impact des lois Guizot constitue un autre point important.

Au final, l'étude restaure de façon convaincante le lien entre alphabétisation et scolarisation, mis en doute par certains historiens.

Nul doute que cette publication bienvenue offre à la fois une juste reconnaissance pour le chercheur Marc Loison et une référence qui deviendra utile pour de nombreux travaux futurs, tant en histoire de l'éducation que pour l'histoire sociale et culturelle du XIX^e siècle.

Jean-Pierre Jessenne,
Professeur d'histoire moderne,
Université de Rouen.



INTRODUCTION





Durant la décennie 1980-1990, avec la première prise de conscience par les pouvoirs publics des difficultés d'accès à la culture écrite d'une fraction non négligeable de la population française, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI)¹ est officiellement créé.

En 1999, le rapport Geffroy souligne « le manque de cohérence dans la politique nationale et des lacunes dans l'identification, l'évaluation et les modes d'intervention des services publics ». Le GPLI est alors dissout et l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) voit le jour en octobre 2000. De nouvelles mesures ministérielles de lutte ou de prévention de l'illettrisme sont alors prises.

Ainsi, pour ne citer que deux exemples, depuis avril 2000, les garçons et les filles âgés de 17 à 18 ans font l'objet, dans le cadre des journées d'appel de préparation à la défense, d'une évaluation des acquis fondamentaux de la langue française. Les individus repérés en difficulté de lecture se voient alors proposer, sur la base du volontariat, des mesures d'accompagnement soit par l'Education Nationale pour les jeunes encore scolarisés, soit par les missions locales d'insertion pour ceux sortis du système scolaire. Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2002-2003, au titre de la prévention de l'illettrisme, le ministère de l'Education Nationale a mis en place une expérimentation de nouveaux modes de prise en charge des élèves au cours préparatoire.

Dans cette rapide chronologie de la lutte contre l'illettrisme que nous venons d'évoquer, on peut considérer que la prise de conscience publique de l'importance du problème est réellement intervenue en février 1996. A cette date, par le truchement des médias, les Français découvraient en effet avec stupeur que « selon une étude du ministère de la Défense – visant à évaluer les compétences de 350 000 jeunes hommes de 18 à 25 ans –, la France (aurait compté) un pour cent d'analphabètes c'est à dire ne sachant ni lire ni écrire et (que) huit pour cent de personnes (auraient été) incapables d'écrire une phrase ou d'en saisir le sens »².

A cette époque, Alain Bentolila, prenant appui sur cette étude mise en œuvre par la direction du service national, affirmait, quant à lui, que « un pour cent des jeunes gens évalués n'(avaient) aucun accès à l'écrit, trois pour cent ne (dépassaient) pas la lecture du mot isolé, quatre pour cent ne (dépassaient) pas la lecture de la phrase simple et qu'enfin, tous degrés de difficultés cumulés, vingt pour cent se (révélaient) incapables de lire de manière approfondie un texte court et simple »³.

¹. Le terme « illettrisme » apparaît en 1984 dans un rapport au premier ministre. Le GPLI est créé en 1986.

². « Nouvel élan dans la lutte contre l'illettrisme », *La Voix du Nord*, 17 février 1996, p. 16.

³. A. BENTOLILA, « Pour une nouvelle politique », *Le Monde de l'Education*, avril 1996, p. 46.



De plus, ce spécialiste de linguistique estimait alors que l'élargissement de cette enquête à la population féminine et à celle de tranches d'âge plus élevées n'aurait pas transformé ces résultats de façon significative. D'autre part une représentation de la distribution des degrés d'illettrisme suivant les différentes régions de France révélait, selon lui, une assez nette démarcation entre l'Est relativement épargné et l'Ouest plus significativement touché et indiquait que les régions du Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient confrontées à la fin du XX^e siècle à un problème d'illettrisme fort préoccupant.

Qui aurait pu croire que, cent ans après les grandes lois scolaires de Jules Ferry, le problème de l'alphabétisation des Français se poserait avec une acuité telle que le GPLI a été amené, à la veille des années 2000, à présenter au gouvernement un ensemble de propositions pour lutter contre ce fléau qui apparaissait, à l'aube du troisième millénaire, pour Pierre Lequiller, président du GPLI, comme « le facteur suprême d'exclusion »⁴ ?

Ces chiffres – indiquant qu'en 1996, l'illettrisme touchait, à des degrés divers, un français sur cinq – paraissent démesurés au regard de ceux des rapports de l'inspecteur d'académie au conseil général en 1907 estimant la proportion des illettrés dans le département du Pas-de-Calais pour les deux sexes réunis à 3,9 pour cent⁵.

Comment expliquer qu'à la fin du XIX^e siècle, alors que le taux de scolarisation avoisinait, dans le meilleur des cas, les 830 pour mille⁶, l'illettrisme ait touché moins de quatre individus sur cent et que de nos jours, la scolarisation des petits français étant quasi générale depuis quelques décennies, on découvre, avec inquiétude, que le cinquième de la population est touché, tous degrés de difficultés cumulés, par l'illettrisme ?

En première approximation, on peut tenter d'expliquer des résultats aussi surprenants de deux manières différentes. D'abord, on peut penser que le taux d'illettrisme annoncé par l'administration à la fin du XIX^e siècle a été sérieusement minoré.

⁴. *La Voix du Nord*, art. cit.

⁵. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais, 1815-1945*, Arras, 1993 (Mém. de la Comm. dép. d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, XXX), p. 148.

⁶. J. -M. ROBIDET, *La scolarisation dans le département du Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Gillet, Université de Lille III, 1969, p. 116 et annexes p. 17-19. Ce taux pose problème à J. -M. Robidet. En effet, ce dernier calcule qu'à la fin du XIX^e siècle, dans le Pas-de-Calais, le taux de scolarisation décroît régulièrement passant de 830 pour mille en 1884 à 769 pour mille en 1900 alors que le taux d'alphabétisation augmente tout aussi régulièrement passant de 85,70 % en 1883 à 97,30 % en 1905 chez les hommes et durant la même période, chez les femmes, de 78 % à 94,9 %. Il n'explique nullement ce paradoxe et se contente de déclarer « qu'en dépit du recul du taux de scolarisation, l'analphabétisme a continué à régresser ».



En effet, A. Prost, en déclarant que « la statistique est une représentation socialement construite ; non une photographie » et en insistant sur le fait que « les statistiques ont des enjeux institutionnels auxquels les auteurs n'échappent pas »⁷, ne nous invite-t-il pas à reconsidérer celles-ci ?

Il existe par ailleurs une autre piste explicative, celle consistant à remettre en cause la méthodologie mise en œuvre jusqu'à présent pour déterminer les taux d'alphabétisation à partir des signatures au mariage.

Peut-être était-il abusif de considérer, à la suite de F. Furet et J. Ozouf, que « la seule capacité à signer renvoie bien à l'alphabétisation [...] qui comporte lecture et écriture »⁸. Et alors, comme le suggère R. Grevet, sans le démontrer quantitativement, peut-être faut-il « considérer les taux d'alphabétisation (déterminés à partir du comptage des signatures au mariage) [...] comme des taux approximatifs de scolarisation ou de fréquentation scolaire pouvant seulement pour la grosse majorité des signatures refléter un savoir minimum reçu à l'école [...] et rien d'autre »⁹.

Quelle que soit la piste à suivre un premier constat s'impose : les disparités statistiques sont telles qu'il semble nécessaire de revisiter la troublante question de l'alphabétisation au XIX^e siècle. Nous ne serons pas les premiers à effectuer ce genre d'entreprise.

Déjà, F. Furet et J. Ozouf avaient mis en cause la croyance commune selon laquelle l'alphabétisation est fille de l'école. Pour ces auteurs, « l'alphabétisation n'est pas l'école et l'histoire de l'école ne suffit pas à épuiser celle de l'alphabétisation »¹⁰. C'est ainsi qu'ils mettent en question le rôle décisif de l'institution, de la politique scolaire tout court dans l'alphabétisation des français¹¹. Prenant appui sur les comptages de signatures effectués sous la Troisième République, par l'ancien recteur de l'académie de Nancy, Louis Maggiolo, comptages qu'ils enrichissent de nouveaux sondages locaux, ils démontrent que, globalement, entre Calvin et Jules Ferry, les Français ont appris à lire et à

⁷. A. PROST, « Pour une histoire par en bas de la scolarisation républicaine », *Histoire de l'Education*, 57, janvier 1993, p. 69-70. A. Prost y indique que « la sociologie nous a appris [...] que les statistiques ont des enjeux institutionnels auxquels leurs auteurs n'échappent pas. [...] Plus profondément, la statistique est une représentation, socialement construite ; non une photographie. [...] Elle appartient, elle aussi, à ce regard venu du sommet de l'institution ».

⁸. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, p. 27. F. Furet et J. Ozouf y indiquent que « la capacité à signer renvoie donc bien à ce que nous appelons aujourd'hui l'alphabétisation et qui comporte lecture et écriture (et que donc) la signature est un bon baromètre de l'alphabétisation ».

⁹. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs et société (fin XVII^e siècle-1815)*. Artois, Boulonnais-Pas-de-Calais, Villeneuve d'Ascq, 1991, p.42. Nous reviendrons largement sur ce point dans la première partie de notre propos relative aux approches méthodologiques.

¹⁰. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire ...*, *op. cit.*, p. 349.

¹¹. *Ibidem*, p. 350. Ils déclarent notamment qu'il faut restituer à la société la responsabilité de l'alphabétisation et que « l'Eglise, l'Etat, l'Ecole n'en sont que des figures et des agents ».



écrire sans que 1789 n'ait vraiment constitué une rupture et que l'alphabétisation, subordonnée aux différentes inerties du tissu social, a été plus précoce à la ville qu'à la campagne et généralisée plus tôt dans la France du Nord et du Nord-Est qu'en Bretagne ou en Aquitaine.

Pierre Albertini, en indiquant que « le peuple des villes est mieux scolarisé et plus instruit que le peuple des champs »¹² abonde dans leur sens et explique ceci par le fait que « longtemps le paysan ne voit guère les bénéfices immédiats que ses enfants pourront retirer de l'école du village [...] (et) [...] que l'offre d'école n'existe pas dans toutes les communes rurales, au moins jusqu'à la loi Guizot de 1833 et même parfois au-delà »¹³.

Pour Jean Quéniart, « la nécessité ou l'utilité de l'école ne s'imposent que lentement, en France, à la grande majorité de l'opinion. L'écrit, l'école importent peu à ceux qui sont immergés dans une culture orale, surtout lorsqu'elle s'exprime dans des langues ou des patois sacrifiés par la littérature écrite. La transmission par imitation, si facilement adoptée par l'enfant qui regarde son entourage, d'un savoir pratique et technique directement nécessaire à la vie quotidienne paraît plus importante à celui qui ne regarde pas au-delà de l'horizon de son village »¹⁴.

En milieu urbain, en revanche, pour P. Albertini l'analphabète « a déjà douloureusement conscience de sa singularité et quel que soit son état, il s'efforce d'éviter pareille indignité à sa descendance »¹⁵ et « les enfants de l'artisanat urbain peuvent avoir des scolarités très incomplètes, il est rare qu'ils passent totalement à travers les mailles d'un filet beaucoup plus serré »¹⁶.

Notre prétention ne sera donc pas au travers de cet ouvrage de confirmer que « le peuple des villes est mieux scolarisé et plus instruit que le peuple des champs » mais de nous intéresser exclusivement à ce dernier et de voir si, au XIX^e siècle, dans une zone géographique donnée, volontairement circonscrite, ses habitants étaient à égalité devant l'alphabétisation et la scolarisation et d'en déterminer les causes.

Peut-on en effet simplement se contenter d'opposer le peuple des villes à celui des campagnes ? Ce dernier n'est-il pas lui-même composite ? Et alors, comment ses différents groupes sociaux se sont-ils comportés face à l'alphabétisation et à la scolarisation ? En posant cette question majeure, nous souhaitons effectuer une analyse micro structurale, une « histoire par en bas »¹⁷

¹². P. ALBERTINI, *L'école en France, XIX^e-XX^e siècles, de la maternelle à l'université*, Paris, 1992, p. 7-8.

¹³. *Ibidem*.

¹⁴. J. QUÉNIART, « De l'oral à l'écrit, les modalités d'une mutation », *Histoire de l'Éducation*, 21, janvier 1984, p. 31.

¹⁵. P. ALBERTINI, *L'école en France*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁶. *Ibidem*, p. 8.

¹⁷. A. PROST, « Pour une histoire », *art. cit.*, p. 74. A. Prost indique qu'« il est clair [...] que l'histoire de la scolarisation primaire en France au XIX^e siècle est maintenant d'abord une question de



par opposition à la plupart des études générales et notamment celle du recteur Maggiolo qui, si elle a eu le mérite de montrer les contrastes régionaux, n'en est pas moins restée à une vision globale de l'alphabétisation.

Pierre Albertini ne dit-il pas « qu'il faut se faire ethnologue pour mieux apprécier des réalités scolaires mouvantes, qui reflètent en partie des bigarrures culturelles de l'espace national »¹⁸. Ne peut-on penser en effet qu'une étude comparative sociologique de secteurs ruraux restreints (cantons) eux-mêmes contenus dans une aire géographique limitée (par exemple arrondissement d'Arras) devrait permettre, en mettant peut-être en évidence des spécificités locales, de mieux comprendre les mécanismes qui ont accéléré ou ralenti la scolarisation de leurs habitants et corollairement leur alphabétisation ?

En clair quels sont les facteurs susceptibles d'avoir joué un rôle favorable ou défavorable dans le processus de scolarisation et d'alphabétisation artésiennes ?

Des éléments de réponse sont apportés par J. Quéniart qui indique que « le processus d'alphabétisation, du passage de l'oral à la maîtrise de l'écrit, apparaît ainsi comme le résultat d'un ensemble de facteurs religieux, politiques et sociaux, dont la combinaison se traduit par des chronologies régionales extraordinairement différentes (et que) la recherche récente [...] s'interroge aujourd'hui, souvent à partir d'une réflexion sur la situation actuelle des pays sous-développés, sur les liens qui unissent alphabétisation, instruction et progrès économique »¹⁹.

La simple énonciation de cette remarque fait émerger toute une série d'interrogations plus précises qu'il y aurait lieu de traiter.

Premièrement, quels sont les liens qui unissent alphabétisation, instruction et scolarisation ? Cette question renvoie tout naturellement à l'une de celles qui ont ouvert ce chantier : les taux d'alphabétisation déterminés à partir du comptage des signatures au mariage sont-ils le reflet de l'instruction (capacité à lire et à écrire) de la population en général et de la population rurale en particulier comme l'ont prétendu quelques historiens²⁰ ? Ne doivent-ils pas être assimilés plus à des taux approximatifs de scolarisation ou de fréquentation scolaire ? Cette hypothèse renvoie alors au rôle effectivement joué par l'école dans le processus d'alphabétisation. Faut-il en effet croire les historiens qui

sources [...] (et) une histoire « par en bas » [...] reste à faire ». On aura compris qu'il s'agit d'une histoire écrite à partir de sources communales significatives.

¹⁸. P. ALBERTINI, *L'école en France ...*, *op. cit.*, p. 7.

¹⁹. J. QUÉNIART, « De l'oral à l'écrit », *art. cit.*, p. 34.

²⁰. Notamment F. FURET et J. OZOUF, *Lire et écrire ...*, *op. cit.*, p. 27. J. MEYER également in « Alphabétisation, lecture, écriture ; essai sur l'Instruction populaire en Bretagne du XVI^e au XIX^e siècle », *Actes du 95^e congrès national des Sociétés Savantes*, Paris, 1974, p. 336. Celui-ci y déclare en effet que « l'écriture d'un nom ou d'un prénom au bas d'un acte officiel constitue une étape entre l'apprentissage de la lecture et celui de l'écriture ».



affirment que le phénomène d’alphabétisation, pour une part non négligeable²¹ échappe à l’école ?

Deuxièmement, à l’intérieur de notre zone d’étude constate-t-on des décalages d’un canton à l’autre ? A quels facteurs peut-on les attribuer ? Sont-ils d’ordre économique, politique, culturel, religieux ? Y a-t-il prédominance voire permanence de certains facteurs ? En fonction de ceux-ci peut-on dresser une typologie des cantons à la fin du XIX^e siècle ?

D’autre part, le XIX^e siècle se caractérise par la révolution industrielle et ses profondes mutations économiques. Quel impact celles-ci ont-elles eu sur le processus d’alphabétisation et de scolarisation rurales artésiennes ?

Afin de répondre au mieux à toutes ces questions, cette présente recherche sera articulée en trois grands volets.

Dans la première partie d’ordre méthodologique et contextuel, seront tout d’abord présentées les raisons ayant motivé le choix de l’arrondissement d’Arras. Ce dernier, à ce jour, non exploré, sera défini et présenté succinctement dans ses dimensions historique, géographique et démographique. Puis, le propos sera consacré à la méthodologie de détermination des taux d’alphabétisation. A ce niveau, seront définis et clarifiés les concepts clefs d’analphabétisme, d’illettrisme et d’alphabétisation aisée. Un outil d’évaluation de ces différents stades – susceptible d’être utilisé avec des populations disparues et dont la pertinence a été éprouvée dans des classes – sera proposé.

La seconde partie de cette recherche s’intéressera aux facteurs économiques que nous appellerons infrastructure, par référence à la philosophie de l’histoire de Karl Marx²². Ici, le premier objectif sera de reconsidérer les statistiques officielles et d’en vérifier l’exactitude. Ainsi, au regard des taux d’alphabétisation déterminés grâce à ce nouvel outil d’évaluation, un état des lieux dans l’arrondissement d’Arras à la veille de la première guerre mondiale sera effectué. L’impact de la révolution industrielle sur l’alphabétisation sera évalué en étroite relation avec une étude de l’évolution des grands secteurs d’activités. Puis, grâce à une étude des liens unissant l’alphabétisation, les facteurs économiques et les différents types de fréquentation scolaire, on tentera d’apprécier le rôle exact joué par l’école artésienne dans le processus d’alphabétisation de la population rurale.

Le troisième et dernier grand volet de cette investigation traitera des autres facteurs d’alphabétisation et de scolarisation ou superstructure et notamment de la

²¹. Pour F. FURET et J. OZOUF in *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 306, « le phénomène d’alphabétisation échappe, pour 20 % au moins, à l’école. C’est là quelle que soit la date considérée (1830, 1866 ou 1896) un résidu constant ». Ce chiffre nous paraît abusif.

²². Uniquement par commodité pour pouvoir ensuite les différencier des autres facteurs que K. Marx appelle superstructure.



forme scolaire²³. A ce niveau, pour la période s'étalant de la Restauration à la Troisième République, on essaiera d'évaluer l'impact des facteurs politiques sur les structures et les méthodes pédagogiques et corollairement – on peut le supposer – sur la qualité des apprentissages de la lecture et de l'écriture. Enfin, pour terminer, seront abordés les facteurs religieux et culturels avec également l'objectif de découvrir les rapports qu'ils ont pu entretenir avec l'alphabétisation et la scolarisation.

Le tour des principaux facteurs susceptibles d'avoir agi sur l'alphabétisation artésienne aura alors été effectué et organisé un peu à l'image de la démarche que préconisait E. Durkheim quand il écrivait en 1939 que « le présent, à propos de l'enseignement [...] est formé d'innombrables éléments [...]. La seule manière de les distinguer, de les dissocier, d'introduire par suite un peu de clarté dans cette confusion, c'est de rechercher dans l'histoire comment ils sont venus progressivement se surajouter les uns aux autres, se combiner et s'organiser »²⁴.

²³. Telle qu'elle est définie par Guy VINCENT in *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, 1994, p. 13-18. G. Vincent dit notamment : « dans un espace clos et tout entier ordonné à l'accomplissement par chacun de ses devoirs, dans un temps si soigneusement réglé qu'il ne peut laisser aucune place à un mouvement imprévu, chacun soumet son activité aux principes ou règles qui la régissent. Telle est, pour l'essentiel, la forme scolaire ».

²⁴. E. DURKHEIM, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, 1939, p. 20.





PREMIÈRE PARTIE

APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES





Chapitre premier

Définition d'une zone d'étude





En 1877, en imaginant de mettre en place une grande enquête nationale sur l'alphabétisation²⁵, le recteur Maggiolo a incontestablement ouvert la voie et comme le soulignent fort justement F Furet et J. Ozouf « cent ans après, la conception même de cette recherche mérite qu'on rende hommage à sa modernité »²⁶. Ces derniers, en réutilisant et en enrichissant par de nouveaux sondages locaux les pièces du dossier Maggiolo, ont montré que « la stratification sociale règne comme une donnée première »²⁷ dans l'histoire de l'alphabétisation.

Plus près de nous, J. Quéniart, revisitant le dossier Maggiolo²⁸ suggère pour appréhender plus précisément le processus d'alphabétisation, de sortir du simple comptage des signatures au mariage et de prendre en compte « les manières d'écrire ». S'inspirant de cette suggestion ouvrant indiscutablement de nouvelles perspectives, R. Grevet s'est intéressé à l'alphabétisation dans le département du Pas-de-Calais au XVIII^e siècle²⁹. Commentant cette étude dans la revue *Histoire de l'Education*³⁰, D. Terrier affirme qu'elle « trouvera très bientôt son prolongement jusqu'aux lois Ferry car, à n'en pas douter, le Pas-de-Calais offre une nouvelle fois un terrain d'investigation particulièrement fécond pour toute démarche comparatiste dans le domaine de l'enseignement et de ses retombées. Le monde rural connaît des bouleversements majeurs qui ne seront pas sans conséquences sur la scolarisation des populations ». Cette analyse ne nous conforte-t-elle pas dans le bien fondé et la pertinence de notre entreprise : prolonger l'œuvre de R. Grevet jusqu'aux lois Ferry ? Toutefois, la volonté que nous manifestions de mettre en œuvre une étude sociologique approfondie prenant appui sur un échantillon à l'effectif suffisamment important obligeait à ne pas l'étendre à l'ensemble du département du Pas-de-Calais – vu l'ampleur de la tâche – et donc à nous limiter à une zone d'investigation significative.

L'arrondissement paraissait être la zone idéale : ni trop grande, ni trop petite. Se posait alors la délicate question du choix d'un arrondissement qui soit pertinent. Après mûres réflexions l'Arrageois (ou arrondissement d'Arras) a été

²⁵. Le recteur Maggiolo avait demandé aux instituteurs de compter les signatures au mariage pour quatre périodes quinquennales réparties sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Pour plus de précisions sur cette enquête se reporter au chapitre 2.

²⁶. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 16.

²⁷. *Ibidem*, p. 176.

²⁸. J. QUÉNIART, « Les apprentissages scolaires élémentaires au XVIII^e siècle ; faut-il réformer Maggiolo ? » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXIV, 1977, p. 159. Voir également le chapitre 2.

²⁹. R. GREVET, *De l'école d'Ancien Régime aux débuts de l'école contemporaine, la genèse d'un double enjeu. Artois et Boulonnais, fin XVII^e siècle-1815*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Lottin, Université de Lille III, 1988.

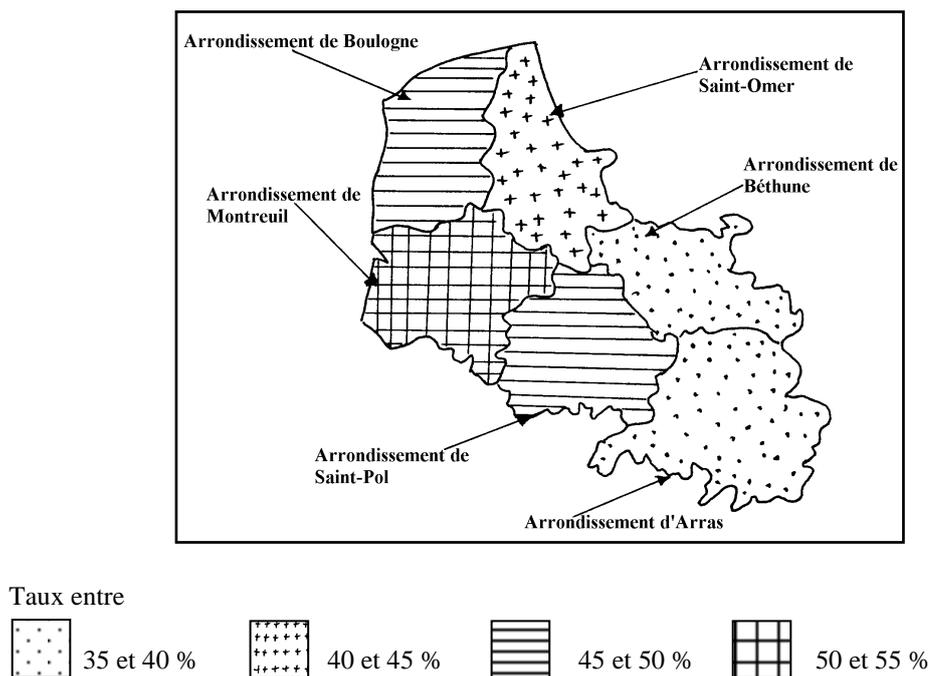
³⁰. D. TERRIER, « Notes critiques », *Histoire de l'Education*, 57, janvier 1993, p. 91.

retenu. Avant d'aller plus loin, il paraît utile de préciser les raisons qui ont motivé ce choix.

POURQUOI L'ARRAGEOIS COMME ZONE D'ÉTUDE ?

René Grevet a constaté qu'à « la veille de la Révolution, les meilleurs taux d'alphabétisation sont à mettre à l'actif des régions occidentales du futur département du Pas-de-Calais »³¹ et attribue cela pour l'essentiel au rattachement tardif des autres régions à la France en 1659 par le Traité des Pyrénées. Il ne fallait pas que ce facteur « avance culturelle des régions occidentales par appartenance plus précoce à la France » vienne se superposer et peut-être amplifier l'influence des autres facteurs dont cette présente étude escompte évaluer l'impact. Il y avait donc lieu de se limiter à la zone orientale du département du Pas-de-Calais, en somme de s'en tenir aux arrondissements de Béthune et d'Arras comme le souligne la carte qui suit.

Fig. 1 : département du Pas-de-Calais : alphabétisation globale dans les régions devant former les arrondissements (fin du XVIII^e siècle)

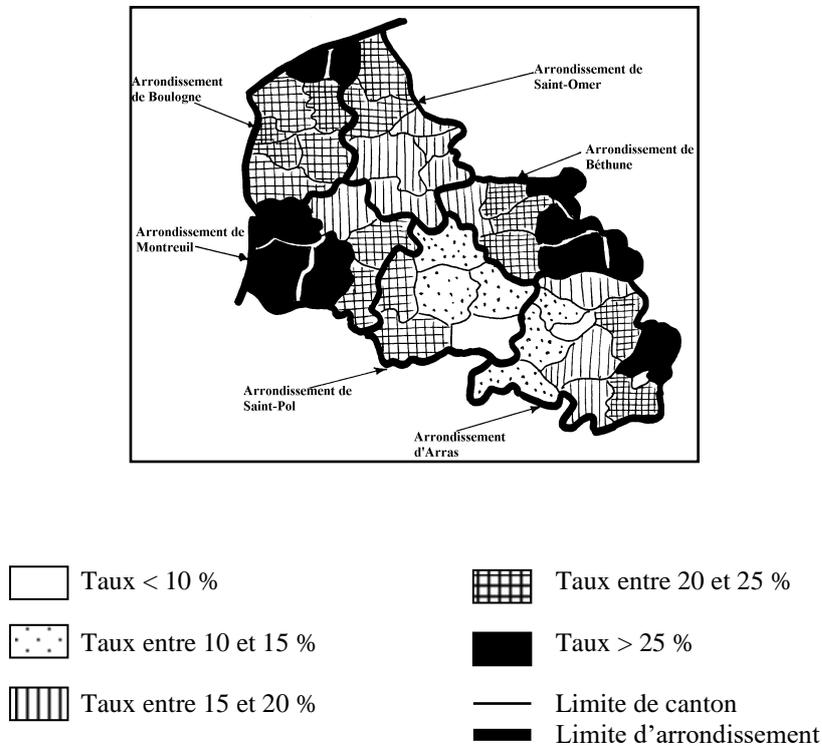


³¹. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs...*, op. cit., p. 49-50.

L'une des clefs de cette présente étude réside dans la mobilisation d'un échantillon à l'effectif suffisamment important, les deux arrondissements ne pouvaient être retenus. Il a donc fallu opérer un choix, tout en ne perdant pas de vue qu'à l'intérieur de l'arrondissement retenu on devait constater des décalages significatifs d'un canton à un autre.

En clair, des arrondissements d'Arras et de Béthune, quel était celui qui était censé présenter le plus de disparités au niveau de l'alphabétisation et qui, de ce fait, méritait d'être retenu ? Une enquête statistique effectuée au niveau départemental, dans le dernier tiers du XIX^e siècle³² à propos des conscrits illettrés a permis de répondre à cette question comme en témoigne la carte ci-dessous.

Fig. 2 : pourcentage des conscrits illettrés dans le Pas-de-Calais en 1868-1877



A l'évidence l'arrondissement d'Arras par rapport à celui de Béthune, mais aussi des autres, évincés pour les raisons évoquées précédemment était le seul à présenter, en 1868-1877, tous les cas de figure : cantons ayant moins de 10 % ;

³². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1061 : statistique scolaire, examens, bibliothèques, conscrits illettrés, 1868-1877, 1878-1887, 1888.



entre 10 et 15 % ; entre 15 et 20 % ; entre 20 et 25 % et plus de 25 % de conscrits illettrés. Cette hétérogénéité culturelle inter-cantonale nous a paru être un critère de choix pertinent et nous a incité à retenir l'Arrageois comme zone d'étude que nous allons maintenant présenter succinctement.

APPROCHES HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS

Un arrondissement du tout nouveau département du Pas-de-Calais

Sous l'Ancien Régime, la zone d'Arras ou Arrageois appartenait à la province d'Artois, elle-même incluse dans des structures administratives fort complexes. En effet, fiscalement et administrativement, l'actuelle région du Nord-Pas-de-Calais était composée du Boulonnais (pays d'élection rattaché à l'intendance de Picardie), de l'Artois, des Flandres, du Hainaut et du Cambrésis (pays d'Etats ; Intendance de Lille pour les deux premières ; Intendance de Valenciennes pour les deux autres). Judiciairement, le Boulonnais faisait partie de l'immense ressort du Parlement de Paris. L'Artois dépendait du conseil d'Artois siégeant à Arras ; les Flandres et le Hainaut du Parlement de Douai.

Les structures locales étaient extraordinairement enchevêtrées. Le député Thouret, rapporteur du comité de la Constitution, résume bien la complexité des divers découpages en indiquant, dans son rapport du 29 septembre 1789, que « le royaume est divisé en autant de divisions différentes qu'il y a de diverses espèces de régimes et de pouvoirs : en diocèses, sous le rapport ecclésiastique ; en gouvernements, sous le rapport militaire ; en généralités, sous le rapport administratif ; en bailliages, sous le rapport judiciaire ». Aussi, après six mois de fonctionnement, dans le décret du 22 décembre 1789, l'Assemblée Nationale Constituante adopte la réforme fondamentale qui uniformise les cadres administratifs de la France. Partout sur le territoire national est mise en place la hiérarchie département, district, canton. C'est ainsi que le département du Pas-de-Calais est constitué de l'agrégation de territoires appartenant à des provinces différentes : Artois, Boulonnais, Ardrésis, Calaisis et Pays de Montreuil. Aux échelons intermédiaires, les cantons et les districts sont nettement plus nombreux que les cantons et les arrondissements après 1800. Cet émiettement est le fruit du souci des législateurs de créer des structures décentralisées proches des habitants. Celles-ci s'avéreront rapidement très lourdes. C'est pour cette raison qu'au début du XIX^e siècle, avec la loi du 28 pluviôse de l'an VIII (17 février 1800), les districts deviennent arrondissements et le nombre des cantons est sensiblement réduit³³. Sont ainsi créés les six arrondissements d'Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol qui constitueront, tout

³³. J. -P. JESSENNE, J. -M. DECELLE, M. LOISON, *Communes, départements, région. Au pays des beffrois*, Lille, 1987, p. 13-15.



au long de la période consacrée à notre recherche, le département du Pas-de-Calais.

L'Arrageois « zone laboratoire » ?

En Artois, quatre grands types de « pays » peuvent être distingués compte-tenu des conditions naturelles, de l'occupation des sols et des paysages : Artois (au sens restreint, région d'Arras ou Arrageois), Bas-Pays, Ternois et Haut-Pays, Pays de Montreuil³⁴. Le plus souvent, la limite de ces pays naturels correspond aux limites administratives de canton ou d'arrondissement. A la fin du XVIII^e siècle, l'Arrageois est une région densément peuplée : 43,80 % des communes de l'arrondissement d'Arras comptaient alors plus de 500 habitants³⁵. C'est un pays de plateaux peu élevés fertiles, en contact avec le Douaisis et le Cambrésis qui, à la fin de l'Ancien Régime, selon J.-P. Jessenne³⁶ correspond au modèle classique des régions de grande culture du nord du Bassin Parisien : assolement triennal maintenu, importance des pratiques communautaires, grands blocs de propriétés nobles et surtout ecclésiastiques et pullulement numérique des petites exploitations agricoles. Comme la population y est assez nombreuse et l'agriculture peu intensifiée, une part importante des exploitants n'accède pas à l'indépendance économique et beaucoup de ruraux doivent avoir recours à un travail salarié d'où la prédominance numérique des manouvriers et ménagers. L'annuaire statistique de 1807³⁷ indique que cet arrondissement avec une population totale de 143 754 individus est le plus peuplé du département. R. Grevet, de son côté, estime qu'à la même époque il est celui qui présente la plus forte population scolarisable avec 24,90 % des enfants scolarisables du département contre 20,40 % à l'arrondissement de Béthune et respectivement 12,96 %, 12,40 %, 16 % et 13,20 % à ceux de Boulogne, Montreuil, Saint-Omer et Saint-Pol.

Durant le XIX^e siècle c'est surtout la partie septentrionale de l'arrondissement d'Arras qui verra sa population croître et plus particulièrement le canton de Vimy, témoin de l'émergence de l'exploitation minière. En 1901, la population de l'arrondissement d'Arras est alors de 180 652 habitants et sa densité qui était de 99 habitants au km² en 1801 est passée en un siècle à 131³⁸, densité qui lui confère une position médiane par rapport aux autres arrondissements du Pas-de-Calais³⁹. Entre 1820 et 1911, dans l'arrondissement d'Arras, les cantons de Beaumetz-les-Loges, Croisilles, Bertincourt et Marquion ont connu, en matière d'évolution de leur population, une relative stabilité (+ 10 % à - 10 %) ; ceux de Pas-en-Artois et de Bapaume un déclin se situant pour le premier entre - 20 % et

³⁴. J. -P. JESSENNE, *Pouvoir au village et révolution. Artois, 1760-1848*, Lille, PUL, 1987, p. 26-29.

³⁵. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 33.

³⁶. J. -P. JESSENNE, *Pouvoir au village*, *op. cit.*, p. 29.

³⁷. *Annuaire administratif et statistique du département du Pas-de-Calais pour l'an 1808*, p. 276-277.



- 50 % et pour le second entre - 10 % et - 20 %. Les cantons d'Arras-nord, Vitry-en-Artois, Arras-sud et Vimy ont connu, quant à eux, une croissance comprise pour les deux premiers entre + 10 % et + 20 % ; pour le troisième entre + 50 % et + 100 % et pour le dernier de plus de 100 %⁴⁰.

Ce tableau, brossé certes à grands traits, démontre une fois de plus, de par les disparités démographiques d'un canton à l'autre, la pertinence du choix de l'arrondissement d'Arras qui constitue en quelque sorte une espèce de « laboratoire rural » où se juxtaposent tous les cas de figure : cantons plus ou moins peuplés et alphabétisés, tous compris dans la même aire naturelle.

La zone d'étude étant définie, il reste à déterminer les périodes et l'échantillon à sonder.

ÉCHANTILLON ET PÉRIODES SONDÉS : QUELQUES CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Pour conduire une étude de « sociologie historique » en profondeur, il fallait éviter deux écueils majeurs : ou exploiter la totalité des 210 communes (ville d'Arras non comprise) de l'arrondissement et courir le risque en trop embrassant de se livrer à une étude superficielle ; ou alors sonder des communes au hasard sans tenir compte ni de leur population, ni de leur distribution géographique.

Nous avons donc opté pour la solution de l'échantillon : c'est ainsi que 74 communes ont été retenues (une sur trois) en fonction des deux critères précédemment évoqués. C'est ainsi que nous avons veillé, pour chaque canton, à ce que les communes de moins de 200 habitants, de moins de 500 habitants, de moins de 1000 habitants et dont la population était supérieure à 1000 habitants soient proportionnellement représentées. Par ailleurs nous avons également été attentif au fait que les communes sélectionnées soient réparties sur l'ensemble du territoire cantonal⁴¹.

Il a fallu ensuite sonder les communes à différentes périodes significatives du XIX^e siècle de manière à pouvoir apprécier l'évolution de l'alphabétisation. Pour ce faire trois événements clefs ont été retenus : la Révolution Française, la loi Guizot de 1833 et celles de Ferry (1881-1882). Puis, partant du principe que les élèves de l'école primaire ayant connu ces événements⁴² s'étaient, pour la très

³⁸. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais.....*, *op. cit.*, p. 62.

³⁹. L'évolution des densités durant le XIX^e siècle a été la suivante : Arrondissement de Béthune : 123 à 333 ; Arrondissement de Boulogne : 77 à 205 ; Arrondissement de Montreuil : 63 à 70 ; Arrondissement de Saint-Omer : 81 à 107 et arrondissement de Saint-Pol : 66 à 65.

⁴⁰. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais.....*, *op. cit.*, p. 71.

⁴¹. Voir à ce propos dans les documents annexes la liste des communes sondées et leur distribution géographique.

⁴². On pourrait nous objecter à juste titre que ceci suppose que les réformes soient entrées en vigueur tout de suite. Nous verrons dans le chapitre 6 la manière dont le pouvoir local a relayé la politique



grande majorité d'entre eux, mariés quinze à vingt ans plus tard, nous avons analysé les signatures au mariage en 1806-1815 ; 1850-1859 et 1896-1905.

On en arrive alors tout naturellement à l'utilisation de cet échantillon. De quelle manière les signatures des conjoints s'étant mariés dans ces communes ont-elles été analysées durant les trois périodes retenues ? Quelle méthodologie a été développée ? Outre l'objectif de répondre à ces deux questions essentielles, le chapitre qui vient a aussi celui de faire l'inventaire critique des sources jusqu'ici le plus habituellement utilisées pour déterminer des taux d'alphabétisation.

nationale. On remarquera par ailleurs que les trois périodes retenues permettent d'encadrer par moitié le XIX^e siècle.





Chapitre II
Méthodologie de détermination
des taux d’alphabétisation
De l’inventaire critique des sources à la mise en
place d’un outil évaluatif





De quelles sources et méthodes fiables dispose-t-on pour déterminer des taux d'alphabétisation au XIX^e siècle ? N'y a-t-il que les signatures au mariage ? Si tel est le cas, comment alors les analyser de manière à sortir de la lecture manichéenne « sait signer, ne sait pas signer » jusqu'à présent utilisée et prendre en compte l'aisance ou la « manière » dont les conjoints ont apposé leurs signatures au bas des actes de mariage ? Comment interpréter les différents types de signatures ou niveaux d'aisance éventuellement mis en évidence ? A quelles compétences de lecture et d'écriture rattacher les types de signatures ? Autant de questions majeures auxquelles le présent chapitre doit répondre.

Dans un premier temps un inventaire des sources ayant jusqu'ici permis aux historiens de déterminer des taux d'alphabétisation sera effectué. Une étude critique sera alors opérée et, au regard de celle-ci, la mise en œuvre d'un outil simple de lecture des signatures prenant en compte les niveaux d'aisance sera tentée. L'actualité et la pertinence de cet outil, par rapport aux périodes sondées, seront ensuite vérifiées.

Enfin, de manière à ne pas rester dans le domaine des hypothèses faites à partir de populations disparues et donc non consultables, l'outil d'évaluation de l'acte graphique imaginé sera éprouvé sur une population d'élèves fréquentant actuellement l'école. C'est à ce stade que l'on vérifiera si à un type de réponse graphique (signature) on peut associer un type de compétences ou de difficultés de lecture et d'écriture.

COMMENT ÉVALUER L'ALPHABÉTISATION AU XIX^e SIÈCLE ? INVENTAIRE CRITIQUE DES SOURCES

Des sources limitées et peu fiables

D'après F. Furet et J. Ozouf⁴³ les premières données statistiques réunies par l'Etat sur l'alphabétisation des Français datent du XIX^e siècle : le degré d'instruction des conscrits à partir de 1827 ; les signatures au mariage à partir de 1854 ; le degré d'instruction des Français, dans les recensements de 1866 et de 1872⁴⁴. A partir de 1827, on relève systématiquement le niveau d'instruction des jeunes gens de chaque classe « inscrits sur les tableaux de recensement et les listes de tirage ». Chaque année, le ministre de la guerre publie ces renseignements au niveau national et au niveau départemental. Ce relevé du niveau d'instruction résulte des réponses des conscrits eux-mêmes aux questions qui leur sont posées, voire des déclarations communiquées par les maires aux conseils de révision ; il n'est pas fait explicitement mention d'un quelconque examen. Ce mode de relevé paraît être utilisé jusque dans les années 1920.

⁴³ F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 18-21.

⁴⁴ Il faudra attendre le recensement de 1901 pour avoir des renseignements de même nature.



Toutefois dans la « Statistique de l'enseignement primaire pour 1902-1906 », il est fait mention « d'un examen plus sérieux des jeunes soldats (qui) a lieu quand ils ont été incorporés. Ils font une dictée d'une dizaine de lignes et les quatre opérations de l'arithmétique ; leurs copies sont corrigées. Cet examen donne naturellement un nombre d'illettrés ou de jeunes gens à peine lettrés plus élevé que la simple déclaration des jeunes gens au conseil de révision. Les résultats de cet examen par département et pour la France entière seraient intéressants à connaître ; mais jusqu'ici ils n'ont pas été centralisés et publiés par le ministre de la Guerre ».

Nous avons retrouvé trace de cet examen aux Archives Départementales du Pas-de-Calais⁴⁵. Ce dernier, mis en place en application de la loi du 29 juillet 1910, consistait en effet en une épreuve d'écriture d'une durée d'un quart d'heure (dictée simple d'une dizaine de lignes) ; en une épreuve de calcul d'une durée d'une demi-heure (dictée de quelques nombres de 3 à 5 chiffres, petit problème faisant intervenir l'addition et la soustraction, autre petit problème faisant appel à la multiplication, la division et quelques notions du système métrique) et pour terminer on posait 3 questions portant respectivement sur l'histoire, la géographie de la France et l'instruction civique. Les conscrits ayant obtenu la note 0 à la première épreuve (pour ignorance complète de l'écriture ou simple signature) devaient alors subir une épreuve orale durant laquelle la lecture d'un texte imprimé d'accès facile leur était demandée. Chaque épreuve était notée de 0 à 3. Les conscrits n'ayant pas obtenu au moins 5 points pour l'ensemble des questions écrites étaient tenus de suivre les cours établis par l'autorité. Étaient considérés comme illettrés les individus ayant obtenu la note 0 à la première épreuve et incapables de lire à peu près couramment.

Cet examen des compétences, effectivement plus sérieux, ne sera malheureusement mis en œuvre qu'à partir du XX^e siècle. Pour le XIX^e siècle, on vient rapidement de le voir, les sources permettant de déterminer des taux d'alphabétisation sont limitées et peu fiables. Alors, comment procéder pour obtenir des taux d'alphabétisation significatifs ?

Faute de pouvoir interroger les populations disparues, les historiens sont alors réduits au seul indicateur des signatures au mariage qu'ils comptabilisent. Que penser de cette méthodologie ? Est-elle pertinente ? Peut-elle être améliorée ?

⁴⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 90 : examen annuel de l'instruction primaire des conscrits (décret du 8 septembre 1912 et application de la loi du 29 juillet 1910)



Les signatures au mariage : quelle utilisation ? quelle interprétation ?

C'est Maggiolo, recteur de l'académie de Nancy, qui, le premier, en 1877, imagina de mettre en place cette méthodologie au niveau national. Avec l'aide de près de 16 000 instituteurs, il fit relever les signatures des époux pour quatre périodes quinquennales : 1686-1690 ; 1786-1790 ; 1816-1820 et 1872-1876. Pourquoi avoir choisi ces quatre périodes ? « A-t-il voulu respecter une sorte d'équilibre chronologique autour de la Révolution Française, un siècle avant, un siècle après ? »⁴⁶

A cette question F. Furet et J. Ozouf répondent que « l'enquête Maggiolo est comme un écho tardif du problème posé à la génération précédente par Tocqueville : 1789, continuité ou rupture ? »⁴⁷. Ces deux historiens, en reprenant les pièces du dossier Maggiolo et en y ajoutant des éléments nouveaux, ont tenté, dans leur ouvrage « Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry » de décrire et d'analyser aussi minutieusement que possible le phénomène social et culturel de l'alphabétisation. Ils ont examiné selon la technique statistique de l'analyse factorielle toutes les données concernant l'instruction des Français en 1866 contenues dans trois sources à savoir la statistique générale de la France pour laquelle le ministère de l'Intérieur avait fait relever sur les actes de l'état civil, le nombre des époux et des épouses qui avaient signé leur acte de mariage⁴⁸ ; le premier recensement démographique de 1866 classant la population française⁴⁹ en quatre catégories : ne sachant ni lire ni écrire, sachant lire seulement, sachant lire et écrire, non-réponses ; et enfin le compte-rendu sur le recrutement de l'armée indiquant le niveau d'instruction des conscrits⁵⁰. Constatant dans leur analyse factorielle que « la variable signature et la variable lire et écrire organisent le corpus des départements français [...] dans le même ordre hiérarchique »⁵¹, F. Furet et J. Ozouf sont alors arrivés à la conclusion que « la capacité à signer renvoie donc bien à ce que nous appelons aujourd'hui l'alphabétisation et qui comporte lecture et écriture (et que donc) la signature est un bon baromètre de l'alphabétisation »⁵².

⁴⁶. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire , op. cit.*, p. 15.

⁴⁷. *Ibidem*, p. 16.

⁴⁸. Cette statistique comme nous l'avons vu précédemment a été mise en place à partir de 1854.

⁴⁹. Les enfants de moins de 5 ans supposés analphabètes en sont exclus. Ce recensement a été établi à partir des déclarations des intéressés (hommes et femmes).

⁵⁰. Comme nous l'avons déjà signalé, ce relevé du niveau d'instruction qui voit le jour en 1827 résulte des réponses des conscrits eux-mêmes aux questions qui leur sont posées, voire des déclarations communiquées par les maires aux conseils de révision. Il faudra attendre 1924 pour que le calcul de pourcentage des illettrés tienne compte des résultats d'un examen passé par les recrues lors de leur incorporation. Dans les années 1860, le degré d'instruction est recensé en quatre catégories : sachant lire, sachant lire et écrire, ne sachant ni lire ni écrire, absents dont on n'a pu vérifier l'instruction.

⁵¹. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire..... , op. cit.*, p. 27.

⁵². *Ibidem*.



Que penser d'une telle conclusion ? Peut-on la partager sans réserve et ce faisant, en considérant que la capacité à signer reflète bien des compétences de lecture et d'écriture, en déduire qu'elle peut être assimilée à un degré d'instruction ? Telle est la question essentielle qui doit être dorénavant posée lorsqu'une évaluation de l'alphabétisation est mise en œuvre.

A celle-ci, R. Schofield, rejoint en cela par J. Meyer⁵³, répond que la capacité à signer est un indicateur intermédiaire entre la maîtrise de la lecture et celle de l'écriture⁵⁴. Ceux-ci, tout comme F. Furet et J. Ozouf, s'appuient, sans aucun doute, sur le triptyque hiérarchique des apprentissages scolaires « lire, écrire et compter » caractéristique de la méthode individuelle alors en cours dans les petites écoles rurales : un conjoint sachant signer aurait été au stade de l'écriture et aurait donc, auparavant, appris à lire et aurait donc été de ce fait alphabétisé et en conséquence instruit. Plusieurs raisons nous amènent à contester cette argumentation.

Le triptyque hiérarchique « lire, écrire, compter » : un mode d'enseignement appliqué inégalement ?

En 1880, les commentateurs de la Statistique de l'enseignement primaire sont amenés à constater que le nombre des conscrits sachant lire et écrire est régulièrement inférieur à celui des maris ayant signé, quelques années plus tard, leur acte de mariage. Ceci amènera E. Levasseur le rapporteur de ladite commission à déclarer que l'on peut en effet apprendre à tracer les lettres de son nom pour une occasion solennelle telle que le mariage sans pour cela avoir reçu une instruction réelle et qu'assurément il est plus facile de signer que de lire. Par ailleurs, croire que les apprentissages scolaires s'effectuaient aux XVIII^e et début XIX^e siècle exclusivement suivant le triptyque « lire, écrire, compter », spécifique de la méthode individuelle, est sans doute hardi.

Peut-on en effet penser que dans le monde rural qui intéresse notre étude il n'y avait pas simultanément de l'enseignement ? De nombreux documents d'archives amènent à croire que « quoiqu'il ne faille pas généraliser l'enseignement simultané dans les petites écoles villageoises, on ne peut non plus trop systématiser le cloisonnement entre les divers enseignements et mésestimer la variété des procédés utilisés dont certains englobaient un enseignement partiellement simultané de la lecture et de l'écriture »⁵⁵. D'autre part il y a fort à parier que bon nombre d'enfants n'attendaient pas d'avoir appris à lire pour apprendre à écrire. L'important pour eux était de savoir écrire

⁵³. J. MEYER, « Alphabétisation, lecture, écriture ; essai sur l'instruction populaire en Bretagne du XVI^e au XIX^e siècle », *Actes du 95^{ème} congrès national des Sociétés Savantes*, Rennes, 1970, p. 336.

⁵⁴. R. SCHOFIELD, « The measurement of literacy in pre-industrial England », *Literacy in traditional societies*, Cambridge, 1968.

⁵⁵. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 112.



leur nom afin d'affirmer un minimum d'identité. Le premier reproche que l'on adressait aux clercs laïcs (maîtres) incompetents n'était-il pas de ne pas apprendre aux élèves à « faire leur nom » ?⁵⁶ Notre expérience professionnelle de la classe unique rurale où cohabitaient des élèves de quatre à onze ans, ne nous a-t-elle pas permis à maintes reprises de constater que les petits, sans attendre d'être à un niveau officiel d'apprentissage, au contact des plus grands, soit par imitation, soit par le truchement de ce que nous pourrions appeler « le bain culturel », avaient appris à maîtriser, certes de manière incomplète, des compétences de lecture et d'écriture ? C'est ainsi que nous avons été bien souvent mis en présence d'élèves sachant de mémoire dessiner leurs nom et prénom ou reconnaître globalement certains mots. A aucun moment nous n'aurions imaginé de considérer ces enfants comme des élèves instruits. Tout au plus les aurions-nous considérés comme des individus en voie d'alphabétisation.

Autre argument contraire : si, au début du XIX^e siècle, dans les campagnes, la plupart des maîtres pratiquent encore « une pédagogie routinière proche de la vieille méthode individuelle »⁵⁷ la seule à notre sens susceptible de favoriser l'approche hiérarchisée de la lecture, puis de l'écriture et enfin du calcul, il n'en va plus de même au fur et mesure que l'on avance dans le XIX^e siècle. En effet, avec le temps, l'enseignement simultané de la lecture et de l'écriture se répandra lentement dans l'institution scolaire française⁵⁸.

Cette nouveauté reprise par le « Statut du 25 avril 1834 », fondé sur la loi Guizot de 1833, prévoyait, en effet, que l'enseignement des différentes matières, notamment la lecture, l'écriture et le calcul, devait être mené de front dès la « première division ». L'étude approfondie des bulletins annuels et trimestriels de 1852 et 1853 pour l'arrondissement d'Arras⁵⁹ (que nous avons effectuée et sur laquelle nous reviendrons plus en détails) ne montre-t-elle pas une large prédominance en ce milieu du XIX^e siècle de la « méthode simultanée » ou de la « méthode mixte » avec lesquelles on ne dissociait pas chronologiquement l'apprentissage de l'écriture de celui de la lecture⁶⁰ ?

Pour ces quelques raisons et notamment le fait que l'enseignement ait été plutôt simultané que successif, que le tracé du nom pouvait se faire par imitation ou imprégnation, nous contestons l'idée selon laquelle tout conjoint sachant

⁵⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, statistique comparative 1789-an IX. Le maire de Dennebreucq, jugeant les événements révolutionnaires, y écrivait : « Si la paix n'avait pas ramené le calme des consciences, dans vingt ans à peine, aurait-on trouvé dans un village deux personnes capables de faire leur signature ».

⁵⁷. Y. GAULUPEAU, *La France à l'école*, Evreux, 1992, p. 70-71.

⁵⁸. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, *op. cit.*, p. 20.

⁵⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052-1053 : bulletins annuels et trimestriels de l'arrondissement d'Arras.

⁶⁰. P. ALBERTINI, *L'école en France.....*, *op. cit.*, p. 22-23 et F. REBOUL-SCHERRER, *La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, Paris, 1990, p. 14.



signer aurait été alphabétisé. Ceci nous amène alors à critiquer la dichotomie « sait signer, ne sait pas signer » que nous estimons manichéenne.

Les insuffisances de la dichotomie « sait signer, ne sait pas signer »

Jusqu'à présent, pour déterminer des taux d'alphabétisation, on s'est contenté d'opposer les individus sachant signer à ceux ne le sachant pas. Cette méthode est pour le moins réductrice car manichéenne. En effet, en 1889 déjà, un érudit local, l'abbé Fromentin, curé de Wailly – commune faisant partie de notre zone d'investigation – ne notait-il pas, de manière fort pertinente, dans sa monographie⁶¹ lors de l'analyse d'actes écrits du XVIII^e siècle, que certains habitants qui avaient signé paraissaient avoir eu l'habitude d'écrire (signature nette) alors que d'autres écrivaient moins bien ou alors avaient une écriture gênée.

Plus près de nous, E. Leroy-Ladurie suggère de distinguer les signatures « ânonnées par lettres minuscules non reliées entre elles, à la limite composées de capitales disjointes (de celles qui sont) aisées, cursives et modernes, triomphantes et paraphantes »⁶².

Certains historiens préfèrent adopter une classification tri-partite : signatures correctement écrites, signatures maladroites, absence de signatures ou marques⁶³.

Jean Quéniart propose d'améliorer cette division tri-partite en la remplaçant par une classification adaptée aux stades d'assimilation de l'écriture. « La comparaison avec les écritures enfantines [...] semble expérience faite, le moyen le moins arbitraire d'en discerner les différentes étapes à travers les signatures des individus »⁶⁴ écrit-il. Là encore, notre expérience professionnelle d'instituteur de classe unique dans laquelle cohabitaient tous les niveaux et tous les stades d'apprentissage de la lecture et de l'écriture nous a, maintes fois, prouvé la justesse et la pertinence d'une telle analyse.

Toutefois, n'est-ce pas la capacité de lecture caractérisée par la production de sens et non pas seulement de son qui témoigne d'une véritable instruction ? N'est-il pas alors difficile voire hasardeux d'apprécier celle-ci au travers d'une simple signature ?

Pour R. Grevet, seule l'aisance avec laquelle cette dernière a été reportée au bas de l'acte de mariage est peut-être « le résultat d'une pratique courante qui témoigne indirectement d'une certaine compétence en matière de lecture

⁶¹. C. -A. FROMENTIN, *Wailly-lès-Arras. Notice historique, religieuse et statistique*, Lille, 1889, p. 66.

⁶². Cité par B. GROSPERRIN, *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, 1984, p. 154.

⁶³. H. CHISICK, « L'éducation élémentaire dans un contexte urbain sous l'Ancien Régime : Amiens aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société des antiquaires de la Picardie*, LVIII, 1980, p. 319-378. Cet historien distingue « outre les marques, les signatures liées, scriptes, déformées ».

⁶⁴. J. QUÉNIART, « Les apprentissages scolaires », *art. cit.*, p. 159.



et d'écriture »⁶⁵. Le tout est de savoir à partir de quelle limite on peut affirmer qu'il y a aisance et corollairement instruction.

En clair, quels indices peuvent indiquer, dans une signature – avec un taux de probabilité important – une certaine aisance qui permette de supposer de réelles compétences de lecture et d'écriture ?

L' AISANCE DE LA SIGNATURE : UN MOYEN PLUS SÛR D'ÉVALUER L' ALPHABÉTISATION ?

R. Grevet, à la lumière des investigations de J. Quéniart, propose une grille de lecture de signatures comportant 6 catégories ou niveaux⁶⁶ qui peuvent être résumés de la manière suivante dans leur décodage mais aussi leur interprétation.

Grille de lecture des signatures

- *Niveau 0* : Absence de signature ou alors croix. Individu analphabète ne sachant ni lire ni écrire.
- *Niveau 1* : Gribouillis, lettres qui se chevauchent. Ce type de signature révèle une alphabétisation très réduite : individu vraisemblablement analphabète.
- *Niveau 2* : Ecriture en script irrégulier, lettres séparées les unes des autres. Tracé épais. Alphabétisation médiocre : l'individu signant de cette manière devait encore éprouver bien des difficultés pour écrire et sans doute pour lire.
- *Niveau 3* : Ecriture beaucoup plus appliquée, arrondie. Toutes les lettres sont bien liées entre elles. Tracé encore épais. Alphabétisation moyenne : les personnes signant ainsi devaient avoir appris à lire et écrire.
- *Niveau 4* : Ecriture courante. Tracé léger. On note une majuscule aux nom et prénom. Alphabétisation beaucoup plus solide.
- *Niveau 5* : Signature de niveau 4 avec paraphe en plus témoignant d'une réelle capacité d'écriture.

Cette grille a été élaborée à partir de l'analyse de signatures des XVII^e et XVIII^e siècles et la première question qui se pose est celle de son actualité par rapport aux périodes 1806-1815 ; 1850-1859 et 1896-1905, effectivement sondées. L'analyse minutieuse des 18 000 signatures constituant notre échantillon⁶⁷ a permis de vérifier toute la pertinence de cette typologie comme en témoigne le tableau 1 indiquant les fréquences des types de signatures.

⁶⁵. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 37-38.

⁶⁶. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p.44.

⁶⁷. 17 582 signatures ont été effectivement analysées.



Tableau 1 : fréquences des types de signatures au XIX^e siècle dans l'arrondissement d'Arras

	1806-1815	1850-1859	1896-1905
Niveau 0	58 %	39 %	3 %
Niveau 1	1 %	1 %	n.s ⁶⁸
Niveau 2	8 %	6 %	1 %
Niveau 3	20 %	23 %	13 %
Niveau 4	10 %	26 %	70 %
Niveau 5	3 %	5 %	13 %
Nombre de signatures	5 526	5 966	6 090

A la fin du XIX^e siècle les signatures de niveaux 1 et 2 ont quasiment disparu. Quatre grands types de signatures et de signataires dominent alors dans l'Arrageois :

- *Type 1* : individus déclarant ne savoir signer et il en est fait mention par le rédacteur de l'acte ;
- *Type 2* : individus signant d'une écriture arrondie cursive mais les lettres ne sont pas toujours bien formées et liées entre elles ;
- *Type 3* : individus signant facilement ; le tracé est léger ; l'écriture est cursive et on note une majuscule aux nom et prénom (quand ce dernier figure) ;
- *Type 4* : individus de type 3 mais on note en plus dans leur signature la présence d'un paraphe plus ou moins élaboré ;

⁶⁸. Non significatif inférieur à 0,5 %.

Fig. 3 : exemples de signatures

La marque; + Henri ouvrier
Niveau 0

Analphabétisme

Wech Niveau 1

Illettrisme

EA MV Camus Niveau 2 αδ ρι ε η ρ ο ι Adrien Leroy

maric Louise Broutin
Niveau 3

Alphabétisation aisée

St: g: Bodino t Niveau 4

Beasme Niveau 5



Cette distribution nous a permis de penser que l'on pouvait ventiler les individus, en fonction du type de leur signature dans 4 grandes catégories significatives de leur degré d'alphabétisation :

Catégorie 1 : analphabétisme caractérisé par des signatures de niveau 0 (et éventuellement les rares signatures de niveau 1 dont la fréquence n'excède jamais 1 % quelle que soit la période sondée) ; ce sont les individus déclarant ne pas savoir signer ; ils sont vraisemblablement analphabètes : ils ne savent ni lire ni écrire.

Catégorie 2 : alphabétisation moyenne ou illettrisme caractérisé par des signatures de niveau 3 (on y adjoindra les réponses de niveau 2 peu nombreuses en 1896-1905 mais encore bien représentées en 1806-1815 et 1850-1859) ; il s'agit d'individus ayant appris à lire et à écrire mais éprouvant sans doute des difficultés pour accéder au sens. Ils peuvent être rangés dans la catégorie des illettrés (se révélant incapables de lire de manière approfondie un texte court et simple)⁶⁹.

Catégorie 3 : alphabétisation aisée caractérisée par des signatures de niveau 4 ; leurs propriétaires sont des individus alphabétisés (sachant lire donc accéder au sens d'un texte et écrire).

Catégorie 4 : alphabétisation très aisée caractérisée par des signatures dont l'aisance matérialisée par un paraphe plus ou moins élaboré laisse supposer un très bon niveau d'alphabétisation.

Précisons tout de suite que par commodité les catégories 3 et 4 seront regroupées sous l'appellation alphabétisation aisée. La distinction sera à nouveau faite quand le besoin s'en fera sentir (par exemple lors de l'étude de la liaison entre les niveaux d'alphabétisation et la stratification sociale). De même, à l'image de l'étude récente de la direction du service national, seront bien souvent regroupées les catégories 1 et 2 comportant des individus ayant tous mais à des degrés divers des difficultés pour accéder au sens d'un texte (analphabètes et illettrés).

Ce raisonnement, certes séduisant, ne doit pas masquer la fragilité du critère de la signature qui est, hélas, le seul moyen de déterminer dans la longue durée, des taux d'alphabétisation.

On pourrait également arguer que la classification des signatures va se faire suivant une appréciation subjective de la qualité de ces dernières.

Nous avons bien conscience de ce double problème et c'est pour cette raison que :

⁶⁹. Pour reprendre le point de vue d'A. Bentolila développé dans l'introduction.



- pour éviter les différences d'appréciation d'un corpus de signatures à un autre, nous avons décidé d'analyser, seul, suivant un protocole simple, clair et sans ambiguïté (qui sera défini plus loin), la totalité de l'échantillon des 18 000 signatures, à l'inverse de certains travaux qui ont parfois consisté à agréger des résultats de sondages mis en œuvre par des chercheurs différents suivant des procédés divers ;
- cette typologie a été éprouvée sur des élèves de manière à vérifier si l'analyse de l'acte graphique (signature) telle qu'elle vient d'être proposée peut révéler des compétences ou des difficultés de lecture.

Des critères d'évaluation objectifs ?

Lors de l'analyse de l'échantillon de signatures, il a été très vite établi que les paramètres (variables) suivants relevant uniquement de l'acte graphique pouvaient être perçus de manière objective⁷⁰ : utilisation de l'écriture scripte, cursive ou mélange des deux ; présence ou non de majuscules et enfin présence ou non d'un paraphe.

Certes, si ces indices ont le mérite de pouvoir être appréciés sans ambiguïté, permettent-ils pour autant de déterminer des niveaux de compétences de lecture ? Cette question centrale a été soumise à plus de deux cents instituteurs qui ont évalué la pertinence des indicateurs retenus sur quelque 4 000 élèves. L'évaluation a permis de vérifier sans ambiguïté – comme en témoigne le tableau 2 – que la capacité à utiliser de manière spontanée et pertinente les majuscules permet d'opposer les individus réellement alphabétisés (aisés ou très aisés) à ceux ayant des difficultés de lecture. Pour ces derniers le degré de difficulté (illettrisme ou analphabétisme) semble pouvoir être déterminé en fonction de la présence ou non de la signature et éventuellement de la qualité du tracé de celle-ci.

⁷⁰. En statistique il est important de vérifier que la variable retenue ait des qualités internes – exhaustivité (on en attribue une à chaque individu) et univocité (on ne doit éprouver aucune hésitation pour répondre) – et des qualités externes (notamment pertinence).



Tableau 2 : types de signatures et compétences de lecture et d'écriture

Catégories	Niveaux	Variables graphiques	Comportements de l'échantillon
Analphabètes	0 1 ⁷¹	Absence de signature	
Illettrés	2 ⁷²	Mélange d'écriture scripte et d'écriture cursive	94 % des élèves écrivant ainsi ont des difficultés de lecture.
	3	Ecriture cursive	L'écriture cursive n'est pas synonyme de compétences de lecture puisque plus de 78 % des élèves ayant des difficultés de lecture ou ne sachant pas lire l'emploient.
Alphabétisés aisés	4	Utilisation pertinente de la majuscule	Plus de 90 % des élèves ayant des difficultés de lecture ou ne sachant pas lire n'emploient jamais la majuscule ou alors l'emploient partiellement.
Alphabétisés très aisés	5	Utilisation pertinente de la majuscule ; présence d'un paragraphe	

Enquête réalisée en 1996 sur un échantillon de 4 000 élèves de la circonscription de Beuvry

⁷¹. Ce niveau d'alphabétisation est rare à la fin du XIX^e siècle. Sa fréquence est non significative.

⁷². Ce niveau est rare à la fin du XIX^e siècle : à peu près 1 % mais toutefois de l'ordre de 8 % au début du XIX^e siècle.



Grâce à ces indicateurs graphiques, les 18 000 signatures provenant d'un échantillon de 74 communes de l'arrondissement d'Arras qui, au XIX^e siècle, comportait 211 localités, ont été analysées de manière à apprécier l'évolution de l'analphabétisme et de l'illettrisme de l'école de la Révolution à celle de la République.





DEUXIÈME PARTIE ECOLE, ALPHABÉTISATION ET FACTEURS ÉCONOMIQUES





Chapitre III

Alphabétisation et stratification sociale





Quels rapports les principales catégories socioprofessionnelles ont-elles entretenus avec le processus d’alphabétisation ? Celui-ci est-il bien « la réfutation parfaitement claire de l’illusion méritocratique »⁷³. Ou en d’autres termes le poids de la stratification sociale règne-t-il en donnée première dans l’accès à la culture écrite de la population artésienne ?

Ces questions paraissent essentielles. Néanmoins, il en est une autre à laquelle le présent chapitre doit immédiatement apporter des éléments de réponse : celle de la validité des taux d’alphabétisation publiés par l’administration au XIX^e siècle. A ce propos, A. Prost, en déclarant que « les statistiques ont des enjeux institutionnels auxquels les auteurs n’échappent pas »⁷⁴ ne nous invite-t-il pas à reconsidérer les chiffres de l’administration annonçant que, dans le Pas-de-Calais, à la veille du XX^e siècle, moins de quatre individus sur cent étaient illettrés ? Quelle est la part de vérité de ces chiffres ? Quel était réellement l’état des lieux en matière d’analphabétisme, d’illettrisme et d’alphabétisation aisée et très aisée dans l’Arrageois à la fin du XIX^e siècle ?

L’utilisation de notre outil d’évaluation des signatures au mariage nous a permis de mettre à jour une situation pour le moins troublante voire dérangeante.

L’ALPHABÉTISATION DANS L’ARRONDISSEMENT D’ARRAS EN 1896-1905 : UN ÉTAT DES LIEUX TROUBLANT

Avec un taux moyen de 17 % d’individus éprouvant à des degrés divers des difficultés de lecture et d’écriture et avec certains cantons où plus d’un individu sur cinq est touché par le phénomène d’illettrisme ou d’analphabétisme (le canton de Marquion par exemple avec 22,40 % mais aussi ceux de Bapaume et Bertincourt avec respectivement 20,80 % et 20,40 %), l’arrondissement d’Arras est fort loin des chiffres officiels estimant, pour le département du Pas-de-Calais, en 1907, la proportion d’illettrés pour les deux sexes réunis à 3,9 %⁷⁵.

Ce constat remet bel et bien en cause l’idée selon laquelle l’alphabétisation était quasi achevée à la veille de la première guerre mondiale.

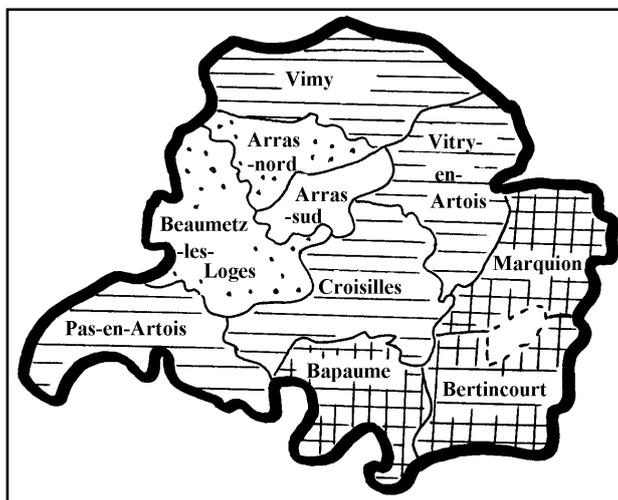
La carte ci-dessous donne l’impression de concentricité du phénomène d’analphabétisme et d’illettrisme : les cantons à proximité de la ville d’Arras ont les taux d’analphabétisme et d’illettrisme les plus faibles (notamment Arras-sud avec 4,50 %) et les cantons au sud-est ont les taux les plus élevés (entre 20 et 25 % d’illettrés et d’analphabètes).

⁷³. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 176.

⁷⁴. A. PROST, « Pour une histoire.... », *art. cit.*, p. 69-70.

⁷⁵. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais ...*, *op. cit.*, p. 148.

Fig. 4 : taux d'analphabétisme et d'illettrisme agrégés en 1896-1905 dans l'Arrageois⁷⁶



Se pose dès lors, tout naturellement, la question de l'origine socioprofessionnelle des illettrés, analphabètes, alphabétisés aisés et très aisés. Les tableaux 3 et 4 indiquent sans ambiguïté que, dans l'Arrageois, à la fin du XIX^e siècle, les ruraux sont loin d'être à égalité devant l'alphabétisation.

⁷⁶.Taux d'analphabétisme et d'illettrisme agrégés : Arras-nord : 13,30 % ; Arras-sud : 4,50 % ; Bapaume : 20,80 % ; Beaumetz-les-Loges : 11,60 % ; Bertincourt : 20,40 % ; Croisilles : 19,50 % ; Marquion : 22,40 % ; Pas-en-Artois : 16,30 % ; Vimy : 18,80 % ; Vitry-en-Artois : 17,30 % ;



Tableau 3 : alphabétisation et secteurs d'activités dans l'Arrageois à la veille du XX^e siècle

Cantons	Effectifs	Pourcentages d'analphabètes et d'illettrés issus du			Pourcentages d'alphabétisés aisés issus du			Pourcentages d'alphabétisés très aisés issus du		
		Secteur 1 ⁷⁷	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Arras-nord	370	4	8	1	17,5	46,5	10	3	4	6
Arras-sud	289	2,5	2	n.s	27,5	42	18	3,5	2	2,5
Bapaume	382	4	16,5	0	21	43,5	5	5	2	3
Beaumontz-les-Loges	459	5	7	n.s ⁷⁸	33	32	8	7	3	5
Bertincourt	355	5	16	n.s	26	34	8	4	3	4
Croisilles	491	5	14,5	0	30	36,5	6,5	5,5	n.s	2
Marquion	476	5	16,5	1	25	41,5	5,5	3	n.s	2,5
Pas-en-Artois	376	4	12	n.s	32,5	39,5	3,5	2,5	2	3,5
Vimy	675	5	14	n.s	25,5	41	5,5	3,5	3	2,5
Vitry-en-Artois	540	3,5	14	n.s	21	42	8	5,5	3	3

⁷⁷. Par secteur 1, il faut entendre les métiers liés à l'agriculture ; par secteur 2, les métiers liés à l'industrie et à l'artisanat ; par secteur 3, les métiers liés aux services et commerces.

⁷⁸. n.s : non significatif (inférieur à 1 %).



Tableau 4 : alphabétisation et catégories socioprofessionnelles
dans l'Arrageois en 1896-1905

Types d'alphabétisés	Effectifs	Cultivateurs ⁷⁹	Ménagers	Journaliers	Domestiques	Artisans	Marchands	Ouvriers	Services	Textile
Analphabètes		2	8	69	12	4	1	13	0	7
Niveaux 0 et 1	116	1,7 % n.s	6,9 % 4,4 %	59,5 % 5,5 %	10,3 % 3,5 %	3,4 % 1 %	n.s n.s	11,2 % 3,1 %	0 % 0 %	6 % 2,2 %
Illettrés		79	18	292	63	22	18	86	7	55
Niveaux 2 et 3	640	12,3 % 8 %	2,8 % 9,9 %	45,6 % 23,5 %	9,8 % 18,5 %	3,4 % 5,3 %	2,8 % 8,5 %	13,4 % 20,3 %	1,1 % 2,4 %	8,6 % 17,3 %
Niveaux 0 à 3	756	8,1 % 10,7 % 8,2 %	2,6 % 3,4 % 14,3 %	36,1 % 47,8 % 29 %	7,5 % 9,9 % 22 %	2,6 % 3,4 % 6,3 %	1,9 % 2,5 % 9 %	9,9 % 13,1 % 23,4 %	0,7 % n.s 2,4 %	6,2 % 8,2 % 19,5 %
Alphabétisés aisés	3217	77,3 % 24 % 77,9 %	14,8 % 4,6 % 81,3 %	85,1 % 26,5 % 68,3 %	25,7 % 8 % 75,4 %	33,0 % 10,3 % 79,7 %	15,6 % 4,8 % 73,9 %	28,8 % 8,9 % 68,3 %	17,0 % 5,3 % 59,3 %	24,4 % 7,6 % 76,7 %
Alphabétisés très aisés	440	13,8 % 31,4 % 13,9 %	0,8 % 1,8 % 4,4 %	3,4 % 7,7 % 2,7 %	0,9 % 2,1 % 2,6 %	5,8 % 13,2 % 14 %	3,6 % 8,2 % 17,1 %	3,5 % 7,9 % 8,3 %	11,0 % 25 % 38,3 %	1,2 % 2,7 % 3,8 %
Niveaux 4 et 5	3657	9,1 % 24,9 % 91,8 %	1,5 % 4,3 % 85,7 %	8,8 % 24,2 % 71 %	2,6 % 7,3 % 78 %	3,8 % 10,6 % 93,7 %	1,9 % 5,2 % 91 %	3,2 % 8,8 % 76,6 %	2,8 % 7,7 % 97,6 %	2,5 % 7 % 80,5 %
Totaux	4413	992	182	1246	341	414	211	422	287	318

Les journaliers particulièrement touchés par l'illettrisme et l'alphabétisme

Globalement les journaliers, soit avec 47,80 % de l'effectif total des individus ayant des difficultés à lire et à écrire, soit avec 29 % de leur propre effectif, fournissent le plus gros bataillon d'illettrés et d'analphabètes. Il est à noter

⁷⁹. Premier nombre : effectif de la catégorie socioprofessionnelle ; deuxième nombre : rapport de l'effectif de la catégorie socioprofessionnelle sur l'effectif total de la ligne ; troisième nombre : rapport de l'effectif de la catégorie socioprofessionnelle sur l'effectif total de la colonne.



que chaque canton, sans exception, a son lot d'analphabètes ou d'illettrés issus du groupe des journaliers. Partout, hormis dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud, il en fournit au moins 30 % et peut même aller au-delà de 60 % (canton de Croisilles⁸⁰). Les ouvriers, domestiques et employés du textile sont également largement touchés par l'illettrisme et l'analphabétisme (un individu sur cinq, voire sur quatre). Les cantons de Bapaume, Bertincourt et Pas-en-Artois fournissent une part non négligeable d'analphabètes et d'illettrés issus du monde textile : un individu sur cinq éprouvant des difficultés de lecture et d'écriture en est issu. Dans le canton de Vimy, un illettré ou analphabète sur trois appartient au groupe social des ouvriers (essentiellement des mineurs).

Le groupe des cultivateurs-ménagers gros pourvoyeur d'alphabétisés aisés

A l'autre extrémité de l'échelle de l'alphabétisation, plus de 90 % des cultivateurs, des artisans, des marchands ou des individus employés dans les services sont des alphabétisés aisés ou très aisés. Dans ce palmarès, le secteur des services se distingue tout particulièrement puisque la quasi-totalité de ses individus sont correctement alphabétisés (97,60 %) et que plus d'un individu sur trois (38,30 %) a accédé à l'alphabétisation très aisée.

Dans tous les cantons sans exception, le groupe des cultivateurs-ménagers fournit une part importante d'alphabétisés aisés et très aisés, la palme revenant aux cantons de Beaumetz-les-Loges et Pas-en-Artois où plus d'un individu alphabétisé sur trois est issu du monde agricole. Le groupe des journaliers n'est pas en reste puisque, dans la plupart des cantons, un individu alphabétisé sur cinq en est issu. Seuls les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud ont plus de 10 % de leurs alphabétisés de niveaux 4 et 5 qui proviennent du secteur des services. Par ailleurs, si l'on y adjoint le secteur du commerce, la proportion passe respectivement à 18 %, 70 % et 21, 40 %. D'autre part, le seul secteur des services fournit dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud réunis, 34 % des alphabétisés très aisés (niveau 5).

En définitive, dans l'arrondissement d'Arras, à la fin du XIX^e siècle, subsistent, d'un canton à l'autre, d'importantes inégalités en matière d'alphabétisation⁸¹. Ceci confirme bien qu'il faut « abandonner l'illusion d'une

⁸⁰. 63,50 % exactement.

⁸¹. Ceci explique le titre donné à notre thèse : « *Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle ou un arrondissement rural face à des inégalités* ».



marche unanime et continue (dans l'accès à la culture écrite) pour les contrastes que révèle l'étude attentive des rythmes et des espaces »⁸².

Les cantons d'Arras-sud et d'Arras-nord, occupant respectivement les première et troisième places en matière d'alphabétisation sont les seuls à recruter majoritairement leurs alphabétisés très aisés (niveau 5) dans les services (34 %). Ce dernier constat nous amène à nous interroger sur les raisons d'un tel recrutement. Faut-il voir ici l'influence d'un secteur tertiaire (services et commerces) plus actif dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud ? On perçoit ici la nécessité de vérifier l'hypothèse selon laquelle il y aurait eu, dans les cantons ruraux proches de la ville d'Arras, l'émergence d'un secteur tertiaire plus actif ou plus précoce. S'impose alors une étude de l'évolution des trois secteurs d'activités et des liens entretenus avec l'alphabétisation aisée, l'analphabétisme et l'illettrisme.

ANALPHABÉTISME, ILLETTRISME, ALPHABÉTISATION AISÉE ET SECTEURS D'ACTIVITÉS

Pour apprécier l'évolution des trois secteurs d'activités, les listes nominatives de population des communes rurales de notre échantillon ont été dépouillées⁸³. Cette étude laisse clairement apparaître qu'à la fin du XIX^e siècle, le secteur secondaire, avec 39,60 % de la population active, est relativement proche du secteur primaire (44,70 %). Ces chiffres confirment le mouvement d'inversion de la structure sociale qui caractérise le XIX^e siècle dans le Pas-de-Calais. Celui-ci verra en effet son taux de population active vivant directement de l'agriculture passer de 58 % en 1851 à 28 % en 1911 et à la même date, pour la première fois, celui des ouvriers de l'atelier, de l'usine et de la mine dépasser les 50 %⁸⁴.

Cinq cantons : ceux d'Arras-nord, Bapaume, Bertincourt, Vimy et Vitry-en-Artois ont, en cette fin du XIX^e siècle, déjà épousé voire intégré ce phénomène d'inversion et ont un secteur secondaire dominant. Les autres et notamment celui de Beaumetz-les-Loges, en disposant encore d'une population active majoritairement agricole, résistent au phénomène. Là aussi est confirmé le fait que si en « 1914, les ouvriers étaient devenus majoritaires dans la population active du Pas-de-Calais [...] en raison de l'industrialisation périphérique, ils étaient géographiquement dispersés : énorme masse du bassin minier, gros effectifs du littoral, îlots en milieu rural »⁸⁵.

⁸². F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 58.

⁸³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, série M : administration générale et économie. Population sondée : 29 606 pour le milieu du XIX^e siècle ; 24 784 à la fin du XIX^e siècle.

⁸⁴. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, *op. cit.*, p. 81.

⁸⁵. *Ibidem*, p. 92.



Dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud, le secteur tertiaire présente une confortable avance : pratiquement 10 points d'écart avec le taux moyen de l'arrondissement d'Arras (24,60 % et 24,80 % contre 15,70 %). L'hypothèse de l'émergence d'un secteur tertiaire plus actif ou plus précoce dans les cantons à proximité de la ville d'Arras est donc confirmée.

Toutefois la question du lien existant entre secteur tertiaire et taux d'alphabétisation aisée de niveaux 4 et 5 reste posée.

Secteur tertiaire et alphabétisation aisée : lien de postériorité ? d'antériorité ? ou circularité ?

L'investigation mise en œuvre pour vérifier cette nouvelle hypothèse a permis de constater qu'à la fin du XIX^e siècle, à un secteur tertiaire actif (supérieur au taux moyen) correspondait un taux d'alphabétisation aisée élevé : c'était le cas des cantons d'Arras-sud, Arras-nord et Beaumetz-les-Loges qui, avec un secteur tertiaire occupant presque 25 % de la population active pour les deux premiers, plus de 16 % pour le dernier, présentaient des taux d'alphabétisation aisée supérieurs à 85 % voire 95 %. Par contre tous les autres cantons, hormis celui de Bertincourt, avec un secteur tertiaire mobilisant un peu plus de 12 % de la population active, affichaient des taux d'alphabétisation aisée compris entre 75 et 85 %.

Il semble donc bien que l'alphabétisation aisée (niveaux 4 et 5) ait suivi le phénomène de tertiarisation de façon parallèle. Mais ne pourrait-on néanmoins nous objecter que la relation ne s'effectue pas dans le sens émergence de nouveaux services et commerces vers l'alphabétisation aisée mais dans le sens inverse à savoir que c'est l'alphabétisation aisée qui génère la diversification des métiers ?

Une étude de l'évolution de l'alphabétisation aisée et du secteur tertiaire dans les cantons artésiens durant tout le XIX^e siècle nous a permis de confirmer qu'à chaque fois que le secteur tertiaire avait un taux supérieur ou égal au taux moyen de l'arrondissement, quelques années plus tard, le taux d'alphabétisation aisée était lui aussi supérieur ou égal au taux moyen de l'arrondissement. Par contre il a été établi qu'une avance en matière d'alphabétisation aisée n'amenait pas systématiquement une avance en matière de tertiarisation⁸⁶. Toutefois, si le fait semblait acquis statistiquement pouvait-on pour autant affirmer que la tertiarisation était antérieure au phénomène d'alphabétisation aisée et qu'elle générerait ce

⁸⁶. Pour plus de précisions se reporter à la thèse *Facteurs d'alphabétisation*, op. cit., p. 88-93.



dernier ? Suite à d'autres travaux⁸⁷, nous pensons qu'il vaut mieux parler de circularité du phénomène : si dans un premier temps, le développement du secteur tertiaire permet à l'alphabétisation aisée de progresser, l'évolution de cette dernière active ensuite la diversification des métiers et par voie de conséquence le secteur tertiaire qui, à son tour, stimule l'alphabétisation aisée.

Une autre question demeure cependant : celle de l'activation plus précoce du secteur tertiaire dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud ? Faut-il ici faire le lien avec la proximité immédiate de la ville d'Arras ?

Tertiarisation du monde rural et proximité de la ville

Les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud sont à proximité immédiate de la ville d'Arras qui, d'après A. Cornette⁸⁸ « grâce à une position extrêmement favorable, a toujours été un centre et un relais important de voies de communication. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle a surtout été une étoile de voies terrestres [...] (Avec l'ouverture de voies de chemin de fer dans la seconde moitié du XIX^e siècle) [...] très rapidement , le trafic voyageurs-marchandises s'amplifia⁸⁹».

Grâce à la position topographique de la ville, au réseau très dense de voies de communication convergentes et à la nombreuse population des campagnes environnantes, le commerce arrageois a toujours été prospère⁹⁰.

Parallèlement, la fonction industrielle de la ville d'Arras « marque un recul très marqué de 1851 à 1911 (53 % de la population active en 1851 contre 36 % en 1911). L'importance de celui-ci peut être considérée comme atténuée par le fait que les femmes travaillant à domicile et irrégulièrement, formaient une grande partie de la main-d'œuvre au milieu du XIX^e siècle (2 192 dentellières sur une population de 11 933 individus). Cependant, il confirme qu'Arras n'a point suivi le mouvement d'industrialisation qui a bouleversé la région voisine du bassin minier »⁹¹.

De même sa « fonction agricole a régressé considérablement alors que s'accroissait la population [...]. Cette diminution des effectifs [...] est la conséquence de faits généraux : crises agricoles du XIX^e siècle, attrait des salaires

⁸⁷. M. LOISON, *Anzin-Saint-Aubin, du temps des laboureurs au temps des rurbains*, Saint-Josse-sur-Mer, 1992. Cet ouvrage permet de comprendre comment le village d'Anzin-Saint-Aubin, au contact de la ville d'Arras, sous l'influence de la péri-urbanisation, est devenu à son tour une ville.

⁸⁸. A. CORNETTE « Arras et sa banlieue. Etude d'une évolution urbaine », *Revue du Nord*, XLII, n° 167, juillet-septembre 1960.

⁸⁹. *Ibidem*, p. 69.

⁹⁰. *Ibidem*, p. 88.

⁹¹. *Ibidem*, p. 91.



industriels, mécanisation – et d'une manifestation locale, le recul des exploitations devant le flux croissant des constructions sur les parcelles auparavant cultivées »⁹². Quant à la fonction administrative (services publics et particuliers), elle a été « l'élément stabilisateur de la population, la fonction dynamique »⁹³.

Ce tableau brossé à grands traits indique qu'Arras avait, à la fin du XIX^e siècle, une fonction « tertiaire » dominante : on peut estimer, d'après les travaux d'A. Cornette, que de 42 % de la population active en 1851, le secteur des services et des commerces est passé à 60 % en 1911⁹⁴.

Face à une telle importance du secteur des services et des commerces arrageois comment celui des communes rurales environnantes a-t-il évolué ?

En 1851, les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud réunis ont un secteur tertiaire occupant 13,20 % de la population active. On peut qualifier ce secteur de déjà important puisqu'il est pratiquement à égalité avec celui que présenteront, 50 ans plus tard en 1911, les cantons de Bapaume (14 %), Croisilles (13,30 %), Marquion (13,70 %) et Vitry-en-Artois (13,80 %) et même supérieur à celui de Pas-en-Artois (12,20 %) et Vimy (12,70 %).

Toutefois parmi les communes à la périphérie d'Arras que nous avons sondées, toutes ne sont pas à égalité, en 1851, devant la tertiarisation. Sainte-Catherine domine largement avec un secteur tertiaire mobilisant 28,5 % de sa population active et cela se traduit par une première place en matière d'alphabétisation aisée avec un taux de 59 % contre 46 % à Achicourt, 21 % à Saint-Laurent-Blangy et 15 % à Anzin-Saint-Aubin.

Les deux communes de Sainte-Catherine et d'Achicourt, pour reprendre l'expression d'A. Cornette « dépendent étroitement d'Arras »⁹⁵ et occupent ainsi respectivement les première et deuxième places en matière d'alphabétisation aisée. Anzin-Saint-Aubin, commune la plus éloignée d'Arras, avec un secteur agricole prédominant (66,50 %) et un secteur tertiaire faible (14 %) inférieur au secteur secondaire (19,50 %) a le taux d'alphabétisation aisée le plus faible.

Considérons maintenant l'année 1911. Dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud, le secteur tertiaire a considérablement augmenté, passant, en 50 ans, de 13,20 % à 29,40 %. Ceci s'est fait au détriment du secteur agricole qui a sombré de 47,30 % à 25,80 %. Le secteur industriel, passant de 44,80 % à 39,50 %, a peu évolué et, ce faisant, confirme le fait « qu'Arras n'a point suivi le mouvement d'industrialisation qui a bouleversé la région voisine du bassin minier »⁹⁶. Achicourt arrive largement en tête avec un secteur tertiaire occupant

⁹². A. CORNETTE, *Arras et sa banlieue*, *op. cit.*, p. 77.

⁹³. *Ibidem*, p. 126.

⁹⁴. Population active : en 1851 : 11 933 ; en 1911 : 8 793.

⁹⁵. A. CORNETTE, *Arras et sa banlieue*, *op. cit.*, p. 91.

⁹⁶. *Ibidem*.



40,50 % de la population active. Viennent ensuite Saint-Laurent-Blangy et Sainte-Catherine dont le secteur tertiaire mobilise respectivement 31,50 % et 30,50 % de la population active. Loin derrière, à l'avant-dernière place, le secteur tertiaire d'Anzin-Saint-Aubin touche moins d'une personne active sur cinq.

Il est surtout remarquable de constater que les trois premières communes, très proches d'Arras, avec un secteur tertiaire occupant pratiquement un tiers de leur population active, ont des taux d'alphabétisation aisée supérieurs ou égaux à 90 %.

Par contre, Anzin-Saint-Aubin, commune un peu plus éloignée d'Arras, en retard en matière de tertiarisation (19,50 %) l'est également en matière d'alphabétisation aisée (74 %)⁹⁷.

La commune de Saint-Laurent-Blangy, de par son niveau d'alphabétisation, intrigue. Alors qu'avec 45 % de sa population active employée dans le secteur industriel en 1851 et 50,5 % en 1911, elle est qualifiée par A. Cornette, « de faubourg industriel par excellence »⁹⁸ et où, en 1875, dans sa sucrerie « un bon tiers des ouvriers c'est à dire les enfants, les femmes et les vieillards font une partie de l'année des travaux des champs et le reste du temps, c'est à dire un tiers, des travaux de sucrerie »⁹⁹, elle a pourtant, en 1896-1905, un taux d'alphabétisation aisée élevé de 93 %.

Si cette commune, qui présente toutes les caractéristiques nécessaires et suffisantes pour fournir un nombre relativement important d'analphabètes et d'illettrés avait été éloignée de la ville d'Arras, aurait-elle réagi de la même manière ? Nous ne le pensons pas. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer toutes les communes de notre échantillon équivalentes de par leur population et le poids de leur secteur secondaire mais situées soit dans le bassin minier, soit dans un canton à dominante industrielle, soit dans un îlot industrialisé d'un canton encore agricole et de comparer leur secteur tertiaire et leur taux d'alphabétisation aisée.

⁹⁷. Le rapport entre l'alphabétisation aisée, le secteur tertiaire et la distance entre la commune sondée et la ville mériterait d'être étudié sur des effectifs significatifs.

⁹⁸. A. CORNETTE, *Arras et sa banlieue*, *op. cit.*, p.91.

⁹⁹. Arch. nat. , C 3018 : enquête sur le travail 1872-1875.



Tableau 5 : secteur tertiaire et alphabétisation aisée dans quelques communes artésiennes à vocation industrielle

Commune	Canton	Population en 1876	Taux Secteur 2	Caractéristiques	Taux Secteur 3	Taux d'alphabétisation aisée
St.-Laurent-Blangy	Arras-Nord	1674	50,50 %	Très proche de la ville d'Arras ; située dans un canton à dominante industrielle ; présence de sucreries, fonderies et huileries	31,50 %	93,00 %
Havrincourt	Bertincourt	1172	40,80 %	Située dans un canton à dominante industrielle ; présence de sucreries	18,80 %	85,00 %
Biache-St-Vaast	Vitry-en-Artois	1550	46,70 %	Située dans un canton à dominante industrielle ; présence de sucreries et d'usines métallurgiques	13,30 %	82,00 %
Vimy	Vimy	1525	46,50 %	Située dans le bassin minier dans un canton à vocation industrielle	15,50 %	78,00 %
Puisieux	Pas-en-Artois	1395	58,50 %	Située dans un canton à dominante agricole ; présence de bonneteries ; textile à domicile	14,00 %	78,00 %
Le Transloy	Bapaume	1702	74,50 %	Située dans un canton à dominante industrielle ; présence de sucreries ; exploitation du textile à domicile	13,50 %	72,50 %
Bourlon	Marquion	1775	61,00 %	Située dans un canton à dominante agricole ; présence de sucreries, fabriques de tuiles, exploitation du textile à domicile	11,50 %	72,00 %

Il apparaît clair que les taux d'alphabétisation aisée se hiérarchisent en fonction de l'importance du secteur tertiaire. C'est ainsi que l'on trouve en tête la commune de Saint-Laurent-Blangy (93 %) proche de la ville d'Arras disposant d'un secteur tertiaire très actif puisque occupant une personne sur trois.

Viennent ensuite – avec au minimum 8 points d'écart en matière d'alphabétisation aisée et 21 points au maximum – toutes les communes éloignées de la ville d'Arras et dont le secteur tertiaire est compris entre 10 et 20 %. En queue, on trouve la commune de Bourlon qui cumule les handicaps (exploitation



du textile à domicile, nombreuses usines) et appartient, par ailleurs, au canton de Marquion qui, avec un taux de 77,60 %, ferme la marche de l'alphabétisation aisée.

Il semble donc bien que la commune de Saint-Laurent-Blangy, bien que fortement industrialisée, mais située à la périphérie immédiate de la ville d'Arras ait bénéficié « des lumières de la ville », tout comme, dans leur ensemble, les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud où nous avons pu déceler à la fin du XIX^e siècle, l'émergence d'un secteur tertiaire plus actif. Dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud, le secteur tertiaire, très actif, fournit pratiquement le cinquième des alphabétisés aisés et très aisés (de niveaux 4 et 5) alors que dans les autres cantons, en raison de sa faiblesse, il en fournit difficilement le dixième.

Les dénombrements effectués dans les listes nominatives de population des communes des cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud ont maintes fois prouvé un double phénomène : ou la ville tertiaire d'Arras « aspire »¹⁰⁰ dans les communes situées à sa périphérie, une main-d'œuvre qualifiée et alphabétisée, pour ses commerces et ses services en expansion ; ou alors, de par les relations et les échanges qu'elle entretient avec la campagne environnante, elle provoque, dans cette dernière, l'apparition de nouveaux services ou commerces. Ce faisant, elle crée chez les habitants de ces communes périphériques « un besoin de savoir lire et écrire intimement lié à l'ouverture des sociétés vers l'extérieur ; [...] par intrusion d'éléments extérieurs, liés au développement des administrations ou aux modifications de l'économie »¹⁰¹.

Dans un tel contexte d'accélération de l'alphabétisation, l'industrie, pourtant pourvoyeuse d'illettrés ou d'analphabètes ne peut que suivre la tendance générale. Car, face à cette population instruite, l'analphabète « a douloureusement conscience de sa singularité, et [...] s'efforce d'éviter pareille indignité à sa descendance »¹⁰². A l'inverse, dans les cantons, vivant « en vase clos », fortement industrialisés et ayant un secteur de services et de commerces faible parce que non activé par la ville tertiaire trop éloignée, leurs illettrés ou leurs analphabètes, n'ayant pas en face d'eux une population correctement alphabétisée suffisamment forte pour créer des besoins nouveaux et bousculer leurs habitudes sont, pour reprendre l'expression de F. Furet et J. Ozouf, « comme des poissons dans l'ignorance »¹⁰³.

Ces derniers proviennent quasi exclusivement des secteurs agricole et industriel auxquels il y a lieu de s'intéresser maintenant.

¹⁰⁰. Voir l'étude de cas que nous avons effectuée dans notre ouvrage *Anzin-Saint-Aubin...*, *op. cit.*, et qui a confirmé ce phénomène « d'aspiration de main-d'œuvre alphabétisée ».

¹⁰¹. J. QUÉNIART, « De l'oral... », *art. cit.*, p. 31-32.

¹⁰². P. ALBERTINI, *L'école en France.....*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁰³. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p.148.



Analphabétisme, illettrisme, secteurs agricole et industriel

Un lien fort qui bouscule quelques idées reçues

Pour chaque canton, le nombre total d'illettrés et d'analphabètes a été considéré puis, en fonction du poids respectif des secteurs agricole et industriel, les effectifs théoriques d'illettrés et d'analphabètes que chacun d'entre eux était susceptible de fournir ont été calculés. Enfin par comparaison avec les effectifs réellement observés, les écarts¹⁰⁴ ont été appréciés. Les résultats repris dans le tableau qui suit sont particulièrement significatifs.

Tableau 6 : illettrisme, analphabétisme, secteurs agricole et industriel
dans l'Arrageois en 1896-1905

Cantons	Effectifs d'illettrés et d'analphabètes	Secteur primaire (agriculture)				Secteur secondaire (industrie)			
		%	Effectifs attendus	Effectifs observés	Ecart	%	Effectifs attendus	Effectifs observés	Ecart
Arras-nord	49	21	10	14	+4	54	26	31	+5
Arras-sud	13	46	6	6	0	29	4	5	+1
Bapaume	78	32	25	16	-9	54	42	62	+20
Beaumetz	54	63	34	20	-14	21	11	32	+21
Bertincourt	74	40	30	16	-14	42	31	56	+25
Croisilles	96	57	55	25	-30	29	28	71	+43
Marquion	108	53	57	22	-35	34	37	79	+42
Pas-en-Artois	62	55	34	15	-19	33	20	45	+25
Vimy	128	41	52	31	-21	47	60	93	+33
Vitry-en-Artois	94	42	39	17	-22	44	41	74	+33
Arrondissement	756	45	342	182	-160	40	300	548	+248

¹⁰⁴. Par exemple, dans le canton de Marquion en 1896-1905, 108 illettrés et analphabètes ont été recensés. Le secteur primaire (agriculture) est dominant et occupe 53 % de la population active. Théoriquement, si la répartition se faisait proportionnellement entre tous les secteurs, celui-ci devrait fournir 108 x 53 % soit 57 individus par défaut. Or n'ont été réellement dénombrés que 22 individus illettrés et analphabètes provenant du secteur primaire. L'écart est donc de - 35.



Au niveau de l'arrondissement, si la répartition des illettrés et des analphabètes se faisait entre les secteurs d'activités, en fonction de leur importance respective, le secteur industriel devrait en fournir aux alentours de 300, or il en fournit 548 soit pratiquement le double – effectif représentant plus des deux tiers (72,50 %) de la population totale illettrée et analphabète de l'Arrageois – ce qui est considérable. Tous les cantons, que leur secteur secondaire soit dominant ou dominé, sont touchés par ce phénomène.

Toutefois, les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud y sont moins sensibles, vérifiant l'hypothèse que nous avançons précédemment et selon laquelle leur secteur tertiaire très actif freine les effets pervers de l'industrialisation.

Contre toute attente, le secteur agricole fournit deux fois moins d'illettrés et d'analphabètes qu'il ne devrait en délivrer (182 contre 342) rompant ainsi avec l'idée généralement admise d'un monde rural profond scolairement en retard et davantage touché par l'illettrisme et l'analphabétisme. Faut-il voir ici le fait que l'école « chez les paysans [...] était devenue un élément-clé des stratégies d'ascension sociale »¹⁰⁵ comme le souligne Y. Le Maner. Le nombre important d'alphabétisés aisés ou très aisés issus de ce corps social nous autorise à le penser¹⁰⁶.

La prégnance industrielle sur l'illettrisme et l'analphabétisme que laissent apparaître tous les écarts est largement confirmée par les fiches signalétiques des cantons de l'Arrageois que nous avons établies¹⁰⁷. Celles-ci indiquent en effet, que dans sept cantons (Bertincourt, Bapaume, Vimy, Vitry-en-Artois, Croisilles, Marquion et Pas-en-Artois) le secteur secondaire (industrie et artisanat) dominant dans les quatre premiers et dominé dans les trois derniers fournit au moins 14 % d'illettrés et d'analphabètes¹⁰⁸. Dans les cantons d'Arras-sud, de Beaumetz-les-Loges et d'Arras-nord la proportion est respectivement de 2 %, 7 % et 8 %. En clair, cela signifie qu'à la fin du XIX^e siècle, dans plus de la moitié des cantons de l'arrondissement d'Arras, un individu sur sept est illettré ou analphabète et appartient au secteur secondaire.

Derrière ces chiffres ne voit-on pas se profiler la révolution industrielle qui touche le département du Pas-de-Calais ? Celle-ci est-elle un des facteurs majeurs de l'illettrisme et de l'analphabétisme qui touchent encore 17 % de la population rurale artésienne à la veille du XX^e siècle ?

¹⁰⁵. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, *op. cit.*, p. 148.

¹⁰⁶. Rappelons que le groupe des cultivateurs-ménagers fournit, en 1896-1905, 28,6 % des alphabétisés aisés (niveau 4) et, à égalité parfaite avec le secteur des services et des commerces, 33,20 % des alphabétisés très aisés (niveau 5).

¹⁰⁷. Documents disponibles dans la thèse *Facteurs d'alphabétisation*, *op. cit.*, p. 525-535.

¹⁰⁸. Sauf dans le canton de Pas-en-Artois où il en fournit 12 %. Les pourcentages sont calculés par rapport à la population cantonale sondée.



L'industrialisation : facteur déterminant de l'analphabétisme et de l'illettrisme artésiens ?

En 1900-1901, le Pas-de-Calais voyait la prolétarianisation d'une part importante de sa population : « le travail des enfants à la mine, à l'atelier restait une nécessité financière pour beaucoup de familles et dans certains milieux, enfermés dans leur condition (mineurs, tullistes), on ne croyait toujours pas à l'école »¹⁰⁹.

Pour apprécier quantitativement ce phénomène, sans doute en lien étroit avec les chiffres que nous venons de livrer, nous avons tenté de calculer le nombre d'enfants employés en 1880-1890 dans les usines et ateliers, susceptibles d'être illettrés ou analphabètes et censés avoir convolé et signé leur acte de mariage quelques années plus tard en 1896-1905¹¹⁰.

De cette nouvelle recherche il ressort que dans le dernier quart du XIX^e siècle, les cantons de Vimy et de Vitry-en-Artois¹¹¹ se distinguaient tout particulièrement en matière d'emploi d'enfants dans leurs usines et leurs ateliers. Venaient ensuite les cantons de Marquion, de Croisilles et d'Arras-nord qui en employaient deux fois moins. Quant aux autres cantons ils en occupaient un nombre nettement plus faible.

Par ailleurs, le dépouillement des procès-verbaux des visites d'établissements industriels et de l'état indicatif des ateliers occupant des enfants mineurs laisse apparaître que les cantons de Vitry-en-Artois, de Marquion, de Bapaume et de Vimy¹¹² étaient ceux qui employaient le plus d'enfants susceptibles d'être illettrés ou analphabètes.

Enfin, à tout ceci, il convient d'ajouter le fait qu'à la fin du XIX^e siècle, dans les cantons situés au sud-est de l'arrondissement d'Arras (Bapaume, Bertincourt, Marquion, Pas-en-Artois), subsistait toujours une zone d'exploitation du textile dans laquelle « jusqu'en 1914 [...] 30 000 personnes travaillaient encore à domicile »¹¹³.

La cartographie de toutes ces indications est particulièrement suggestive.

¹⁰⁹. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, op. cit., p. 148.

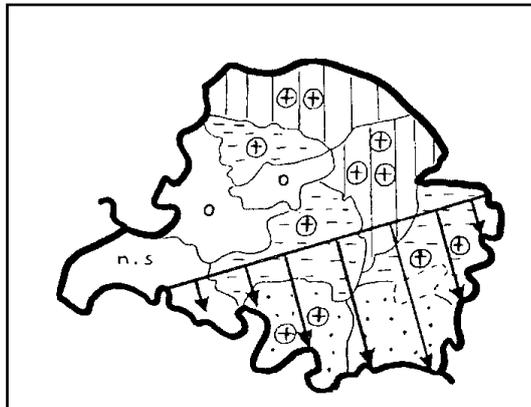
¹¹⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1225 : procès verbaux des visites d'établissements industriels, 1885-1886 ; M 1379 : état indicatif des ateliers occupant des enfants mineurs, 1874-1885.

¹¹¹. Qui employaient respectivement 22,20 % et 23 % des 1025 enfants travaillant dans l'ensemble des usines et ateliers de l'arrondissement d'Arras.

¹¹². Vitry-en-Artois : 30,50 % ; Marquion : 18,50 % ; Bapaume : 17 % ; Vimy : 13 %. Pourcentages calculés par rapport à la population d'enfants illettrés et analphabètes employés dans les usines et les ateliers de l'arrondissement d'Arras.

¹¹³. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, op. cit., p. 46.

Fig. 5 : les enfants et l'industrialisation en 1880-1890 dans l'arrondissement d'Arras



Pourcentages d'enfants employés dans les usines et ateliers :

 $\geq 20\%$
  $\geq 10\%$
  $\geq 4\%$
  $< 4\%$ (voir note 111)

Pourcentages d'enfants illettrés et analphabètes employés dans les usines et ateliers :

+++ $> 30\%$ ++ $< 20\%$ + $< 10\%$ 0 = aucun n.s : non significatif
 (voir note 112)

Zone d'exploitation textile à domicile : ↓ ↓ ↓

Les cantons d'Arras-sud et de Beaumetz-les-Loges, peu touchés par l'industrialisation et l'emploi des enfants dans les usines et les ateliers ont des taux d'analphabétisme et d'illettrisme faibles, notamment celui du canton d'Arras-sud, en tête du peloton avec le taux record de 4,50 %. Par contre, les cantons au sud-est de l'arrondissement d'Arras sont victimes de la conjonction de deux facteurs : l'emploi d'enfants illettrés et analphabètes dans les usines et les ateliers et l'exploitation du textile à domicile. Cette conjugaison de facteurs est particulièrement nette dans le canton de Marquion qui occupe, en 1896-1905, la dernière place avec le taux particulièrement élevé de 22,40 % d'individus éprouvant, à des degrés divers, des difficultés de lecture et d'écriture.

Au terme de l'analyse des liens existant, à la fin du XIX^e siècle, dans l'arrondissement d'Arras, entre les trois secteurs d'activités, l'alphabétisation aisée, l'analphabétisme et l'illettrisme, quels facteurs déterminants de l'alphabétisation peuvent être retenus afin de dresser une typologie de ses cantons ?



DES FACTEURS MAJEURS D'ALPHABÉTISATION VERS UNE TYPOLOGIE DES CANTONS ARTÉSIENS

Ce long détour statistique par les secteurs d'activités aura permis de découvrir qu'à la fin du XIX^e siècle les facteurs intervenant puissamment dans le processus d'alphabétisation de la population rurale artésienne sont au nombre de trois : la tertiarisation, l'industrialisation et l'existence préalable d'un noyau d'alphabétisation aisée. Ceux-ci sont à l'origine d'inégalités profondes entre les cantons de l'arrondissement d'Arras : pratiquement 20 points séparent en effet le canton d'Arras-sud, ouvrant la marche de l'alphabétisation et le canton de Marquion en queue de peloton.

La tertiarisation se caractérise par l'activation du secteur des activités touchant les commerces et les services. Ce dernier en ne fournissant que des alphabétisés de niveaux 4 et 5 (parfois avec des écarts importants comme par exemple 13,5 points entre le canton d'Arras-sud et celui de Pas-en-Artois) mais très peu (1 % maximum) d'analphabètes et d'illettrés qui viendraient annuler les effets positifs de l'alphabétisation aisée, en définitive, accélère celle-ci. L'activation du secteur tertiaire, à l'aube du XX^e siècle, touche surtout les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud proches de la ville d'Arras. Ou cette dernière « aspire » dans les communes de ces cantons périphériques une main-d'œuvre qualifiée et alphabétisée pour ses administrations en expansion ou bien, de par les relations et échanges économiques qu'elle entretient avec la campagne environnante, elle provoque, dans cette dernière, l'apparition de nouveaux commerces et services. Ce double phénomène crée de nouveaux besoins et notamment celui de lire et écrire.

L'industrialisation, quant à elle, se caractérise au XIX^e siècle, par l'émergence de nouvelles industries (notamment la sucrerie « indigène » omniprésente dans l'arrondissement d'Arras, l'exploitation minière dans le canton de Vimy, fabriques de tuiles, filatures, distilleries, ...) ¹¹⁴. A cela il convient d'ajouter un résidu d'activités proto-industrielles textiles touchant encore, à la veille de la première guerre mondiale, toute la zone sud-est de l'Arrageois. Corollairement, le secteur secondaire va exploser et supplanter le secteur primaire depuis toujours dominant. Vers 1900, la moitié des cantons sont déjà touchés par ce phénomène d'inversion de la structure sociale. Cela n'est pas sans conséquences pour l'alphabétisation.

De fait, en 1896-1905, dans plus des deux tiers des cantons de l'Arrageois, au moins un individu sur huit est illettré ou analphabète et appartient au secteur

¹¹⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1379 : *état indicatif des ateliers op. cit.*



secondaire. Dans les cantons les plus défavorisés la proportion va jusqu'à un sur six, c'est dire toute l'importance de la prégnance industrielle.

Contre toute attente¹¹⁵, faiblement et de manière homogène (sans écart significatif), le secteur agricole alimente les cantons en analphabètes et illettrés¹¹⁶ et ne sera donc pas retenu comme facteur déterminant de l'alphabétisation.

Enfin pour vérifier l'hypothèse de F. Furet et J. Ozouf il y a lieu d'ajouter aux facteurs de tertiarisation et d'industrialisation celui de l'existence d'un noyau de population précocement et correctement alphabétisée¹¹⁷ dont le rôle a déjà été implicitement pressenti, plus particulièrement dans les cantons de Pas-en-Artois et de Beaumetz-les-Loges.

Ces trois facteurs sont-ils, de par leurs différentes combinaisons, les facteurs déterminants du niveau grandement différencié de l'alphabétisation aisée mis à jour dans les cantons de l'arrondissement d'Arras à l'aube du XX^e siècle ?

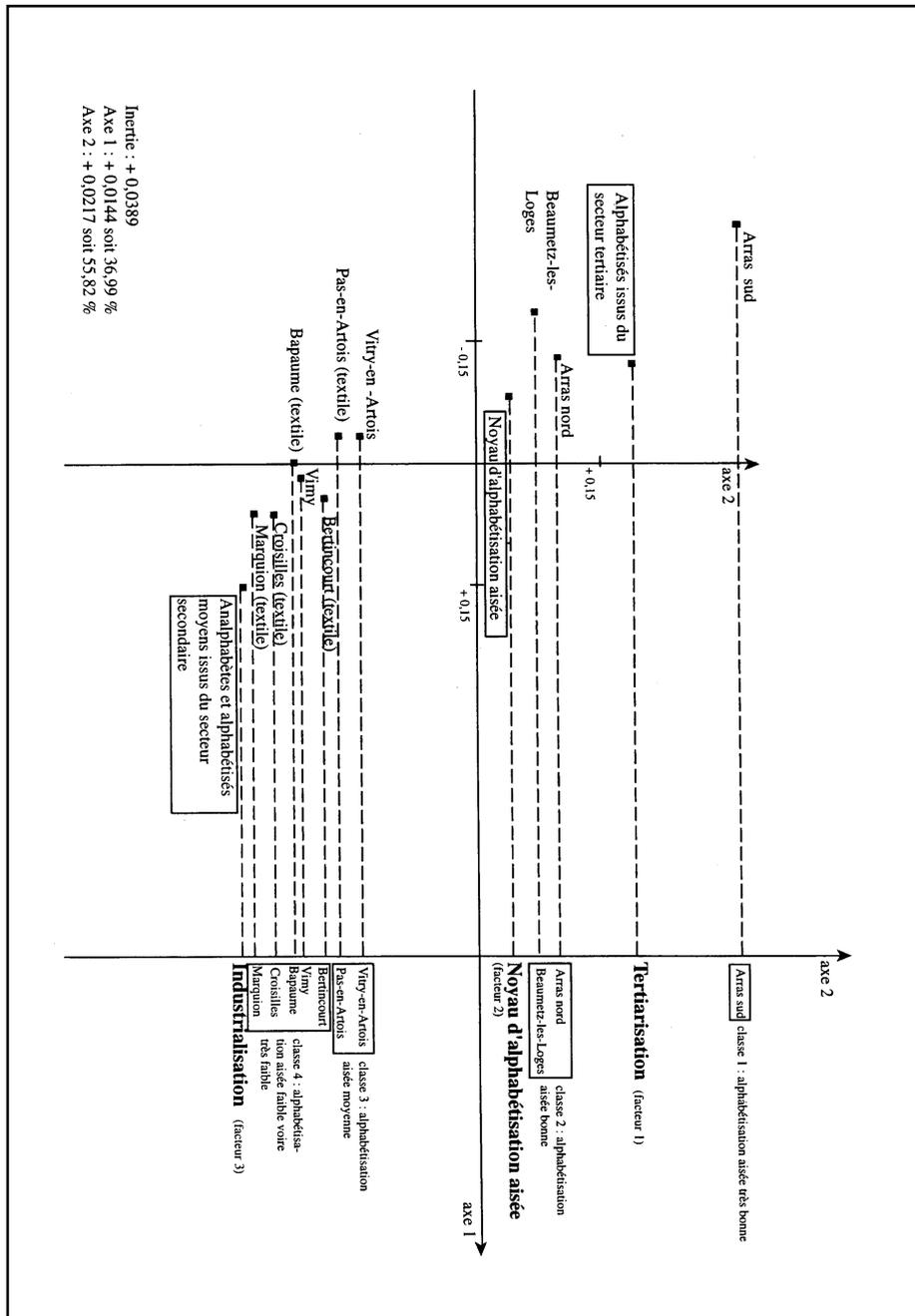
Pour le vérifier nous avons mis en œuvre une analyse factorielle. La photographie donnée est alors éclairante. Avant d'en faire le commentaire, précisons-en la présentation, la valeur statistique et le mode de lecture.

¹¹⁵. P. ALBERTINI, in *L'école en France*, *op. cit.*, p. 7-8 indique que « longtemps le paysan ne voit guère les bénéfices immédiats que ses enfants pourront retirer de l'école du village ».

¹¹⁶. Par rapport à la population totale de l'arrondissement sondée, le taux moyen d'individus illettrés ou analphabètes issus du secteur primaire est de 4,5 %. Le taux le plus bas est 2,5 % (Arras-sud) et le plus haut 5 %. Dans 9 cantons, le taux est compris entre 3,5 % et 5 %.

¹¹⁷. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op.cit.*, p. 281-283. Ceux-ci déclarent que « l'extension de l'alphabétisation au XIX^e siècle passe bien par l'école mais à condition qu'il existe au préalable un noyau de population lui-même alphabétisé, c'est à dire un certain seuil culturel minimal sans lequel l'école ne peut jouer de rôle positif dans le processus d'alphabétisation ».

Fig. 6 : facteurs déterminants de l’alphabétisation à la fin du XIX^e siècle dans l’Arrageois





A gauche on trouve l'analyse factorielle proprement dite dont les deux axes récupérant plus de 92 % de l'inertie (36,99 % et 55,82 %) indiquent que très peu d'informations sont perdues et que donc cette analyse factorielle de correspondances simples est significative. A droite, on trouve l'axe 2 supportant le plus d'inertie (55,82 %) et, sur lequel, en conséquence, les variables et les sujets ont été reportés par projection afin d'apprécier la manière dont ceux-ci se hiérarchisent.

L'analyse factorielle laisse apparaître très nettement l'opposition entre deux blocs, confirmant ainsi les profondes inégalités précédemment signalées. Le premier bloc est constitué de deux classes présentant une bonne voire très bonne alphabétisation aisée : dans la première, le canton d'Arras-sud seul ; dans la seconde, les cantons d'Arras-nord et de Beaumetz-les-Loges . Le second bloc est lui aussi constitué de deux classes : dans l'une, les cantons de Vitry-en-Artois et de Pas-en-Artois ; dans l'autre, ceux de Bertincourt, Vimy, Bapaume, Croisilles et Marquion. Ces cantons fournissent encore beaucoup d'analphabètes et d'illettrés et ont par conséquent une alphabétisation aisée moyenne, faible voire très faible.

La projection des sujets sur l'axe 2 montre clairement que les cantons se hiérarchisent en fonction de leur niveau d'alphabétisation aisée : tout en haut Arras-sud (95,50 %), tout en bas Marquion (77,60 %).

La projection des variables sur l'axe 2, quant à elle, permet de vérifier l'influence des trois facteurs dans le processus d'alphabétisation. En haut, dans le premier bloc de cantons, le facteur « tertiarisation » est encadré par les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud confirmant ainsi l'influence qu'il joue dans la construction de l'alphabétisation aisée de ces derniers. Le facteur « noyau préalable d'alphabétisation aisée » est très proche du canton de Beaumetz-les-Loges et compense ainsi la relative faiblesse de son secteur tertiaire. En dessous, dans le deuxième bloc, le facteur « prégnance industrielle » tire vers le bas les autres cantons et notamment ceux où subsistent des activités proto-industrielles textiles.

En définitive, ces trois facteurs semblent donc être les facteurs déterminants, tout au moins les caractéristiques majeures expliquant le niveau grandement différencié de l'alphabétisation aisée, à la fin du XIX^e siècle dans les cantons artésiens dont nous allons pouvoir maintenant dresser la typologie.

Typologie des cantons artésiens à la fin du XIX^e siècle

La typologie proposée ci-après est l'aboutissement de ce chapitre dont l'objectif majeur était de dépasser le stade de l'état des lieux de l'alphabétisation dans l'Arrageois à la fin du XIX^e siècle pour, au travers d'une étude des liens que



celle-ci avait entretenus avec les secteurs d'activités, déboucher sur une caractérisation des cantons de l'arrondissement d'Arras. Avant de soumettre à la sagacité du lecteur la typologie retenue, il y a lieu d'en préciser les modalités de construction et de lecture. Ont été retenues les découvertes essentielles que ce chapitre a permis d'effectuer.

Tout d'abord le principe de l'opposition des deux blocs suggérée par l'analyse factorielle a été gardé : dans le premier les cantons dont l'alphabétisation aisée est bonne ou très bonne ; dans le second ceux dont l'illettrisme et l'analphabétisme sont importants. A l'intérieur de chaque bloc, les cantons sont rangés dans l'ordre décroissant du taux d'alphabétisation aisée. Ensuite, les trois facteurs déterminants de l'alphabétisation précédemment isolés et éprouvés ont permis de caractériser les cantons. Le niveau de tertiarisation et l'importance du noyau préalable d'alphabétisation aisée ont été déterminés par rapport aux taux moyens de l'arrondissement. L'industrialisation ou prégnance industrielle a été appréciée pour chaque canton en fonction de plusieurs critères : le caractère du secteur secondaire (dominant ou dominé), l'alimentation de la part de ce secteur en illettrés et analphabètes et pour terminer l'emploi d'enfants illettrés ou analphabètes dans les usines ou les ateliers¹¹⁸. D'autre part il a été retenu comme autre caractéristique importante le fait que dans les cantons au sud-est de l'arrondissement d'Arras subsistait encore, à la veille de la première guerre mondiale, une zone d'exploitation du textile à domicile dont on a pu mesurer l'impact sur l'illettrisme et l'analphabétisme qu'elle alimentait dans des proportions loin d'être négligeables¹¹⁹. Pour terminer, les facteurs « tertiarisation », « noyau préalable d'alphabétisation aisée » et « prégnance industrielle » peuvent avoir des effets contraires sur l'alphabétisation que nous avons matérialisés avec des signes¹²⁰.

Les préalables méthodologiques étant posés, la typologie des cantons de l'Arrageois à la fin du XIX^e siècle à laquelle nous avons abouti, peut être livrée.

¹¹⁸. Pour que l'industrialisation soit considérée comme forte nous avons estimé que deux conditions au moins devaient être remplies.

¹¹⁹. Ce secteur, dans les cantons touchés par l'exploitation du textile à domicile, fournit un illettré sur cinq.

¹²⁰. Par exemple une prégnance industrielle faible aura une incidence positive sur l'alphabétisation aisée qui sera notée +++ . A l'inverse une prégnance industrielle forte (répondant à au moins deux de ces critères : secteur secondaire dominant, sécrétion d'illettrés et d'analphabètes, emploi d'enfants illettrés et analphabètes dans les ateliers et les usines) aura une incidence négative sur l'alphabétisation aisée notée - - - . Il en sera de même pour les facteurs « tertiarisation » et « noyau d'alphabétisation aisée ».

Tableau 7 : typologie des cantons artésiens à la fin du XIX^e siècle

Blocs	Classes	Cantons	Alphabétisation aisée	Facteur 1 : tertiarisation	Facteur 2 : Noyau préalable d'alphabétisation aisée en 1850-1859	Facteur 3 : Prégnance industrielle
1	1	Arras-sud	Très bonne	Très active +++++++	Fort +++++++	Faible +++++++
	2	Beaumontz-les-Loges	Bonne	Moyennement active	Très fort +++++++	Faible +++++++
		Arras-nord	Bonne	Très active +++++++	Moyen	Moyenne
2	3	Pas-en-Artois	Moyenne	Faible -----	Moyen	Faible +++++++
		Vitry-en-Artois	Moyenne	Faible -----	Moyen	Forte -----
	4	Vimy	Faible	Faible -----	Faible -----	Forte
		Croisilles	Faible	Faible -----	Faible -----	Forte
		Bertincourt	Faible	Moyennement active -----	Très faible -----	Forte
		Bapaume	Faible	Faible -----	Fort +++++++	Forte -----
		Marquion	Très faible	Faible -----	Faible -----	Forte

+++

Facteurs dont la combinaison explique le bon taux d'alphabétisation aisée

Facteurs dont la combinaison explique la faiblesse du taux d'alphabétisation aisée

■

Facteur aggravant de l'illettrisme et de l'analphabétisme (exploitation du textile à domicile)



Cette typologie montre bien la complexité du processus d'alphabétisation aisée et la variété des situations toutefois elle indique clairement que c'est la combinaison des trois facteurs que nous avons isolés qui conditionne pour une large part¹²¹ le niveau d'alphabétisation des cantons artésiens à la fin du XIX^e siècle. Analysons rapidement les différents cas de figure.

En haut du tableau, pas de surprise, on trouve le canton d'Arras-sud réunissant toutes les conditions : un secteur tertiaire très actif, un noyau fort de population précocement alphabétisée et une industrialisation limitée. Dans la hiérarchie, viennent ensuite les cantons de Beaumetz-les-Loges et d'Arras-nord, le premier réunissant deux conditions (noyau très fort d'alphabétisation aisée et une industrialisation faible), le second ne répondant qu'à un seul critère (secteur tertiaire très actif).

Dans le deuxième bloc regroupant les cantons dont la population rurale éprouve plus de difficultés de lecture et d'écriture, le rangement s'opère en fonction de l'aggravation des facteurs, avec tout d'abord, le canton de Pas-en-Artois où les facteurs s'annulent (la faiblesse du secteur tertiaire étant compensée par une industrialisation limitée) mais où subsistent quelques îlots d'activités proto-industrielles textiles fournissant le cinquième de ses illettrés et analphabètes.

Tout en bas de l'échelle, le canton de Marquion cumule tous les handicaps : un secteur tertiaire faible, un noyau préalable d'alphabétisation aisée réduit à la portion congrue et, pour clore ce tableau particulièrement sombre, une prégnance industrielle forte aggravée par l'exploitation textile à domicile dont on remarquera la présence et sans doute l'influence dans tous les cantons en queue de peloton.

Telle est, à la veille de la première guerre mondiale, la situation dans l'arrondissement d'Arras où les facteurs économiques semblent donc jouer un rôle prépondérant soit positif (tertiarisation) soit négatif (prégnance industrielle) dans l'alphabétisation de sa population rurale. Ce rôle prouvé statistiquement doit maintenant être confirmé par un retour aux sources archivistiques. Ce sera l'un des objectifs majeurs du chapitre qui vient.

Par ailleurs, en ouvrant ce chantier, nous indiquions que pour apprécier l'alphabétisation de la population rurale artésienne, nous avons le choix entre deux théories en complète opposition.

La première du type Maggiolo la plus généralement admise, fondant son approche de l'illettrisme et de l'analphabétisme sur la lecture manichéenne des signatures au mariage, fournit pour la fin du XIX^e siècle, des taux d'alphabétisation

¹²¹. Rappelons que les études statistiques sérieuses s'accordent à reconnaître, qu'au delà de 80 %, l'analyse factorielle de correspondances simples est significative. Celle que nous avons proposée dans les pages précédentes et qui prend en compte les trois facteurs évoqués, récupère plus de 92 % des informations.



élevés. Constatant qu'ils ne sont pas en cohérence avec les taux de scolarisation particulièrement faibles à cette époque, les « utilisateurs » de cette théorie se contentent de relever ce paradoxe ou alors concluent qu'une partie de la population s'alphabétise en dehors de l'école.

La seconde théorie, celle que nous défendons, fondant son appréciation de l'alphabétisation sur l'analyse de l'aisance avec laquelle les conjoints ont signé leur acte de mariage, a donné – on l'a vu dans le présent chapitre – des taux d'alphabétisation beaucoup plus faibles. Reste à démontrer qu'étant plus faibles, ils se rapprochent alors des taux de scolarisation auxquels ils pourraient être assimilés et par voie de conséquence indiqueraient qu'une part infime de l'alphabétisation échappe à l'école.

Le chapitre qui vient aura également cette mission.



Chapitre IV

Alphabétisation, instruction et progrès économique





« La recherche récente s'interroge aujourd'hui, souvent à partir d'une réflexion sur la situation actuelle des pays sous-développés, sur les liens qui unissent alphabétisation, instruction et progrès économique »¹²² affirme J. Quéniart. Cette interrogation sera celle de ce chapitre et elle y occupera la place centrale.

Cette question essentielle renvoie tout d'abord aux recherches et découvertes du chapitre précédent auxquelles elle est intimement liée. En effet, il a été clairement établi, dans le précédent chapitre, que les taux d'alphabétisation des cantons de l'Arrageois, à la fin du XIX^e siècle, avaient été assez fortement majorés et devaient, pour se rapprocher de la réalité, être revus à la baisse. Ce faisant on a pu pressentir qu'ils se rapprocheraient alors des taux de scolarisation en régression à l'aube du XX^e siècle. Peut-on déduire pour autant de ce constat fort dérangent – car remettant en cause l'idée d'une école républicaine achevant le processus d'alphabétisation – que les taux d'alphabétisation doivent être assimilés à des indicateurs de taux approximatifs de scolarisation et - ou de fréquentation scolaire et qu'un lien existe entre les différents types de fréquentation scolaire et les niveaux d'alphabétisation ? Le présent chapitre aura, avant toutes choses, mission de vérifier quantitativement ces deux hypothèses durant tout le XIX^e siècle, au niveau de chaque canton.

Par ailleurs, en vérifiant ces deux hypothèses, ce chapitre permettra de préciser le rôle que l'école a pu jouer, dans l'Arrageois au XIX^e siècle, dans le processus d'alphabétisation. Ce dernier échappe-t-il en partie à l'école comme l'ont affirmé F. Furet et J. Ozouf¹²³ ou dépend-il exclusivement ou quasi exclusivement de l'institution scolaire ?

D'autre part et pour terminer, J. Quéniart n'invite-t-il pas à considérer les facteurs économiques comme facteurs essentiels pour ne pas dire déterminants du processus d'alphabétisation ? Le chapitre précédent a permis statistiquement d'apprécier l'incidence prépondérante et négative de ceux-ci sur l'illettrisme et l'analphabétisme dans la plupart des cantons artésiens. Cette incidence quantitativement établie peut-elle être qualitativement confirmée durant tout le XIX^e siècle par un retour aux sources archivistiques dont on analysera le contenu ? Telle est l'ultime question à laquelle ce chapitre tentera d'apporter des réponses.

¹²². J. QUÉNIART, « De l'oral à l'écrit... », *art. cit.*, p. 34.

¹²³. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p.306.



TAUX D'ALPHABÉTISATION : INDICATEUR DU TAUX DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE ? DU TAUX DE SCOLARISATION ? DU TAUX D'INSTRUCTION ?

Pour tenter de répondre à cette excitante question revenons rapidement sur quelques anomalies relevées dans les statistiques officielles et qui sont, pour l'essentiel, à l'origine de notre questionnement.

Retour sur un paradoxe

J. -M. Robidet a calculé que, dans le département du Pas-de-Calais, à la fin du XIX^e siècle, le taux de scolarisation décroît régulièrement passant de 830 pour mille en 1884 à 769 pour mille en 1900 alors que le taux d'alphabétisation augmente tout aussi régulièrement passant de 85,70 % en 1883 à 97,30 % en 1905 chez les hommes et durant la même période, chez les femmes, de 78 % à 94,9 %¹²⁴. Il n'explique nullement ce paradoxe et se contente de déclarer « qu'en dépit du recul du taux de scolarisation, l'illettrisme a continué à régresser »¹²⁵.

Peut-on imaginer un seul instant que taux de scolarisation faible et taux d'alphabétisation élevé soient compatibles ? Comment est-il possible que des enfants ayant fréquenté peu ou pas du tout l'école soient quelques années plus tard correctement alphabétisés ?

En réponse à ce paradoxe, certains historiens, mettant en cause la croyance commune selon laquelle l'alphabétisation est fille de l'école, avancent alors comme argument le fait que l'alphabétisation échappe pour une part non négligeable à l'école.

Si cet argument peut être accepté pour un nombre restreint d'enfants, on l'admet beaucoup plus difficilement pour une population importante et plus particulièrement dans le monde rural, sans doute moins préoccupé à cette époque par l'instruction de ses enfants que par les difficultés économiques qu'il rencontre.

En effet, en sachant qu'en 1886-1891, dans l'arrondissement d'Arras, le taux de scolarisation était aux alentours de 844 pour mille¹²⁶ et que le pourcentage d'individus ayant signé leur acte de mariage en 1896-1905 s'élevait à 97,40 %¹²⁷, on peut alors estimer que pour la seule période 1886-1891, quelque cinq mille petits

¹²⁴. J.- M. ROBIDET, *La scolarisation*, *op. cit.*, p. 116 et annexes p. 17-19.

¹²⁵. *Ibidem*, p. 159-162.

¹²⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, Bibli. hist., B 2380-2385 : rapports des sous-préfets.

¹²⁷. Ce pourcentage comprend les individus sachant signer quelle que soit l'aisance de leur signature (niveaux 2, 3, 4 et 5). Il s'agit de l'approche Maggiolo que nous contestons. Un décalage de 10 à 15 ans a été respecté entre le moment où les individus fréquentaient l'école et celui où ils se sont mariés.



ruraux artésiens se seraient alphabétisés en dehors de l'école¹²⁸. Ce chiffre paraît abusif.

Il y a ici tout lieu de penser que les taux d'alphabétisation ont été majorés. De fait, si l'on considère que, parmi les 97,40 % d'individus sachant signer, ont été comptabilisés ceux de niveaux 2 et 3 ; que ces individus, de par le manque d'aisance qu'ils ont manifesté lors de l'apposition de leur signature au bas de l'acte de mariage, sont des personnes incomplètement alphabétisées (ou illettrées) ; qu'à ce titre, elles doivent être retirées de la statistique officielle qui ne prend en compte que la seule capacité à signer ; alors la situation devient on ne peut plus évidente.

En effet, la seule prise en compte de l'alphabétisation aisée et très aisée fait chuter le taux à 83 % ou 830 pour mille¹²⁹ et celui-ci correspond alors à peu près au taux de scolarisation (entre 842 et 844 pour mille) de la période comprise entre 1886 et 1891 (période durant laquelle les conjoints ayant signé leur acte de mariage entre 1896 et 1905 sont censés avoir fréquenté l'école¹³⁰).

Cette très grande proximité des chiffres semble bel et bien confirmer l'hypothèse selon laquelle il faut « considérer les taux d'alphabétisation [...] comme des taux approximatifs de scolarisation ou de fréquentation scolaire pouvant seulement pour la grosse majorité des signatures refléter un savoir minimum reçu à l'école [...] et rien d'autre »¹³¹.

Se pose alors le problème de la généralisation de cette coïncidence des taux de scolarisation et d'alphabétisation, au niveau de tous les cantons de l'arrondissement d'Arras, tout au long du XIX^e siècle.

Avant d'aller plus loin dans la démonstration, il paraît utile de préciser le sens qu'il faut donner à scolarisation et à fréquentation scolaire.

Scolarisation, fréquentation scolaire : de la nécessité d'une définition

Si la définition la plus généralement admise consiste à assimiler la scolarisation au fait de donner l'instruction dans les écoles et donc à les fréquenter, il n'en va plus de même lorsqu'il s'agit de déterminer des taux. En effet, le taux de scolarisation est le rapport de la population scolarisée (élèves inscrits et fréquentant effectivement l'école) sur la population scolarisable (enfants d'âge scolaire). Le taux de fréquentation, quant à lui, permet d'évaluer l'assiduité des élèves inscrits. Il

¹²⁸. 4 503 exactement. Pour le mode de calcul voir la thèse *Facteurs d'alphabétisation*, *op. cit.*, p. 139.

¹²⁹. En 1896-1905, dans l'arrondissement d'Arras nous avons dénombré 2,60 % d'individus ne sachant pas signer (niveaux 0 et 1) ; 14,40 % d'individus ayant atteint les niveaux 2 et 3 (signant avec difficulté) et le reste soit 83 % de niveaux 4 et 5.

¹³⁰. Ces statistiques et celles qui vont suivre ont été établies à partir d'un suivi de cohortes (individus qui sont nés et se sont mariés dans la même commune).

¹³¹. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs.....*, *op. cit.*, p. 42.



est déterminé à partir du rapport des présences journalières effectives des élèves inscrits sur le nombre des présences possibles. Les absences des élèves sont relevées par demi-journée et totalisées. En retirant celles-ci du nombre des présences possibles on détermine ainsi le nombre de présences effectives.

Ces précisions étant apportées, analysons maintenant les sources habituellement utilisées pour déterminer des taux de scolarisation et des taux de fréquentation scolaire afin de dégager les limites, voire les dangers, qu'elles peuvent présenter.

Des sources à manipuler et à interpréter avec précaution

Les métamorphoses de la statistique scolaire imposent à la prudence¹³² déclare en substance J. -N. Luc. D'après lui, depuis un quart de siècle, les historiens utilisent de plus en plus souvent les milliers de données statistiques collectées et publiées durant le XIX^e siècle pour étudier l'évolution de la scolarisation et replacer l'œuvre républicaine dans l'effort de tout un siècle. J. -N. Luc estime que quelles que soient les conclusions de ces historiens, tous leurs travaux ont un point commun : ils interprètent les statistiques officielles sans prendre réellement en compte leur mode de fabrication. Il met en garde les chercheurs contre l'utilisation aveugle et les interprétations hâtives qu'ils pourraient faire des statistiques du XIX^e siècle arguant le fait que depuis le début de ce siècle, les rubriques et les procédés d'investigation ont plusieurs fois changé.

En effet jusqu'à l'année 1854-1855 on détermine le « nombre moyen » d'élèves ou enfants ayant « fréquenté » l'établissement, généralement pendant « l'hiver » et « l'été » d'une année scolaire ou de deux portions d'années scolaires successives.

De 1855-1856 à 1858-1859, on relève sur les registres disponibles, le « maximum » d'hiver, l'effectif du « mois maximum » de l'année – qui ne coïncide pas toujours avec le précédent – ou la moyenne des fréquentations hivernale et estivale. Dans certains cas les inspecteurs indiquent le nombre d'enfants présents le jour de leur visite.

De 1859 à 1874 (à l'exception de l'année scolaire 1868-1869) on indique le nombre d'élèves inscrits sur le registre matricule pendant l'année civile. En 1868-1869, on indique le nombre d'élèves inscrits sur le registre matricule pendant l'année scolaire. Afin de supprimer l'excédent résultant de la réunion, dans un même total, d'enfants appartenant à deux fractions d'années scolaires successives, de 1875-1876 à 1913-1914 on relève le nombre d'enfants inscrits sur le registre matricule ou sur la liste annuelle pendant l'année scolaire.

¹³² J. -N. LUC, *La statistique de l'enseignement primaire XIX^e-XX^e siècles*, Paris, 1985, p. 2 ; *id.*, « Du bon usage des statistiques de l'enseignement primaire aux XIX^e et XX^e siècles », *Histoire de l'Education*, 29, janvier 1986, p. 59-67.



Comme on peut le constater, cette disparité des modes de recensement oblige à beaucoup de prudence lors d'études comparatives.

Par exemple, en fonction des chiffres fournis par l'administration, l'essor de la population scolaire entre 1858 et 1859 peut être évalué, dans l'arrondissement d'Arras, à 14 % (si l'on compare le maximum d'hiver en 1858 – 21 795 élèves – avec le total de l'année 1859 – 24 804 –) ou à 3 % (si l'on compare des maxima d'hiver en 1858 et 1859 : 21 795 et 22 462 élèves).

A. Prost, lui aussi, nous invite à la prudence et déclare que, s'il avait globalement accepté jusqu'à présent la validité des statistiques scolaires, il n'en est plus aussi sûr et pense que la question doit être réexaminée¹³³. Commentant les travaux de R. Grew et P. Harrigan¹³⁴ relatifs à l'instruction primaire en France au XIX^e siècle, A. Prost estime que l'argument qu'avancent ces derniers – lorsque l'on critique leur approche quantitative de la scolarisation française –, à savoir la cohérence interne de leurs données statistiques, ne vaut pas car elle est « pour une part le produit de l'administration [...]. L'administrateur qui produit une statistique n'a pas pour objectif premier d'informer son supérieur, ou les historiens du futur : il rend ses comptes, car son action va être jugée sur les chiffres qu'il produit, et il le sait »¹³⁵.

Une parfaite illustration de ce mode de production de données et des objectifs qu'il vise nous est fournie par le rapport du préfet du Pas-de-Calais au conseil général, le 26 août 1844. On y apprend que « pour la première fois depuis l'établissement de l'inspection des écoles, dans le département, toutes les communes ont été successivement visitées dans l'espace de quinze mois, et les résultats de cette revue générale, recueillis avec exactitude et uniformité, consignés sur des cadres préparés par mes soins, soumis au contrôle des comités supérieurs, ont fourni les principaux éléments d'une bonne statistique départementale de l'instruction primaire. Que si ce premier travail d'ensemble présente des inexactitudes inséparables de toute opération de quelque étendue, les nouvelles inspections que je compte désormais réclamer chaque année commenceront par atténuer les erreurs et finiront par les détruire. Déjà le degré d'approximation obtenu a permis de prescrire les principales mesures qu'exigeait la situation de nos écoles, et c'était là le premier comme le plus important résultat que devait atteindre l'inspection [...]. Malgré tous les obstacles [...] le besoin de l'instruction est si généralement compris, les efforts de l'administration si persévérants, la volonté du gouvernement si forte, que chaque année comparée avec celle qui l'a précédée présente des progrès que l'avenir ne peut manquer de compléter »¹³⁶.

¹³³. A. PROST, « Pour une histoire... », *art. cit.*, p. 69.

¹³⁴. R. GREW, P. HARRIGAN, *School state and society, the growth of elementary schooling in nineteenth-century France. A quantitative analysis*, Ann Arbor, 1991.

¹³⁵. A. PROST, « Pour une histoire... », *art. cit.*, p. 69-70.

¹³⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil Général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1844. Procès-verbaux*, séance du 26 août, p. 75-81.



Sur quels chiffres le préfet du Pas-de-Calais fonde-t-il son jugement ? Pourquoi parle-t-il de degré d'approximation ?

Une lecture attentive et critique des chiffres annexés à ce rapport permet rapidement de découvrir quelques incohérences. Que l'on juge plutôt : si nos calculs à partir des chiffres fournis par l'administration permettent de mettre en évidence, dans l'arrondissement d'Arras, un taux de fréquentation hivernale des garçons, anormalement élevé puisque égal à 92 %, ceux des arrondissements de Saint-Omer et Saint-Pol sont aberrants puisque dépassant les 100 % ! En effet les garçons scolarisables étant respectivement 7 796 et 5 796, ils seraient 8 061 et 6 144 à fréquenter l'école l'hiver !

Cette anomalie réside dans le fait que la population scolarisable était assimilée et calculée à partir du « septième de la population totale qui mesure ordinairement les enfants de 7 à 12 ans capables de recevoir l'instruction primaire »¹³⁷.

Ce mode de calcul pour le moins approximatif sera dénoncé par les instituteurs comme en témoigne le propos relevé dans un courrier envoyé par le maître de Vélou (canton de Bertincourt) à l'Inspecteur d'Académie, en 1855 : « On compte généralement que dans la plupart des communes le nombre des enfants de 6 à 13 ans égale le septième de la population. Ce calcul vrai peut-être pour quelques communes exceptionnelles ne l'est pas à beaucoup près pour Vélou où l'on trouve au plus 25 enfants de cet âge tandis que le septième de la population est de 49. Ce résultat tout étrange qu'il peut paraître n'en est pas moins exact »¹³⁸.

Qu'en est-il exactement de cette méthode ? Elle a été éprouvée sur notre échantillon de communes, par cantons, pour l'année 1853.

A partir des bulletins annuels des communes de l'arrondissement d'Arras¹³⁹ dans lesquels les instituteurs ont indiqué avec précision le nombre d'enfants de 2 à 6 ans et de 6 à 13 ans, il a pu être établi que sur les dix cantons constituant l'arrondissement d'Arras, trois seulement avaient une population scolarisable proche du septième de la population totale (écart de 1 à 2 %), par contre pour les sept autres l'écart était nettement plus important (entre 5 et 15 %). Toutefois quand on globalise les résultats cantonaux, par le jeu des écarts positifs et négatifs, la population scolarisable de l'arrondissement est proche du septième de la population totale (écart de 1 %). Cela confirme bien le caractère approximatif que revêt ce mode statistique qui ne tient pas compte des spécificités cantonales. J. Peneff ne fait-il pas le même constat de décalage entre les évaluations établies à des échelons différents quand il indique que la première enquête cantonale menée, en 1889, en

¹³⁷. *Ibidem*, p. 75.

¹³⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Vélou, 1851-1857.

¹³⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052 : bulletins annuels de l'arrondissement d'Arras.



Loire-Inférieure donne un taux de scolarisation de 74 % alors que la statistique nationale affiche un taux supérieur de près de 20 points ?¹⁴⁰

On voit bien ici, au travers des quelques exemples que nous venons de développer, l'idée selon laquelle « la statistique est une représentation socialement construite, non une photographie [...] et qu'elle appartient à ce regard venu du sommet de l'institution »¹⁴¹.

Que faire pour éviter ces distorsions ? Ecrire une « histoire par en bas » pour reprendre l'expression d'A. Prost qui affirme clairement que « l'histoire de la scolarisation primaire en France au XIX^e siècle est maintenant d'abord une question de sources »¹⁴².

Quelles sources locales utiliser ? Quelle méthodologie développer ?

Aux Archives Départementales du Pas-de-Calais, le chercheur en histoire de l'éducation dispose de trois grands types de sources.

Tout d'abord il a la possibilité de consulter plus de 6000 dossiers professionnels d'instituteurs recelant quantité d'informations. Ils contiennent notamment, à partir de 1878, les rapports d'inspection indiquant, outre le nombre d'enfants de 6 à 13 ans qui ne fréquentaient pas l'école, le nombre d'élèves inscrits, le nombre des présents le jour de l'inspection, et de manière beaucoup plus aléatoire des remarques de l'inspecteur sur la fréquentation et l'assiduité scolaires. D'autre part les rapports permettent de saisir à travers le temps l'évolution des pratiques pédagogiques des instituteurs, les méthodes d'enseignement mises en œuvre et le matériel utilisé¹⁴³.

Le chercheur dispose ensuite des bulletins annuels et trimestriels des communes de l'arrondissement d'Arras pour l'année scolaire 1852-1853¹⁴⁴. Ont été essentiellement utilisés les bulletins annuels qui sont également, à l'inverse des bulletins trimestriels – accessoirement consultés pour compléter ou vérifier les déclarations des instituteurs paraissant suspectes ou erronées –, une mine de renseignements pour l'historien. Ces bulletins – disponibles pour le seul arrondissement d'Arras – sont organisés en 12 grandes rubriques ou états. Ces états sont renseignés par les instituteurs à partir des registres de l'année scolaire en cours.

L'état n° 1, outre des renseignements divers sur la commune, indique le nombre total des enfants de la commune de 2 à 6 ans et de 6 à 13 ans (garçons et filles) ; le nombre des élèves dont l'habitation est éloignée de l'école ainsi que le nombre d'enfants bénéficiant de la gratuité.

¹⁴⁰. J. PENEFF, *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, Paris, 1987.

¹⁴¹. A. PROST, « Pour une histoire », *art. cit.*, p. 70.

¹⁴². *Ibidem*, p. 74.

¹⁴³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1129-1425.

¹⁴⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052 (bulletins annuels), 1053 (bulletins trimestriels).



L'état n° 2 concerne la maison et le mobilier d'école et l'état n° 3 relatif à la fréquentation scolaire indique le nombre d'enfants de 6 à 13 ans fréquentant d'autres établissements que l'école publique (garçons et filles) ; le nombre d'enfants de 6 à 13 ans n'ayant fréquenté aucune école durant l'année scolaire (garçons et filles) ; le nombre d'élèves (par mois et par semestre) ayant assisté à une classe au moins (présences possibles, présences effectives) et enfin les causes ayant motivé l'inassiduité des enfants aux classes d'hiver et aux classes d'été et les moyens d'y remédier. Cette dernière sous-rubrique – particulièrement bien renseignée par les instituteurs qui se sont montrés parfois très prolixes – a été particulièrement utile pour déterminer les facteurs de non-scolarisation.

L'état n° 4 renseigne sur les moyens disciplinaires mis en œuvre, le mode d'enseignement, les méthodes et les procédés pour la lecture et l'écriture utilisés par le maître. Quelques indications relatives au règlement de l'école et aux récompenses sont également fournies.

Les états n° 5, 6 et 7 concernent respectivement l'entretien annuel de l'école publique (dépenses, ressources) ; les conditions de l'instituteur et les détails personnels (carrière, diplômes) ; ses revenus et ses charges.

L'état n° 8 permet de procéder, s'il y a lieu, à l'inventaire des écoles privées de la commune.

Les états n° 9, 10 et 11, quant à eux, renseignent respectivement sur les livres en usage dans l'école ; les anciens instituteurs ; les familles ou personnes qui ont contribué, soit par des secours pécuniaires, soit autrement, aux progrès de l'enseignement primaire dans la commune ou ailleurs.

Pour terminer, l'état 12 est réservé aux notes, observations et renseignements « qui n'ont point trouvé place dans les états précédents ou qui auraient besoin de plus de développements ».

Pour clore la liste des sources archivistiques, le chercheur peut enfin utiliser les rapports du préfet ou de l'inspecteur d'académie au conseil général¹⁴⁵ et la correspondance générale entre les instituteurs et les divers représentants de l'administration (inspecteurs, préfet, maires, curés...)¹⁴⁶. Les rapports au conseil général sont intéressants pour percevoir le « regard institutionnel » que jette l'administration sur l'école et son fonctionnement. Les chiffres sur lesquels elle prend appui pour fonder son jugement doivent être analysés, critiqués et si possible comparés à d'autres, l'utilité d'une telle démarche ayant été précédemment démontrée. La correspondance générale a été d'un grand intérêt car elle a permis, par l'analyse minutieuse des centaines de lettres mises à notre disposition, de « prendre la température » sur le terrain dans des domaines très divers :

¹⁴⁵. Les rapports et procès-verbaux imprimés du conseil général sont conservés aux Arch. dép. du Pas-de-Calais, en bibliothèque, sous les cotes U1 (1835) et suivantes.

¹⁴⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433-466.



absentéisme scolaire, conditions matérielles de l'école, méthodes d'enseignement, relations des instituteurs avec les notables locaux.....

Voilà donc, à grands traits, les sources archivistiques locales qui ont été mobilisées. Reste maintenant à préciser l'usage statistique qui en a été fait.

Les bulletins annuels : un outil précieux

Les bulletins annuels de 1852-1853 donnent toutes les indications utiles pour déterminer des taux de scolarisation et des taux de fréquentation scolaire : le nombre d'enfants d'âge scolaire (6 à 13 ans), fréquentant l'école publique, d'autres établissements ou aucune école ; le nombre d'inscrits, de présences possibles et effectives par mois.

Toutefois, ces deux dernières rubriques sont celles qui posent le plus problème aux instituteurs.

Ainsi l'instituteur communal de Rocquigny (canton de Bertincourt), en 1855, écrit à l'inspecteur pour le remercier de lui avoir retourné son bulletin du troisième trimestre erroné et ajoute : « Je parviendrai à le rectifier comme il faut mais avant de vous le retourner permettez-moi de voir notre délégué pour m'aider à le faire car je vous avoue que je n'y comprends rien »¹⁴⁷.

L'inspecteur va même jusqu'à expliquer à l'instituteur de Boiry-Sainte-Rictrude la manière de calculer les absences. Il s'adresse à lui en ces termes : « Le petit nombre d'absences que vous indiquez dans vos bulletins me donne lieu de croire ou que votre registre servant aux appels journaliers n'est pas tenu régulièrement ou que vous ne comprenez pas la manière de compter les absences ; vous avez indiqué au plus 95 absences. Or il y a de 44 à 50 classes par mois. Deux élèves – et c'est bien peu – auraient manqué d'assister à l'école que déjà vous auriez dû indiquer plus de 80 absences. Supposez qu'il vous manque le matin 4 élèves et le soir 5, vous devez compter 9 absences ; si le lendemain ces absences ont encore lieu qu'elles portent au non sur les mêmes élèves vous en compterez 18 pour les deux jours et ainsi de suite »¹⁴⁸.

Plusieurs fois, lors de l'analyse des bulletins annuels, il a été constaté que les maîtres rencontraient ce type de difficultés pour renseigner le tableau récapitulatif des absences, présences possibles et effectives (chiffres erronés ou absence de réponse). Dans ce cas, les déclarations erronées des instituteurs ont été corrigées ou complétées par comparaison avec les bulletins trimestriels.

Quand cela n'a pas été possible, les communes incriminées ont été remplacées par des communes de population équivalente.

¹⁴⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Rocquigny, 1855-1858.

¹⁴⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Boiry-Sainte-Rictrude, 1854-1857.



Puis les taux de scolarisation ont été calculés de la manière suivante : premièrement, détermination du taux moyen d'inscrits sur l'ensemble des mois de l'année scolaire (la plupart du temps d'octobre à juillet) ; deuxièmement, détermination du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école communale (ensemble des enfants âgés de 6 à 13 ans fréquentant ou non l'école communale) ; troisièmement, calcul du rapport des deux.

Les rapports d'inspection : un autre type d'outil

Avec les rapports d'inspection mis à notre disposition dans les dossiers professionnels des instituteurs et présentant un autre type de renseignements, la mise en œuvre d'une méthodologie différente a été rendue nécessaire. De fait, pour apprécier les liens unissant l'alphabétisation en 1896-1905 et la scolarisation, il fallait évaluer cette dernière 10 à 15 ans auparavant, à l'époque où les conjoints ayant signé leur acte de mariage étaient censés avoir fréquenté l'école de leur village. Il a donc été nécessaire de rechercher les instituteurs ayant exercé dans les communes de notre échantillon entre 1880 et 1890, puis de consulter leurs rapports d'inspection. Ces derniers, en matière de scolarisation et de fréquentation scolaire, indiquent le nombre d'enfants de 6 à 13 ans ne fréquentant pas l'école, le nombre d'élèves inscrits au registre d'appel pendant le mois d'inspection, le nombre de présents le jour de l'inspection par cours (moyen, élémentaire et préparatoire).

Les instituteurs étaient vus en moyenne deux fois dans l'année scolaire. On disposait donc, sauf très rare exception, d'une vingtaine de chiffres pour chaque commune. A partir de ces chiffres ont été calculés des taux de fréquentation (élèves présents sur élèves inscrits) et notamment deux taux moyens : le premier – dit maximal – avec les dix taux les plus élevés ; le second – dit minimal – avec les dix taux restants de manière à déterminer un écart moyen susceptible d'indiquer la frange de population fréquentant irrégulièrement l'école et devant logiquement être moins bien alphabétisée¹⁴⁹.

Les résultats obtenus sont significatifs ... et rassurants.

¹⁴⁹. Pour plus de précisions sur les modes de calcul évoqués se reporter à la thèse *Facteurs d'alphabétisation*, *op. cit.*, p. 153-154.



Tableau 8 : scolarisation et analphabétisme au milieu du XIX^e siècle dans l'arrondissement d'Arras

Cantons	Taux de scolarisation en 1852-1853 ¹⁵⁰	Pourcentages d'enfants non ou mal scolarisés en 1852-1853	Analphabétisme (niveaux 0 et 1) en 1850-1859
Arras-nord	65 %	35 %	40,70 %
Arras-sud	66,30 %	33,70 %	30,50 %
Bapaume	57 %	43 %	46 %
Beaumont	74,40 %	25,60 %	23,10 %
Bertincourt	52,30 %	47,70 %	52,30 %
Croisilles	56,50 %	43,50 %	50 %
Marquion	57,30 %	42,70 %	49,40 %
Pas-en-Artois	72,10 %	27,90 %	30,80 %
Vimy	58,60 %	41,40 %	37,50 %
Vitry-en-Artois	58,10 %	41,90 %	43,80 %
Arrondissement	61,20 %	38,80 %	40,70 %

Des coïncidences significatives

Éprouvons tout d'abord ces chiffres à l'aune « institutionnelle ». Dans les annuaires du Pas-de-Calais, on peut apprécier les variations des taux de scolarisation entre 1841 et 1852 au niveau des six arrondissements. Celui d'Arras occupe la quatrième position avec un taux moyen de scolarisation, pour 1841-1852, de 815 pour mille. Durant cette période il oscille entre 800 et 839 pour mille¹⁵¹. Le taux de scolarisation de 61,20 % que nous avons déterminé pour l'arrondissement d'Arras est inférieur à celui des annuaires de plus de 20 points ! Qui croire ? Dans les rapports des sous-préfets¹⁵² on peut lire que le taux départemental de scolarisation, de 1886 à 1891, se situe entre 835 et 837 pour mille et celui de l'arrondissement d'Arras entre 842 et 844 pour mille. Cela voudrait donc dire qu'en l'espace de 50 ans (entre 1841 et 1891) le taux de scolarisation n'aurait pas augmenté ou très peu. Cela relève de l'absurde. Par contre, J. -M. Robidet¹⁵³ annonce un taux de scolarisation départemental variant, de 1843 à 1853, entre 605

¹⁵⁰. On pourrait à juste titre nous reprocher de ne pas avoir respecté le décalage de 10-15 ans. Cela s'est avéré impossible faute de sources. L'objectif était ici surtout de vérifier des tendances de proximité entre les taux de non-scolarisation et les taux d'analphabétisme. Si l'on fait référence aux travaux de J. -M. Robidet, *La scolarisation*, *op. cit.*, on peut estimer qu'entre 1835 et 1845, les petits ruraux artésiens étaient entre 39 et 41 % à ne pas franchir le seuil de l'école. Quinze ans plus tard cette même population présentait un taux d'analphabétisme de 40,70 %.

¹⁵¹. Méthode utilisée par les rédacteurs des annuaires : on rapproche les effectifs scolaires d'une tranche d'enfants dont l'importance est fixée au 1/12^e de la population, proportion qui correspond alors à une scolarité échelonnée de la 5^e à la 12^e année.

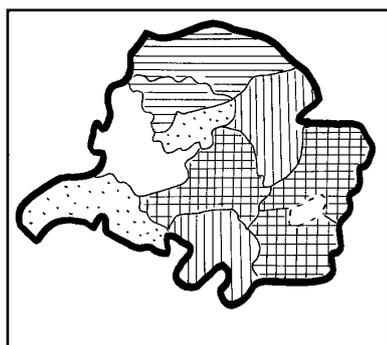
¹⁵². Arch. dép. du Pas-de-Calais, Bibl. hist., B 2380-2385.

¹⁵³. J. -M. ROBIDET, *La scolarisation.....*, *op. cit.*, p. 17-19.

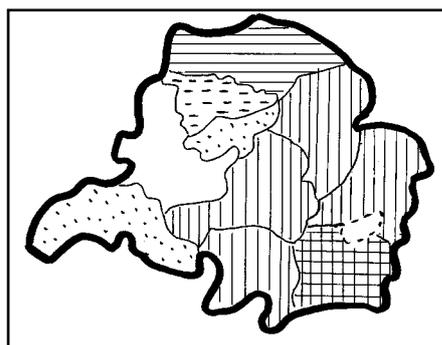
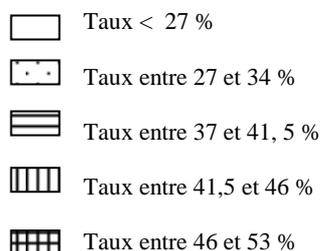
et 647 pour mille. Le taux de scolarisation de l'arrondissement d'Arras de 612 pour mille est bien compris dans cette fourchette. Ceci semble plaider en faveur de la cohérence de nos chiffres qui, cartographiés, donnent une image encore plus éclairante des liens unissant alphabétisation et scolarisation.

Fig. 7 : analphabétisme en 1850-1859 dans l'arrondissement d'Arras

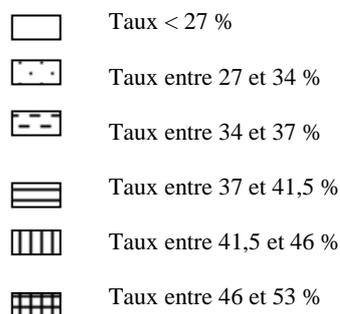
Fig. 8 : enfants non ou mal scolarisés au milieu du XIX^e siècle dans l'Arrageois



Taux arrondissement : 40,70 %



Taux arrondissement : 38,80 %



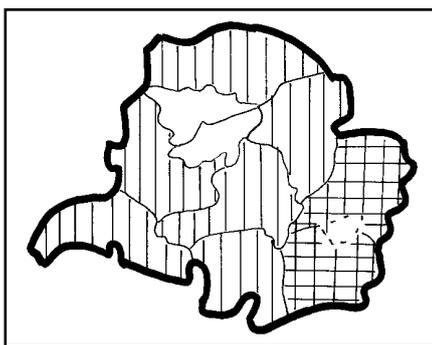
Dans sept cantons (Arras-sud, Beaumetz-les-Loges, Bapaume, Bertincourt, Pas-en-Artois, Vimy et Vitry-en-Artois) les taux de non-scolarisation sont proches des taux d'analphabétisme (écart inférieur à 5 points variant de 1,90 à 4,60). Dans les trois autres cantons (Arras-nord, Croisilles et Marquion) l'écart y est un peu plus important (entre 5 et 7 points). D'autre part on remarquera que la proximité des taux de non-scolarisation et d'analphabétisme est encore plus nette au niveau de l'arrondissement : 38,80 % contre 40,70 %. Ceci semble donc bien confirmer que les élèves non ou mal scolarisés sont analphabètes.

Mais qu'en est-il des 61,20 % d'élèves scolarisés ? De quelle manière fréquentent-ils l'école ? Quelle incidence a-t-elle sur leur niveau d'alphabétisation ?

Nous avons tenté d'apprécier celle-ci par le calcul de taux de fréquentation scolaire à partir des présences effectives et possibles des élèves¹⁵⁴.

Si la proximité des taux de non-scolarisation avec les taux d'analphabétisme a été établie au milieu du XIX^e siècle, il a été beaucoup plus difficile de démontrer le lien entre la fréquentation scolaire et le type d'alphabetisation (moyenne ou aisée). Toutefois, il a été remarqué, hormis pour le canton d'Arras-sud, qu'à chaque fois que le taux de fréquentation scolaire était bas, le taux d'alphabétisés moyens (illettrés de niveaux 2 et 3) était élevé. C'était principalement le cas des cantons de Vimy et de Beaumetz-les-Loges qui, avec les taux de fréquentation scolaire les plus faibles, fournissaient le plus d'illettrés. Par contre les cantons de Bapaume, de Bertincourt et de Marquion, dont les taux de fréquentation scolaire étaient les plus élevés, étaient ceux qui fournissaient le moins d'alphabétisés moyens. Le lien entre la fréquentation scolaire et l'alphabétisation moyenne (niveaux 2 et 3) est, lui, beaucoup plus net à la fin du XIX^e siècle.

Fig. 9 : absentéisme scolaire en 1880-1890 dans l'Arrageois



Taux arrondissement : 17,50 %

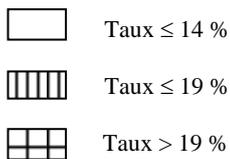
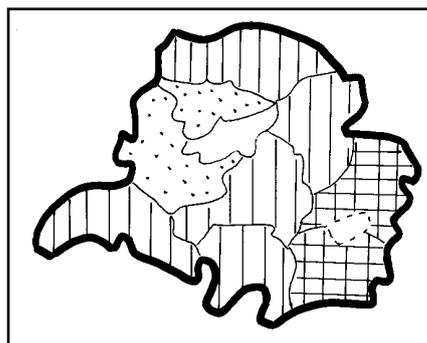
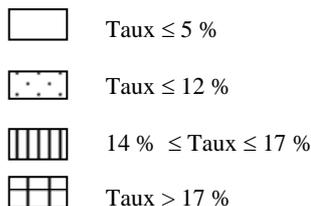


Fig. 10 : illettrisme en 1896-1905 dans l'Arrageois



Taux arrondissement : 14,40 %



¹⁵⁴. Nos calculs portent sur 1 886 543 présences possibles et 1 190 944 présences effectives.



Les cantons de Bertincourt et de Marquion ont, entre 1880 et 1890, un taux d'absentéisme scolaire supérieur à 19 %. Cela se traduit, en 1896-1905, par un taux d'illettrisme supérieur à 17 %. Les cantons de Vimy, de Vitry-en-Artois, de Croisilles, de Bapaume et de Pas-en-Artois, ayant tous un taux d'absentéisme scolaire supérieur à 16 %, ont entre 14 et 17 % d'illettrés. Par contre, les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud, dont les taux d'absentéisme scolaire sont les plus bas, sont également ceux ayant le moins d'illettrés (moins de 12 %).

Cette analyse doit être complétée par une approche quantitative de la population non scolarisée.

Que disent les rapports d'inspection à ce sujet ? Les questions relatives au nombre d'enfants de 6 à 13 ans ne fréquentant pas l'école et le nombre d'élèves inscrits au registre d'appel pendant le mois de l'inspection donnent un aperçu à prendre avec prudence car les rubriques précédentes ne sont pas toujours remplies avec rigueur par les inspecteurs ou alors il y a confusion entre les élèves ne fréquentant pas l'école et les élèves absents le jour de l'inspection. Néanmoins quelques taux ont pu être calculés. Ceux-ci sont particulièrement révélateurs lorsqu'on les met en relation avec les taux d'analphabétisme.

Tableau 9 : non-scolarisation et analphabétisme à la fin du XIX^e siècle dans l'Arrageois

Cantons	Taux de non-scolarisation en 1880-1890	Taux d'analphabétisme en 1896-1905
Arras-nord	2,40 %	1,60 %
Arras-sud	0,80 %	0,30 %
Bapaume	4,70 %	6,50 %
Beaumont-les-Loges	2,50 %	1,10 %
Bertincourt	3,20 %	2,80 %
Croisilles	2,80 %	2,60 %
Marquion	1,60 %	2,50 %
Pas-en-Artois	2,30 %	1,30 %
Vimy	5,30 %	4,10 %
Vitry-en-Artois	3,40 %	2,20 %
Arrondissement	3 %	2,60 %

On note alors la très grande proximité des taux d'analphabétisme et de non-scolarisation, l'écart étant, dans tous les cas de figure, inférieur à deux points.

Au terme de cette prospection statistique, un premier bilan s'avère nécessaire.



Premier bilan statistique : restaurer le lien alphabétisation, scolarisation et fréquentation scolaire

Les taux d'alphabétisation, établis à partir du comptage des signatures et de la prise en compte de l'acte graphique, peuvent, dans de nombreux cas, être assimilés à des taux de scolarisation et de fréquentation scolaire. De fait, au niveau de chaque canton de l'arrondissement d'Arras et pour les différentes périodes étudiées du XIX^e siècle, il a été prouvé que la non-scolarisation entraînait l'analphabétisme, la fréquentation scolaire irrégulière (ou absentéisme) l'illettrisme et l'assiduité scolaire l'alphabétisation aisée. Ce constat statistique plaide en faveur de la restauration du lien scolarisation-alphabétisation et va à l'encontre de la conclusion de F. Furet et J. Ozouf qui, eux, estiment que « le phénomène d'alphabétisation échappe, pour 20 % au moins, à l'école »¹⁵⁵. En conséquence, nous rejoignons A. Prost qui déclare que F. Furet et J. Ozouf « tirent des conclusions abusives »¹⁵⁶.

En effet, en 1880-1890, si peu d'enfants de l'arrondissement d'Arras échappent à la simple « inscription à l'école » (de l'ordre de 3 %), ils sont fort nombreux (17,50 %) à la fréquenter très irrégulièrement. Cela veut dire qu'un enfant sur cinq fréquente peu ou pas du tout l'école. Quelques années plus tard, en 1896-1905, les conséquences de cette désaffection, de ce désintérêt pour l'école se traduiront par un taux d'illettrisme de 14,40 % et un taux d'analphabétisme de 2,60 %, soit également, à peu de choses près, un individu sur cinq éprouvant, à des degrés divers, des difficultés de lecture et d'écriture. Au milieu du XIX^e siècle, le même mal provoquait les mêmes effets puisque l'Arrageois, avec un taux de non-scolarisation de 38,80 %, fournissait 40,70 % d'analphabètes.

Il aurait été surprenant que non-scolarisation et fréquentation scolaire irrégulière soient sans conséquences sur les niveaux d'alphabétisation et que, dans le monde rural, l'alphabétisation échappe en partie à l'école.

Une zone d'ombre pourtant demeure : celle de l'origine de cet absentéisme scolaire élevé, de cette désaffection pour l'école dont l'Arrageois semble ne pas pouvoir se débarrasser. Quelles en sont les causes ? Sont-elles exclusivement liées aux facteurs économiques et notamment le fait industriel évoqué dans le chapitre précédent ou alors sont-elles liées à d'autres facteurs ?

¹⁵⁵. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 306.

¹⁵⁶. A. PROST, « Pour une histoire, *art. cit.*, p. 60-61.



CAUSES DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE

En février 1853, l'instituteur de Saint-Laurent-Blangy (canton d'Arras-nord) déclarait à l'inspecteur : « Les élèves ne fréquentent l'école que quelques mois l'an. On peut en attribuer la cause à l'ignorance et au mauvais vouloir des parents et plus particulièrement encore à l'état voisin de la pauvreté dans laquelle se trouve plongée une partie des familles. Les enfants sont envoyés dans une usine ou tout autre atelier quelconque, de préférence à l'école afin de gagner quelques sous. Ce n'est à franchement parler qu'à l'époque de la première communion que ces pauvres enfants connaissent bien leur instituteur mais il est trop tard car, cette belle époque passée, ils désertent l'école pour ne plus y reparaître [...]. La population n'a certes pas de sentiments hostiles à l'instruction et à l'éducation. On voudrait même ces deux choses mais cette bonne volonté est inerte pour l'action. On est indifférent chez beaucoup de personnes. Je le répète, un minime intérêt pécuniaire l'emporte sur ceux de l'instruction. Les unes ne fournissent pas aux écoliers ce dont ils ont besoin, les autres les retiennent pendant les heures de classe. Ces dernières ne sont pas toujours les pauvres au contraire. Il n'est pas rare d'en voir de bien aisées négliger d'envoyer leurs enfants à l'école sous prétexte qu'elles en ont besoin pour les aider dans leurs travaux »¹⁵⁷.

La description que fait cet instituteur à propos des comportements de la population de sa commune à l'égard de l'école est-elle généralisable aux autres localités de l'Arrageois ? Y a-t-il prédominance de certains facteurs ? De quel ordre sont-ils essentiellement ?

Pour répondre à ces différentes questions deux sources essentielles ont été mobilisées : les bulletins annuels de 1852-1853¹⁵⁸ et la correspondance générale¹⁵⁹ entre les instituteurs et les divers représentants de l'administration aux alentours de 1850-1870.

Dans les bulletins annuels, c'est surtout l'état n° 3 – relatif à la fréquentation scolaire et aux causes ayant motivé l'inassiduité des enfants aux classes d'hiver et aux classes d'été ainsi que les moyens d'y remédier – qui a alimenté la recherche. Sur les 210 communes constituant l'Arrageois (ville d'Arras exceptée), nous avons à notre disposition 186 réponses d'instituteurs de consistance inégale. Une analyse de contenu de ces réponses a été effectuée de manière à déterminer la fréquence des causes évoquées par les instituteurs.

Cette investigation a été complétée par une étude minutieuse des centaines de lettres de la correspondance générale. Celle-ci a permis, bien souvent, de découvrir des particularismes locaux en matière d'absentéisme scolaire.

¹⁵⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053, *op. cit.*

¹⁵⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*

¹⁵⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433-466.



Des facteurs d'absentéisme scolaire essentiellement économiques ?

L'analyse de contenu des réponses faites par les instituteurs dans les bulletins annuels de 1852-1853 a permis de percevoir dix grands types de causes d'absentéisme scolaire.

Tableau 10 : causes d'absentéisme scolaire dans l'Arrageois au milieu du XIX^e siècle

Causes évoquées	Nombre de réponses
Indigence, pauvreté, gêne financière, besoins	42
Travaux agricoles	80
Eloignement de l'école, mauvais chemins	8
Maladies, indispositions	87
Intempéries	15
Ignorance, insouciance, mauvais vouloir, apathie, négligence des parents	82
Occupations, travail des enfants : activités textiles (tissage), travail dans des sucreries	99
Manque de vêtements, de chaussures, de livres....	11
Soins à donner aux frères et aux sœurs	4
Inadéquation des locaux scolaires	3

Si l'on excepte les maladies et indispositions qui sont une cause naturelle, il apparaît manifeste que ce sont les facteurs économiques qui prévalent (activités textiles, travaux agricoles ou dans des sucreries). Ces facteurs sont étroitement liés à l'indigence ou à la gêne financière, les seconds générant les premiers comme en témoigne la lettre du maire d'Hénin-sur-Cojeul (canton de Croisilles) envoyée, en 1856, à l'inspecteur d'académie, pour défendre l'instituteur du village, accusé d'avoir négligé sa classe fréquentée par un petit nombre d'élèves : « Il est bien vrai que dernièrement, Monsieur C. , visitant l'école d'Hénin, n'y a trouvé que quelques enfants en bas âge que les parents envoient à l'école, comme ils disent eux-mêmes pour en être libres. Mais est-ce la faute du maître si de tels élèves ne savent rien et s'il ne peut retenir les plus âgés ? Non certainement. Au sein d'une population essentiellement agricole, lorsque les travaux de la campagne sont urgents, on ne refuse personne et dans une année où les objets de première nécessité sont sans prix, le pauvre est bien aise de voir gagner quelque chose par ses enfants »¹⁶⁰.

¹⁶⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Hénin-sur-Cojeul, 1853-1874.



Dans son courrier adressé à l'inspecteur, en 1873, l'instituteur communal de La Cauchie (canton de Beaumetz-les-Loges) abonde dans le même sens en indiquant que « les élèves qui fréquentent l'école aujourd'hui sont presque tous indigents [...] et il est reconnu par tout le monde que ce sont généralement les indigents qui fréquentent le moins les classes, étant occupés par leurs parents à différents travaux afin de procurer un peu d'aisance dans le ménage »¹⁶¹.

De tels exemples émaillent la correspondance générale de la totalité des cantons de l'Arrageois. Si l'on fait abstraction des maladies, cause naturelle non spécifique de cette moitié du XIX^e siècle puisque motivant de nos jours la plupart des absences scolaires, les facteurs « indigence », « travaux agricoles », « activités textiles », « travail dans les ateliers et les usines » représentent plus de 60 % des causes évoquées par les instituteurs.

Reste le facteur « indifférence des parents » relativement important. Est-il d'origine culturelle ? religieuse ? A la question posée par l'inspecteur, en 1853, sur les raisons de l'indifférence des parents, l'instituteur d'Havrincourt (canton de Bertincourt) répond : « J'ai personnellement engagé les parents à m'envoyer leurs enfants au premier septembre mais [...] tous m'ont répondu que la moisson n'étant pas terminée, ils ne comptaient, comme par le passé, c'est à dire depuis 25 ans, envoyer leurs enfants à l'école qu'au premier lundi d'octobre [...] . Il est presque impossible dans notre commune d'avoir aucune action sur les habitudes intérieures des habitants »¹⁶². Pour l'institutrice de Fampoux (canton d'Arras-sud), il est à regretter que « les parents ne comprennent pas mieux l'importance qu'ils doivent apporter à l'instruction de leurs enfants car la négligence est plutôt [...] du côté des parents que des enfants »¹⁶³ . A l'inspecteur l'admonestant en ces termes : « Vous avez dans un temps montré peu de zèle : je ne puis trop provoquer votre sollicitude sur cette grave question. Quelle que soit la négligence des parents, quelle que soit leur âpreté pour le gain, quand ils voient pour leurs enfants des résultats réels et sérieux comme conséquence de la fréquentation des écoles, ils les envoient plus soigneusement soyez-en convaincu. Nous ne devons rien négliger pour préparer les jeunes générations et leur donner les moyens de vaincre la misère ou de la supporter avec résignation »¹⁶⁴, l'instituteur de Le Transloy (canton de Bapaume) n'assimile nullement l'indifférence des parents à des « habitudes intérieures » ou à de la négligence que le seul déploiement de zèle suffirait à aplanir. En effet, il

¹⁶¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de La Cauchie, 1852-1875.

¹⁶². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune d'Havrincourt, 1851-1857.

¹⁶³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 434 : correspondance générale, canton d'Arras-sud, commune de Fampoux.

¹⁶⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 438 : correspondance générale, canton de Bapaume, commune de Le Transloy, 1859-1878. Noter que l'inspecteur admoneste le maître car, en étudiant son bulletin trimestriel, il a vu « avec une peine profonde que 61 enfants sont restés sans instruction lorsque cependant les écoles doivent être les mieux peuplées ».



déclare que n'étant pas resté « spectateur indifférent d'un tel état de choses : soins minutieux à mes élèves dans ma classe, dans les rues, dans les promenades que je fais tous les dimanches après les vêpres avec eux. Je ne néglige rien pour faire ainsi l'école et pour faire mieux comprendre toute l'importance de l'éducation. Souvent dans mes rapports avec les parents qui ne m'envoient pas leurs enfants je leur montre combien ils entendent mal leurs plus chers intérêts. Voici ordinairement ce qu'ils me répondent : « Nous sommes si gênés en ce moment, nous avons éprouvé tel ou tel accident, nous avons eu des malades, nous ne gagnons rien depuis longtemps... etc. Nous vous promettons pour un peu plus tard ». Ils sont misérables. En effet je trouve chez eux deux ou trois chaises boiteuses, une mauvaise table, pas de garde-robes, pas de linge, un lit mal garni et recouvert d'une sale couverture en lambeaux, un sol de maison défoncé, des murs tombant de vétusté. Tel est le tableau bien affaibli que présente le ménage de ces pères de famille »¹⁶⁵.

Cette déclaration – loin d'être unique dans la correspondance générale et les bulletins annuels – ne montre-t-elle pas, une fois de plus, que ce qui éloigne les enfants de l'école, ce ne sont pas des préoccupations religieuses, culturelles mais avant tout la précarité ?

Précarité : cause première de l'absentéisme scolaire

Au milieu du XIX^e siècle, la population rurale de l'Arrageois doit lutter bien souvent contre la précarité et l'indigence. De nombreux témoignages¹⁶⁶ d'instituteurs indiquent « l'état voisin de pauvreté d'une grande partie de la population » rurale de l'arrondissement d'Arras. Pour faire face à une situation économique difficile, les parents ont recours à l'emploi précoce de leurs enfants à l'usine (notamment les sucreries), à l'atelier (activités de tissage) ou alors dans les champs. Toutes ces activités représentant plus de 60 % des causes d'absentéisme évoquées par les instituteurs, éloignent les enfants de l'école pour une durée plus ou

¹⁶⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 438 : correspondance générale, canton de Bapaume, commune de Le Transloy, 1859-1878.

¹⁶⁶. C'est ainsi le cas de la commune d'Etrun où ici, en 1858, « les familles pauvres abondent » (Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 433) ; de Mercatel, en 1859, où l'on « exploite les forces naissantes » (Arch. dép. du Pas-de-Calais ,T 440). A Morchies, en 1856, « beaucoup d'élèves désertent la classe parce que les parents ne peuvent pas payer la rétribution » (Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 441). A Ruyaulcourt, en 1856, c'est « la crise alimentaire qui astreint les enfants pauvres à des occupations manuelles » (Arch. dép. du Pas-de-Calais ,T 441). A Vaulx-Vraucourt, en 1856 également, l'instituteur estime à « 100 enfants de 6 à 13 ans qui seront privés d'instruction si on ne la leur délivre pas gratuitement » (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447). A Boiry Becquerelle, en 1857, « la plupart des enfants appartiennent à des familles d'ouvriers [...] qui détournent volontiers leurs enfants de l'école » (Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 448). La liste est loin d'être exhaustive. Nous avons donné quelques exemples pour montrer que ce phénomène touche tous les cantons de l'arrondissement d'Arras.



moins longue, confirmant ainsi la place prépondérante occupée par les facteurs économiques dans le processus de scolarisation-alphabétisation.

Comment cette prégnance des facteurs économiques évoquée dans les sources archivistiques se traduit-elle, se confirme-t-elle dans l'alphabétisation des différents groupes sociaux de l'Arrageois tout au long du XIX^e siècle ? Il apparaît maintenant pertinent de répondre à cette double interrogation.

Intéressons-nous tout d'abord aux groupes sociaux durant la première moitié du XIX^e siècle, période durant laquelle l'Arrageois est encore profondément rural. Ensuite, sera évoquée la seconde moitié du XIX^e siècle qui se caractérise par l'émergence de nouvelles industries qui ne seront pas sans conséquences sur la stratification sociale.

GROUPES SOCIAUX, ACTIVITÉS ET NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

A la sortie de la Révolution Française seulement un peu plus de 10 % de la population artésienne a accédé à l'alphabétisation aisée. Toutefois entre les sexes féminin et masculin, d'un canton à l'autre, on constate d'importantes disparités culturelles.

Tableau 11 : niveaux d'alphabétisation par sexes en 1806-1815 dans l'Arrageois¹⁶⁷

Cantons	Niveaux 0 et 1 : analphabétisme			Niveaux 2 et 3 : illettrisme			Niveaux 4 et 5 : alphabétisation aisée		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Arras-nord	47,2 %	64,7 %	56,5 %	38,5 %	29,3 %	33,6 %	14,3 %	6 %	9,9 %
Arras-sud	35,3 %	77,8 %	59 %	49,3 %	18,7 %	32,2 %	15,4 %	3,5 %	8,8 %
Bapaume	51,8 %	76,4 %	65,3 %	27,6 %	16,8 %	21,7 %	20,6 %	6,8 %	13 %
Beaumont	38,4 %	59,6 %	50,3 %	35,6 %	33,2 %	34,3 %	26 %	7,2 %	15,4 %
Bertincourt	63,2 %	82,4 %	73,9 %	27,7 %	13,8 %	20 %	9,1 %	3,8 %	6,1 %
Croisilles	42,4 %	73,7 %	59,6 %	40,5 %	20,9 %	29,7 %	17,1 %	5,4 %	10,7 %
Marquion	55,6 %	74,5 %	66,4 %	29,5 %	19,7 %	23,9 %	14,9 %	5,8 %	9,7 %
Pas-en- Artois	33,6 %	57,1 %	45,9 %	32,8 %	32,3 %	32,5 %	33,6 %	10,6 %	21,6 %
Vimy	41,1 %	71,6 %	58,1 %	40 %	24,9 %	31,6 %	18,9 %	3,5 %	10,3 %
Vitry-en- Artois	48,6 %	69,6 %	60,7 %	34,1 %	22,3 %	27,3 %	17,3 %	8,1 %	12 %
Arrondissement	45,9 %	70,6 %	59,6 %	35 %	23,3 %	28,5 %	19,1 %	6,1 %	11,9 %

¹⁶⁷. Niveaux d'alphabétisation déterminés à partir de 4 816 signatures.



Avant de commenter ces chiffres il est nécessaire d'éprouver leur cohérence avec ceux fournis par R. Grevet¹⁶⁸. Cet historien annonce pour la région devant former l'arrondissement d'Arras, à la fin du XVIII^e siècle, un taux d'alphabétisation globale compris entre 35 et 40 %¹⁶⁹. Le taux obtenu avec notre échantillon, pour le début du XIX^e siècle, est très proche puisque égal à 40,4 % (niveaux 2 à 5 confondus, analphabétisme exclu).

Ces chiffres semblent donc bien confirmer le fait que la Révolution Française n'a pas constitué une rupture majeure dans le processus d'alphabétisation, contrairement à ce qu'indiquait un maire de l'arrondissement d'Arras, dans l'enquête comparative 1789-an IX en déclarant que « le défaut d'éducation est la cause de l'ignorance grossie dans laquelle vivent les hommes qui composent la population de ce village. Point d'instruction depuis dix ans et bientôt plus de civilisations »¹⁷⁰.

Un tel jugement est fort sévère et vraisemblablement influencé par les conséquences de la politique scolaire révolutionnaire qui, il est vrai, a provoqué une désaffection pour les écoles publiques et par réaction, un intérêt croissant pour les écoles particulières¹⁷¹. On peut juste affirmer qu'il y a eu, en matière d'alphabétisation, une pause voire un léger recul tout au plus.

Toutefois, à la sortie de la Révolution Française, l'alphabétisation féminine reste médiocre : 70,6 % de femmes analphabètes contre 45,9 % chez les hommes. Dans tous les cantons l'alphabétisation aisée masculine l'emporte.

A quoi faut-il attribuer cette faiblesse des taux féminins ? Ne faut pas faire le lien entre l'analphabétisme féminin et le développement de l'artisanat textile dans la campagne artésienne ?

L'artisanat textile artésien, gros pourvoyeur de femmes analphabètes et illettrées ?

Dans les notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais¹⁷² on peut lire que la dentelle d'Arras encore très florissante, à la fin du XVIII^e siècle, se faisait au moyen de fuseaux et de carreaux. En dehors des couvents, on apprenait aussi dans les écoles, à faire de la dentelle, aux femmes et aux jeunes filles. Les ouvrières gagnaient peu et cependant, sous la Première République, cette branche de l'industrie était alors la seule qui servait à alimenter la majeure partie de la population d'Arras et de ses environs. La matière employée était le fil de lin provenant en grande partie de Lille, bien qu'Arras eût aussi ses filateurs spéciaux. La filature Dufour-Danten par exemple occupait 70 ouvrières tant auprès de ses moulins que pour la préparation

¹⁶⁸. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*

¹⁶⁹. *Ibidem*, p. 50.

¹⁷⁰. *Ibidem*, p. 48.

¹⁷¹. Pour plus de détails voir le dernier chapitre.

¹⁷². *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle. Notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais*, III, Arras, 1900, p. 201-204.



des fils. En dehors de ce personnel, plus de 400 femmes travaillaient à la filature du lin. Ce fut sous le Premier Empire, de 1804 à 1812, que la fabrication de la dentelle à la main atteignit, à Arras, son plus haut point de prospérité. On évaluait au chiffre de 4 500, c'est à dire à plus de la moitié de la population féminine de la ville, le nombre de femmes et de filles qui en faisaient leur principale occupation. En 1806, une seule maison de dentelles, à Arras, occupait 75 ouvrières dans ses ateliers et plus de 300 autres qui travaillaient chez elles pour leur compte. Cette industrie prospéra jusqu'en 1835.

En 1851, il y avait même encore à Arras et dans les environs, à Dainville, Anzin-Saint-Aubin, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas, Beaurains et Maroeuil, près de 8 000 dentellières, femmes et filles.

Dans la « Description topographique et statistique du Pas-de-Calais » de 1810¹⁷³, Peuchet et Chanlaire confirment bien cette importance des activités textiles en indiquant que cette « fabrique de dentelles est une branche considérable et lucrative du commerce d'Arras et des communes environnantes, cette fabrication est entièrement concentrée dans cet arrondissement [...]. Depuis l'enfant de 5 ans jusqu'à la femme sexagénaire, depuis la classe indigente jusqu'à celle des propriétaires les plus aisés, le fuseau est la principale occupation [...]. On ne croit pas exagérer en portant à 5 000 le nombre de celles qui font leur principale occupation de la dentelle ».

A cette activité, il y a lieu d'ajouter les petits ateliers de tisserands. « Dans les cantons de Bapaume et de Bertincourt beaucoup de tisserands travaillent chez eux aux pièces pour des maisons de Paris, de Roubaix, de Tourcoing [...]. Ils n'ont pas affaire directement avec les négociants, mais avec les correspondants de ceux-ci appelés dans la région « facteurs de fabriques » ou « contremaîtres » qui reçoivent les fils, les remettent aux tisserands et vérifient ensuite le travail avant l'expédition »¹⁷⁴.

Confirmation est donc donnée que cette surface textile, au début du XIX^e siècle, était très importante : elle ne se limitait pas aux environs d'Arras et couvrait la presque totalité de l'arrondissement. Caractéristique du système proto-industriel de la « fabrique », elle occupait des milliers d'ouvriers et d'ouvrières à domicile (tisserands, fileuses, dentellières) qui travaillaient les matières premières locales (lin, laine) pour le compte des négociants du Nord.

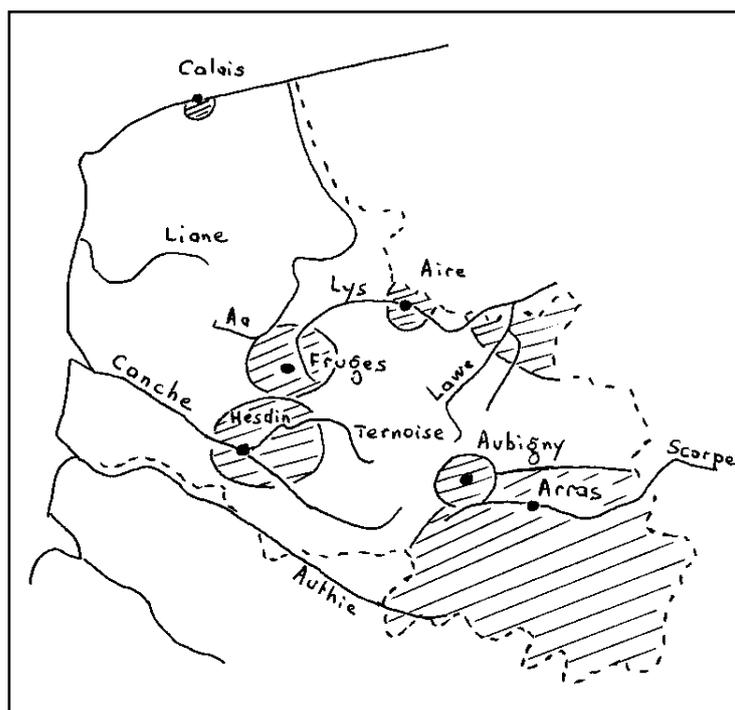
Cette situation durera jusqu'à l'industrialisation du textile à Lille-Roubaix qui provoquera l'effondrement de la fabrication rurale. Après 1850, il ne subsistera plus que des « îlots spécialisés, travaillant en sous-traitance, confection des « articles de Paris » dans les cantons de Bapaume, de Bertincourt et de Marquion,

¹⁷³. PEUCHET, CHANLAIRE, *Description topographique et statistique de la France. Département du Pas-de-Calais*, 1810.

¹⁷⁴. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle* , op. cit., p. 642.

tissage des mouchoirs fins dans les environs de Beaumetz pour des firmes lilloises »¹⁷⁵.

Fig. 11 : les surfaces textiles dans le département du Pas-de-Calais au début du XIX^e siècle



 Principales zones de travail textile à domicile

La prégnance de cet artisanat textile n'est pas sans conséquences sur l'alphabétisation artésienne et notamment sur celle des femmes, particulièrement défavorisées. En 1806-1815, plus de 25 % des analphabètes et des illettrés des deux sexes réunis sont issus de l'artisanat textile. Sur dix individus analphabètes ou illettrés issus de l'artisanat textile, sept sont des femmes.

Certains cantons sont plus que d'autres touchés par ce phénomène d'analphabétisme et d'illettrisme féminins liés à l'exploitation du textile à domicile. Ainsi dans le canton de Bapaume, plus de 50 % des femmes analphabètes

¹⁷⁵. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, *op. cit.*, p. 46.



ou illettrées sont issues de l'artisanat textile. Ce dernier en fournit plus de 40 % dans les cantons de Bertincourt (49 %), de Marquion (49 %) et de Vitry-en-Artois (48 %) et plus de 30 % dans les cantons de Croisilles (35 %) et d'Arras-nord (37 %). Les cantons d'Arras-sud, de Beaumetz-les-Loges, de Pas-en-Artois et de Vimy sont moins touchés par le phénomène (moins de 20 %).

Seuls trois cantons fournissent un nombre non négligeable d'hommes analphabètes et illettrés issus de l'artisanat textile : Bapaume et Bertincourt (plus de 40 %), Croisilles (plus de 30 %).

Ces quelques chiffres confirment bien le lien entre la faiblesse des taux d'alphabétisation féminine et l'artisanat textile en ce début du XIX^e siècle.

Mais qu'en est-il au milieu du XIX^e siècle ? Les femmes comblent-elles leur retard ? Brossons un état des lieux vers 1850-1859.

Tableau 12 : niveaux d'alphabétisation par sexes en 1850-1859 dans l'Arrageois ¹⁷⁶

Cantons	Niveaux 0 et 1 : analphabétisme			Niveaux 2 et 3 : illettrisme			Niveaux 4 et 5 : alphabétisation aisée		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Arras-nord	26,8 %	53,7 %	40,7 %	39,2 %	23,15 %	30,9 %	34 %	23,15 %	28,4 %
Arras-sud	11,7 %	46,1 %	30,5 %	33,6 %	34,4 %	34 %	54,7 %	19,5 %	35,5 %
Bapaume	42,6 %	48,6 %	46 %	14,2 %	20,8 %	18 %	43,2 %	30,6 %	36 %
Beaumetz	15,8 %	28,5 %	23,1 %	37,5 %	39,9 %	38,9 %	46,7 %	31,6 %	38 %
Bertincourt	43,3 %	59,2 %	52,3 %	26,8 %	24,8 %	25,7 %	29,9 %	16 %	22 %
Croisilles	38,5 %	59,4 %	50 %	27,4 %	25,9 %	26,6 %	34,1 %	14,7 %	23,4 %
Marquion	40,6 %	56,6 %	49,4 %	22,7 %	24,3 %	23,5 %	36,7 %	19,1 %	27,1 %
Pas-en-Artois	24,4 %	35,7 %	30,8 %	39,9 %	39,5 %	39,7 %	35,7 %	24,8 %	29,5 %
Vimy	24,3 %	46,9 %	37,5 %	42 %	31,6 %	35,9 %	33,7 %	21,5 %	26,6 %
Vitry-en-Artois	30,8 %	53 %	43,8 %	31,6 %	22,8 %	26,4 %	37,6 %	24,2 %	29,8 %
Arrondissement	30,4 %	48,6 %	40,7 %	31,7 %	28,9 %	30,1 %	37,9 %	22,5 %	29,2 %

En ce milieu du XIX^e siècle, avec 22 % d'analphabètes en moins, les femmes de l'Arrageois ont, en l'espace de 30 à 40 ans, comblé une partie de leur retard. Chez les hommes le taux d'analphabétisme a baissé de 15 points, passant de 45,9 % en 1806-1815 à 30,4 % en 1850-1859. Si en conséquence, l'écart entre les taux d'analphabétisme féminin et masculin s'est réduit, il faut toutefois noter qu'avec plus de 18 points il reste important. Par ailleurs, si cet écart n'a pas d'incidence forte au niveau de l'illettrisme – 31,7 % chez les hommes contre 28,9 %

¹⁷⁶. Niveaux d'alphabétisation déterminés à partir de 4909 signatures.

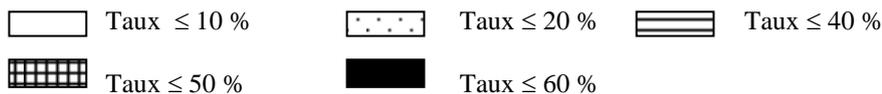
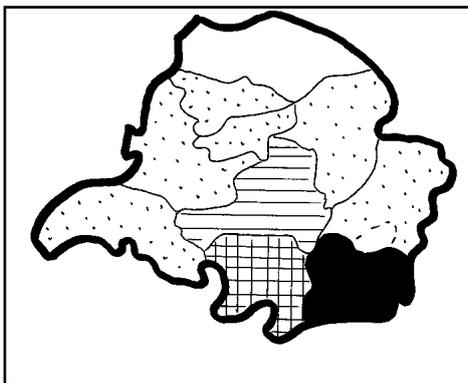
chez les femmes – c'est surtout au niveau de l'alphabétisation aisée qu'il a des répercussions : 37,9 % d'alphabétisés aisés chez les hommes contre seulement 22,5 % chez les femmes soit une différence de plus de 15 points.

Malgré ces progrès, en 1850-1859, avec 40,7 % d'analphabètes et 30,1 % d'illettrés, plus des deux tiers de la population rurale artésienne éprouve encore, à des degrés divers, des difficultés de lecture et d'écriture. Ce chiffre considérable nous invite à nous intéresser, une fois de plus, aux catégories socioprofessionnelles alimentant le corps des analphabètes et des illettrés. Retrouve-t-on la même influence négative des activités textiles proto-industrielles sur l'alphabétisation ? Est-elle encore aussi forte qu'au début du siècle ?

Au milieu du XIX^e siècle, dans l'Artois oriental, une prégnance de l'artisanat textile sur l'alphabétisation encore très forte

En 1850-1859, plus de 22 % des individus éprouvant des difficultés de lecture et d'écriture sont issus de l'artisanat textile. Ce sont essentiellement les cantons de Bertincourt, de Bapaume et de Croisilles qui, avec respectivement 58,90 %, 46,10 % et 37,20 %, en fournissent le plus, confirmant le fait qu'après 1850 et l'industrialisation textile de la région de Lille-Roubaix, la fabrication textile rurale s'est effondrée et que c'est dans les cantons orientaux de l'arrondissement (Bapaume, Bertincourt, Marquion) que subsistent des îlots spécialisés travaillant en sous-traitance.

Fig. 12 : pourcentages des individus (hommes et femmes réunis) analphabètes et illettrés issus de l'artisanat textile en 1850-1859 dans l'arrondissement d'Arras





Les femmes encore majoritairement touchées par le phénomène

Les analphabètes et les illettrés issus de l'artisanat textile sont majoritairement des femmes. Sur dix individus illettrés ou analphabètes issus de l'artisanat textile, sept sont en effet de sexe féminin.

Ainsi, en janvier 1857, pour confirmer cette situation, à l'inspecteur d'académie – qui s'est étonné que « 60 enfants de 7 à 13 ans n'aient reçu aucune instruction durant le précédent trimestre et qu'il n'y ait aucune fille bénéficiant de la gratuité » et qu'un « instituteur dévoué (puisse) souffrir un pareil état de choses »¹⁷⁷ – l'instituteur de Roclincourt (canton d'Arras-nord) répond en ces termes : « C'est avec la plus vive douleur que j'ai lu votre lettre [...]. J'ai été d'autant plus impressionné que je ne vois rien de ma faute [...]. Pour ce qui est des filles gratuites, depuis bien des années, on n'en fait plus figurer sur les listes attendu que les familles préfèrent les envoyer aux ateliers de dentelle quoiqu'elles n'y gagnent que très peu journallement. Quelques autres qui pourraient payer ont le même penchant que les gratuites. Cependant je me plais à croire que presque toutes fréquenteraient l'école publique si on leur y montrait en même temps de la dentelle [...]. Quant aux 60 enfants qui ne reçoivent aucune instruction, on voit d'après ce que je viens d'avoir la douleur de signaler plus haut : 10 garçons payants occupés avec leurs pères, à peu près autant d'indigents le sont de la même manière et enfin environ 40 filles faisant de la dentelle soit 60 en tout. Vous me reprochez aussi les nombreuses absences. Voici comment je les expliquerais : plusieurs filles payantes restent encore assez souvent chez elles quelques jours par mois afin de gagner pendant ce temps, à faire de la dentelle, de quoi payer leurs mois d'école »¹⁷⁸.

Le simple fait que l'instituteur revienne plusieurs fois, dans son propos, sur la fabrication de la dentelle, traduit bien l'importance que celle-ci devait revêtir dans la vie quotidienne des femmes et des filles de Roclincourt.

A quelques kilomètres de là, dans la commune de Saint-Laurent-Blangy, l'institutrice ne confirme-t-elle pas ce phénomène quand elle se plaint que « la plupart des parents tiennent peu à l'instruction. Ils préfèrent que leurs enfants gagnent quelques sous, aussi leur font-ils faire de la dentelle. Il y a dans le village plusieurs écoles de dentelle et c'est là principalement je pense, ce qui m'empêchera toujours d'avoir beaucoup d'élèves »¹⁷⁹.

Dans la correspondance des instituteurs des communes de l'Arrageois, les exemples de ce type sont nombreux.

A Bullecourt (canton de Croisilles), en 1859, le maître d'école signale que « la commune [...] est fort pauvre. Les deux tiers des habitants sont indigents.

¹⁷⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais , T 433 : correspondance générale, canton d'Arras-nord, commune de Roclincourt, 1857-1859.

¹⁷⁸. *Ibidem*.

¹⁷⁹. *Ibidem.*, Commune de Saint-Laurent, 1855-1873.



Aussitôt que les enfants peuvent être employés on les occupe à des travaux manuels tels que filer le lin »¹⁸⁰.

A Saint-Nicolas (canton d'Arras-nord), en 1859, l'inspecteur prévient le maire que « Madame D. dirige un atelier de dentelle où sont 25 jeunes filles. Il y en a 4 ou 5 qui n'ont pas plus de 8 à 10 ans et ne savent ni lire, ni écrire [...]. La loi sur les ateliers et les manufactures le défend. Il faut que ces jeunes enfants aient au moins les premiers éléments d'instruction avant de se livrer à des travaux dont l'assiduité dans une position immobile compromet leur santé ». L'inspection du 29 décembre 1855 nous apprend que « dans cette même commune, la veuve D. tient un atelier de dentelles en ouvroir et qu'il y a 32 ouvrières dont une au-dessous de 8 ans et quinze environ de 8 à 12 ans »¹⁸¹.

A Maroeuil (canton d'Arras-nord), en 1857, l'instituteur se plaint que « sur 76 élèves, 47 seulement fréquentent l'école, que quinze travaillent dans les fabriques de velours »¹⁸².

A Frémicourt (canton de Bapaume), en 1859, le maître d'école parle « d'enfants de 13 ans tous penchés sur les métiers [...] et de ceux de 12 ans occupés aux trames, à tisser même »¹⁸³.

L'inspecteur d'Académie s'émeut de cette situation et signale au préfet, « qu'en 1867, à Ficheux (canton de Beaumetz-les-Loges), il existe deux ateliers où se fait la passementerie [...] l'un réunit de 20 à 25 ouvriers et ouvrières de l'âge de 10 à 20 ans, l'autre une vingtaine dans les mêmes conditions que le précédent. On travaille dans ces ateliers de 4 heures du matin à 11 heures du soir. L'âge des ouvriers, leur ignorance, la durée du travail, la promiscuité des sexes, la licence qui règne dans ces ateliers sans discipline et souvent sans surveillance font de ces réunions un foyer de corruption et de désordre »¹⁸⁴.

Le maire de Courcelles-le-Comte (canton de Croisilles) déclare, en 1855, que « s'il y a dans l'asile de Marie-Anne D., des jeunes filles au-dessus de 6 ou 7 ans c'est pour apprendre le travail des mains, tel que faire la dentelle, coudre et tricoter [...] et qu'il paraît certain que (ces travaux) soient l'occupation principale de ces enfants »¹⁸⁵.

Nous terminerons par cet exemple montrant bien que si ce type d'activités mobilise beaucoup d'énergies enfantines, il reste avant tout une occupation

¹⁸⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Bullecourt.

¹⁸¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : correspondance générale, canton d'Arras-nord, commune de Saint-Nicolas.

¹⁸². *Ibidem*, Commune de Maroeuil.

¹⁸³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 438 : correspondance générale, canton de Bapaume, commune de Frémicourt.

¹⁸⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Ficheux.

¹⁸⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Courcelles-le-Comte.



féminine¹⁸⁶. De fait, dans la commune de Mercatel (canton de Beaumetz-les-Loges), en 1852, l'instituteur communal déclare à l'inspecteur d'académie : « Parmi les enfants qui ne fréquentent pas l'école, il se trouve 7 garçons et 32 filles. Le seul motif de cette désertion, Monsieur l'Inspecteur, c'est qu'il existe dans la commune, plusieurs maisons où l'on apprend à faire de la dentelle et les parents qui semblent n'élever leurs enfants que pour l'argent, les envoient dans ces ateliers, lorsque ces petits êtres peuvent tenir un carreau sur les genoux pour apprendre à tourner le fuseau : voilà les seuls motifs de la non-fréquentation de la classe. Cette industrie occupe les garçons et les filles mais celles-ci particulièrement. »¹⁸⁷.

Cette industrie, la plupart du temps, pratiquée à domicile¹⁸⁸ occupe les enfants dès le plus jeune âge¹⁸⁹, bien souvent en hiver, en dehors des travaux des champs¹⁹⁰.

En définitive, les activités textiles, une fois de plus, expliquent les taux d'analphabétisme et d'illettrisme féminins encore élevés que l'Arrageois présente en 1850-1859 et qui atteignent respectivement 48,60 % et 28,90 %.

En ce milieu de XIX^e siècle, plus d'une femme sur quatre (27 %), analphabète ou illettrée, est issue de l'artisanat textile et dans certains cantons cette proportion peut aller jusqu'à plus de deux femmes sur trois comme par exemple dans le canton de Bertincourt où 71 % des femmes analphabètes ou illettrées proviennent de l'artisanat textile.

Toutefois, l'artisanat textile ne fournit que 22,50 % de la totalité des hommes et des femmes analphabètes et illettrés. Quelles sont donc les autres catégories socioprofessionnelles produisant une part non négligeable d'individus illettrés et analphabètes ? Dans les bulletins annuels de 1852-1853, les instituteurs évoquaient

¹⁸⁶. Ainsi à Hendecourt-les-Cagnicourt (canton de Vitry-en-Artois), en 1853, « des 24 enfants qui ne fréquentent pas l'école, 13 toutes filles de 10 à 13 ans sont occupées par les métiers ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053 : bulletins trimestriels). De même, à Sauchy-Cauchy (canton de Marquion), à la même époque, l'instituteur se plaint du fait que « le tiers des filles ne fréquentent pas l'école. Ces dernières sont occupées à gagner leur vie par des travaux manuels ». (*bulletins trimestriels, op. cit.*).

¹⁸⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Mercatel, 1852-1859.

¹⁸⁸. A Martinpuich (canton de Bapaume), en 1853, « le peu d'assiduité que les enfants pauvres apportent à fréquenter la classe vient de l'apathie des parents qui est toute particulière chez cette classe nombreuse de pauvres industriels qui, vivant au jour le jour, et ne pensant guère qu'à la vie matérielle retiennent leurs enfants chez eux dès l'âge le plus tendre pour disposer les tissus qui font l'objet de leur industrie ». (*bulletins trimestriels, op. cit.*).

¹⁸⁹. A Achiet-le-Grand (canton de Bapaume), à la même date, « les tissus de coton occupent les enfants dès l'âge le plus tendre et empêchent une partie de ces enfants de fréquenter l'école ». (*bulletins trimestriels, op. cit.*). Dans la commune de Le Transloy (canton de Bapaume), en 1852-1853, « le tissage de la soie qui occupe tous les ouvriers du Transloy est la cause des absences. Des enfants de 5 ou 6 ans dévident, font des trames [...] et gagnent quelque argent ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052 : bulletins annuels, 1852-1853).

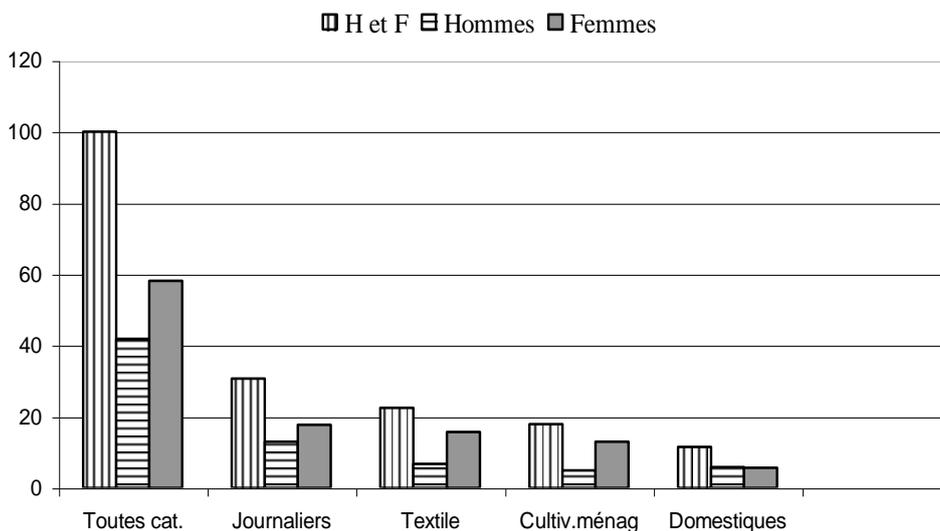
¹⁹⁰. Ainsi à Vaulx-Vraucourt (canton de Croisilles), l'instituteur déclare, en 1853, que « les parents souvent l'hiver détournent encore les enfants pour leur faire faire des trames dont leurs pères ont besoin pour le tissage du coton ». (*bulletins annuels, op. cit.*).

comme causes d'inassiduité scolaire, les travaux agricoles et les activités agro-industrielles, notamment les sucreries. En trouve-t-on trace dans les catégories socioprofessionnelles ?

Autres causes de l'analphabétisme et de l'illettrisme : les travaux agricoles et les activités industrielles agro- alimentaires

Dans l'organigramme ci-après, n'ont été retenues que les catégories socioprofessionnelles qui, ensemble, fournissent plus de 80 % des analphabètes et illettrés de l'Arrageois.

Fig. 13: origines socioprofessionnelles des analphabètes et illettrés en 1850-1859 dans l'arrondissement d'Arras



Les individus ayant des difficultés de lecture et d'écriture sont par ordre décroissant les journaliers, les artisans du textile, les cultivateurs-ménagers et pour terminer les domestiques agricoles.

Les journaliers, ouvriers travaillant à la journée, peuvent être employés à la belle saison pour les travaux des champs et le reste de l'année dans des usines ou

des ateliers tels que râperies, sucreries ou distilleries¹⁹¹. Il faut dire que pendant la première moitié du XIX^e siècle, l'agro-alimentaire a constitué la principale activité industrielle du Pas-de-Calais. « Le département fut le berceau de la sucrerie indigène et demeura pendant longtemps le premier producteur national »¹⁹². La carte qui suit permet d'apprécier l'importance de cette industrie dans l'arrondissement d'Arras.

Fig. 14 : les sucreries dans l'arrondissement d'Arras au XIX^e siècle



Fabriques tombées :

- + avant 1873
- de 1873 à 1883
- de 1884 à 1886
- ⊗ de 1887 à 1897
- ▲ fabriques en activité en 1897-1898

¹⁹¹. Dans l'enquête sur le travail de 1872-1875 (Arch. nat. , C 3018) il est dit que « ces ouvriers [...] font une partie de l'année des travaux des champs et le reste du temps, c'est à dire un tiers, des travaux de sucrerie ».

¹⁹². Y. LE MANER , *Histoire du Pas-de-Calais.....*, op. cit., p. 44.



Cette industrie, omniprésente dans l'arrondissement d'Arras, était, elle aussi, grosse consommatrice de main-d'œuvre infantine. C'est une chose que l'instituteur communal de Roclincourt (canton d'Arras-nord) déplore en ces termes : « D'après le dernier recensement, il y a, en effet, 50 filles et 36 garçons de 7 à 13 ans en état de payer la rétribution mais parmi ces derniers, 10 de 12 à 13 ans sont constamment occupés avec leurs pères soit dans les fabriques de sucre d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy, soit comme manœuvres »¹⁹³.

Quand ils ne sont pas utilisés dans les « fabriques de sucre »¹⁹⁴ les enfants peuvent être appelés à travailler pour elles dans les champs. Ainsi, à Warlus (canton de Beaumetz-les-Loges), en 1853, « les élèves ont commencé à désertier l'école de bonne heure, cette année, pour aller, travailler aux champs attendu qu'on les reçoit fort jeunes pour aller sarcler les betteraves que l'on cultive en grand pour la fabrique de sucre qui existe dans la commune »¹⁹⁵.

Les individus les plus touchés par l'analphabétisme et l'illettrisme, après les journaliers et les artisans du textile, sont les cultivateurs et les ménagers. L'instituteur communal de Noyelles-sous-Bellonne (canton de Vitry-en-Artois) explique cet état de faits en indiquant à l'inspecteur que « la plus grande partie des habitants de la commune [...] sont cultivateurs et ménagers et peu riches. Depuis 1848, les années ne leur sont plus favorables et dans ce cas ils se trouvent obligés de faire travailler leurs petits enfants : c'est la réponse qu'on me donne pour retirer les enfants de l'école »¹⁹⁶. Le maître d'école de Barastre (canton de Bertincourt) constate le même phénomène et, en signalant que « les enfants des ménagers ne fréquentent l'école que trois mois de l'année »¹⁹⁷, précise que ces élèves ont une fréquentation scolaire brève.

Les enfants des ménagers et cultivateurs désertent l'école pour les travaux agricoles qui les verront « aider les parents à arracher la betterave ou la pomme de terre, [...] garder la vache ou la chèvre dans les pâturages »¹⁹⁸; sarcler le lin¹⁹⁹ ;

¹⁹³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : correspondance générale, canton d'Arras-nord, commune de Roclincourt, 1857-1859.

¹⁹⁴. A Maroeuil (canton d'Arras-nord), en 1857, « sur 76 garçons, 47 seulement fréquentent l'école, 15 travaillent dans les fabriques de sucre ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : *correspondance générale, op. cit.*).

A Neuvireuil (canton de Vimy), en 1853, « l'hiver la plupart des enfants de 9 à 12 ans sont employés à la fabrique de sucre et l'été au sarclage des betteraves ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*)

A la même époque, l'instituteur communal de Corbehem (canton de Vitry-en-Artois) déclare que « l'hiver, la plupart des enfants vont travailler à la fabrique de sucre ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*)

¹⁹⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053, *op. cit.*

¹⁹⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*

¹⁹⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053, *op. cit.*

¹⁹⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : correspondance générale, canton d'Arras-nord, commune de Saint-Laurent-Blangy, 1855-1873.



cueillir l'œillette²⁰⁰ ou enfin « soigner les colzas »²⁰¹. Autant de travaux de « campagne » qui éloignent et emploient « un grand nombre d'enfants qui ne viennent en classe que lorsque le mauvais temps les empêche d'aller aux champs »²⁰².

Toutes ces activités qui éloignaient de l'école, pour un temps plus ou moins long²⁰³, bon nombre d'enfants de l'Arrageois (pratiquement 40 %) émoussaient les savoirs et provoquaient l'amertume voire le désarroi chez les maîtres accusés par les inspecteurs, bien souvent à tort, de n'être pas suffisamment zélés. Preuve en est cette supplique de l'instituteur de Frémicourt (canton de Bapaume), déclarant à l'inspecteur : « J'avoue que mes élèves ne sont pas très avancés mais veuillez m'en croire, cette faiblesse ne vient pas de ma faute. Mon zèle pour eux ne s'est jamais ralenti. D'abord à mon arrivée à Frémicourt, c'est à peine si je trouvais quelques élèves sachant lire, écrire et compter ; les plus âgés c'est à dire ceux qui formaient la bonne division de ma classe m'ont quitté »²⁰⁴.

L'instituteur de Gouves, en 1857, dans un courrier adressé à l'inspecteur d'académie, résume bien les difficultés que rencontraient les instituteurs de campagne : « tout mon désir est que mes élèves fassent des progrès mais ces élèves n'ayant pas les dispositions que l'on pourrait désirer et ne fréquentant l'école que 4 ou 5 mois de l'hiver oublient l'été les principes qu'on leur a inculqués [...]. Je fais tout ce qui dépend de moi et m'efforcerai toujours de le faire de plus en plus. Malheureusement ces enfants sont retenus chez eux quand le moment des travaux des champs commence et ne fréquentent plus l'école avant le mois de décembre. Il ne m'est pas très facile d'en faire de bons élèves. Cependant je serais bien satisfait si je pouvais en obtenir de bons résultats. J'engage les parents à les envoyer plus assidûment en classe mais on me dit : nous en avons besoin, nos occupations nous

¹⁹⁹. A Vaulx-Vraucourt (canton de Croisilles), en 1857, l'instituteur déplore que « le sarclage du lin dont la culture est si étendue sur le territoire, réclame le concours des enfants qui, paraît-il, sont très propres à ce genre de travail ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale).

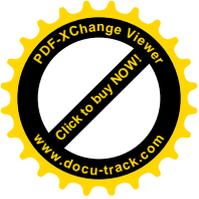
²⁰⁰. A Boisleux-au-Mont (canton de Croisilles), en 1856, « tous les enfants âgés de moins de 8 ans furent admis à cueillir l'œillette ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale).

²⁰¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.* Il y est dit « soigner les colzas dont beaucoup d'oiseaux et beaucoup de pigeons sont très friands ».

²⁰². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 438 : correspondance générale, canton de Bapaume, commune de Frémicourt, 1862-1875.

²⁰³. A Basseux (canton de Beaumetz-les-Loges), le conseil municipal, dans sa séance du 20 novembre 1833 décide que « vu le peu d'élèves qui se trouve à instruire à Basseux et le peu de temps que l'école peut être fréquentée par les enfants qui travaillent tous dans les champs quand la saison le permet, les conditions avec l'instituteur sont restées les mêmes que par le passé et de son consentement il recevra une indemnité fixe payée par la commune de 90 F pour tenir l'école pendant les mois de décembre, janvier, février, mars et avril s'il reste assez d'élèves dans ce dernier ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, Archives communales déposées).

²⁰⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 438 : correspondance générale, canton de Bapaume, commune de Frémicourt, 1862-1875.



forcent de les retenir chez nous, soit pour garder la maison, soit pour les apprendre à travailler »²⁰⁵.

Cet absentéisme scolaire est un mal chronique, pour ne pas dire endémique, qui freine le processus d'alphabétisation. Les instituteurs en ont bien conscience et ont parfois recours ou alors proposent des méthodes « méritocratiques », coercitives, quelquefois « avant-gardistes », méthodes qui ont finalement peu d'emprise sur le paupérisme.

Moyens de lutte contre l'absentéisme scolaire : peu d'emprise sur le paupérisme

En 1852-1853, invités dans les bulletins annuels à indiquer les moyens de remédier aux causes ayant motivé l'inassiduité des enfants aux classes d'hiver et d'été, les instituteurs fournissent des remèdes aussi variés que révélateurs des mœurs et des difficultés économiques du monde rural.

A cette époque la société rurale du Pas-de-Calais reposait sur une inégalité fondamentale : les deux tiers de la population des campagnes étaient alors frustrés de la propriété du sol. Deux blocs s'opposaient : d'un côté, les détenteurs de la terre et de l'autre la plèbe rurale. Le Pas-de-Calais avait l'un des taux d'indigence les plus élevés de France (au moins 10 % de la population). Le paupérisme y culmina dans les dernières années de la Monarchie de Juillet²⁰⁶.

Bon nombre de maîtres d'école de l'Arrageois invoquent, en effet, cette dernière raison et attribuent la plupart du temps les irrégularités de la fréquentation scolaire à la conjoncture économique.

L'instituteur de Tilloy-les-Mofflaines suggère « d'éteindre le paupérisme »²⁰⁷. Ceux de Biefvillers-les-Bapaume et de Riencourt-les-Cagnicourt recommandent de « donner tout ce qui est nécessaire aux élèves gratuits »²⁰⁸ et ceux de Roclincourt, d'Ecurie et de Hendecourt-les-Ransart réclament une « diminution du taux de rétribution mensuelle en assurant un traitement fixe plus important à l'instituteur »²⁰⁹. Celui de la commune de Le Sars, en réclamant la gratuité de l'enseignement, précède de quelques décennies les lois Ferry. Les maîtres de Basseux et de Le Transloy estiment que « l'on remédiera à bien des inconvénients en rendant l'instruction obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 13 ans au moins »²¹⁰. Les instituteurs de Frémicourt, de Bailleulval, de Hermies, de Bourlon et de Pommier suggèrent d'éduquer les parents, de « faire comprendre aux pères de

²⁰⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Gouves, 1853-1863.

²⁰⁶. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais.....*, op. cit., p. 81-83.

²⁰⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, op. cit.

²⁰⁸. *Ibidem*.

²⁰⁹. *Ibidem*.

²¹⁰. *Ibidem*.



famille qu'en n'envoyant pas leurs enfants à l'école plus régulièrement et plus longtemps chaque année, il est impossible qu'ils fassent les progrès désirables »²¹¹.

L'instituteur de Villers-au-Flos en appelle à l'aide de l'administration quand il précise que le fait de « soutenir l'instituteur dans une prudente mais sérieuse fermeté » constitue le seul remède contre ces « familles qui occupent leurs enfants sans raisons suffisantes ou les excusent trop facilement par faiblesse pour de prétendues indispositions »²¹².

Quelques enseignants préconisent la méthode méritocratique qui consisterait à donner des primes d'assiduité aux indigents ou alors des prix ou des récompenses à la fin de l'année scolaire.

D'autres sont pour les mesures coercitives : ainsi on recommande soit « d'aller chercher les enfants manquant à l'appel »²¹³, soit de punir l'élève faisant preuve d'inassiduité, soit de le retenir ou alors de « le mettre dernier de sa division »²¹⁴. Certains instituteurs vont même jusqu'à menacer « les gens pauvres d'être privés du bureau de bienfaisance »²¹⁵ ou proposer de « ne plus distribuer du pain aux indigents ne fréquentant pas les écoles »²¹⁶.

Cependant, malgré ce catalogue de mesures visant à améliorer la fréquentation scolaire, beaucoup d'enfants continuent à désertir l'école et beaucoup d'instituteurs communaux pensent, comme celui de Bus, dans le canton de Bertincourt particulièrement touché par le phénomène d'absentéisme scolaire avec un taux de scolarisation de 52,30 % – le plus bas de l'arrondissement en 1852-1853 –, « qu'il n'y a pas de moyens de remédier aux absences, les parents sont si pauvres que pour un petit morceau de pain on emploierait leurs enfants pendant des jours entiers »²¹⁷.

Telle est la situation vers 1850-1860 dans l'Arrageois. La seconde moitié du XIX^e siècle verra-t-elle des améliorations ?

GROUPES SOCIAUX , ACTIVITÉS ET NIVEAUX D'ALPHABÉTISATION DURANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE

A l'aube du XX^e siècle, à tous les niveaux d'alphabétisation, les femmes ont comblé la totalité de leur retard sur les hommes confirmant en partie le fait que « le XIX^e siècle est dans son entier le siècle de l'alphabétisation féminine »²¹⁸.

²¹¹. *Ibidem*.

²¹². *Ibidem*.

²¹³. *Ibidem*.

²¹⁴. *Ibidem*.

²¹⁵. *Ibidem*.

²¹⁶. *Ibidem*.

²¹⁷. *Ibidem*.

²¹⁸. P. ALBERTINI, *L'école en France.....*, op. cit., p. 8.



Tableau 13 : alphabétisation et stratification sociale en 1896-1905²¹⁹

Cantons	Niveaux 0 et 1 : analphabétisme			Niveaux 2 et 3 : illettrisme			Niveaux 4 et 5 : alphabétisation aisée		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Arras-nord	0,6 %	2,4 %	1,6 %	13,7 %	10 %	11,7 %	85,7 %	87,6 %	86,7 %
Arras-sud	0 %	0,6 %	0,3 %	3,8 %	4,4 %	4,2 %	96,2 %	95 %	95,5 %
Bapaume	7,1 %	6,1 %	6,5 %	12,8 %	15,3 %	14,3 %	80,1 %	78,6 %	79,2 %
Beaumont	0 %	1,7 %	1,1 %	9,6 %	11,3 %	10,5 %	90,4 %	87,2 %	88,4 %
Bertincourt	2,1 %	3,2 %	2,8 %	16 %	18,7 %	17,6 %	81,9 %	78,1 %	79,6 %
Croisilles	1,8 %	3,2 %	2,6 %	15,1 %	18,2 %	16,9 %	83,1 %	78,6 %	80,5 %
Marquion	2,5 %	2,5 %	2,5 %	18,3 %	21 %	19,9 %	79,2 %	76,5 %	77,6 %
Pas-en- Artois	0,6 %	1,8 %	1,3 %	17,6 %	13,2 %	15 %	81,8 %	85 %	83,7 %
Vimy	3,1 %	4,7 %	4,1 %	17,5 %	12,7 %	14,7 %	79,4 %	82,6 %	81,2 %
Vitry-en- Artois	1,8 %	2,5 %	2,2 %	13,7 %	16 %	15,1 %	84,5 %	81,5 %	82,7 %
Arrondissement	2 %	3 %	2,6 %	14,3 %	14,5 %	14,4 %	83,7 %	82,5 %	83 %

La deuxième moitié du XIX^e siècle, avec des taux d'alphabétisation aisée masculine et féminine respectifs de 83,7 % et de 82,5 %, voit l'écart entre ceux-ci tomber de plus de 15 points en 1850-1859 à moins de 2 points en 1896-1905.

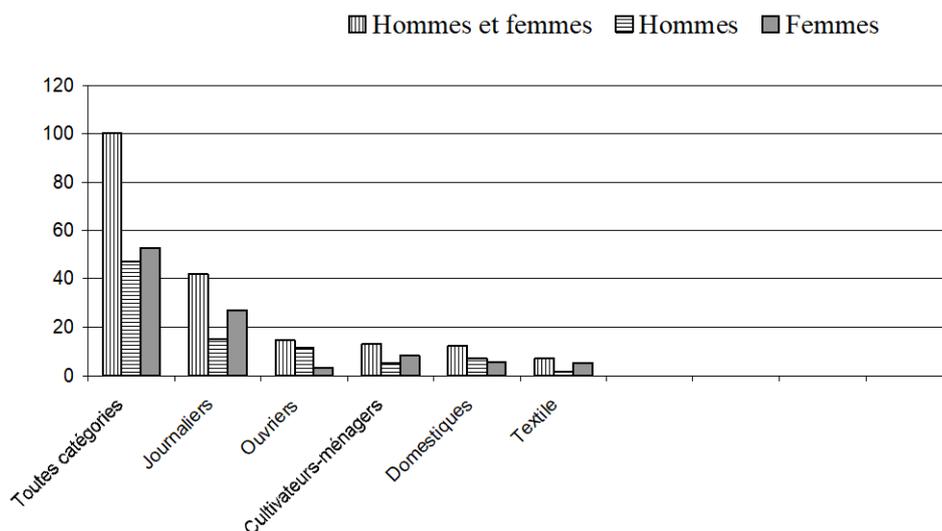
La réduction de la différence s'est également appliquée aux taux d'analphabétisme masculin et féminin : si au milieu du XIX^e siècle, l'écart entre ces derniers était de plus de 18 points en faveur des hommes, il n'est plus, à l'aube du XX^e siècle, que d'un point.

Ainsi, à la veille de la première guerre mondiale, les femmes et les hommes sont à égalité devant le phénomène d'illettrisme et d'analphabétisme : les premières sont 17,5 % à éprouver encore des difficultés à lire et à écrire (tous degrés de difficultés confondus) alors que les seconds sont 16,3 %.

A quels groupes sociaux ces individus analphabètes ou illettrés appartiennent-ils ? Y a-t-il par rapport au milieu du XIX^e siècle des permanences ? des changements ? Le graphique ci-après permet d'appréhender les catégories essentiellement touchées par l'analphabétisme et l'illettrisme.

²¹⁹. Niveaux d'alphabétisation déterminés à partir de 4 479 signatures.

Fig. 15: origines socioprofessionnelles des analphabètes et des illettrés en 1896-1905 dans l'Arrageois



Les cinq catégories socioprofessionnelles figurant sur cet organigramme fournissent plus de 89 % des analphabètes et des illettrés de l'Arrageois.

Ce sont par ordre décroissant de sécrétion d'individus ayant, à des degrés divers, des difficultés à lire et à écrire, les journaliers (42 %) , les ouvriers (14, 6 %), les cultivateurs-ménagers (13, 1 %), les domestiques agricoles (12, 4 %) et pour terminer l'artisanat textile (7 %).

Comme en 1850-1859 les journaliers représentent le corps social le plus touché par l'analphabétisme ou l'illettrisme. Par contre l'artisanat textile qui occupait le deuxième rang est relégué à la dernière place confirmant sa disparition progressive de l'arrondissement, après 1850. Toutefois les cantons de Bertincourt, de Bapaume, de Pas-en-Artois et de Marquion fournissent, à eux quatre, plus de 70 % des analphabètes et des illettrés issus de l'artisanat textile, confirmant la localisation de ce dernier sur quelques « îlots spécialisés ». Il est à noter que ce résidu d'activités proto-industrielles textiles touche, en matière d'analphabétisme et d'illettrisme, essentiellement les femmes. Son action négative sur l'alphabétisation ne doit pas être minimisée car si, globalement, il ne fournit plus que 7 % de la totalité des analphabètes ou des illettrés de l'arrondissement d'Arras, dans les cantons de Bertincourt, de Bapaume, de Marquion et de Pas-en-Artois où il subsistera jusqu'en 1914, il en fournit jusqu'à 20 %.

L'artisanat textile est en effet supplanté par le groupe social des ouvriers qui fait ainsi une apparition remarquée puisqu'un individu sur sept, ayant des



difficultés de lecture et d'écriture, en est issu. Ce groupe est constitué, pratiquement pour moitié, d'ouvriers mineurs et c'est le canton de Vimy, victime de la « pieuvre minière », avec 55 % de la totalité des ouvriers analphabètes et illettrés, qui l'alimente essentiellement. Dans ce canton, 80 % des ouvriers ayant des difficultés à lire et à écrire sont des mineurs.

Ces quelques chiffres montrent à l'évidence l'importance des mutations économiques caractéristiques de cette deuxième moitié du XIX^e siècle. En effet, dans le département du Pas-de-Calais, « jusqu'en 1850, la localisation des activités productrices resta typiquement pré-industrielle : les manufactures étaient concentrées dans les villes anciennes (Saint-Omer, Arras, Béthune) et dans les fonds de vallée – en liaison avec la force hydraulique – alors que le travail à domicile surtout textile était largement répandu dans les campagnes. Dans la seconde moitié du siècle, on assista à un rétrécissement rapide de l'activité industrielle en milieu rural alors que les villes anciennes se désindustrialisaient en raison de la disparition des fabriques traditionnelles (draperies, piperies, tanneries) ; elles restaient le domaine d'une poussière de petits ateliers : 100 établissements de 5 à 30 ouvriers à Arras en 1886. Les nouvelles unités de production s'installaient dans les zones portuaires, sur le bassin minier, le long des voies ferrées principales (sucreries, cimenteries, etc..) »²²⁰.

Comment apprécier qualitativement l'impact de cette industrialisation sur la scolarisation et l'alphabétisation des enfants de l'arrondissement d'Arras ?

Question fort délicate car si, pour le milieu du XIX^e siècle, avec la correspondance générale des instituteurs et les bulletins annuels, nous avons des matériaux de choix, il n'en était plus de même pour cette fin de XIX^e siècle. Certes, nous avons bien les rapports d'inspection des instituteurs mais les indications relatives aux causes de l'inassiduité des élèves qu'ils fournissent sont, ou trop minces, ou trop irrégulières pour être exploitées de manière scientifique.

Une piste est donnée par l'instituteur de Bourlon qui, en 1853, voyant bon nombre de ses élèves quitter l'école pour aller travailler dans les fabriques de tuiles, recommande « d'obtenir que les fabricants [...] n'emploient plus les enfants dans leurs travaux avant qu'ils aient fait leur première communion »²²¹.

Ne perçoit-on pas derrière cette remarque la réticence manifestée par les industriels à respecter la loi de 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers ?

Cette attitude tant chez les employeurs que chez les parents devait sans doute être généralisée pour que les hommes politiques, quelques années plus tard, en 1874, ressentent la nécessité de promulguer une nouvelle loi qui, à la différence de la précédente qui ne s'appliquait qu'à certaines fabriques ou manufactures,

²²⁰. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais....*, op. cit., p. 59.

²²¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, op. cit.



« s'impose à tous les chefs de manufactures, fabriques, usines, mines, minières, carrières, chantiers et ateliers qui emploient des enfants »²²².

Pour quantifier l'impact de l'industrialisation sur la scolarisation – et directement sur l'alphabétisation – des enfants de l'Arrageois, nous avons donc pris le parti de vérifier si les différentes lois sur le travail des enfants étaient respectées en analysant les procès-verbaux des visites d'établissements industriels effectuées à partir de 1879 par les inspecteurs du travail²²³.

Avant de livrer les résultats de cette nouvelle investigation, il paraît indispensable de rappeler succinctement le contenu des lois de 1841 et de 1874.

Des lois sur le travail des enfants pour freiner la prégnance industrielle

La loi du 22 mars 1841²²⁴ stipule que les enfants ne peuvent être employés que dans les manufactures, les usines ou les ateliers à moteur mécanique ou à feu continu ainsi que dans toute fabrique occupant plus de 20 ouvriers réunis en atelier. Pour y être admis les enfants doivent avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne peuvent être employés plus de huit heures par jour ; de douze à seize ans, plus de 12 heures par jour. Par ailleurs cette loi interdit le travail de nuit pour les enfants au-dessous de 13 ans et précise que pour ceux âgés de moins de 12 ans leurs parents ou tuteur « justifieront qu'ils fréquentent [...] une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de 12 ans, suivre une école. Les enfants âgés de plus de 12 ans seront dispensés de suivre une école lorsqu'un certificat, donné par le maire de leur résidence, attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire »²²⁵.

La loi du 19 mai 1874 stipule, quant à elle, que « pour être admis dans les ateliers, il faut avoir au moins douze ans d'âge »²²⁶. Il est toutefois fait exception pour certaines industries spéciales telles que filatures de lin et de coton, retordages de coton, papeteries, fabriques de toile ou de dentelle dans lesquelles les enfants de 10 à 12 ans peuvent être admis. Les patrons doivent exiger des enfants (filles ou garçons) âgés de moins de seize ans, employés dans leurs fabriques, ateliers ou chantiers, un livret contenant un certain nombre d'indications et notamment le temps pendant lequel l'enfant a fréquenté l'école. Ce livret doit être régularisé par le maire du lieu de résidence.

Tout enfant de 10 à 12 ans admis par exception dans les ateliers ne peut travailler que six heures par jour. Tout travail de nuit et du dimanche lui est

²²². Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1228 : travail des enfants et filles mineures dans les fabriques et les manufactures, loi du 19 mai-3 juin 1874.

²²³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223, 1225, 1228, 1387.

²²⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1386 : inspection du travail des enfants dans les manufactures, état indicatif des ateliers occupant des enfants mineurs, 1843-1869.

²²⁵. *Ibidem*.

²²⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1228 : commission locale de surveillance du travail des enfants, 1880-1885.



interdit. Il doit aller à l'école tous les jours, soit le matin, soit l'après-midi selon le moment de son travail. Indépendamment de son livret, il doit avoir un petit cahier visé chaque samedi par l'instituteur. Ce cahier doit être également remis au patron qui le rend à l'enfant le vendredi et doit en exiger la restitution après le visa hebdomadaire de son instituteur. L'enfant qui, sans excuse valable, n'apporte pas son cahier ne doit pas être admis dans les ateliers. La loi prévoit que le patron qui admettrait un enfant de 10 à 12 ans non muni de ce cahier dûment en règle, s'exposerait à un procès-verbal et à une amende.

Pour les enfants de 12 à 16 ans, le travail de nuit est interdit de neuf heures du soir à cinq heures du matin. Le travail de jour ne peut durer plus de douze heures. Il doit être au maximum de huit heures dans les mines. Il n'est que de six heures par jour pour les enfants de 12 à 15 ans qui ne justifient pas, par un certificat de l'instituteur visé par le maire, qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire (lecture, écriture et les quatre règles de l'arithmétique).

Les enfants non munis de ce certificat sont assimilés aux enfants de 10 à 12 ans et sont tenus de fréquenter l'école, soit le matin, soit l'après-midi. Ils sont alors, tout comme les enfants de 10 à 12 ans, tenus de justifier de leur assiduité à l'école par un cahier visé chaque semaine par leur instituteur.

Dans un opuscule édité par la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer et visant à porter à la connaissance des patrons le contenu de la loi de 1874 on peut lire : « cette prescription est assurément, l'une des plus importantes de la nouvelle loi. Sous l'ancienne législation, l'enfant âgé de 12 ans, fût-il complètement illettré, pouvait travailler toute la journée. Il n'était tenu qu'à assister à l'école du soir ; mais qu'y pouvait-il faire après douze heures de travail ? Le plus souvent il y dormait et n'apprenait rien. La loi de 1874 oblige le jeune apprenti illettré à ne travailler que six heures et à employer à l'école une partie de la journée. [...] Les parents, jusqu'ici négligents, qui n'envoyaient pas leurs enfants pendant leur jeune âge, y seront bien contraints du moment où ils sauront que ces enfants ne pourront, désormais, avant l'âge de 15 ans, travailler la journée entière, s'ils ne sont munis, dès l'âge de 12 ans d'un certificat d'instruction élémentaire [...] . Toutefois, il y a évidemment des ménagements à apporter, au début, dans l'exécution de cette prescription toute nouvelle, et l'inspecteur doit sauvegarder dans une certaine mesure, l'intérêt des industriels et des patrons »²²⁷.

Ce propos est révélateur de l'état d'esprit des parents et des patrons à l'égard du travail précoce des enfants dans les usines et les ateliers. L'auteur de cette note , en indiquant que cette loi est bonne mais qu'elle requiert quelques « ménagements » pour les patrons, ne sous-entend-il pas que son application risque d'être difficile ?

Qu'en est-il exactement ? Laissons la parole à l'inspecteur divisionnaire du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie du département du Pas-de-Calais. Celui-ci indique au préfet toutes les difficultés qu'il rencontre

²²⁷. *Ibidem*.



pour faire appliquer la loi de 1874 et surtout pour faire surveiller les établissements industriels.

Des lois sur le travail des enfants mal respectées et des établissements industriels mal surveillés ?

En 1878, dans un rapport sommaire au préfet du Pas-de-Calais, l'inspecteur divisionnaire du travail des enfants précise que la surveillance des établissements industriels sera difficile à mettre en œuvre puisqu'il « faudrait en moyenne cinq années pour effectuer l'inspection du département en passant une fois seulement dans chaque établissement »²²⁸. Par ailleurs l'inspecteur divisionnaire indique que les résultats de l'inspection du travail des enfants lui « paraissent très peu satisfaisants au point de vue du nombre de visites faites dans les établissements industriels et du peu d'exactitude dans les différents rapports »²²⁹ qui lui ont été transmis. Pour l'avant-dernier point, il reconnaît que les inspecteurs primaires chargés de visiter les établissements industriels, ont un service tellement étendu qu'il leur est impossible de « faire de façon convenable le service de l'inspection du travail des enfants dans les manufactures »²³⁰.

En 1886, dans un rapport détaillé au préfet, l'inspecteur départemental du travail brosse un tableau assez sombre du respect des prescriptions de la loi de 1874 dans le Pas-de-Calais. On y apprend notamment que le demi-temps – pour permettre aux enfants de se rendre, soit le matin, soit l'après-midi à l'école, selon le moment du travail – s'il est « très aisé à établir dans les grandes usines est aussi difficile à instituer utilement qu'à surveiller efficacement dans les petits ateliers où il ne peut être créé d'école spéciale. Le travail de demi-temps gêne l'industrie, n'améliore que peu l'instruction des enfants, leur laisse trop de temps libre en dehors de l'atelier et par suite du défaut d'une surveillance réelle il ne fait guère que favoriser le vagabondage »²³¹.

D'autre part, l'inspecteur départemental déplore le fait que durant « l'année 1885, un grand nombre d'enfants ne possédaient aucune instruction et ont dû être renvoyés des ateliers et chantiers » et que « quelques industriels exigent bien que les enfants sans instruction fréquentent l'école mais le nombre en est très restreint et cet exemple ne sera pas suivi par les petits fabricants »²³².

La même année, l'inspecteur d'académie, par le truchement du bulletin de l'enseignement primaire, reproche aux instituteurs et institutrices d'avoir perdu de vue les instructions ministérielles relatives à l'application de la loi sur le travail des enfants. Il attire leur attention sur « la facilité regrettable avec laquelle trop

²²⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223 : travail des femmes et des enfants dans les mines, [.....] écolage, travail de nuit.

²²⁹. *Ibidem*.

²³⁰. *Ibidem*.

²³¹. *Ibidem*.

²³². *Ibidem*.



souvent sont délivrés les certificats d'instruction élémentaire » et leur rappelle en outre qu'ils « ont le devoir de n'accorder, ces certificats qu'aux enfants qui savent lire et écrire très convenablement et qui possèdent en outre une connaissance suffisante des trois premières règles de l'arithmétique et de la pratique du système métrique [...] (et que) [...] la délivrance de certificats de complaisance constituerait une faute grave qui les rendrait passibles de peines disciplinaires »²³³.

Les conclusions que tire L. Queroy, inspecteur départemental du travail, dans son rapport au préfet, en juillet 1886, sont particulièrement éloquentes. Elles ne laissent aucun doute sur la situation du département en matière de travail précoce des enfants et surtout sur les raisons qui poussent les patrons et les parents à faire travailler les enfants. « Il y a une attention toute particulière à porter sur de trop nombreux établissements industriels qui emploient des enfants et des filles mineures ne sachant ni lire ni écrire et cet état de choses est d'autant plus regrettable que des industriels paraissent avoir la spécialité de recruter les enfants les plus déshérités, abandonnés en quelque sorte par leurs familles. Il arrive aussi que trop fréquemment certains parents considèrent leurs enfants comme des instruments de profit. Ils les exploitent au même titre qu'une propriété et sans souci de leur sort. Ils ne songent qu'à en tirer parti le plus possible »²³⁴.

Et l'inspecteur Queroy d'ajouter : « le département du Pas-de-Calais est un des plus intéressés à ce que la loi de 1874 soit appliquée (car) on (y) trouve précisément toutes les industries qui sont soumises aux prescriptions de la loi »²³⁵.

Dans l'arrondissement d'Arras où l'on trouvait également, à la fin du XIX^e siècle, bon nombre d'industries soumises aux prescriptions de la loi de 1874 comment cette dernière était-elle appliquée ? Comment réagissaient les ruraux ?

Pour apprécier leurs comportements les 246 rapports de visites²³⁶ des établissements industriels de l'Arrageois effectués entre 1876 et 1879 par la commission de surveillance du travail des enfants et filles mineures employés dans l'industrie de l'arrondissement d'Arras ont été analysés. Ce travail a été complété par l'étude des procès-verbaux dressés entre 1879 et 1890²³⁷ à l'encontre des industriels en infraction avec la loi de 1874 et par la lecture du registre des délibérations de ladite commission entre 1876 et 1882²³⁸. Toutes les découvertes effectuées sont synthétisées dans les cartes qui suivent.

²³³. *Bulletin de l'enseignement primaire*, 6^e série, 4, 29 mars 1886.

²³⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223, *op. cit.*

²³⁵. *Ibidem.*

²³⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1225 : état des établissements visités.

²³⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1387 : infraction au règlement sur le travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures.

²³⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1228, *op. cit.*

Fig. 16 : répartition des enfants de moins de quinze ans employés dans l'industrie, non munis du certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école, en 1880-1890 dans l'Arrageois

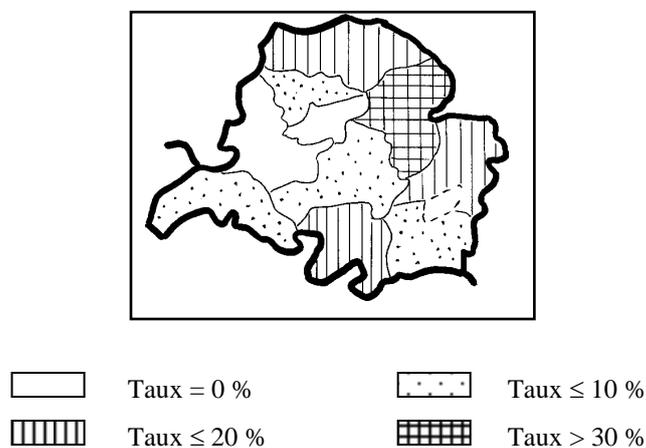
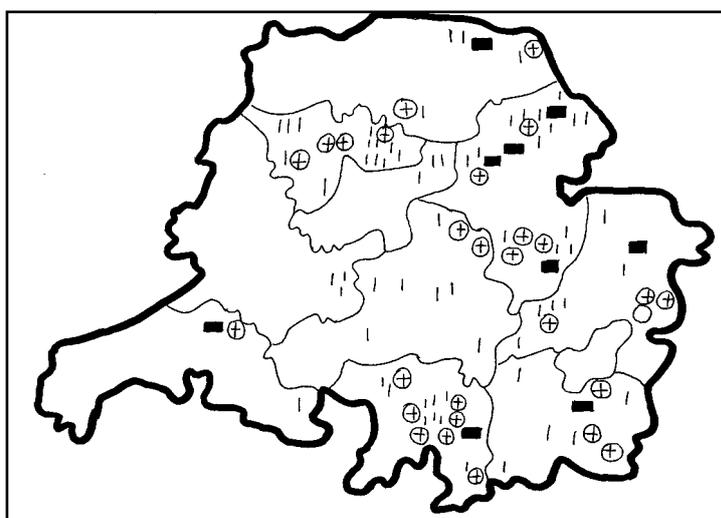


Fig. 17 : travail des enfants. Résultats des visites des établissements industriels de l'Arrageois en 1876-1890



| Visites effectuées entre 1876-1882 ; infractions constatées : enfants non pourvus du certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école. — Procès-verbaux dressés entre 1879-1890 pour l'emploi d'enfants de moins de 15 ans non munis du certificat d'instruction et travaillant 10 heures par jour. ⊕ Etablissements employant en 1885-1886 des enfants de moins de 15 ans non munis du certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école.

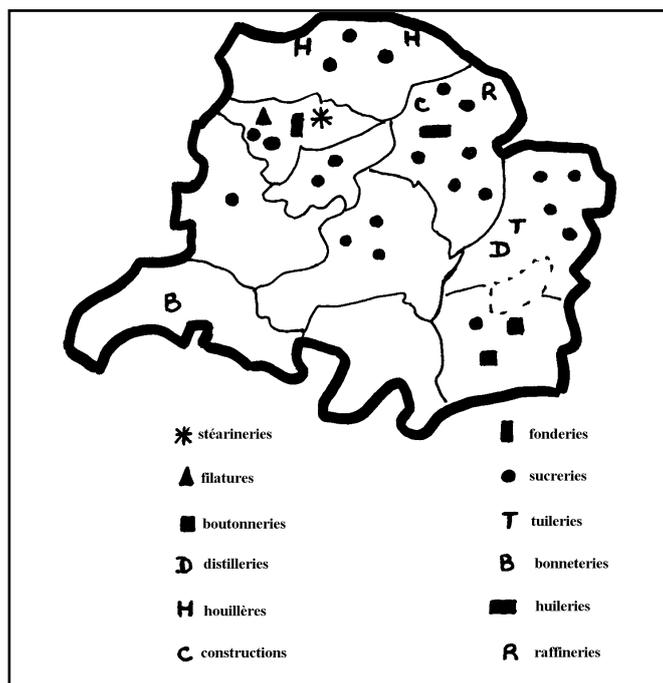
Ces deux cartes permettent d'avoir un aperçu de la répartition, par cantons, dans les ateliers et les manufactures, en 1880-1890, des enfants de moins de 15 ans, non munis du certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école et qui signeront quelques années plus tard, en 1896-1905, leur acte de mariage.

La dernière couronne des cantons situés au nord-est de l'arrondissement (du canton de Vimy jusqu'à celui de Bapaume) est la zone où la loi de 1874 est la moins bien respectée. Cette zone correspond à la partie de l'Arrageois la plus industrialisée où de nombreuses sucreries côtoient des distilleries, des filatures, des fabriques de tuiles et d'autres ateliers.

Au sud-ouest, on trouve les cantons plus ruraux moins touchés par le phénomène d'industrialisation et donc utilisant moins de main-d'œuvre enfantine.

L'opposition de ces deux blocs est confirmée par la carte ci-dessous indiquant les types d'usines et d'ateliers qui, en 1881, employaient plus de 10 enfants de 12 à 15 ans munis ou non du certificat d'instruction.

Fig. 18 : types d'usines et d'ateliers de l'arrondissement d'Arras employant plus de 10 enfants en 1881





L'industrie agro-alimentaire et notamment les sucreries grosses consommatrices d'enfants illettrés et analphabètes

Les sucreries, avec plus de 54 % de l'effectif total²³⁹ des enfants de moins de 15 ans employés dans les ateliers et usines de l'Arrageois sont les plus grosses consommatrices de main-d'œuvre enfantine munie ou non d'un certificat d'instruction. Elles emploient par ailleurs plus de 66 % de la totalité des enfants de l'arrondissement d'Arras non munis d'un certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école – enfants que l'on peut donc supposer touchés par l'illettrisme voire l'analphabétisme –.

Les houillères, contre toute attente, arrivent loin derrière en n'employant qu'un peu plus de 18 % de l'effectif total des enfants de moins de 15 ans. Il faut par ailleurs noter que tous les enfants employés par les houillères sont pourvus d'un certificat d'instruction ou alors fréquentent l'école.

Ce point est relevé par l'inspecteur divisionnaire du travail qui déclare au préfet en décembre 1882 : « Je puis affirmer [...] que tous les établissements houillers du Pas-de-Calais sont ceux qui possèdent les écoles les mieux tenues et les mieux suivies [...] . Toutes les grandes compagnies houillères possèdent à proximité des fosses, des écoles, asiles, ouvroirs, [...] établis et entretenus à leurs frais. Les compagnies qui n'ont pas d'école paient une indemnité afin d'assurer l'instruction gratuite par les instituteurs communaux qui fournissent hebdomadairement une feuille de présence »²⁴⁰.

Dans l'arrondissement d'Arras, l'exploitation minière est limitée au canton de Vimy (plus particulièrement les communes de Méricourt, d'Avion et de Drocourt où respectivement les compagnies de Courrières, de Lens et de Drocourt avaient des mines vers 1880). Ainsi la compagnie de Courrières fondée en 1852²⁴¹ ouvre dès 1869, dans la commune de Méricourt une école industrielle de filles dont elle confie la direction aux Filles de Charité. L'année suivante, elle ouvre une école de garçons qui est confiée aux Frères Maristes. Ces deux écoles, en 1885-1886, scolarisent respectivement 150 filles et 242 garçons²⁴².

Les autres industriels par contre s'intéressent peu à l'instruction des enfants qu'ils emploient. Ainsi, à la même époque, l'inspecteur primaire Wirth, indique que sur « 70 chefs d'établissements (qu'il a visités) 7 seulement ont fait des sacrifices pour l'instruction »²⁴³. Et encore parmi ces 7 chefs d'établissements compte-t-il les mines de l'Avaleresse de Méricourt dont nous venons de parler et 3

²³⁹. 1025 enfants de moins de 15 ans travaillant dans les différentes industries de l'Arrageois en 1881 ont été recensés. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1379 : inspection du travail des enfants dans les manufactures, état indicatif des ateliers occupant des enfants mineurs, 1874-1885).

²⁴⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223, *op. cit.*

²⁴¹. J. LACHEREZ, P. MARCHAND, P. TENEUL, *La mine et les mineurs en 1900*, Lille, 1979, p.15.

²⁴². Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1225, *op. cit.*

²⁴³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223, *op. cit.*



patrons qui ont offert des récompenses aux ouvriers suivant les cours du soir ou des livres à la bibliothèque de l'école communale.

Les sucreries se distinguent tout particulièrement dans l'emploi des enfants non munis d'un certificat d'instruction, des enfants – pour reprendre l'expression de l'inspecteur départemental Queroy – « déshérités, abandonnés en quelque sorte par la famille » comme en témoignent ces quelques extraits de procès-verbaux dressés par la commission de surveillance du travail des enfants à l'encontre d'industriels de l'arrondissement d'Arras peu respectueux de la loi de 1874.

En 1879, chez Madame Veuve T., fabricante de sucre à Rouvroy (canton de Vimy), la commission de surveillance découvre « une petite fille, Catherine B., âgée de 10 ans complètement illettrée [...] et quatre enfants de moins de 15 ans, Euphrasine B., âgée de 12 ans, Louis H., âgé de 13 ans, Célestin A., âgé de 14 ans et demi et Nicolas B., âgé de 14 ans et demi (qui) travaillent plus de 10 heures par jour sans être pourvus du certificat d'instruction »²⁴⁴. De plus le président de la commission signale que : « madame veuve T. n'a tenu compte d'aucun des avertissements que nous lui avons donnés lors de deux visites précédentes »²⁴⁵.

En 1886, dans la râperie de Villers-les-Cagnicourt, administrée par M. L. , « deux enfants de moins de 15 ans (sont) employés de 6 heures du matin à 6 heures du soir (et sont) non munis du certificat primaire élémentaire et ne fréquentent pas l'école. Le nommé P., (est) employé dans l'intérieur de l'usine et le nommé C., au déchargement des betteraves »²⁴⁶.

Les exemples de ce genre foisonnent tant dans le cahier spécial de visites que dans celui des procès-verbaux de la commission de surveillance du travail dans l'arrondissement d'Arras et démontrent que la « sucrerie indigène » est grosse consommatrice de main-d'œuvre enfantine illettrée ou analphabète : en 1880-1890, deux enfants sur trois n'ayant pas de certificat d'instruction et ne fréquentant pas l'école étaient employés dans les sucreries.

Qui employait les 30 % restants ? Quelques ateliers et usines installés la plupart du temps dans les gros villages d'au moins cinq cents habitants. C'est ainsi que dans les procès-verbaux de la commission de surveillance du travail des enfants sont incriminées les fabriques de tuiles de Bourlon ; la fabrique de corsets de Bapaume ; la filature de Bienvillers-au-Bois ; les distilleries de Vis-en-Artois, de Chérisy, de Wancourt et de Bailleul-Sire-Berthoult ; la fabrique de pièces d'horlogerie de Ruyaulcourt ; la fabrique de boutons de Hermies où par exemple « sept enfants de moins de 15 ans non munis du certificat d'instruction primaire (sont) employés 10 heures et demi au lieu de six heures »²⁴⁷.

²⁴⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1387, *op. cit.*

²⁴⁵. *Ibidem.*

²⁴⁶. *Ibidem.*

²⁴⁷. *Ibidem.*



Ceci constitue la face visible de l'emploi précoce des enfants, celle qui transparait dans les documents officiels de visites d'établissements industriels. Il reste l'emploi non déclaré d'enfants à domicile. Et resurgissent ici les activités proto-industrielles textiles exercées de manière artisanale à la maison que les membres de la commission de surveillance du travail des enfants dans l'arrondissement d'Arras n'avaient pas pour mission de surveiller. Nous avons imputé à ces activités textiles, en 1896-1905, 7 % de la totalité des analphabètes ou des illettrés de l'arrondissement d'Arras avec des pointes de 20 % dans les cantons de Bertincourt, de Bapaume, de Marquion et de Pas-en-Artois. En trouve-t-on trace quelque part dix, quinze ans en arrière dans les documents archivistiques ?

Aussi paradoxal que cela puisse paraître c'est dans l'état des établissements industriels visités par la commission de surveillance du travail des enfants qu'il en est fait mention. Il fallait que le phénomène soit important pour que les rédacteurs de l'état qui n'avaient pas pour mission de surveiller les activités des enfants à domicile – vu l'ampleur de la tâche qu'ils avaient déjà pour visiter les usines – en parlent explicitement. L'état précité mentionne ainsi l'existence, dans la commune de Le Transloy (canton de Bapaume), de « 500 métiers (qui) occupent de 6 à 700 ouvriers [...] (et indique que) les confections sont réunies dans plusieurs maisons qui expédient le travail fait à Paris ». Dans la commune de Bienvillers-au-Bois, on signale l'établissement Beudin qui « donne du travail à 120 ouvrières environ qui est fait dans la maison paternelle » et à Arras, on cite les établissements de dentelles au carreau Bacouel et Delannoy qui reçoivent le travail de 400 ouvrières environ « disséminées dans un rayon de 12 à 14 kilomètres de la ville »²⁴⁸.

Pour les îlots spécialisés que constituent les cantons de Bapaume, de Bertincourt, de Marquion et de Beaumetz ainsi que le Montreuillois, le nombre de personnes travaillant le textile à domicile est estimé à 30 000²⁴⁹.

Ici s'achève l'investigation quantitative et qualitative dans l'alphabétisation et la scolarisation rurales artésiennes au XIX^e siècle et dans les rapports étroits que celles-ci ont entretenus avec l'économie locale²⁵⁰.

Quels en sont les apports majeurs ? La conclusion qui vient permettra de faire le point.

²⁴⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1225, *op. cit.*

²⁴⁹. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, *op. cit.*, p.46.

²⁵⁰. Pour plus de précisions, voir l'autopsie cantonale dans la thèse *Facteurs d'alphabétisation.....*, *op. cit.*, p. 216-228.



Conclusion de la deuxième partie





Durant tout le XIX^e siècle, dans l'ensemble des cantons de l'arrondissement d'Arras, la très grande proximité des taux d'alphabétisation et de scolarisation a été mise en évidence. Dans la plupart des cas, il a été constaté que la non-scolarisation entraînait l'analphabétisme, la fréquentation scolaire irrégulière une certaine forme d'illettrisme et l'assiduité scolaire l'alphabétisation réelle ou aisée. Ce faisant, confirmation a été donnée que, dans l'Arrageois, l'alphabétisation de la population rurale passe avant tout par l'école et que si elle existe en dehors de celle-ci, elle ne concerne qu'une infime minorité d'individus. En cela nous rejoignons A. Prost qui conteste l'idée selon laquelle « le phénomène d'alphabétisation échappe pour 20 % au moins à l'école »²⁵¹.

A l'évidence ce sont les facteurs économiques qui, durant tout le XIX^e siècle, éloignent les petits ruraux artésiens de l'école communale, pour un temps plus ou moins long.

A la sortie de la Révolution Française, il y a tout autour d'Arras une surface textile, couvrant la presque totalité de l'arrondissement. Cette surface textile, caractéristique du système proto-industriel de la « fabrique », occupe des milliers d'ouvriers et d'ouvrières à domicile. « Depuis l'enfant de 5 ans jusqu'à la femme sexagénaire ; depuis la classe indigente jusqu'à celle des propriétaires les plus aisés, le fuseau est la principale occupation »²⁵².

Ces activités ne sont pas sans conséquences sur l'alphabétisation des habitants de l'arrondissement d'Arras. En 1806-1815, un individu sur quatre, analphabète ou illettré, est issu de l'artisanat textile. Les femmes sont particulièrement touchées par le phénomène : 70 % des personnes analphabètes ou illettrées issues de l'artisanat textile sont du sexe féminin. Cette prégnance des activités textiles à domicile explique en grande partie la faiblesse des taux d'alphabétisation féminine constatée au début du XIX^e siècle.

Vers 1850, les instituteurs, questionnés sur les causes qui motivent l'inassiduité de leurs élèves, évoquent majoritairement les travaux agricoles ou dans les fabriques, « occupations » intimement liées à l'indigence et la pauvreté des parents. Ils évoquent également le peu d'emprise qu'ils peuvent avoir sur le paupérisme qui, à cette époque, touche une grande partie de la population rurale.

Cette première moitié du XIX^e siècle voit encore une prégnance très forte de l'artisanat textile qui fournit plus de 20 % des individus de l'Arrageois éprouvant des difficultés, à des degrés divers, à lire et à écrire. Mais ce sont surtout les cantons au nord-est de l'arrondissement (Bertincourt, Bapaume, Croisilles) qui – avec un taux d'individus analphabètes ou illettrés issus de l'artisanat textile, oscillant entre 40 et 60 % – sont les plus touchés par le phénomène.

Une autre industrie – grosse consommatrice de main - d'œuvre infantine et pourvoyeuse d'illettrés et d'analphabètes – fait son apparition : la « sucrerie

²⁵¹. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire....*, op. cit., p. 306.

²⁵². PEUCHET, CHANLAIRE, *Description topographique....* op. cit.



indigène ». Celle-ci, omniprésente dans l'Arrageois – hormis le sud-ouest de l'arrondissement et plus particulièrement le canton de Pas-en-Artois –, emploie une main-d'œuvre enfantine nombreuse dans ses fabriques mais aussi dans les champs, à la culture de la betterave. On peut estimer que cette industrie, plus ou moins directement, en 1850-1860, produit entre 40 et 50 % des illettrés et des analphabètes de l'arrondissement d'Arras.

A cette époque, si les femmes ont comblé une partie de leur retard, elles sont seulement un peu plus de 20 % à être correctement alphabétisées alors que pratiquement deux hommes sur cinq ont déjà atteint le stade de l'alphabétisation aisée.

A la fin du XIX^e siècle, avec un taux d'alphabétisation aisée de 82,5 %, à moins de deux points derrière les hommes, elles sont enfin pratiquement à égalité avec ceux-ci, traduisant ainsi le fait que c'est la seconde moitié du XIX^e siècle qui est la période de l'alphabétisation féminine.

Toutefois, ne nous leurrions pas. Ces chiffres masquent une situation fort préoccupante : à l'aube du XX^e siècle, en 1880-1890, dans l'arrondissement d'Arras, alors que les lois Ferry ont rendu l'école gratuite et obligatoire, 17,5 % des élèves fréquentent très irrégulièrement l'école et 3 % ne la fréquentent pas du tout. Cela se traduira quelques années plus tard en 1896-1905, par un taux d'analphabétisme de 2,60 % et un taux d'illettrisme de 14,40 %, soit presque un individu sur cinq éprouvant des difficultés à lire et à écrire, confirmant ainsi la justesse de nos hypothèses : premièrement, on doit assimiler les taux d'alphabétisation à des taux de fréquentation scolaire et / ou de scolarisation ; deuxièmement les taux d'alphabétisation déterminés à partir du seul comptage des signatures au mariage doivent être minorés ou alors considérés avec une très grande prudence car ils englobent des individus illettrés qui éprouvent des difficultés à accéder au sens d'un texte simple de la vie quotidienne.

Ce constat remet bel et bien en cause l'idée selon laquelle, à la fin du XIX^e siècle, l'alphabétisation était quasi achevée dans l'arrondissement d'Arras, les statistiques officielles y annonçant en effet un taux d'illettrés de l'ordre de 4 à 5 %.

Cet absentéisme scolaire, « cette maladie déjà chronique »²⁵³ comme l'indiquait l'inspecteur primaire de la deuxième circonscription d'Arras en 1905, trouve essentiellement son origine dans le non-respect des lois sur travail, les établissements industriels n'étant pas inspectés régulièrement ou ne l'étant pas du tout.

A ce niveau ce sont surtout les sucreries qui se distinguent. En 1880, l'inspecteur du travail s'en émeut et informe le préfet du Pas-de-Calais : « Le nombre de fabriques de sucre inspectées est [...] de une sur quinze. Le nombre des enfants employés dans les établissements visités et qui ne fréquentent point les écoles est de 301. Celui des enfants au-dessous de 15 ans dépourvus du certificat

²⁵³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 244 : fréquentation scolaire, affaires diverses, 1859-1918.



d'études est de 1070. Combien y en a-t-il dans les établissements non visités ? On ne saurait le préciser mais il doit être considérable »²⁵⁴.

Dans l'arrondissement d'Arras, c'est surtout la partie orientale (du canton de Vimy au canton de Bapaume) où sont implantées les deux tiers des sucreries, qui est grosse consommatrice de main-d'œuvre enfantine non scolarisée : plus de 80 % de l'effectif recensé.

A cette industrie, il convient d'ajouter un résidu d'activités proto-industrielles textiles localisées dans les cantons au sud-est de l'Arrageois qui devaient retenir à la maison un nombre non négligeable d'enfants puisque 10-15 ans plus tard, dans ces mêmes cantons, un individu sur cinq, analphabète ou illettré, sera issu de l'artisanat textile.

Au total, notre approche quantitative et qualitative a permis de confirmer que, tout au long du XIX^e siècle, dans l'histoire de l'alphabétisation de la population rurale artésienne, le poids de la stratification sociale dépendant étroitement des facteurs économiques est intervenu comme une donnée première.

De fait, si en 1852-1853, les instituteurs de l'Arrageois évoquent majoritairement le peu d'emprise qu'ils ont sur les causes ayant motivé l'inassiduité scolaire notamment « l'état de pauvreté » ou « l'indigence » d'une large part de la population rurale qui obligent bon nombre d'enfants à quitter précocement l'école pour se rendre à l'usine, à l'atelier ou aux champs, la situation, avec le temps, n'évoluera pas pour autant. De fait, à la fin du XIX^e siècle, l'inspecteur départemental du travail signalera encore de nombreux ateliers et usines continuant d'employer des enfants ne sachant ni lire ni écrire et des industriels paraissant « avoir la spécialité de recruter les enfants les plus déshérités, abandonnés en quelque sorte par leurs familles »²⁵⁵. Par ailleurs, l'inspecteur aura l'occasion, à maintes reprises, de s'insurger contre la cupidité de certains parents qu'il accusera de considérer trop fréquemment leurs enfants comme des instruments de profit.

En définitive, il paraît clair « qu'en matière d'alphabétisation, il n'est guère possible de se contenter de la seule approche éducative en ignorant les facteurs économiques et sociaux qui conditionnaient et conditionnent la scolarisation dans les économies en voie de développement »²⁵⁶.

Une question demeure toutefois : Dans le processus d'alphabétisation artésienne, au XIX^e siècle, quel rôle ont joué les facteurs politiques ? culturels ? religieux ? Sont-ils venus pour reprendre l'expression de Durkheim « progressivement se surajouter les uns aux autres, se combiner et s'organiser »²⁵⁷ ? Tels sont les points que les chapitres suivants auront pour mission d'aborder.

²⁵⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *M 1228, op. cit.*

²⁵⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *M 1223, op. cit.*

²⁵⁶. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 74.

²⁵⁷. E. DURKHEIM, *L'évolution.....*, *op. cit.*, p. 20.





TROISIÈME PARTIE ÉCOLE, ÉTAT, ÉGLISE ET SOCIÉTÉ





Chapitre V
De la Restauration à la Troisième République,
enseignants et forme scolaire





Contrairement à la thèse défendue par certains historiens²⁵⁸, dans les pages qui ont précédé, il a été clairement établi qu'au XIX^e siècle, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture s'est fait, pour l'essentiel des ruraux de l'Artois, à l'école du village, qu'elle fût publique ou privée.

Il apparaît donc légitime de s'intéresser à cette école rurale artésienne et plus particulièrement à ses maîtres et aux méthodes pédagogiques qu'ils mettaient en œuvre.

Dans leur récent ouvrage²⁵⁹, G. Vincent, B. Lahire et D. Thin, évoquant la manière d'appréhender « la forme scolaire », invitent le chercheur en histoire de l'éducation à mettre en œuvre une démarche descriptive et compréhensive s'opposant aussi bien à la recherche de relations entre des phénomènes émiétés qu'à l'inventaire empirique des traits caractéristiques de l'école. Ils suggèrent de « penser le changement » afin de donner du sens aux divers aspects de la forme comme l'espace et le temps spécifiques mais aussi au procès par lequel la forme se constitue et tend à s'imposer, en reprenant et en modifiant des éléments de formes anciennes.

En étudiant la forme scolaire en Artois de la Restauration à la Troisième République le présent chapitre tentera donc de « penser le changement », de penser la récurrence à travers les modifications, en s'intéressant autant aux méthodes d'enseignement qu'à « l'espace clos »²⁶⁰ dans lequel elles s'accomplissent et au matériel qui leur est adjoit.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT DURANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE : DES PERMANENCES D'ANCIEN RÉGIME ?

Selon Y. Gaułupeau, vers 1830 dans la plupart des villages, l'école reste la classe unique, mixte par nécessité, qui se tient au logis du maître ou, si la place est trop exiguë, dans une pièce quelconque affectée par la commune. Mobilier scolaire et outils pédagogiques y sont réduits au strict minimum. Le maître dépourvu de formation, pratique une pédagogie routinière, proche de la vieille méthode individuelle²⁶¹.

Le rapport du conseil général du Pas-de-Calais du 6 septembre 1850 semble confirmer cet état de faits. Il y est en effet précisé que : « la méthode simultanée n'est appliquée qu'en apparence dans les écoles ; elle n'est en réalité que la

²⁵⁸. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire*, *op. cit.*, p. 306. Rappelons que pour ces historiens, au XIX^e siècle, un individu sur cinq se serait alphabétisé en dehors de l'école.

²⁵⁹. G. VINCENT, B. LAHIRE, D. THIN, *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, 1994, p. 13.

²⁶⁰. *Ibidem*, p. 18. G. Vincent déclare notamment que « dans un espace clos et tout entier ordonné à l'accomplissement par chacun de ses devoirs, dans un temps si soigneusement réglé qu'il ne peut laisser aucune place à un mouvement imprévu, chacun soumet son activité aux principes ou règles qui la régissent. Telle est, pour l'essentiel, la forme scolaire » .

²⁶¹. Y. GAULUPEAU, *La France*, *op. cit.*, p. 71.



méthode individuelle. Le manque de mobilier et d'espace est un obstacle qui s'ajoute aux causes de non-succès, propre aux instituteurs eux-mêmes. Le peu de progrès que font les enfants dans la lecture vient des mauvaises méthodes qu'on emploie »²⁶².

Qu'en est-il exactement ? Que livrent les documents d'archives à ce sujet ? Avant d'aller plus loin, il y a lieu de passer en revue les différentes méthodes qui ont cours à cette époque.

La méthode simultanée : une méthode héritée des Frères des Ecoles Chrétiennes

Mis en œuvre dès avant la Révolution par les Frères des Ecoles Chrétiennes, le mode simultané consiste à répartir les enfants selon l'âge et le niveau de connaissances et à assurer à chaque niveau le même enseignement, en faisant faire les mêmes exercices, sans dissocier chronologiquement l'apprentissage de l'écriture de celui de la lecture et même du calcul²⁶³. Les élèves progressent du même pas, simultanément. « Cette manière a l'avantage d'être ordonnée mais point trop mécanique »²⁶⁴. D'autre part, elle nécessite un personnel nombreux : un maître pour 30 élèves. C'est évidemment la présence de deux ou trois instituteurs par école et de plusieurs salles qui permet de la mettre en œuvre efficacement. L'Ordonnance royale du 29 février 1816 ne se prononce pas directement sur la ou les méthodes à employer. Toutefois, selon F. Mayeur²⁶⁵, les conditions d'octroi du brevet de capacité en suggérant que les « bonnes méthodes » sont voisines de celles qui sont en usage chez les Frères, invitent implicitement à mettre en œuvre l'enseignement simultané. Malgré cette recommandation, au début du XIX^e siècle, dans l'Arrageois, le mode simultané requérant un personnel nombreux et supposant « un apprentissage de leur métier par les maîtres »²⁶⁶ est supplanté par le mode traditionnel d'enseignement dit individuel²⁶⁷.

²⁶². Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1850. Procès-verbaux*, séance du 6 septembre, p. 361-362.

²⁶³. F. REBOUL-SCHERRER, *La vie quotidienne.....*, op. cit., p. 14-15.

²⁶⁴. P. ALBERTINI, *L'école en France.....*, op. cit., p. 22.

²⁶⁵. F. MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, de la Révolution à l'Ecole républicaine*, III, Paris, 1981, p. 373.

²⁶⁶. *Ibidem*, p. 374.

²⁶⁷. Comme le laisse à penser par exemple, l'état des écoles primaires du canton de Marquion au 1^{er} juillet 1823 dont le dépouillement a permis de constater que plus de 90 % des instituteurs du canton utilisaient la méthode individuelle. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, Archives communales déposées, 638 R1 : commune d'Oisy-le-Verger).



La méthode individuelle : une méthode jugée inefficace

La méthode individuelle consiste à instruire chaque élève indépendamment des autres. Elle s'explique par « l'hétérogénéité des élèves, le manque de moyens matériels, sans doute aussi par une certaine routine et par le poids des mentalités villageoises »²⁶⁸. Le maître s'adapte à la diversité des élèves, des scolarités mais aussi des manuels. Il fait venir à tour de rôle chaque écolier pour une lecture, une récitation. Avec une telle méthode, l'enseignement devait devenir rapidement répétitif et lasser élèves et maître. Comme le signale très justement P. Albertini²⁶⁹, avec cette méthode destinée avant tout au préceptorat, dans une classe un peu chargée, le brouhaha devait très rapidement s'installer et les résultats scolaires en pâtir.

Le mode d'enseignement individuel devait être largement répandu²⁷⁰ dans l'Arrageois pour que le Comité gratuit de l'Arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire, en 1829, indique que « l'on doit chercher à proscrire (la méthode) de l'enseignement individuel comme évidemment vicieuse, que cette méthode a de graves inconvénients pour le progrès de l'enseignement, pour le maintien de la discipline et surtout pour les mœurs. »²⁷¹. Il n'est pas surprenant que l'enseignement mutuel soit apparu comme une solution miraculeuse pour les individus soucieux de l'éducation et les philanthropes éclairés.

La méthode mutuelle : une méthode venue d'Angleterre

La méthode mutuelle ou lancastérienne (du nom de Lancaster, son initiateur d'outre-Manche), même si beaucoup de ses caractéristiques n'étaient pas inconnues en France d'Ancien Régime²⁷², se développe avant tout en Angleterre sous l'action de Bell et Lancaster. En 1815, quelques grands bourgeois philanthropes parmi lesquels le ministre de l'intérieur Lazare Carnot, fondent la Société pour l'instruction élémentaire dont l'objectif sera de promouvoir l'enseignement mutuel.

En 1816, à Arras est créée la Société pour l'instruction primaire du Pas-de-Calais et son représentant contacte monseigneur de La Tour d'Auvergne, évêque du diocèse d'Arras afin de lui exposer les principes de la toute jeune société. Le

²⁶⁸. R. GREVET, *École, pouvoirs.....*, op. cit., p. 112.

²⁶⁹. P. ALBERTINI, *L'école en France....*, op. cit., p. 21.

²⁷⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle. Notices.....*, op. cit., p. 441. Dans cet ouvrage, il est précisé que dans l'arrondissement d'Arras, en 1820-1821, sur 262 instituteurs recensés, 247 utilisaient la méthode individuelle.

²⁷¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018 : registre des délibérations du Comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire.

²⁷². Pour P. ALBERTINI, in *L'école en France.....*, op. cit., p. 21-22, la méthode mutuelle trouve son origine dans des expériences élitistes de la France d'Ancien Régime et notamment dans la maison de Saint-Cyr, fondée par madame de Maintenon.



propos tenu permet de se forger une idée sur la situation scolaire au début du XIX^e siècle. « On a longtemps remarqué qu'en France, la haute éducation est portée à une bien plus grande perfection que l'éducation élémentaire. Celle-ci y est presque nulle. Il pourrait être plus facile au fils d'un artisan de parvenir au fauteuil de l'Académie qu'il ne l'est au fils d'un villageois d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer un art [...]. La nouvelle ordonnance sur l'instruction primaire est une grande marque de sa sollicitude (du Roi) à cet égard. Malheureusement les écoles de l'enfance comme elles existent actuellement ne sont pas de nature à remplir, ni seconder efficacement les vœux du Roi. Leur régime est vicieux sous tous les rapports et personne n'ignore que les trois quarts au moins des enfants qui entrent dans ces écoles à 7 ou 8 ans ne savent encore à 12 ans ni lire ni écrire. Plusieurs savants se sont longtemps occupés des moyens de rendre l'instruction primaire prompte, facile, attrayante même [...]. Les données de ce problème semblaient devoir le rendre presque insoluble, [...]. Enfin deux anglais également recommandables, les docteurs Bell et Lancaster [.....] ont fait connaître et ont mis eux-mêmes en usage une méthode d'enseignement que toute l'Angleterre s'est empressée d'adopter et qui est suivie depuis le commencement de ce siècle. Ce n'est pas le lieu de développer les avantages de cette méthode. Il suffit de dire qu'ils sont inappréciables. Trois, quatre et jusqu'à cinq cents enfants sont instruits en même temps par un seul maître qui fait en deux au plus ce que plusieurs maîtres ne font pas avec beaucoup moins d'élèves en six et huit années [...]. Une société d'hommes qui ont déjà acquis sous plusieurs rapports des titres à la reconnaissance publique et parmi lesquels on compte les premiers membres de l'Etat, frappés des grands avantages que présente cette méthode eurent l'année dernière le projet de la propager en France [...]. La Société [...] à cet effet [...] a chargé l'un de ses associés correspondants qui habite la ville d'Arras de remplir ses vues [...] et former une Société qui prendrait le nom de Société pour l'instruction primaire du Pas-de-Calais »²⁷³.

La méthode mutuelle s'implante difficilement dans le département du Pas-de-Calais

En avril 1816, les objectifs que la Société entend poursuivre sont publiés dans le recueil des actes de la préfecture du Pas-de-Calais²⁷⁴. Il y est notamment indiqué que la Société établira des écoles gratuites et séparées pour les deux sexes dans les villes principales du département et subsidiairement dans les chefs-lieux de canton ; que les enfants y apprendront à lire, à écrire, à calculer et recevront toutes les connaissances élémentaires que la Société jugera les plus utiles. Dans ces écoles, on donnera tout le soin possible aux notions fondamentales de la morale et

²⁷³. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/472 : archives du cardinal de La Tour d'Auvergne, vie du diocèse mai 1802-juillet 1851.

²⁷⁴. *Ibidem*.



aux bases de la religion catholique, apostolique et romaine jusqu'aux développements qu'il n'appartient qu'à ses ministres de donner et on enseignera en outre aux filles, d'après les méthodes perfectionnées, les divers ouvrages de couture et autres, convenables à leur sexe.

La première école mutuelle est créée à Arras en juillet 1816 suivie bientôt d'une autre qui devient « école modèle » pour les futurs instituteurs (août 1817). En 1820, on compte dans le département du Pas-de-Calais 12 écoles mutuelles qui accueillent 1 600 élèves. C'est vraiment peu à côté des 1 002 autres écoles qui scolarisent 77 544 élèves²⁷⁵. L'arrondissement d'Arras en comporte trois (deux à Arras et une à Saint-Laurent-Blangy ouverte par souscription de particuliers et subvention municipale).

Première cause de l'échec du mode mutuel : une méthode trop mécanique, peu adaptée au monde rural

R. Tronchot constate qu'il n'y a eu aucune véritable école mutuelle rurale²⁷⁶. En effet, en ce qui concerne le département du Pas-de-Calais, les douze écoles mutuelles qui s'y sont implantées l'ont été dans des villes : Arras en 1816 et 1817 ; Montreuil et Auxi-le-Château en 1817 ; Hesdin, Boulogne et Aire-sur-la-Lys en 1818 ; Saint-Pol-sur-Ternoise en 1819 et pour terminer Lillers, Beuvry et Saint-Omer en 1820.

La seule commune rurale ayant vu une école mutuelle s'y installer est celle de Saint-Laurent-Blangy en 1819. Et encore faut-il préciser que cette commune est à proximité immédiate de la ville d'Arras.

Cette méthode conçue pour les masses urbaines avait visiblement ses limites dans une France encore largement campagnarde. La manière mécanique dont l'enseignement mutuel était dispensé ne convenait tout d'abord pas à toutes les disciplines et requérait ensuite une formation professionnelle bien spécifique que les maîtres des communes rurales isolées ne pouvaient pas recevoir. Que l'on juge plutôt toute la complexité du système en prenant rapidement connaissance des préceptes du règlement pour le régime intérieur des écoles établi par la Société pour l'instruction primaire du Pas-de-Calais²⁷⁷.

Il y est notamment précisé que : « L'enseignement est le même dans toutes les écoles primaires du département. Il est absolument gratuit sans aucune rétribution sous quelque prétexte que ce puisse être. Il se borne à la lecture, l'écriture, l'orthographe, aux éléments de l'enseignement religieux et à ceux du calcul. L'école est divisée en 8 classes pour la gradation des progrès tant dans la lecture que dans l'écriture et en 10 pour l'arithmétique. Chacune de ces classes a un

²⁷⁵. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, op. cit., p.441.

²⁷⁶. M. TRONCHOT, *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833*, Thèse de lettres, Lille, 1972.

²⁷⁷. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/472, op. cit.



chef qu'on appelle moniteur. Les moniteurs sont des enfants choisis par le maître parmi les plus instruits de l'école. Ils sont au nombre de 20 savoir 2 moniteurs généraux pour l'ordre et l'écriture ; un moniteur général pour l'arithmétique ; un moniteur général pour la lecture ; 16 moniteurs de classes à raison de 2 pour chaque classe ».

L'article 12 de ce règlement précise d'autre part qu'il y a également des moniteurs temporaires de lecture pris dans la huitième classe et subsidiairement dans les classes inférieures. Ils sont désignés, chaque jour, pour diriger 9 enfants à la lecture.

L'article 13 indique que l'on peut faire appel à des moniteurs-adjoints. Ceux-ci sont nommés dans le « cas où une classe d'écriture serait composée de plusieurs bancs. Alors le moniteur de cette classe choisit lui-même les plus forts de ses élèves pour corriger les rangs qui viennent après le sien. Mais ces adjoints quoique placés à la tête de leurs bancs ne répètent pas les commandements. Ils les exécutent comme les autres élèves. Leurs fonctions se bornent à la correction des ardoises, lorsque les leurs ont été vues par le moniteur ». Les moniteurs généraux sont les subdélégués du maître : ils commandent sous sa surveillance aux autres moniteurs et aux élèves. Ils sont choisis par les moniteurs des classes avec l'approbation du maître. Ils ne sont en fonction qu'une partie de la séance. Le reste du temps ils écrivent dans la huitième classe ou dans les classes dont ils sont issus. Les moniteurs ordinaires sont chacun à la tête d'une classe qu'ils inspectent et corrigent sous les ordres du moniteur général.

On imagine mal les instituteurs ruraux artésiens confrontés à une population scolaire aux effectifs irréguliers parce que fortement touchée par l'absentéisme mettre en œuvre une méthode aussi structurée. On comprend dès lors que cette méthode ait été boudée au profit de la méthode des Frères.

Deuxième cause de l'échec du mode mutuel : une méthode concurrencée par celle des Frères

Si dans leur séance du 13 mai 1829, les membres du Comité Gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire, réaffirment « combien l'instruction primaire est utile aux progrès des lumières et à la société et qu'il importe surtout de s'attacher à la méthode de l'enseignement mutuel ou simultané »²⁷⁸ le combat entre les deux méthodes est inégal et nombreuses sont les autorités tant ecclésiastiques qu'académiques qui pensent que la méthode des Frères est meilleure.

Ainsi, en 1819, Monseigneur de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras confie-t-il au recteur de l'académie de Douai : « Je ne suis ni fanatique pour les

²⁷⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, op. cit.



temps anciens ni enthousiaste déraisonnable pour les temps nouveaux. Tout ce qui est bon partout, tout ce qui peut être véritablement utile me paraît digne d'être recherché. Je tiens beaucoup à la méthode des Frères et je préfère à tout autre leur régime d'éducation et de tenue parce que je ne vois rien chez eux de donné à la dissipation. Toute garantie religieuse et morale se trouve chez les bons Frères. Ils font par conviction et par devoir de conscience ce que d'autres n'exécutent que pour s'acquitter simplement de leur obligation. Ce n'est point que je ne juge avec intérêt les écoles d'enseignement mutuel. Elles remplissent un vide et il vaut mieux les avoir que de n'en posséder aucune. Leur méthode très rapprochée de celle des Frères serait aussi bonne dans les résultats si elle n'était point entourée d'un mouvement perpétuel. Les moniteurs quelque bons qu'ils soient ont [...] mauvaise élocution, mauvaise prononciation ; ce sont de pitoyables coadjuteurs donnés à un maître qui, pour peu qu'il soit paresseux, borne la surveillance à une présence passive. Au lieu d'un maître pour 130 écoliers, il y en a un qui se tait et douze qui travaillent et se mettent en sueur de leur mieux. Chez les Frères, les 130 écoliers ne lisent pas le même jour, mais tous suivent la lecture de celui qui la fait. Il n'en est pas un qui ne puisse être surpris dans son inattention et le silence qui règne dans la classe, pendant la lecture, fait que ceux qui ne font que la suivre profitent des corrections faites au lecteur. Ils apprennent aussi bien que s'ils étaient interpellés de lire individuellement le même jour, l'expérience le prouve et ils ont l'avantage de n'être enseignés que par le maître qui est toujours expert en prononciation et élocution »²⁷⁹.

Le recteur Taranget, en 1825, confie à son tour à l'évêque d'Arras qu'il « n'a jamais perdu de vue le projet d'introduire dans toutes les écoles la méthode de l'enseignement simultané qui est celle des Frères des Ecoles Chrétiennes »²⁸⁰. Selon lui, le plus grand obstacle à l'introduction de cette méthode vient de la pauvreté d'un grand nombre de parents qui ne peuvent acheter les livres requis. Toutefois, estimant que les Frères ont ouvert des écoles « à peu près sur tous les points du département »²⁸¹, il propose « d'engager les instituteurs des communes rurales à se déplacer un jour ou deux pour suivre les procédés de ces bons Frères et prendre par écrit les autres renseignements qui leur seront nécessaires »²⁸².

Le recteur s'adressera alors au préfet du Pas-de-Calais en ces termes : « Lorsque les écoles primaires étaient placées sous ma surveillance spéciale avant l'ordonnance du 8 avril 1824²⁸³, j'ai fait tous mes efforts pour établir partout l'enseignement simultané. Cet enseignement est celui des Frères des Ecoles

²⁷⁹. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/472, *op. cit.*

²⁸⁰. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/475 : archives du cardinal de la Tour d'Auvergne, instruction primaire.

²⁸¹. *Ibidem.*

²⁸². *Ibidem.*

²⁸³. Avec l'ordonnance du 8 avril 1824, l'instruction primaire est mise sous tutelle de l'Eglise. L'ordonnance de 1816 est de fait abrogée : le recteur n'a désormais plus qu'un rôle secondaire : faire passer les examens de brevet de capacité. L'évêque, lui, a un rôle essentiel.



Chrétiennes. Il consiste en ce que les enfants d'une même division ont tous le même livre de lecture. La leçon d'arithmétique se donne en commun à tous les élèves qui sont de la même force. L'exemple d'écriture du maître peut servir pour 4 ou 5 élèves. Il y a économie de peine et de fatigue pour le maître. Le temps qu'il donne à une leçon quelle qu'elle soit, sert à toute une division. Les élèves sont obligés à plus d'attention et appliqués les uns les autres à un même objet. Tous profitent soit du succès, soit de la faute de leur condisciple et il s'établit entre eux une émulation qui tourne nécessairement au profit de l'instruction. Comment une méthode qui offre tant de facilité aux maîtres, dont les résultats sont infiniment plus assurés que dans l'ancienne méthode, qui réunit tout ce que l'enseignement mutuel a de bon, sans aucun des inconvénients qu'on lui reproche, comment, dis-je, cette méthode n'a-t-elle pas prévalu partout ? Ce n'est pas la faute des maîtres, je les ai trouvés presque partout dociles à mes conseils mais ils sont obligés de se contenter des livres que les parents mettent entre les mains des enfants. Chacun donne ce qu'il a et ce qu'on donne est rarement assorti au but de l'instruction primaire ; les parents pauvres surtout ne pourraient prendre sur les besoins du jour pour acheter des livres à leurs enfants »²⁸⁴.

Le recteur de l'académie de Douai suggère alors au préfet du Pas-de-Calais d'engager les communes rurales à voter un budget spécial qui serait consacré à l'achat de livres pour les écoles primaires. De cette manière, estime le recteur « la méthode simultanée pourrait s'introduire partout, les enfants apprendraient plus promptement, plus sûrement à lire et ce qu'il y a de mieux encore, leurs premières lectures serviraient en même temps à former leur cœur et leur esprit »²⁸⁵.

A la même époque, le curé de la paroisse Saint-Nicolas d'Arras qui a refusé de visiter l'école mutuelle placée sous sa surveillance et d'y diriger l'instruction religieuse, expose à l'évêque les raisons de son attitude. « Monseigneur, j'ai le regret de ne pouvoir entrer dans vos vues à cet égard. S'il ne m'est pas permis de scruter les motifs des autorités qui placent cette visite au rang de nos devoirs, je dois au moins considérer si cette démarche est conforme à la vérité et à la sagesse chrétienne et c'est sous ce rapport que ma conscience me l'interdit [...]. La foule des écrivains qui s'élèvent de toutes parts contre l'esprit et les prétentions de ce genre d'école qui, dans sa constitution et dans sa méthode, ne présente aucunement l'assurance de l'orthodoxie. Au contraire, si on la considère logiquement, on aperçoit qu'elle n'a pu être conçue que par un esprit matérialiste. D'ailleurs dans ce temps de perversion, ne pouvons-nous et ne devons-nous pas nous défier de l'intérêt violent que les libéraux manifestent pour donner vogue à cette méthode, purement mécanique où l'enseignement religieux a la dernière place et une place isolée hors de sa sphère ? »²⁸⁶.

²⁸⁴ Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/475, *op. cit.*

²⁸⁵ *Ibidem.*

²⁸⁶ Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/472, *op. cit.*



Ce propos traduit bien la querelle opposant alors libéraux et ultras, les premiers appelant de tous leurs vœux l'enseignement mutuel et les seconds la méthode simultanée. Les ultras accusent la méthode mutuelle de tous les vices. Pour F. Mayeur, « son péché d'origine était d'avoir été introduite de l'étranger, d'avoir été officiellement intronisée par le « régicide » Carnot, elle était une idée révolutionnaire, une idée protestante aussi »²⁸⁷.

Le manuel général de l'instruction primaire, bulletin quasi officiel²⁸⁸, au travers des différents articles l'émaillant, révèle bien ce chassé-croisé entre les partisans et les détracteurs du mode mutuel. En janvier 1833, Matter, responsable du manuel général écrit à propos de la méthode mutuelle qu'il rend « à ce mode généralement reconnu comme avantageux et qui le sera longtemps encore, toute la justice qu'il mérite »²⁸⁹. En mars de la même année, il écrira que « ce mode a des avantages incontestables, et que, même s'il faudra encore l'améliorer, il est à l'heure actuelle, le meilleur qui soit connu »²⁹⁰. Pour démontrer toute la pertinence du propos, Matter ira jusqu'à comparer les temps de lecture réellement octroyés à chaque élève dans les trois méthodes alors en vigueur et annoncer que « dans une école de soixante enfants, chacun d'eux lit réellement pour chaque heure de classe : par la méthode individuelle pendant deux tiers de minute, par la méthode simultanée pendant une minute, par la méthode mutuelle pendant six minutes »²⁹¹.

En mai 1833, Matter est évincé et remplacé à la direction du manuel général par Lorain. Avec celui-ci la bienveillance pour le mode mutuel disparaît et un soutien pour le mode simultané des Frères des Ecoles Chrétiennes est alors clairement affiché. Un article accuse d'intolérance et de monopole la Société pour l'instruction élémentaire qui avait été créée pour promouvoir l'enseignement mutuel. On reproche à la Société d'être « un état dans l'état ». Pour C. Nique, on ne saurait être plus clair : « le bulletin officiel de Guizot affirme que les écoles publiques ne peuvent dépendre que de l'Etat »²⁹². Lorain, dans son rapport d'inspection d'Indre-et-Loire²⁹³, déclare que « la méthode d'enseignement mutuel n'est pas plus favorable qu'une autre au développement des idées libérales et que

²⁸⁷ F. MAYEUR, *Histoire générale....., op. cit.*, p. 386.

²⁸⁸ C. NIQUE, *Comment l'école devint une affaire d'Etat*, Paris, 1990, p. 153. Le manuel général a été créé par Guizot, le 19 octobre 1832, juste après son arrivée au ministère de l'instruction Publique. Les objectifs du manuel général étaient de publier tous les documents officiels concernant l'instruction populaire, de présenter des expériences intéressantes dans ce domaine, d'analyser les ouvrages disponibles et de donner des conseils aux instituteurs.

²⁸⁹ *Manuel général de l'instruction primaire*, n° 2, Janvier 1833, p. 152.

²⁹⁰ *Ibidem*, n° 4, mars 1833, p. 300.

²⁹¹ *Ibidem*, n° 5, avril 1833, p. 298.

²⁹² C. NIQUE, *Comment l'école....., op. cit.*, p. 195.

²⁹³ En juillet 1833, Guizot décide de faire procéder à l'inspection générale de toutes les écoles de France. Lorain est alors chargé d'inspecter celles du département d'Indre-et-Loire.



les communes qui la réclament sans la connaître sont victimes d'un leurre grossier »²⁹⁴.

Dans le « manuel complet de l'enseignement simultané ou instructions pour les fondateurs et les directeurs des écoles dirigées d'après la méthode simultanée », ouvrage anonyme publié en 1834 dont C. Nique attribue la paternité à Louis Lamotte et Paul Lorain, il est clairement annoncé que le mode mutuel ne peut se concevoir que pour de très rares écoles françaises dans lesquelles il y a un très grand nombre d'élèves devant un seul maître et que la méthode simultanée est la véritable méthode des écoles communales²⁹⁵. En 1834-1835, dans le manuel général – dont le rédacteur en chef est Paul Lorain – on tient aussi le même discours et on va jusqu'à dénoncer « l'enseignement défectueux des écoles où l'on applique le mode mutuel »²⁹⁶.

En 1836-1837, pour mieux aider les maîtres à pratiquer la méthode simultanée – pour laquelle il prend nettement position – le manuel général leur propose, chaque mois, un emploi du temps détaillé pour chaque jour de classe. D'autre part, le ministre Guizot fait envoyer à chaque inspecteur primaire un exemplaire du « manuel complet de l'enseignement simultané ». Grâce aux inspecteurs la France « se simultanée »²⁹⁷ et « l'enseignement mutuel [...] a cessé [...] d'être l'objet d'un enthousiasme exclusif »²⁹⁸.

Corollairement à cette querelle qui tourne à l'avantage de la méthode simultanée, de 1837 à 1840, en France, le nombre d'écoles mutuelles passe de mille quatre cent vingt-quatre à neuf cent quarante alors que celui des écoles simultanées passe de vingt et un mille huit cent soixante-quinze à vingt-six mille trente-huit²⁹⁹.

Cette préférence au niveau national pour l'enseignement simultané est largement affichée dans les écoles communales de l'Arrageois si l'on en croit le registre des instituteurs et institutrices de l'arrondissement d'Arras vers 1830-1840³⁰⁰.

Dans l'Arrageois, une nette préférence pour la méthode simultanée ?

Le registre des instituteurs et institutrices de l'arrondissement d'Arras établi entre 1830 et 1840, outre les renseignements personnels (type de brevet de capacité, nombre d'années d'enseignement ...) fournit des indications sur les effectifs scolaires, la nature de l'école (communale ou privée) et sur les méthodes pédagogiques mises en œuvre par les maîtres (individuelle, mutuelle ou

²⁹⁴. Arch. nat., F 17/111 : Rapport d'inspection d'Indre-et-Loire.

²⁹⁵. C. NIQUE, *Comment l'école.....*, op. cit., p. 205.

²⁹⁶. *Ibidem*, p. 214.

²⁹⁷. *Ibidem*, p. 220.

²⁹⁸. *Ibidem*, p. 225.

²⁹⁹. A. VILLEMMAIN, *Tableau de l'état actuel de l'instruction primaire en France*, Renouard, 1841, p. 43.

³⁰⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1071 : registre des instituteurs et des institutrices vers 1830-1840.



simultanée). Ces dernières indications, certes très intéressantes, sont néanmoins à considérer avec une très grande prudence. En effet, à aucun moment, dans le registre, il n'est fait mention de leur origine : déclarations de l'inspecteur après visite des écoles ? déclarations des instituteurs qui, à cette époque, confondaient encore les différentes méthodes ? Par ailleurs le registre est incomplet puisqu'il ne concerne que 120 instituteurs et institutrices de l'Arrageois. Ces lacunes ont été en partie comblées par la consultation du registre des délibérations du Comité gratuit de l'arrondissement d'Arras³⁰¹. Grâce cette consultation, si le nombre d'instituteurs a ainsi été porté à 155 dont 10 enseignant dans la seule ville d'Arras, il faut toutefois préciser que seules 102 communes sur les 211 constituant l'arrondissement d'Arras ont été sondées.

Tableau 14 : méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les écoles de l'arrondissement d'Arras vers 1830-1840

Cantons	Nombre d'instituteurs employant la		
	Méthode simultanée	Méthode individuelle	Méthode mutuelle
Arras-nord	6	1	0
Arras-sud	2	0	0
Bapaume	26	1	0
Beaumontz-les-Loges	3	2	0
Bertincourt	22	4	1
Croisilles	26	3	0
Marquion	28	5	1
Pas-en-Artois	4	1	0
Vimy	2	2	1
Vitry-en-Artois	0	4	0
Arras ville	8	1	1
Total	127	24	4

Malgré la sous-représentation des cantons d'Arras-sud, de Beaumontz-les-Loges, de Pas-en-Artois, de Vimy et de Vitry-en-Artois, on constate une nette préférence des instituteurs et des institutrices pour la méthode simultanée (plus de 80 % du personnel recensé dans les deux registres). La méthode mutuelle a, par contre, très peu d'adeptes : sur les 155 enseignants, 4 seulement sont réputés la mettre en œuvre dans les communes d'Avion (canton de Vimy), de Hermies (canton de Bertincourt), d'Oisy-le-Verger (canton de Marquion) et d'Arras. Ainsi donc il semblerait que l'Arrageois suive la tendance nationale et, pour reprendre l'expression de C. Nique, se « simultanéise », les maîtres étant encouragés dans ce sens par les membres du Comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire. Ceux-ci, dans leur séance du 5 mars 1835,

³⁰¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, *op. cit.*



établissent un règlement³⁰² pour les écoles primaires élémentaires situées dans les communes de l'arrondissement d'Arras. Ce règlement, lui aussi, de par l'organisation des classes qu'il préconise, voire édicte, affiche une nette préférence pour la méthode simultanée, même si, à aucun moment, il n'y soit fait explicitement référence. C'est notamment le cas de l'article 2 qui précise que « les écoles seront partagées en trois divisions principales, à raison de la capacité des élèves et des objets d'enseignement dont ils se seront occupés ».

L'article 1, quant à lui, indique que dans les écoles de l'arrondissement d'Arras, l'enseignement comprendra nécessairement l'instruction morale religieuse et la connaissance des devoirs du citoyen, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, les éléments de la langue française et le système légal des poids et mesures. Une place prépondérante est ainsi donnée à l'instruction religieuse autour de laquelle s'étaient cristallisées les querelles à propos du mode mutuel et de la méthode simultanée. « Dans toute division, (précise le règlement) l'instruction morale et religieuse tiendra le premier rang. Des prières commenceront et termineront les classes. Les élèves réciteront, chaque semaine, une leçon de catéchisme du diocèse et une du catéchisme historique de Fleury. Les dimanches et fêtes conservées, les élèves seront conduits aux offices divins ».

L'article 4 renforce l'article 2 et incite les maîtres à mettre en œuvre la méthode simultanée fortement recommandée par Lorain dans le manuel général. Il y est dit sans détours que « les diverses connaissances énumérées dans l'article premier seront enseignées aux trois divisions d'une manière graduelle conformément au tableau ci-après et sans qu'aucun élève ne puisse se dispenser de suivre toutes les parties ».

³⁰². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, *op. cit.*



Tableau 15 : règlement pour l'organisation pédagogique des écoles de l'arrondissement d'Arras vers 1835

Disciplines	Première division	Deuxième division	Troisième division
Instruction religieuse	Doctrine Chrétienne	Histoire Sainte	Prières et lecture
Lecture	Cet exercice comprendra successivement l'alphabet et le syllabaire, la lecture courante, la lecture des manuscrits et du latin.		
Ecriture	Cet exercice aura lieu successivement sur l'ardoise ou sur le tableau noir et sur le papier en fin et en gros dans les trois genres d'écritures bâtarde, ronde et cursive.		
Calcul	Fractions ordinaires, fractions décimales, système légal des poids et mesures	Numération écrite et les quatre opérations, règles de l'arithmétique	Calcul verbal
Langue française	Règle de la syntaxe, analyse grammaticale et logique, compositions	Grammaire française, dictées pour l'orthographe	Prononciation correcte, exercices de mémoire
Des leçons sur les devoirs du citoyen et les premières notions de géographie et d'histoire devront être données aux élèves qui seraient assez avancés pour en profiter.			

Comment ce règlement – s'inspirant très largement des statuts sur les écoles primaires communales³⁰³ – est-il appliqué dans les écoles rurales de l'Arrageois ? Quel impact a-t-il sur les pratiques pédagogiques des maîtres ? Pour nous faire une idée un peu plus précise, pénétrons dans quelques classes de l'arrondissement d'Arras.

Entrons tout d'abord dans l'école de La Cauchie, dans le canton de Beaumetz-les-Loges. Nous sommes en septembre 1853, monsieur Gode, instituteur communal, nous livre le règlement horaire de sa classe³⁰⁴.

Classe du matin :

« Après l'appel et l'inspection de propreté, lecture de la première, la deuxième et la troisième catégories. L'écriture commence au fur et à mesure qu'une catégorie a fini de lire ; c'est à dire que les élèves de la première catégorie écrivent pendant la lecture de la deuxième catégorie et ainsi de suite. Ensuite conjugaison des verbes pour la première catégorie. Pendant cet exercice, la seconde catégorie s'occupe des nombres écrits et opérations faites au tableau et du calcul verbal est prévu pour la troisième catégorie .

³⁰³. Publiés le 25 avril 1834, ces statuts mettent l'accent sur l'instruction morale et religieuse et prévoient que les écoles seront divisées en trois classes comme les écoles des Frères et non en groupes de niveau-matière comme les écoles mutuelles .

³⁰⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges.



En fin de matinée, alors que les deuxième et troisième catégories font à nouveau de la lecture, la première catégorie s'occupe de la solution des problèmes écrits au tableau. On passe enfin pour tous les élèves à la vérification au tableau des problèmes faits sur le cahier ainsi qu'à la correction des verbes ».

Classe du soir :

« Après la récitation de l'histoire ou de la géographie, la correction des cahiers d'écriture et la prière, la classe du soir se déroule comme le matin pour la lecture. Suivent alors une dictée, une analyse et des exercices au tableau. Pendant ce temps les élèves moins avancés étudient leur catéchisme et leurs prières. En fin de journée, tous les élèves sont à nouveau invités à réciter le catéchisme ou des prières après avoir répondu à des questions de grammaire ».

Manifestement l'instituteur communal de La Cauchie s'est inspiré du règlement du Comité d'arrondissement pour établir l'emploi du temps de sa classe. Toutefois on remarquera que, s'il y a tentative de sa part de constituer trois groupes fonctionnant en parallèle, les activités verbales ou de récitation – par définition individuelles – occupent encore une place relativement importante. Ceci nous autorise à penser que ce maître, en faisant souvent réciter à tour de rôle ses élèves, est encore, peut-être inconsciemment, très proche de la vieille méthode individuelle.

Cette impression devient réalité dans l'école communale de garçons de Croisilles où le maître fait apparaître une organisation pédagogique en trois divisions uniquement pour la lecture et encore ne précise-t-il pas le contenu respectif des activités qui sont proposées aux trois cours. C'est ainsi qu'il annonce dans son projet de règlement pour la distribution du temps et du travail pour l'année scolaire 1853-1854 :

« *Matin : 8 heures et demie* : Entrée, inspection de propreté, prière, appel, taille des plumes et crayons ;

9 heures : Ecriture ; *9 heures et demie* : Lecture pour les première, deuxième et troisième divisions ;

10 heures : Calcul (mardi, jeudi et samedi : arithmétique ; lundi, mercredi et vendredi : système métrique) ;

11 heures : grammaire ; *11 heures et demie* : Prière, sortie.

Soir : Une heure et demie : Prière, appel, catéchisme, récitation des prières ; *2 heures* : Lecture (lundi et mercredi : manuscrits ; mardi et samedi : imprimés ; vendredi : latin) ; *3 heures* : Classe de français (lundi : dictée, analyse ; Mardi :



conjugaison ; Mercredi : exercices orthographiques ; Vendredi : dictée ; Samedi : à trois heures, récapitulation des leçons de la semaine ; à 4 heures, évangile du dimanche) ; 4 heures : Lundi et mercredi : chant pour les quatrième et cinquième divisions ; mardi et vendredi : histoire et géographie ; pour les autres divisions : calcul verbal ; 4 heures et demie : Prière, sortie ».

A la lecture de cet emploi du temps dans lequel les activités sont indiquées de manière globale ou générique et où la différenciation des exercices et des supports entre les trois divisions n'apparaît pratiquement jamais, on est en droit de penser que le maître a mal intégré les principes majeurs de la méthode simultanée. Preuve en est l'indication de constituer dans la classe cinq divisions. Cette proposition de découpage ne trouve nullement son origine dans la méthode simultanée préconisant une organisation pédagogique en trois divisions. Peut-être faut-il voir ici un lien avec le mode mutuel ?

Tout ceci semble confirmer la très grande confusion qui régnait dans l'esprit des instituteurs à propos des méthodes d'enseignement et le fait que « la distinction entre diverses méthodes reste lettre morte. Ils (les instituteurs) ne la comprennent pas »³⁰⁵. La remarque que l'inspecteur primaire fait à l'instituteur de Berneville (canton de Beaumetz-les-Loges) est révélatrice des difficultés que rencontraient les maîtres dans la mise en œuvre de nouvelles méthodes. Il invite ce maître « à travailler avec plus de zèle, à perfectionner ou plutôt à suivre une méthode pour (son) enseignement car sans méthode, il n'y a pas de succès à attendre »³⁰⁶.

Ces diverses remarques amènent donc à relativiser l'impact et surtout l'utilisation de la méthode simultanée dans les écoles rurales artésiennes en cette première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, il est à peu près sûr que le débat relatif aux « bonnes méthodes » a permis aux instituteurs de l'arrondissement d'Arras de sortir du traditionnel triptyque « lire, écrire, compter » et d'introduire progressivement de nouvelles disciplines telles que l'histoire et la géographie³⁰⁷ comme le signalent les emplois du temps qui viennent d'être analysés. Mais on ne peut pour autant affirmer que la méthode simultanée était réellement appliquée tant dans son esprit que dans sa forme. Le rapporteur de la commission de l'instruction primaire ne déclarait-il pas, en 1850, au conseil général du Pas-de-Calais que la méthode simultanée n'était appliquée qu'en apparence dans les écoles et que c'était la méthode individuelle qui, la plupart du temps, prévalait ?

Pour ce rapporteur, le principal obstacle à la diffusion et à la mise en œuvre de la méthode simultanée résidait dans le manque de mobilier et l'exiguïté des

³⁰⁵. F. MAYEUR., *Histoire générale.....*, op. cit., p. 374.

³⁰⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges.

³⁰⁷. Noter que l'enseignement de l'histoire et de la géographie sera rendu obligatoire avec la loi Duruy de 1867, la loi Guizot de 1833 ne rendait obligatoire celui-ci que pour l'instruction primaire supérieure. La loi Falloux de 1850, quant à elle, indiquait que l'enseignement primaire pouvait comprendre des éléments d'histoire et de géographie.



locaux. Dans ce rapport, on dénonçait d'autre part l'utilisation de mauvaises méthodes et on reprochait surtout aux instituteurs « de se contenter dans l'étude de la grammaire et de l'arithmétique de faire apprendre des mots et des chiffres en négligeant l'idée ; de faire répéter de longues leçons sans qu'elles soient comprises ; de faire chiffrer machinalement et réciter des définitions et des principes dont le sens et l'usage ne sont même pas indiqués »³⁰⁸. Ce commentaire confirme donc parfaitement l'impression de récurrence de la vieille méthode individuelle que nous avons lors de l'analyse des emplois du temps des écoles communales de La Cauchie et de Croisilles. Les multiples documents de ce type rencontrés dans la correspondance générale des cantons laissent à penser que cette permanence devait toucher bon nombre d'écoles communales de l'arrondissement d'Arras.

Néanmoins, progressivement, les instituteurs prennent conscience du fait que les méthodes qu'ils utilisent ne sont guère efficaces. Ils demandent alors des conseils aux inspecteurs, s'informent ou font des propositions. C'est ainsi que l'instituteur de Rocquigny (canton de Bertincourt) demande au conseil général « qu'un prix fût voté pour l'instituteur communal qui ferait d'ici un an la meilleure méthode de lecture vu que, à vrai dire, nous n'en avons pas une bonne. Je dis pour l'instituteur communal, car nous autres instituteurs de campagne, nous croyons fermement qu'un bon livre d'école de village c'est à dire un livre simple et méthodique viendra rarement d'un savant, parce qu'il ne saurait se mettre comme nous à la portée des plus faibles intelligences »³⁰⁹. L'instituteur de Saint-Laurent-Blangy (canton d'Arras-nord) se félicite d'avoir suivi les conseils de l'inspecteur et lui indique que « la classe est ouverte toute l'année, l'enseignement y est simultanément-mutuel. Je me plais à croire que c'est le meilleur mode car depuis quelques années que je le mets en pratique et sur votre recommandation, monsieur l'inspecteur, j'ai tout lieu de m'en féliciter. Les avis aussi sages que salutaires que vous avez bien voulu me donner ont porté bons fruits : sur cent élèves environ que j'ai dans ma classe, soixante lisent couramment, trente épellent et cinq connaissent les lettres de l'alphabet, les cinq autres sont jeunes et novices »³¹⁰.

Ainsi, grâce à l'action des inspecteurs, les méthodes évoluent lentement et l'on voit alors l'émergence d'un nouveau mode d'enseignement : le mode mixte³¹¹.

³⁰⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil Général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1850....*, *op. cit.*, p. 361-362.

³⁰⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Rocquigny, 1855-1858.

³¹⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1053, *op. cit.*

³¹¹. On aura remarqué que dans la déclaration de l'instituteur de Saint-Laurent-Blangy donnée à dessein, ce dernier parle d'un enseignement simultanément-mutuel. Certains lecteurs verront sans doute encore ici une certaine forme de confusion entre les différentes méthodes. Pour notre part, nous voyons plus l'évocation d'une méthode mariant les principes de la méthode simultanée avec ceux de la méthode mutuelle. En somme, cet instituteur tente de mettre en œuvre une méthode mixte.



SECONDE MOITIÉ DU XIX^e SIÈCLE OU L'ÉMERGENCE DE LA MÉTHODE MIXTE

Pour apprécier l'évolution des pratiques pédagogiques des maîtres exerçant dans les écoles de l'arrondissement d'Arras durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les bulletins annuels et trimestriels de 1852-1853 et les rapports d'inspection de 1880-1890 versés dans les dossiers professionnels des instituteurs ont été analysés en détails.

Entre 1850 et 1860, un maître sur deux touché par la méthode mixte ?

Alors qu'en 1830-1840, plus de 80 % des instituteurs déclaraient utiliser la méthode simultanée, en 1850-1860, ils ne sont plus que 55 % à indiquer sans ambiguïté mettre en œuvre la méthode héritée des Frères. Pratiquement un sur deux (43,50 %) déclare maintenant utiliser soit la « méthode simultanée mixte », soit la « méthode simultanée-mutuelle », soit « la méthode mixte ».

Tableau 16 : méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les écoles de l'arrondissement d'Arras en 1850-1860

Cantons	Nombre d'instituteurs employant la			
	Méthode individuelle	Méthode mutuelle	Méthode simultanée	Méthode mixte
Arras-nord	0	1	5	4
Arras-sud	0	0	5	2
Bapaume	0	0	11	9
Beaumontz-les-Loges	1	0	18	10
Bertincourt	0	0	9	8
Croisilles	1	0	16	6
Marquion	0	0	10	7
Pas-en-Artois	0	0	10	9
Vimy	0	0	8	19
Vitry-en-Artois	0	0	15	11
Total	2	1	107	85

Les trois formulations : mode simultané-mixte, mode simultané-mutuel et mode mixte recouvrent en fait la même acception. En employant tantôt une expression, tantôt une autre³¹² ou en associant les termes simultané et mutuel, les

³¹². L'instituteur de Saint-Laurent-Blangy, par exemple, déclare dans le bulletin trimestriel de février 1853 employer un « enseignement simultané-mutuel » et la même année, dans le bulletin annuel, il indique utiliser « le mode mixte ».



instituteurs veulent indiquer, sauf confusion de leur part, qu'ils mettent en œuvre une méthode mixte reprenant une partie des apports des écoles mutuelles (usage de l'ardoise et des tableaux muraux, uniformité des manuels, apprentissage conjoint de la lecture et de l'écriture, utilisation de moniteurs) et répartissant, comme dans l'enseignement simultané, les enfants en trois divisions.

Cette volonté de marier les principes pédagogiques des méthodes simultanée et mutuelle apparaît dans la cinquième édition du « manuel de l'enseignement primaire »³¹³ publié en 1858. Il y est notamment dit qu'il faut dépasser l'antagonisme un peu artificiel existant entre l'enseignement mutuel et l'enseignement simultané et faire place à un mode mixte pour déboucher sur une « combinaison dans laquelle le maître enseigne personnellement toutes les fois qu'il s'agit de la culture de l'intelligence, et n'a recours aux moniteurs que lorsque la mémoire seule est en jeu »³¹⁴.

Progressivement, dans l'arrondissement d'Arras, les instituteurs prennent conscience de la nécessité de combiner les deux méthodes. Cette prise de conscience se fait sous l'action des inspecteurs primaires dont le corps a été créé en 1835 par Guizot. Ceux-ci ont dû jouer un rôle majeur dans l'évolution des pratiques pédagogiques des maîtres si l'on en croit le rapporteur de la commission de l'instruction publique. Ce dernier, si quelques années auparavant, avait à déplorer l'utilisation, dans la plupart des écoles, de mauvaises méthodes et notamment la méthode individuelle, en 1852, il déclarait au conseil général du Pas-de-Calais : « Il faut convenir qu'auparavant aussi le nombre des inspecteurs dans notre département n'était point en rapport avec les innombrables communes que renferme cette vaste province, que toutes les écoles ne pouvaient être visitées, chaque année, par eux et ne pouvaient même l'être qu'à de longs intervalles de temps. L'inspection était et devait donc être tout à fait infructueuse, car, comme le dit le rapport du conseil académique, c'est en multipliant les visites inopinées que les instituteurs sont constamment en haleine et que la répression des abus peut être aussi prompt qu'efficace. Aujourd'hui qu'un inspecteur est attaché à chaque arrondissement, cette surveillance active, pour ainsi dire incessante, est devenue possible. Elle est aussi exercée, déjà même elle a amené une amélioration notable dans la marche de l'éducation élémentaire »³¹⁵.

Ne nous leurrions pas : cette déclaration est faite dans un contexte particulier, au lendemain des lois Falloux et de Pariou renforçant le contrôle des instituteurs. Néanmoins, « l'inspecteur particulier des écoles primaires de l'arrondissement d'Arras parcourt les diverses catégories d'établissements qui s'y rencontrent, en signale le nombre, l'origine, l'état matériel ainsi que le personnel, y dépose en

³¹³. L. LAMOTTE, P.LORAIN, *Manuel de l'enseignement primaire*, Paris, 1858.

³¹⁴. F. MAYEUR, *Histoire générale....*, *op. cit.*, p. 388.

³¹⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil Général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1852. Procès-verbaux*, séance du 1^{er} septembre, p. 298-327.



passant, quelques réflexions, quelques encouragements, quelques vœux »³¹⁶. Ce faisant, il a dû jouer un rôle non négligeable dans la diffusion des nouvelles méthodes pédagogiques et de leur mise en œuvre dans les écoles de l'Arrageois. Ainsi en 1879, l'instituteur de Fossex (canton de Beaumetz-les-Loges) déclare : « Ennemi de la vieille routine, (je) recherche les meilleures méthodes [...] (je) mets en pratique utile les instructions que (me) fournissent les conférences cantonales »³¹⁷.

Toutefois, la mutation n'a pas été brutale et les vieilles méthodes ont eu « la survie tenace qui peut s'observer jusqu'aux abords de l'école républicaine »³¹⁸ comme en témoignent les rapports d'inspection de 1880-1890.

Survie tenace des vieilles pratiques pédagogiques jusqu'à l'avènement de l'école républicaine et au-delà ?

En 1913, visitant l'école d'Epinoy (canton de Marquion), l'inspecteur constate « la faiblesse de certains résultats » et attribue celle-ci au « manque de fréquentation mais aussi et surtout au défaut dans les méthodes employées »³¹⁹. Quelles insuffisances de méthode les inspecteurs successifs de l'arrondissement d'Arras constatent-ils au moment des lois Ferry ?

En 1885, à Anzin-Saint-Aubin (canton d'Arras-nord) « la première chose qui frappe en entrant (dans l'école de garçons) c'est l'inoccupation. Monsieur D. est occupé avec quelques élèves [...] tandis que tous les autres ne font rien ou écrivent »³²⁰. A la lecture de ce rapport, on a l'impression que la vieille méthode individuelle refait surface. Confirmation de cette récurrence est donnée à Ecurie (canton d'Arras-nord) où, à la même époque, l'instituteur particulièrement âgé « apprend encore à lire, à écrire et à calculer comme on le faisait de son temps et [...] c'est à peu près tout »³²¹. L'inspecteur constate les mêmes permanences à Gaudiempres (canton de Pas-en-Artois)³²², à Acq (canton de Vimy)³²³ et à Haucourt (canton de Vitry-en-Artois) où enseigne Monsieur C., dont l'ancienne fonction de

³¹⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil Général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1855. Procès-verbaux*, séance du 5 septembre, p. 329-332.

³¹⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais., T 4266 : archives scolaires communales de Fossex.

³¹⁸. F. MAYEUR, *Histoire générale....., op. cit.*, p. 390.

³¹⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1254/3 : dossier professionnel de Placide Benoît L. Volontairement, nous avons anonymé ce dossier et ceux qui suivent.

³²⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1229/1 : dossier professionnel de Jean-Baptiste D.

³²¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1206/20 : dossier professionnel d'Edouard L.

³²². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste H. En 1886, l'inspecteur en arrivant dans la classe de ce maître découvre qu'il est « à son bureau [...] et écoute [...] la récitation d'histoire de l'unique élève de CM [...]. Le reste de la classe ne fait rien ».

³²³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1211/11 : dossier professionnel de Jules Edmond M. Lors de sa visite l'inspecteur constate que le maître « fait tout ce qu'il peut pour occuper ses divers cours mais il perd complètement de vue ses groupes et 35 à 40 enfants sont pour ainsi dire abandonnés à eux-mêmes ».



précepteur, dans une maison particulière, est sans aucun doute à l'origine du mode d'enseignement individuel qu'il met en œuvre³²⁴.

Certains instituteurs ont la nostalgie de la méthode mutuelle tel celui de Pronville (canton de Marquion) qui a mis en place « trop de divisions »³²⁵.

Toutefois l'organisation pédagogique d'Octave Gréard de 1868, consistant à répartir les élèves en trois cours selon l'âge (élémentaire, moyen et supérieur) est peu à peu rentrée dans les mœurs et le mode mixte, dans les écoles artésiennes, s'améliore.

FIN DU XIX^e SIÈCLE : UTILISATION D'UN MODE MIXTE ÉLABORÉ

En 1887, visitant l'école d'Amplier (canton de Pas-en-Artois), l'inspecteur constate, avec satisfaction, que « l'école présente un aspect satisfaisant, les trois cours sont bien constitués sans sectionnement aucun et ils travaillent simultanément »³²⁶.

En 1889, l'école communale de garçons de Marquion « est tenue avec ordre (et) l'organisation pédagogique est bonne. Le cours préparatoire est toujours utilement occupé grâce à l'emploi de moniteurs intelligents et bien préparés [...]. Un moniteur (fait) faire de la numération orale et écrite à l'aide de bûchettes et d'ardoises et s'acquitte mieux de sa tâche que certains maîtres routiniers »³²⁷. Ces deux exemples illustrent et résument parfaitement l'esprit du mode mixte : de la méthode simultanée, on a gardé l'organisation en trois cours et de la méthode mutuelle, l'utilisation de moniteurs et d'un matériel spécialisé notamment les ardoises. En cette fin du XIX^e siècle, dans les classes rurales bondées³²⁸, les inspecteurs ont bien compris tout l'intérêt et toute l'économie³²⁹ que les instituteurs peuvent tirer des moniteurs. L'inspecteur va même parfois jusqu'à autoriser voire

³²⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/29 : dossier professionnel de Léandre Charles C. En 1885, l'inspecteur primaire déclare que « Monsieur C. ne veut pas se servir d'aide, aussi ses pauvres petits enfants - ils sont 17 - du cours préparatoire sont-ils constamment inoccupés [...]. Monsieur C. croit qu'il met en pratique ce qui a été décidé en conférence, mais il est à cent lieues de la vérité ».

³²⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1258/18 : dossier professionnel de Henri Arsène M.

³²⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/29 : dossier professionnel de Léandre Charles C.

³²⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1232/9 : dossier professionnel de Louis François D.

³²⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/27 : dossier professionnel d' Achille François C. En 1882, lors de la visite de l'école communale de Riencourt-les-Cagnicourt (canton de Vitry-en-Artois), l'inspecteur signale que « l'école mixte très nombreuse (est) installée dans une salle à peine suffisante pour les garçons. Un tiers des enfants ne peuvent trouver place aux tables : le maître est obligé de les faire changer de places pour que tous écrivent ».

³²⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1186/10 : dossier professionnel de Jules François B. L'inspecteur indique à ce maître enseignant à Tortequenne (canton de Vitry-en-Artois) qu'il « n'utilise pas assez le moniteur (parce qu'il) n'a peut-être pas encore bien compris toute l'économie de son emploi du temps ».



conseiller aux instituteurs dont les effectifs sont particulièrement pléthoriques et les salles de classe particulièrement exigües de confier à un moniteur la surveillance et l'instruction d'un groupe d'élèves dans la cour de récréation³³⁰ ou dans le corridor³³¹. Il insiste alors sur le rôle pédagogique que le moniteur doit jouer et sur la nécessité de le préparer à la tâche qu'il doit accomplir³³².

La méthode mutuelle avait permis de prendre conscience du fait que l'ardoise pouvait être un bon outil pédagogique. Le mode mixte conserve cet outil et les inspecteurs de l'école républicaine incitent plus que jamais les maîtres à l'utiliser dans leur pratique quotidienne de classe et le cas échéant à se procurer ce matériel jugé indispensable³³³. Indispensable car, grâce à l'ardoise, le maître peut mettre en œuvre le procédé La Martinière qui permet de vérifier, en un minimum de temps, les connaissances et acquis des élèves³³⁴. L'inspecteur primaire de la circonscription d'Arras assure la promotion de ce nouveau procédé.

C'est dans ce contexte que les maîtres de l'école républicaine sont chargés d'introduire un viatique de connaissances et de valeurs.

Ecole de la République : maîtres et élèves face au viatique de savoirs et de savoir-faire

Pour Claude Lelièvre, l'école primaire mise en place par la Troisième République relève plus du viatique que du propédeutique. Il s'agit avant tout de faire acquérir aux élèves un bagage pour la vie, un viatique de savoirs et de savoir-faire³³⁵.

Les instructions officielles du 28 mars 1882 confirment bien cette volonté et précisent que « les exercices pratiques, les applications usuelles, les démonstrations simples et familières, telles doivent être l'âme et la vie de l'école [...] ». Elles

³³⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1233/4 : dossier professionnel d' Auguste Louis D. Dans le canton de Vitry-en-Artois, l'inspecteur déclare qu'il « a rarement vu l'école d'Haucourt avec un pareil nombre d'élèves. Les tables ne suffisent pas et l'on est obligé d'utiliser des bancs placés près des murs. Plutôt que de laisser les enfants s'ennuyer sur ces bancs et troubler la discipline (il) conseille à Monsieur D. de les mettre dans la cour de récréation avec un moniteur surveillant ». L'inspecteur estime que ces élèves « y gagneront en santé et n'y perdront rien en instruction ».

³³¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1242/18 : dossier professionnel d' Alexandre Florent G.

³³². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1425/17 : dossier professionnel de Laurence B. Ainsi à Marquion, dans l'école de filles, en 1887, « on fait usage d'une monitrice mais l'élève employée est peu préparée à ses fonctions et rend peu de services ».

³³³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1173/19 : dossier professionnel de Zénaïse C. En 1883, inspectant cette maîtresse de l'école de filles de Bertincourt, l'inspecteur primaire constate « qu'il y a des élèves inoccupées et qu'il faudrait un tableau noir et des ardoises ».

³³⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1207/5 : dossier professionnel de Gustave François L. L'inspecteur déclare que dans l'école de garçons de Corbehem (canton de Vitry-en-Artois), en 1886, « les résultats sont faibles ainsi qu'il m'a été facile de le prouver à monsieur L. au moyen du procédé La Martinière qu'il n'a pas encore utilisé ».

³³⁵. C. LELIÈVRE, *L'école à la française en danger*, Paris, 1996, p. 150.



indiquent qu'il faut rechercher « des modèles faciles et présentant un sens complet, utile, moral ; des leçons courtes et bien comprises, des opérations d'arithmétique simples et concluantes [...]. Le but, ce sont les applications utiles ; la simplicité pratique doit donc en être le caractère ».

Les autorités pédagogiques alourdissent périodiquement ce viatique de connaissances et de valeurs³³⁶. Au triptyque lire, écrire et compter de jadis se sont ajoutés chemin faisant, l'orthographe et la grammaire inculquées à grand renfort de dictées suivies d'analyses logiques ; des rédactions, des problèmes d'arithmétique, la géographie, l'histoire de France, la morale, l'instruction civique, sans oublier les leçons de choses et les premières notions scientifiques, principalement dans leurs applications à l'agriculture ; les éléments du dessin, du chant et du travail manuel ; la gymnastique, les exercices militaires pour les garçons et les travaux d'aiguille pour les filles.

Comment l'instituteur rural met-il en place ces contenus ambitieux alors qu'il est confronté à un absentéisme scolaire encore élevé et une scolarité brève (six à onze ans dans bon nombre de cas bien que la scolarité soit obligatoire jusque 13 ans) ?

Conscients du fait que l'enfant perd une partie de ses acquis durant ses absences plus ou moins longues, les organisateurs de la pédagogie primaire ont essayé d'en limiter les effets en imposant un enseignement d'approfondissement et de répétition. « Au découpage progressif des contenus, Gréard et après lui Buisson ont préféré la méthode concentrique qui consiste à revenir, quitte à en donner un tableau plus complet, sur ce qu'on l'a appris l'année précédente »³³⁷.

La méthode concentrique, qui revenait chaque année au cœur du savoir à « enfoncer dans la tête des élèves », avait pour principal objectif de lutter contre les effets négatifs de la fréquentation irrégulière qui perdurera jusque dans les années 1930. Celles-ci verront, avec la création des allocations familiales, la loi sur l'obligation scolaire devenir plus contraignante. A partir de cette époque, on commencera à préférer la méthode progressive à la méthode concentrique.

Grâce aux rapports d'inspection, pénétrons maintenant dans les classes rurales de l'Arrageois, quelques années après les lois Ferry et voyons la manière dont les maîtres procédaient.

Avec les lois Ferry la méthode inductive est à l'honneur

Visitant l'école de Fosseux, dans le canton de Beaumetz-les-loges, en 1885, l'inspecteur de la circonscription d'Arras déclare : « Cette petite classe est bien tenue, propre et ornée de cartes et de tableaux où dominent les travaux du maître. Je suis d'autant plus content de cela que je le rencontre plus rarement »³³⁸. Cette

³³⁶. Y. GAULUPEAU, *La France à l'école...*, op. cit., p. 92.

³³⁷. F. MAYEUR, *Histoire générale...*, op. cit., p. 573.

³³⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1231/13 : dossier professionnel de Clovis Augustin D.



remarque est motivée par le fait que l'on préconise alors de recourir le plus possible à « l'enseignement par l'aspect », c'est à dire à la méthode inductive qui consiste à « aller du concret vers l'abstrait ». Pour faciliter ce genre de démarche, on conseille à l'instituteur de mettre en place des cartes, des tableaux ou d'autres illustrations sur les murs de la salle de classe ; de mettre à la disposition de ses élèves un musée scolaire³³⁹ et d'effectuer fréquemment avec eux des promenades pédagogiques³⁴⁰. On estime qu'il « est important de parler à l'œil de l'enfant »³⁴¹, de donner un enseignement méthodique, un enseignement pratique répondant aux besoins locaux³⁴². L'enseignement des sciences doit répondre aux mêmes préoccupations. Il doit être en relation étroite avec l'agriculture, être pratique, « utilitaire ». Telle est la recommandation faite à monsieur P., instituteur à Simencourt, dans le canton de Beaumetz-les-Loges³⁴³. A l'institutrice de Monchy-au-Bois, dans le même canton, à propos d'une leçon de choses relative à la feuille, l'inspecteur conseille « d'être très sobre de mots et d'insister surtout sur les organes ». Il lui précise d'autre part que « les formes des feuilles, leur disposition sur la tige, cela n'a pas d'importance, c'est de la curiosité. L'important est que les élèves sachent que les feuilles sont indispensables à la vie du végétal ; qu'on ne doit pas effeuiller les plantes, que les insectes qui attaquent les feuilles font grand tort à la plante d'où l'utilité du traitement des feuilles de la pomme de terre, de la vigne. Cela explique aussi pourquoi on coupe les fanes d'un blé trop fort, pourquoi on pince les arbres fruitiers, C'est dans ce sens à la fois scientifique et pratique qu'il faut diriger l'enseignement des sciences »³⁴⁴. Ce rapport confirme bien la volonté alors affichée de développer un enseignement pratique, « par les faits [...] (dans lequel on) ne se contente pas des mots : (où l'on) montre »³⁴⁵.

³³⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1198/1 : dossier professionnel de Mérée Alphonse D. Lors de la visite de l'école de Douchy-les-Ayette (canton de Croisilles) l'inspecteur constate « qu'il y a un nécessaire métrique et un musée scolaire dont on ne se sert pas. Comme conséquence l'intelligence des élèves est fort peu développée même dans le cours moyen ».

³⁴⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1299/12 : dossier professionnel d'Adèle Augustine L. L'inspecteur reproche à cette institutrice exerçant à Eleu-dit-Leauvette (canton de Vimy) de ne pas encore avoir « fait une seule promenade pédagogique depuis six mois ».

³⁴¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1186/10 : dossier professionnel de Jules François B. L'inspecteur déclare en visitant l'école de Tortequenne : « ce maître n'a pas encore compris combien il est important de parler à l'œil de l'enfant, il y a peu de travaux de lui sur les murs de sa classe ».

³⁴². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1242/5 : dossier professionnel d'Etienne Arthur G. Ce maître assure « un bon enseignement de l'écriture et du dessin particulièrement utiles dans une localité industrielle comme Puisieux ».

³⁴³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1263/5 : dossier professionnel d'Henri Alexandre Joseph P.

³⁴⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T1368/24 : dossier professionnel de Marie Céline V.

³⁴⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1330/9 : dossier professionnel d'Aurélié Maria D. En 1887, visitant l'école de filles de Gavrelle, dans le canton de Vimy, l'inspecteur déclare : « Madame L. a compris que l'enseignement par les faits est le seul vraiment profitable à nos petits écoliers et ne se contente pas des mots : elle montre ».



Pour atteindre cet objectif, les inspecteurs fustigent les méthodes privilégiant les activités orales³⁴⁶. Ils condamnent, comme à Rumaucourt, dans le canton de Marquion, l'abus « des exercices purement mécaniques et des devoirs de copie »³⁴⁷ ne favorisant pas le développement de l'intelligence. Ils restent par ailleurs particulièrement sensibles à l'apprentissage de la lecture.

La lecture, vecteur de l'alphabétisation, reste l'objet de beaucoup d'attentions

L'alphabétisation reste la préoccupation des inspecteurs de l'école de la République et bien souvent, lors de leurs visites ils comptabilisent les élèves sachant lire, épeler ou ne sachant rien. Cette comptabilisation est la plupart du temps assortie de commentaires et de conseils.

Ainsi, l'inspecteur recommande à l'instituteur de Carency, dans le canton de Vimy, « de faire parler les lettres, puis les syllabes, puis les mots, puis les propositions simples puis les phrases »³⁴⁸. Derrière cette remarque, on perçoit la volonté de l'inspecteur de faire prendre conscience de la nécessité de mettre en œuvre la méthode de lecture dite de syllabation qui, par exemple, à Monchy-au-Bois (canton de Beaumetz-les-Loges), « donne de bons résultats »³⁴⁹. Cette volonté est motivée par le fait qu'à la fin du XIX^e siècle, la méthode dite d'épellation, utilisée dès le Moyen Âge, subsiste encore dans certaines écoles artésiennes. Ainsi, en 1885, à l'école de filles de Douchy-les-Ayette, dans le canton de Croisilles, l'inspecteur constate que « la lecture au cours préparatoire se fait d'après l'ancienne épellation mais avec tout ce qu'elle a de plus mauvais : à s'appelle accent grave a ; é s'appelle accent aigu é. Mélangé avec les apostrophes dont on ne leur fait pas grâce et avec les i grecs tout cela fait une jolie épellation pour des enfants de cinq ans !!! (On) s'étonne qu'ils apprennent à lire. Aussi, il faut deux ans »³⁵⁰.

Ce constat confirme une fois de plus la survie tenace de vieilles pratiques pédagogiques même après les lois Ferry. Pour former les maîtres aux nouvelles pratiques et lutter ainsi contre des récurrences de ce type, l'inspecteur encourage les maîtres à suivre les « cours normaux » mensuels à Arras soit pour préparer le C.A.P, soit pour découvrir de nouveaux procédés. Par ailleurs, ce fonctionnaire particulièrement vigilant estime que l'actualisation des connaissances pédagogiques passe aussi par la consultation du bulletin ou du journal pédagogique³⁵¹ dont les exercices sont à « approprier à la classe »³⁵².

³⁴⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1207/17 : dossier professionnel d'Emile Joseph L.

³⁴⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1210/11 : dossier professionnel d'Emile Louis Joseph L.

³⁴⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1185/2 : dossier professionnel de Théotime Joseph A.

³⁴⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1250/16 : dossier professionnel de Jules Joseph L.

³⁵⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1181/15 : dossier professionnel de Sidonie Augustine F.

³⁵¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1175/23 : dossier professionnel de Mme D. Lors de la visite de l'école de Gavrelle, l'inspecteur déplore le fait que la maîtresse d'école « depuis deux ans et demi [...]



En définitive notre longue incursion dans les classes des écoles artésiennes a permis de constater que la forme scolaire n'a pas connu de mutation brutale et qu'aux abords de l'école républicaine et même au-delà, on continuait d'y observer « la survie tenace des vieilles méthodes pédagogiques »³⁵³, celles que déjà, dès le début du XIX^e siècle, le Comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire, dénonçait comme étant vicieuses³⁵⁴.

Cependant, sous l'impulsion des inspecteurs qui n'hésitent pas à prodiguer des conseils, les instituteurs prennent conscience de l'inefficacité de leurs méthodes et, progressivement, mettent en œuvre la méthode mixte qui garde de la méthode simultanée l'organisation en trois cours et de la méthode mutuelle, l'utilisation de moniteurs et d'un matériel spécialisé. Cette lente évolution, dans les écoles de l'Arrageois, des méthodes pédagogiques confirme le fait que l'émergence de la forme scolaire « ne va pas sans difficultés, sans heurts et sans luttes, de telle sorte que l'histoire de l'école est une histoire pleine de bruit et de fureur »³⁵⁵.

Au terme de cette prospection dans la forme scolaire artésienne est-on en mesure d'établir un lien entre les pratiques pédagogiques rencontrées et l'alphabétisation ?

MÉTHODES, PRATIQUES PÉDAGOGIQUES ET ALPHABÉTISATION

Un lien vraiment hypothétique

Le dépouillement du registre des délibérations du Comité gratuit de l'arrondissement d'Arras et de celui des instituteurs et institutrices y exerçant en 1830-1840 laisse apparaître une nette préférence pour la méthode simultanée. Toutefois, cette préférence est à relativiser compte-tenu du fait de la récurrence de la méthode individuelle perçue ici ou là dans les emplois du temps ou les pratiques pédagogiques.

n'a reçu ni bulletin ni journal pédagogique. Aussi est-elle étrangère à tous les conseils pédagogiques ».

³⁵². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1230/8 : dossier professionnel d'Etienne Emile D. Lors de la visite de l'école de Pelves (canton de Vitry-en-Artois), l'inspecteur reproche à l'instituteur de prendre « des exercices dans ses divers journaux pédagogiques et (de les faire) faire machinalement sans les approprier à sa classe ».

³⁵³. F. MAYEUR, *Histoire générale...*, op. cit., p. 390.

³⁵⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, op. cit.

³⁵⁵. G. VINCENT, B. LAHIRE, D. THIN, *L'éducation prisonnière...*, op. cit., p. 13.



Le milieu du XIX^e siècle voit l'émergence de la méthode mixte qui recueille les faveurs de pratiquement un maître sur deux, le second optant, à quelques rares exceptions près, pour la méthode simultanée. Certains cantons affichent une préférence nettement marquée pour un type de méthode comme le souligne l'analyse de contenu des bulletins annuels opérée³⁵⁶.

C'est ainsi que les cantons d'Arras-sud, de Beaumetz-les-Loges et de Croisilles affichent une nette préférence pour la méthode simultanée pendant que les maîtres du canton de Vimy lui préfèrent la méthode mixte. Par contre, dans les autres cantons, aucune préférence n'est affichée de façon significative.

Quelques années plus tard, l'analyse des signatures des individus censés avoir appris à lire et à écrire avec ces méthodes montre que ce sont, dans l'ordre décroissant, les cantons de Beaumetz-les-Loges, de Bapaume et d'Arras-sud qui arrivent en tête et fournissent plus de 35 % d'alphabétisés aisés de niveaux 4 et 5. A l'autre extrémité de l'échelle, on trouve les cantons de Bertincourt et de Croisilles qui en fournissent respectivement 22 et 23,4 %. La confrontation de ce classement avec les préférences pédagogiques permet avant tout de mettre en évidence une contradiction majeure : les cantons d'Arras-sud, de Beaumetz et de Croisilles affichent une nette préférence pour la méthode simultanée et si les deux premiers sont dans le peloton de tête, le troisième est lui dans le peloton de queue. Cette contradiction conduit à ne pas chercher un hypothétique lien entre les méthodes pédagogiques et l'alphabétisation.

La même constatation a été faite durant la période 1880-1890 où il n'a pas été donné, par le biais de l'analyse des rapports d'inspection, de rencontrer des cantons ayant particulièrement un retard ou une avance dans les pratiques pédagogiques susceptibles d'expliquer le niveau grandement différencié de l'alphabétisation constaté dix à quinze ans plus tard en 1896-1905.

Pourtant, dans ces mêmes rapports d'inspection, régulièrement pour ne pas dire systématiquement, les inspecteurs successifs de l'arrondissement d'Arras évaluaient l'efficacité de l'enseignement dispensé par les instituteurs grâce à deux critères : la répartition des élèves dans les différents cours³⁵⁷ et leur retard scolaire³⁵⁸

³⁵⁶. Nous n'avons retenu que les exemples vraiment significatifs pour lesquels le nombre de réponses des maîtres dans les bulletins annuels de 1852-1853, d'une méthode à une autre, variait au minimum du simple au double.

³⁵⁷. Un exemple pris parmi tant d'autres et extrait du dossier professionnel de Jean-Baptiste B. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1222/9). En 1886, lors de la visite de l'école de garçons d'Achiet-le-Petit (canton de Bapaume), l'inspecteur déclare: « le cours préparatoire comprend les sept neuvièmes de l'effectif scolaire c'est trop ».

Dans le dossier professionnel de Guilain Joseph B. (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1188/4) à propos de l'école de Martinpuich, dans le canton de Bapaume, l'inspecteur déclare: « le cours préparatoire compte la moitié des élèves ce qui prouve que l'école est faible ».

³⁵⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1265/8 : dossier professionnel de Faustin Alphonse Henri R. Visitant l'école communale de Morchies (canton de Bertincourt), l'inspecteur estime qu'elle « ne vaut rien car elle n'a pas de cours moyen ».



ainsi que le nombre de candidats présentés et reçus au certificat d'études primaires³⁵⁹. Ces critères étaient-ils pertinents ? Mettaient-ils en évidence des difficultés qui se traduiraient quelques années plus tard par un retard en matière d'alphabétisation ?

La répartition des élèves dans les cours : un moyen d'évaluer l'alphabétisation future ?

Les rapports d'inspection font état de la répartition des élèves dans les cours préparatoire, élémentaire et moyen, dans la très grande majorité des cas, à partir de 1884-1885.

Ces renseignements sont difficilement exploitables car l'inspecteur donne la répartition des élèves présents le jour de l'inspection mais l'on ne sait nullement la manière dont il faut distribuer les élèves absents dont le nombre est parfois considérable. Comment procéder alors ?

Dans les rapports d'inspection de la période 1880-1890, lorsque la répartition des élèves était synonyme de difficultés, l'inspecteur assortissait ses chiffres d'un commentaire révélateur. Ainsi, en visitant l'école d'Achiet-le-Petit (canton de Bapaume), en 1887, l'inspecteur écrit : « le cours élémentaire compte des élèves de 10, 11 et 12 ans ne sachant presque rien. Le cours préparatoire a 22 élèves ce qui est énorme sur 31. Les enfants ont de 2 à 9 ans d'école : ils ne savent même pas lire »³⁶⁰.

Ces difficultés ne sont pas spécifiques à Achiet-le-Petit et, d'après notre analyse de contenu des rapports d'inspection, touchent une commune sur trois de notre échantillon. Ainsi, l'inspecteur décrit des situations quasi identiques à celle d'Achiet-le-Petit, à Mercatel (canton de Beaumetz-les-Loges) où l'école est « comme toujours mal fréquentée [...]. Les élèves savent encore quelque chose si l'on se rapporte au programme de leur cours mais il y a lieu de remarquer que les élèves du cours élémentaire ont dix ans et ceux du cours préparatoire huit ce qui fait deux ans de retard pour ces enfants »³⁶¹. A Bus (canton de Bertincourt), la situation de l'école « ne s'améliore pas [...] à part une élève qui a une certaine instruction, les enfants les plus avancés ne sont que de la force d'un premier groupe

Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1400/2 : dossier professionnel d'Auguste Alcide C. L'école de Gomiécourt (canton de Croisilles) n'a pas de cours moyen et l'inspecteur constate que le « niveau de l'enseignement y est des plus bas » alors qu'il a trouvé 3 élèves de 11 ans et 4 de 10 ans.

³⁵⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste H. En 1887, l'inspecteur indique : « c'est rare comme le merle blanc le candidat au certificat d'études à Gaudiempré (canton de Pas-en-Artois) ».

Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1294/10 : dossier professionnel de Victorine Joséphine D. Pour l'inspecteur, en 1889, dans l'école de filles d'Achiet-le-Petit (canton de Bapaume), « les résultats sont insuffisants : aucun certificat d'études cette année ».

³⁶⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1222/9 : dossier professionnel de Jean-Baptiste B.

³⁶¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1219/3 : dossier professionnel de Bruno B.



de cours préparatoire »³⁶². Et, pour ne citer que quelques exemples, à Thièvres (canton de Pas-en-Artois), « le cours préparatoire ne marche pas assez vite, 14 élèves dans ce cours sur 19 présents c'est beaucoup. Quelques-uns ont deux ans d'école et ne savent encore ni lire ni écrire »³⁶³.

Ne noircissons quand même pas outre mesure le tableau des situations pédagogiques dans l'arrondissement d'Arras. S'il est des écoles où la répartition des élèves semble traduire de réelles difficultés, il en est d'autres qui fonctionnent efficacement. Ainsi, dans l'école de garçons d'Agné (canton d'Arras-sud), « le cours moyen compte presque la moitié de l'effectif total et le cours élémentaire les deux tiers du reste, ce qui est dû, il est vrai à la préparation donnée dans la classe enfantine mais monsieur C. ne laisse pas ses élèves piétiner sur place et il a raison »³⁶⁴. A l'école communale de Le Sars, dans le canton de Bapaume, l'inspecteur constate, en 1886, que « les trois cours sont bien équilibrés. Ils forment trois divisions sans aucun sectionnement [...]. Cette école est un bon type d'école mixte »³⁶⁵. A Simencourt, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, l'inspecteur est sensible au fait que « cinq élèves se présenteront aux prochains examens du certificat d'études avec des chances sérieuses de réussite et (que) les cours élémentaire et préparatoire assurent l'avenir de l'école »³⁶⁶. Quant à celle d'Havrincourt (canton de Bertincourt), en 1886, elle obtient de « bons résultats (puisque) onze élèves se présentent au certificat d'études et trois à l'école normale »³⁶⁷.

L'énonciation de ces quelques exemples traduisant soit des difficultés, soit des réussites, et notamment au certificat d'études, a pour objectif de faire comprendre le raisonnement qui avait cours alors. Pour le saisir pleinement, il faut tout d'abord se rappeler qu'avec O. Gréard naît le concept de cours et de classe. Dans le dictionnaire de F. Buisson³⁶⁸, il est indiqué qu'un élève « n'a qu'à gagner à redoubler le cours qu'il ne possède pas » sinon, il risquerait d'entraver la progression des autres élèves.

Le principe veut que le maître puisse « s'adresser à tous les élèves à la fois et leur donner le même enseignement en prenant pour base la force moyenne des enfants qu'il a devant lui »³⁶⁹. On maintient donc dans le cours inférieur les élèves qui « s'éloigneraient par trop de cet axe moyen »³⁷⁰. On saisit alors les raisons qui

³⁶². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1245/6 : dossier professionnel d'Alphonse Ferdinand H.

³⁶³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1226/3 : dossier professionnel de Nicolas Augustin C.

³⁶⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1226/5 : dossier professionnel de François Emile C.

³⁶⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1250/2 : dossier professionnel d'Alphonse Louis Joseph L.

³⁶⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1263/5 : dossier professionnel d'Henri Alexandre Joseph P.

³⁶⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1192/6 : dossier professionnel de Charles Louis Joseph C.

³⁶⁸. F. BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, 1882-1893.

³⁶⁹. F. GUIZOT, *Mémoires*, Paris, 1858.

³⁷⁰. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, *op. cit.*, p. 395.



poussent l'inspecteur, face à une classe comportant un cours préparatoire pléthorique et un cours moyen à l'effectif réduit ou nul, à déclarer « qu'elle ne vaut rien [...] car elle n'a pas de cours moyen »³⁷¹. Dans l'esprit de l'inspecteur, une classe ne disposant pas d'un cours moyen ou en ayant seulement un embryon était une classe dont les élèves, parfois avec quelques années de retard, en étaient restés au stade du cours préparatoire ou du cours élémentaire. C'était donc une école ayant des difficultés et donc « à surveiller »³⁷².

Le certificat d'études, par ailleurs, était considéré comme un autre moyen d'évaluation de l'efficacité de l'école et de son maître : une école ne présentant pas de candidats au certificat d'études était une école qui n'avait pas amené une partie de sa population scolaire au niveau du cours moyen. Ainsi, en 1885, visitant l'école de garçons de Beaumont (canton de Vimy), l'inspecteur déclare : « la classe n'a jamais rien produit jusqu'à ce jour : on ne sait pas encore ce que c'est qu'un certificat d'études à Beaumont, elle a sans doute aujourd'hui une valeur qu'elle n'a jamais eue mais elle est encore bien faible »³⁷³.

C'est sous ce double angle – absence ou embryon de cours moyen, absence ou peu de résultats au certificat d'études – que les rapports d'inspection ont été analysés. Les cartes suivantes synthétisent les découvertes. La première permet de saisir le retard scolaire dans les cantons artésiens en 1880-1890. La seconde fait état des taux d'illettrisme et d'analphabétisme, une quinzaine d'années plus tard, en 1896-1905, au moment du mariage.

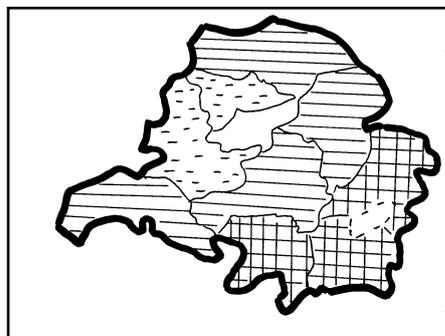
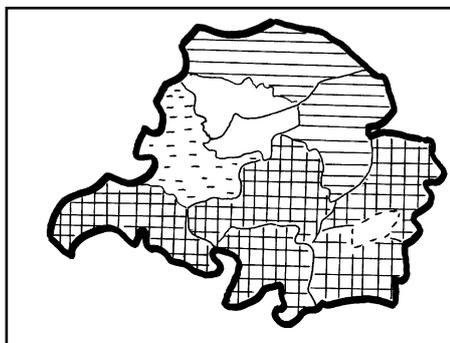
³⁷¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1265/8 : dossier professionnel de Faustin Alphonse Henri R.

³⁷². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1294/10 : dossier professionnel de Victorine Joséphine D. Visitant l'école d'Achiet-le-Petit et constatant qu'il n'y a eu aucun certificat d'études en 1889, l'inspecteur déclare que « c'est une école à surveiller ».

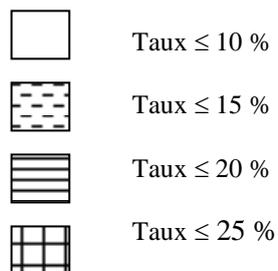
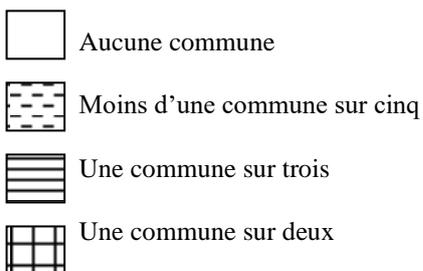
³⁷³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1397/13 : dossier professionnel de Cléophas B.

Fig. 19 : retard scolaire en 1880-1890³⁷⁴

Fig. 20 : taux d'analphabétisme et d'illettrisme en 1896-1905



Nombre de communes en retard scolaire :



Ces deux cartes montrent à l'évidence le lien logique existant entre le retard scolaire, l'analphabétisme et l'illettrisme. Les cantons d'Arras-sud, d'Arras-nord et de Beaumetz-les-Loges, n'ayant, en 1880-1890, aucune commune ou moins d'une commune sur cinq de l'échantillon en retard scolaire, présentent, dix à quinze plus tard, en 1896-1905, moins de 15 % d'analphabètes ou d'illettrés (respectivement 4,50 %, 13,30 % et 11,60 %). Par contre, tous les autres cantons, et notamment ceux de la partie méridionale de l'arrondissement, nettement plus touchés par le phénomène de retard scolaire le sont également par l'analphabétisme ou l'illettrisme (taux pouvant aller jusqu'à 22,40 %). Cela confirme une fois de plus que l'alphabétisation passe bien par l'école.

³⁷⁴. Nombre de communes de l'échantillon signalées explicitement dans les rapports d'inspection comme ayant un nombre important d'élèves en retard : effectif du cours préparatoire largement supérieur à celui du cours moyen.



A ce stade de la réflexion se pose tout naturellement la question de l'origine du retard scolaire constaté dans certains cantons et notamment ceux situés au sud de l'arrondissement d'Arras.

En 1879, à l'inspecteur ayant visité l'école mixte de Gomiécourt, dans le canton de Croisilles, et ayant constaté que la classe n'avait pas de cours moyen et qu'il y avait cependant des élèves de 11 ans et de 10 ans, le maire et l'instituteur lui indiquent que « les enfants fréquentent très peu l'école »³⁷⁵. Confirmation de l'influence de l'inassiduité sur le retard scolaire est donnée à l'école de Douchy-les-Ayette, également du canton de Croisilles, où l'inspecteur indique clairement, en 1881, que « l'école est très faible en ce moment, à part trois élèves (dont un pourvu du certificat d'études), les autres sont très en retard. La cause en est principalement dans un défaut excessif d'assiduité »³⁷⁶.

La même cause est invoquée pour expliquer le retard scolaire constaté à Epinoy, dans le canton de Bertincourt où pour l'inspecteur « le retard scolaire s'il trouve son origine dans les méthodes employées, il le trouve aussi dans le manque de fréquentation »³⁷⁷. A Gaudiempré, dans le canton de Pas-en-Artois, en 1887, visitant l'école, l'inspecteur déclare : « le cours élémentaire compte des élèves de 9, 10, 11, 12 et 13 ans. C'est déplorable que des enfants de cet âge en soient encore là. Dans le cours préparatoire il y a des enfants qui ont 4 ou 5 ans d'école ». L'instituteur, dont les méthodes ne sont nullement mises en cause par l'inspecteur, répond que « les enfants ne sont pas assidus, qu'ils sont occupés au sarclage du lin qu'on a semé en si grande quantité que les pères de famille se trouvent dans la nécessité d'y occuper leurs enfants au détriment de l'école »³⁷⁸.

En définitive, ces quelques remarques renvoient bel et bien, encore une fois, au lien étroit entre la fréquentation scolaire et l'alphabétisation.

Par ailleurs le commentaire fait par l'inspecteur lors de la visite de l'école de Gomiécourt permet de comprendre le mécanisme générant le retard scolaire : « A la dernière inspection, (il) n'avait trouvé que de tout jeunes enfants dont (il) avait été relativement assez satisfait ; aujourd'hui, il y en a de plus âgés mais dont l'instruction est excessivement faible »³⁷⁹.

Cette observation permet de saisir le cercle vicieux absentéisme-retard scolaire. Les jeunes enfants fréquentent l'école plus régulièrement que leurs aînés, n'étant pas en âge de travailler aux champs ou à l'usine. Ils alimentent alors essentiellement le cours préparatoire et pour partie le cours élémentaire. Quand ils sont plus âgés, soit ils désertent l'école, le cours moyen n'étant donc pas approvisionné en élèves ; soit ils fréquentent la classe très irrégulièrement et de ce fait, n'ayant pas « le niveau » ils restent dans le cours élémentaire ou alors, malgré

³⁷⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1400/2 : dossier professionnel d'Auguste Alcide C.

³⁷⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1198/1 : dossier professionnel de Mérée Alphonse Joseph D.

³⁷⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1254/3 : dossier professionnel de Placide Benoît L.

³⁷⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste Henri H.

³⁷⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1400/2 : dossier professionnel d'Auguste Alcide C.



leurs difficultés, ils alimentent le cours moyen³⁸⁰ car l'instituteur, sous la « pression » tant sociale³⁸¹ qu'administrative³⁸², veut, à tout prix, fournir des candidats pour l'examen du certificat d'études. Il cède alors à la tentation du passage prématuré de ses élèves dans le cours supérieur. Ainsi, l'instituteur de Méricourt, dans le canton de Vimy, « a une classe absolument dépourvue de grands élèves. Il essaie de faire un cours moyen avec des bambins trop jeunes et trop faibles qui suivent mal »³⁸³. De la même manière, à l'école de garçons de Biache-Saint-Vaast, dans le canton de Vitry-en-Artois, « les cours ne sont pas assez homogènes, cela tient à ce que l'on fait passer dans le courant de l'année scolaire des élèves d'un cours dans un autre plus avancé »³⁸⁴.

Le certificat d'études : couronnement des études primaires mais aussi moyen d'émulation pervers ?

Le certificat d'études primaires, recommandé dès 1866 aux administrations locales, par le ministre Duruy, est établi en 1874 dans le département du Pas-de-Calais, par l'inspecteur d'académie Métivier, après avis du Conseil départemental de l'instruction publique³⁸⁵. Une statistique – indiquant pour chaque circonscription d'inspection primaire et par canton le nombre de certificats délivrés depuis 1874 jusque 1887 – est mise en œuvre en vue de l'exposition scolaire départementale se déroulant à Arras en août 1888.

Par le biais de trois tableaux départementaux correspondant aux périodes 1874-1878, 1878-1884 et 1884-1887, cette statistique, dont on perçoit les finalités, indique clairement « la montée en puissance » de cet examen dont le nombre de certificats délivrés est respectivement de 2 377, 9 118 et 16 020.

Les cantons de l'arrondissement d'Arras sont indistinctement touchés par « cette course au certificat d'études » comme le soulignent les deux cartes qui suivent.

³⁸⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1230/8 : dossier professionnel d'Etienne Emile D. A Pelves, dans le canton de Vitry-en-Artois, en 1884, l'inspecteur note : « c'est le cours moyen qui est le plus faible. Il contient de grands enfants de 11 et 12 ans ne possédant pas les premiers éléments ; la cause de leur faiblesse paraît surtout due à leur défaut d'assiduité ».

³⁸¹. T 1345/21 : dossier professionnel d'Adélaïde Sophie Emma M. Il y est indiqué pour cette institutrice exerçant à Avion, dans le canton de Vimy, que « les résultats faibles autrefois sont meilleurs depuis un an. Des plaintes ont été portées à ce sujet et bien des familles réclament son remplacement ».

³⁸². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1318/14 : dossier professionnel d'Elise Thérèse G. L'école de filles de Palluel (canton de Marquion) est considérée par l'inspecteur comme « une des meilleures écoles de filles de la circonscription qui fait recevoir chaque année des élèves au certificat d'études ».

³⁸³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1264/11 : dossier professionnel de Féréole Louis Joseph R.

³⁸⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1190/20 : dossier professionnel de François C.

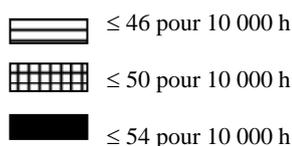
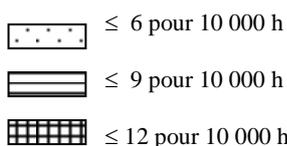
³⁸⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1061 : *statistique scolaire....., op. cit.*

Fig. 21 : nombre de certificats d'étude en 1874 -1877

Fig. 22 : nombre de certificats d'étude en 1884-1887



Moyenne par année pour 10 000 habitants



Moyenne arrondissement : 8,7 pour 10 000 h

Moyenne arrondissement : 46 pour 10 000 h

En 1874-1877, lors de la mise en place de l'examen du certificat d'études primaires, essentiellement deux cantons étaient à la traîne : Bapaume et Marquion. Dix ans plus tard, en 1884-1887, ils ont comblé leur retard. Par ailleurs, au niveau de l'arrondissement d'Arras, en une décennie, le nombre de reçus a été multiplié par cinq, passant de 8,7 pour 10 000 habitants à 46 pour 10 000, prouvant ainsi l'efficacité de la politique d'émulation développée par les inspecteurs³⁸⁶.

Cette politique ne tarde toutefois pas à avoir des effets pervers que dénoncent les inspecteurs. Ainsi, en 1884, à Noreuil, dans le canton de Croisilles, l'inspecteur constate que « le cours élémentaire et le cours préparatoire ont été fort négligés par l'ancien instituteur qui visait à avoir une tête de classe donnant un ou deux certificats d'études par an »³⁸⁷. A la même époque, à Gaudiempré, dans le canton de Pas-en-Artois, quand l'inspecteur arrive dans la classe, il découvre l'instituteur à

³⁸⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1258/5 : dossier professionnel d'Ambroise Auguste M. Ainsi l'inspecteur indique-t-il à cet instituteur exerçant à l'école de garçons de Vimy que « bien que l'école ait fait recevoir 8 élèves aux examens du certificat d'études de 1886 [...] il doit marcher de l'avant et son école doit être une école modèle sous tous les rapports » car monsieur M. a le titre d'instituteur de chef-lieu de canton et que ce titre « lui impose des devoirs ».

³⁸⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1210/11 : dossier professionnel d'Emile Louis Joseph L.



son bureau faisant réciter l'unique élève du cours moyen, « une jeune fille de treize ans qu'on chauffe pour le certificat d'études. Le reste de la classe ne fait rien »³⁸⁸. Ce genre d'abus est relevé à Saint-Amand (canton de Pas-en-Artois) où l'inspecteur note que « monsieur C. s'occupe trop du cours moyen et ne songe pas assez aux deux autres cours. Aussi pour les occuper leur donne-t-il force devoirs de copie »³⁸⁹. A Pelves (canton de Vitry-en-Artois), l'inspecteur reproche à l'instituteur de consacrer « relativement trop de temps à ses élèves plus avancés trop peu aux plus jeunes »³⁹⁰. On pourrait multiplier les exemples prouvant que « dans un grand nombre d'écoles on a la préoccupation du cours moyen »³⁹¹ ce, au détriment des cours préparatoire et élémentaire. Cette manière de procéder, fruit pervers de la « course au certificat d'études », sera maintes fois dénoncée par les inspecteurs de l'arrondissement d'Arras.

Au terme de ce chapitre relatif à la forme scolaire et aux enseignants de l'arrondissement d'Arras au XIX^e siècle, il apparaît maintenant essentiel d'évoquer la manière dont le réseau scolaire, sous l'influence des facteurs politiques, s'est tissé. Ce sera l'objet du chapitre qui vient.

³⁸⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste Henri H.

³⁸⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1191/29 : dossier professionnel de Léandre Charles C.

³⁹⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1230/8 : dossier professionnel de Etienne Emile D.

³⁹¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1316/5 : dossier professionnel de Aline Francine Sidonie G.



Chapitre VI

Politique scolaire





Dans les notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais pendant le XIX^e siècle³⁹², il est rappelé que Salvandy, ministre de l'instruction publique disait, en 1847, que « la loi de 1833 est arrivée forte de l'expérience du passé, forte surtout de l'esprit de l'époque et du sentiment national qui l'inspiraient. Elle a imposé aux communes des sacrifices limités et sans lesquels le succès, à un degré vraiment utile, n'eût jamais été réalisable. En donnant aux instituteurs une position bien modique, bien étroite sans doute mais assurée, elle les a tirés de cette dépendance qui dégradait la fonction et la rendait presque stérile. Aussi le succès a été grand et les résultats rapides et importants. Tout le monde reconnaît que la loi sur l'instruction primaire sera toujours pour le gouvernement de Juillet un de ses plus beaux titres à la reconnaissance du pays »³⁹³.

Les auteurs de ces notices, en faisant référence aux propos du ministre Salvandy, ne veulent-ils pas convaincre le lecteur que la loi Guizot de 1833 a, dans le Pas-de-Calais, fortement marqué l'histoire de l'école et de ses maîtres et, par là, constitué une étape majeure dans son évolution ?

Qu'en a-t-il été réellement ? De cette loi mais aussi de celles qui l'ont précédée ou suivie ? Peut-on quantifier et qualifier l'impact des principales lois ou ordonnances du XIX^e siècle sur la scolarisation et l'alphabétisation de la population rurale artésienne mais aussi sur les conditions de vie et de travail de ses enseignants ? De quelle manière ces lois ont-elles été relayées par le pouvoir local ?

Avant de répondre à ces importantes questions, il paraît d'abord essentiel d'opérer un état des lieux de l'école de la Révolution Française qui voit, rappelons-le, l'émergence du dualisme public-privé.

L'ÉCOLE DE LA RÉVOLUTION OU L'ÉMERGENCE DU DUALISME PUBLIC-PRIVÉ

Déclin des écoles publiques

Dans ces mêmes notices du conseil général, on estime que « bien loin d'édifier, l'assemblée législative détruisit une grande partie de ce qui existait, en décrétant les 18-22 août 1792 la suppression de toutes les corporations religieuses et congrégations séculières même celles qui étaient vouées à l'enseignement et aux soins des malades »³⁹⁴. On pense d'autre part que cette mesure, jointe à l'obligation du serment civique imposée par la Constituante, le 22 mars 1791, eut pour effet de

³⁹². *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, op. cit., p. 403-539.

³⁹³. *Ibidem*, p. 466.

³⁹⁴. *Ibidem*, p. 412.



priver de personnel un très grand nombre d'écoles. Ainsi, en l'an IX, un maire rejoignait ce point de vue en déclarant que « depuis 1789, les instructions ont été négligées. Les enfants des campagnes sont plus animaux que spirituelles »³⁹⁵.

Un tel jugement ne peut être généralisé à l'ensemble du département et pour toutes les époques de la Révolution³⁹⁶ pense R. Grevet. Pour celui-ci, il faut rejeter catégoriquement tout au moins pour le Pas-de-Calais, la prétendue inertie des municipalités à l'égard de l'instruction publique. La première loi scolaire de la Révolution, celle du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), instituant l'obligation scolaire « au moins pendant trois années consécutives » fut globalement adoptée puisque 70 à 80 % des communes déclareront l'ouverture d'une école et la nomination d'un enseignant³⁹⁷.

C'est sous le Directoire et au début du Consulat que la condition matérielle des enseignants des écoles publiques se dégrada, provoquant de nombreux abandons ou des départs vers l'enseignement particulier jugé plus rémunérateur³⁹⁸. Ceci explique en partie « la diffusion de ce dernier et l'effondrement de l'enseignement public »³⁹⁹.

C'est ainsi qu'un état dressé avant la fin de l'an IV fait connaître, qu'en vertu de la loi du 3 brumaire an IV, l'administration départementale avait approuvé l'établissement de 603 écoles dans les 86 cantons du département du Pas-de-Calais mais faute de personnel un grand nombre de ces écoles restèrent sans maître et en furent dépourvues pendant plusieurs années⁴⁰⁰.

Malgré cette situation dégradée, le processus d'alphabétisation de la population rurale de l'arrondissement d'Arras a connu une pause et non une régression comme on aurait pu l'imaginer. Il faut attribuer ce phénomène à la multiplication des écoles particulières qui, essentiellement de l'an III à l'an VIII, ont pris le relais des écoles publiques désertées par les élèves et délaissées par les maîtres mal rémunérés.

Répondant à la circulaire du ministre de l'Intérieur Chaptal du 25 ventôse de l'an IX (16 mars 1801), les membres du conseil général du Pas-de-Calais formulent en ces termes leurs attentes en matière d'enseignement primaire :

« Considérant que dans l'état de privation presque absolue de toute espèce d'écoles où se trouve le département depuis plusieurs années, il est d'autant plus digne qu'on s'empresse de lui en ouvrir, qu'il en était autrefois l'un des mieux partagés et que ses habitants qui sont naturellement portés à l'étude et aux sciences soupirent après cette restauration [...] arrête :

³⁹⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, statistique comparative 1789-an IX. Nous avons gardé l'orthographe d'origine.

³⁹⁶. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 301.

³⁹⁷. *Ibidem*, p. 302.

³⁹⁸. *Ibidem*, p. 303.

³⁹⁹. *Ibidem*.

⁴⁰⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 421-422.



1° Qu'il sera établi une école primaire dans chaque commune ou plusieurs dans celle dont la population l'exigerait ;

Que la nomination de l'instituteur, la fixation de son traitement, la désignation du local pour l'emplacement de l'école soient attribués au conseil municipal surveillé et suppléé en cas de négligence par le sous-préfet ;

Que pour faciliter cet établissement et procurer aux instituteurs un traitement convenable, le gouvernement veuille bien aviser aux moyens d'opérer la réunion des petites communes voisines entre elles, réunion qui simplifierait en même temps l'administration municipale et économiserait les dépenses trop considérables qu'elle nécessite dans l'état actuel ;

2° Qu'attendu les services reconnus des ci-devant frères ignorantins et des ci-devant filles de la Charité et de la Providence dans le premier degré d'instruction, le gouvernement pèse, dans sa sagesse, les moyens de les réappliquer à l'utilité des citoyens, dans les écoles primaires, et d'assurer ainsi aux enfants des deux sexes, et particulièrement aux filles qui sont le plus abandonnées sous ce rapport, une éducation régulière »⁴⁰¹.

Dans sa séance du sept germinal de l'an neuf, le conseil d'arrondissement communal d'Arras, en réponse à la question 8 de l'enquête Chaptal sollicitant son opinion « sur les avantages des maisons d'éducation », tient le même discours et observe « que l'arrondissement d'Arras étant le plus peuplé du département, le défaut d'établissement pour l'éducation s'y fait particulièrement sentir [...]. (II) voit avec peine que le plan d'éducation qu'il avait présenté, dont l'utilité et l'économie paraissent lui en assurer l'établissement dès l'année dernière n'a point encore obtenu aucune exécution. Le mal s'aggrave de plus en plus, le dégoût des sciences croît d'une manière effrayante, l'inertie, la paresse forment une seconde nature dans l'esprit d'une jeunesse abandonnée à elle-même. La plupart des jeunes gens ne présente(nt) que des automates dont la patrie ne peut espérer aucun secours. [...] (II) réclame l'attention du gouvernement à cet égard. Tout retard est irréparable »⁴⁰².

Qu'en était-il exactement ? Ne broyait-on pas un tableau de la situation scolaire trop noir ?

⁴⁰¹. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 425-426.

⁴⁰². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 156 : extrait du procès verbal des séances du conseil d'arrondissement communal d'Arras, séance du 7 germinal an IX.

Fig. 23 : situation scolaire dans l'Arrageois avant 1792

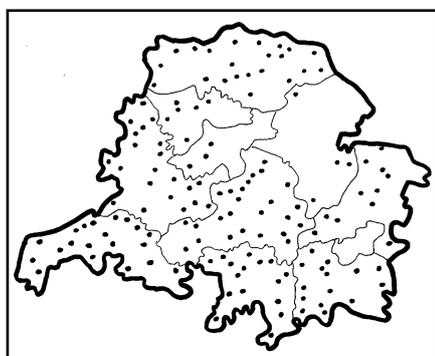
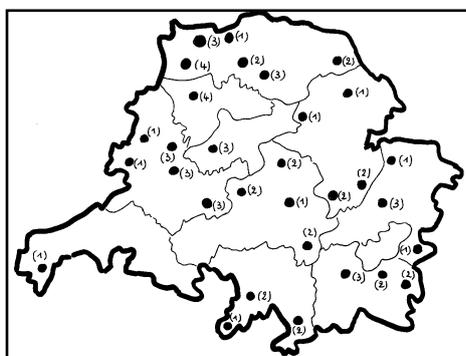


Fig. 24 : situation scolaire dans l'Arrageois vers l'an IX



Avant 1792 : ● Paroisse dont les registres paroissiaux indiquent explicitement la présence d'un clerc laïc

Vers l'an IX : ● Chef-lieu où est implantée l'école (le chiffre entre parenthèses indique le nombre de communes rattachées à cette école)

La première carte, établie à partir des indications recueillies lors de la consultation des registres paroissiaux (baptêmes, mariages et sépultures), indique les paroisses qui avaient à leur disposition, à la veille de la Révolution Française, un clerc laïc, susceptible d'avoir instruit une partie de la population rurale. Dans plus des deux tiers des paroisses qui, quelques années plus tard, constitueront l'arrondissement d'Arras, on trouve trace de la présence de clercs laïcs⁴⁰³.

La deuxième carte, établie d'après les indications de l'état des instituteurs dressé en l'an IX « d'après ceux envoyés par les ci-devant administrations municipales des cantons de l'arrondissement d'Arras »⁴⁰⁴, donne un aperçu de la situation scolaire, juste après la loi Daunou du 3 brumaire an IV qui laissait le nombre d'écoles à l'appréciation des administrations du département.

L'étude comparative de ces deux documents confirme « l'échec final d'une école républicaine exclusivement laïque »⁴⁰⁵. Le déclin des écoles publiques se fera à l'avantage des écoles particulières qui, durant le Directoire et le Consulat, voient leur nombre croître rapidement.

⁴⁰³. Par ailleurs nous avons confronté et alimenté nos recherches avec celles entreprises par H. DESAILLY, in *L'école élémentaire et la loi du 3 brumaire de l'an IV dans l'arrondissement d'Arras*, mémoire de maîtrise sous la direction de A. Lotin, université de Lille III, 1990, p. 218-227.

⁴⁰⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 156 : instruction publique.

⁴⁰⁵. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 306.



Multiplication des écoles particulières

En l'an VIII, dans les réponses aux « questions sur l'instruction publique »⁴⁰⁶, il est notamment indiqué qu'il « semblerait résulter [...] qu'il y aurait plus d'élèves dans les écoles primaires que dans les écoles particulières. C'est cependant le contraire ». On évalue alors le nombre des écoles particulières au double des écoles publiques dans les arrondissements de Saint-Omer et Saint-Pol.

La proportion était un peu supérieure dans l'arrondissement d'Arras où, sur les 197 instituteurs que nous avons dénombrés en l'an VIII, 133 (soit pratiquement 70 %) tenaient une école particulière et le reste, soit 64 instituteurs, une école publique.

Par ailleurs, dans ces mêmes réponses aux questions sur l'instruction publique, le nombre d'écoles particulières dans le département du Pas-de-Calais en l'an VIII et celui des élèves fréquentant ces écoles sont respectivement estimés à 800 et 12 000 alors que le réseau public aurait compté 300 écoles primaires accueillant 8 000 élèves. Arrêtons-nous un instant sur les taux d'encadrement que suggèrent ces chiffres. D'un côté, le réseau public où l'on compte en moyenne un instituteur pour 27 élèves et de l'autre, le réseau privé avec, en moyenne, un maître pour 15 élèves. Nous avons là vraisemblablement un autre motif qui, avec ceux invoqués par R. Grevet, explique l'intérêt manifesté pour les écoles particulières. En plus du fait que l'enseignement particulier ait été jugé plus rémunérateur, R. Grevet invoque les difficultés matérielles (notamment la question des bâtiments scolaires) mais aussi l'attachement du monde rural à « l'ancienne instruction », celle qui était dispensée avant la Révolution par les clercs laïcs. Que l'on nous autorise toutefois à penser que le taux d'encadrement, nettement plus favorable dans les écoles particulières, devait sans doute permettre aux maîtres d'obtenir de meilleurs résultats dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ces meilleurs résultats ont dû faire préférer l'école particulière à l'école républicaine à ceux qui pouvaient payer la rétribution scolaire. L'école républicaine où, si l'on en croit les auteurs des notices du conseil général, les livres alors en usage étaient « mal composés ou mal choisis. Ils ne répondaient guère aux besoins de l'enfance : leurs auteurs s'étaient laissé dominer par l'esprit de parti et traduisaient dans un style solennel et emphatique des idées bien au-dessus de la portée des enfants auxquels ils étaient destinés »⁴⁰⁷.

Confirmation de cette désaffection manifestée par la population rurale pour l'enseignement public est également donnée par les chiffres de l'administration. De fait, celle-ci annonçait pour le département du Pas-de-Calais, en l'an VIII, 253 instituteurs et 32 institutrices publics répartis de la manière suivante entre les six arrondissements : Arras : 35 instituteurs et 8 institutrices ; Béthune : 37 et 3 ;

⁴⁰⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 156 : questions sur l'instruction publique, an VIII.

⁴⁰⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 422-423.



Boulogne : 42 et 8 ; Montreuil : 54 et 5 ; Saint-Omer : 45 et 6 ; Saint-Pol : 40 et 2⁴⁰⁸ alors que quelques années plus tôt, en l'an III, le nombre d'enseignants publics s'élevait à 617 (308 instituteurs et 219 institutrices)⁴⁰⁹.

Au début du Consulat, régnait donc un climat de mécontentement ou de désintérêt pour l'école publique. C'est dans ce contexte d'insatisfaction que vint la législation scolaire napoléonienne bien souvent présentée comme peu favorable à l'instruction primaire.

LE TEMPS DE LA LÉGISLATION CONSULAIRE ET IMPÉRIALE

Loi du 11 floréal an X : pas d'impulsion nouvelle

Sous le Consulat fut adoptée la loi du 11 floréal de l'an X à propos de laquelle Cournot déclarait : « le législateur de 1802 eut la sagesse de s'abstenir de promesses ambitieuses ; il confia aux municipalités le choix des instituteurs, aux sous-préfets la surveillance et la direction des écoles ; mais il n'imprima pas effectivement d'impulsion nouvelle »⁴¹⁰. Avec cette loi, une école pouvait appartenir à plusieurs communes à la fois. Les maires et les conseils municipaux devaient choisir les instituteurs, leur fournir un logement ou à défaut une indemnité et fixer le taux de rétribution à faire payer par les parents. Un cinquième des enfants était dispensé de cette rétribution pour indigence⁴¹¹.

Dans une session de germinal an XII, si les membres du conseil général du Pas-de-Calais semblent satisfaits de la loi de floréal et déclarent qu'à « l'exception des petites communes que l'exiguïté de leurs moyens a réduites à l'impuissance, toutes les autres sont pourvues d'instituteurs primaires et offrent le spectacle d'une émulation qui donne les plus flatteuses espérances »⁴¹², bien vite, dès floréal de l'an XIII, ils s'empressent d'indiquer que « les écoles primaires sont établies en nombre suffisant et ont obtenu assez généralement du succès dans les villes et bourgs principaux où la population a favorisé le choix des instituteurs et offert des facilités pour leur assurer une existence convenable. Dans les petites villes et la plupart des communes rurales, les écoles primaires sont encore dans un état de langueur qui fait désirer un nouvel ordre de choses propre à faire cesser les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'instruction »⁴¹³.

Pour la plupart des conseillers généraux la loi de floréal an X n'est en fait qu'une copie de la loi Daunou du 3 brumaire an IV et ne répond que très partiellement à leurs vœux. Aussi, à maintes reprises, rappellent-ils dans les

⁴⁰⁸. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 422-423.

⁴⁰⁹. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs.....*, op. cit., p. 213.

⁴¹⁰. A. -A. COURNOT, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, 1864, p. 181-182.

⁴¹¹. *Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais*, 1807, p. 606-608.

⁴¹². *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 426-427.

⁴¹³. *Ibidem*.



procès-verbaux de séances, leur désir de voir le rétablissement des Frères de la Doctrine Chrétienne estimant que « partout où l'on a joui anciennement de l'avantage des écoles qu'ils dirigeaient [...] on ne cesse de les regretter »⁴¹⁴. Ils vont même jusqu'à se déclarer « intimement persuadé(s) que (les Frères des Ecoles Chrétiennes) opéreraient un très grand bien, surtout si, par l'effet des réunions de communes et de l'économie qui en serait la suite, on pouvait parvenir à appliquer ces bons et pieux instituteurs au service des campagnes où l'ignorance dispute si opiniâtrement le domaine qu'elle a usurpé pendant la Révolution »⁴¹⁵.

En 1806, les conseillers généraux signalent que les communes rurales éprouvent beaucoup de difficultés à remplacer ce qu'elles appelaient autrefois leurs magisters et qui « recevaient une espèce de sort de la manière dont ils appartenaient aux églises et aux fabriques »⁴¹⁶. Ils précisent que « les rétributions qui leur en revenaient leur tenaient lieu de traitement comme maîtres d'école [...], (qu') il est bien désirable que l'on puisse relever en faveur des campagnes cette espèce de cléricature (et qu') il semble que le rétablissement des fabriques en offre les moyens en ce qu'elles peuvent gager encore les instituteurs primaires pour le service des paroisses et succursales pour la rédaction de leurs actes et contribuer par là, avec les ressources municipales, à leur assurer un traitement convenable »⁴¹⁷.

A ce propos, dans l'annuaire du Pas-de-Calais de 1807⁴¹⁸, l'attention est attirée sur le fait que dans beaucoup de communes, on confond par erreur les fonctions d'instituteur primaire avec celles de clerc laïc et que si ces fonctions peuvent être cumulées par la même personne, elles n'en sont pas moins distinctes. « Celles de clerc laïc sont purement relatives à l'exercice du culte. Le clerc laïc est à la nomination du desservant ou du curé qui en rend compte à M. l'évêque. Il est en cette qualité sous la surveillance immédiate du desservant ou du curé et les autorités civiles n'ont aucun ordre à lui donner ». L'instituteur primaire, au contraire nommé par l'autorité municipale et administrative, est sous la surveillance immédiate du maire qui, au moins une fois par mois et à des époques différentes, est tenu de visiter toutes les écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats de sa commune. Ces visites, pour le législateur, ont pour but de constater le genre d'instruction qu'on y dispense, « si l'on donne pour la santé des enfants, le soin qu'exige la faiblesse de leur âge ; si la nourriture est propre et saine ; si les moyens de discipline intérieure ne présentent rien qui tende à avilir et à dégrader le caractère ; si les exercices enfin y sont combinés de manière à développer le plus heureusement possible les facultés physiques et morales »⁴¹⁹. Le maire est tenu de dresser un procès-verbal de chaque visite et d'en envoyer un exemplaire au sous-préfet. Ce dernier doit faire son rapport au préfet qui en rend

⁴¹⁴. *Ibidem.*, p. 427.

⁴¹⁵. *Ibidem.*

⁴¹⁶. *Ibidem.*

⁴¹⁷. *Ibidem.*

⁴¹⁸. *Annuaire ...*, *op. cit.*, 1807, p. 606-608.

⁴¹⁹. *Ibidem.*



compte à son tour au ministre de l'intérieur. Les sous-préfets peuvent ordonner provisoirement la fermeture des écoles ou pensionnats. En 1805, le conseil de l'arrondissement d'Arras, à l'image du conseil général, indique l'inefficacité de la loi de floréal⁴²⁰. Celle-ci sera pourtant appliquée jusqu'à la mise en place effective de l'Université impériale vers 1810.

Création de l'Université impériale : vers la centralisation et la surveillance des écoles

Avec les décrets impériaux du 10 mai 1806 et du 17 mars 1808 relatifs à la création et à l'organisation d'une université, les « petites écoles, écoles primaires, où l'on apprend à lire, à écrire, et les premières notions de calcul » y occupaient le sixième et dernier rang des établissements relevant de l'Université impériale. L'article 107 du décret du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université indiquait que celle-ci devait prendre des mesures pour que l'art d'enseigner à lire, à écrire et les premières notions du calcul ne soit exercé que par des maîtres assez éclairés pour communiquer facilement et sûrement ces premières connaissances nécessaires à tous les hommes.

A cet effet, il était prévu d'établir dans les collèges et lycées, une ou plusieurs classes normales, destinées à former les maîtres. Ce faisant, le décret reconnaissait implicitement l'une des premières causes de l'insuffisance des écoles primaires, à savoir « l'absence de maîtres qualifiés »⁴²¹. Par ailleurs, le décret du 17 mars 1808 indiquait que toutes les écoles de l'Université impériale devaient prendre pour base de leur enseignement, « les préceptes de la religion catholique ; la fidélité à l'empereur, à la monarchie impériale dépositaire du bonheur des peuples et à la dynastie napoléonienne conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les constitutions (et enfin) l'obéissance aux statuts du corps enseignant qui ont pour objet, l'uniformité de l'instruction, et qui tendent à former pour l'Etat, des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille »⁴²².

D'autre part, l'Université impériale était réglée et gouvernée par le Grand Maître. Sous l'autorité de ce dernier, nommé et révoqué par l'empereur, étaient placés les recteurs d'académie, les inspecteurs et les conseils académiques. C'est ainsi qu'en 1809 la ville de Douai fut officiellement retenue pour être le chef-lieu de l'académie comprenant les départements du Nord et du Pas-de-Calais. « C'est de ce centre que vont se diriger auprès du Grand Maître de l'Université impériale,

⁴²⁰. *Annuaire*, *op. cit.*, An XII.

⁴²¹. F. MAYEUR, *Histoire générale*....., *op. cit.*, p. 305.

⁴²². *Annuaire*, *op. cit.*, 1808, p. 568-570.



tous les détails qui concernent cette importante partie de l'administration publique »⁴²³.

Le 30 janvier 1809, Fontanes, Grand Maître de l'Université, écrivait à monseigneur de La Tour d'Auvergne, évêque d'Arras : « J'ose donc vous prier d'inviter MM. les curés à vous adresser des notes détaillées sur les maîtres d'école de leurs paroisses. Lorsque ces notes seront réunies, vous voudrez bien me les adresser avec vos propres observations. D'après ces indications, je confirmerai l'instituteur qui aura mérité votre suffrage et il recevra le diplôme qui doit l'autoriser à continuer ses fonctions ; celui qui n'offrira pas les mêmes sûretés ne recevra pas de diplôme et j'aurai soin de le remplacer aussitôt par l'homme que vous aurez jugé le plus capable »⁴²⁴.

A la suite de cette sollicitation, un « état des instituteurs du diocèse d'Arras en 1809 »⁴²⁵ fut établi. Le dépouillement de ce document exceptionnel donnant des indications sur l'âge, la profession, les disciplines enseignées, les talents et la moralité des instituteurs a permis d'obtenir une « photographie » de la situation scolaire dans l'arrondissement d'Arras au début du XIX^e siècle résumée dans les deux tableaux qui suivent.

En 1809, une situation scolaire, somme toute, loin d'être mauvaise

Le premier tableau permet d'apprécier la distribution cantonale des instituteurs par rapport au nombre de communes. Le second tableau, quant à lui, permet d'appréhender l'origine socioprofessionnelle des instituteurs.

⁴²³. *Annuaire*, *op. cit.*, 1810, p. 532-533. On y apprend d'autre part que le recteur s'appelle Taranget, qu'il est ancien professeur de la faculté de Douai et qu'il est secondé par deux inspecteurs : Lemoine pour le département du Nord et Boinvilliers pour le département du Pas-de-Calais.

⁴²⁴. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 428.

⁴²⁵. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/120 : état des instituteurs du diocèse d'Arras en 1809. Ce registre de 130 feuillets daté du 10 juin 1809 est également disponible aux Archives Nationales, F 17/10165.



Tableau 17 : situation scolaire dans l'Arrageois en 1809

Cantons	Nombre de communes	Communes pourvues d'un instituteur	Communes réunies à une autre	Communes sans maîtres
Arras-nord	11	9	-	2
Arras-sud	8	8	-	-
Bapaume	22	21	1	-
Beaumontz-les-Loges	29	24	4	1
Bertincourt	17	15	-	2
Croisilles	27	23	2	2
Marquion	17	17	-	-
Pas-en-Artois	23	21	2	-
Vimy	28	23	2	3
Vitry-en-Artois	28	23	-	5
Totaux	210	184	11	15

Tableau 18 : professions des instituteurs de l'arrondissement d'Arras en 1809

Cantons	Seulement instituteur	Instituteur + une autre profession	Clerc laïc	Instituteur et clerc laïc	Clerc laïc + une autre profession	Autres
Arras-nord	3	3	4	0	0	0
Arras-sud	1	1	2	5	0	0
Bapaume	3	3	2	5	9	2
Beaumontz-les-Loges	5	3	4	10	2	0
Bertincourt	2	3	9	4	1	0
Croisilles	6	10	0	6	0	1
Marquion	2	3	4	10	0	0
Pas-en-Artois	7	5	8	2	2	0
Vimy	2	11	2	8	1	1
Vitry-en-Artois	13	10	1	0	2	3
Totaux	44	52	36	50	17	7
Taux	21,40 %	25,20 %	17,50 %	24,30 %	8,20 %	3,40 %

Si l'on compte avec les communes non pourvues d'un instituteur celles réunies à une autre il aurait manqué 26 instituteurs. Ceci veut dire que pratiquement 90 % des communes de l'arrondissement d'Arras – sans compter les



institutrices non mentionnées dans cette enquête – étaient pourvues d'une école et d'un maître.

Au regard de ces chiffres on est en droit de supposer que la situation était loin d'être aussi catastrophique – tout au moins pour l'Arrageois – que ne le laissait entendre le conseil général dans sa session de janvier 1809 où il déclarait que « l'instruction a toujours été languissante dans ce département »⁴²⁶.

Le propos doit toutefois être nuancé. Ainsi, dans quelques communes de l'arrondissement d'Arras on dénonce le manque d'instituteurs. A Vimy, « la commune est dans le besoin de deux instituteurs parce qu'elle est peuplée »⁴²⁷. Dans le canton de Croisilles, on sollicite la délivrance d'un diplôme à deux personnes sans compétence particulière, « à raison de la rareté des instituteurs »⁴²⁸. Pour six communes de l'Arrageois, on demande le maintien des personnes faisant office d'instituteurs, « faute d'autres »⁴²⁹.

Avant la Révolution, on confiait, traditionnellement, les fonctions d'enseignant au clerc laïc. Dans l'état de 1809, cette situation perdure pour un enseignant sur deux (103 sur 206). Les cantons d'Arras-sud, de Bapaume, de Beaumetz-les-Loges, de Bertincourt et de Marquion manifestent tout particulièrement un attachement pour ce mode de fonctionnement.

Le préfet Lachaise, dans sa circulaire du 15 novembre 1811, dénonce cet état de faits et juge utile de préciser que « celui qui réunit les talents, les connaissances et la moralité nécessaires pour remplir les fonctions importantes d'instituteur peut bien exercer celles de clerc, mais on peut être un très bon clerc sans avoir les qualités requises pour l'enseignement ; un clerc ou magister n'est donc pas nécessairement maître d'école et lorsqu'on veut confier les deux fonctions au même individu, on doit chercher le clerc dans l'instituteur et non pas l'instituteur dans le clerc »⁴³⁰.

Plus d'un instituteur sur trois (36,80 %) est obligé d'exercer une double voire triple profession. Il faut dire qu'avec leurs maigres rétributions d'écolage, les maîtres d'école ne peuvent guère subsister, Ainsi, à Willerval, dans le canton de Vimy, « il n'y a qu'une institutrice parce que le clerc n'étant pas payé et que les enfants sont très pauvres, il ne veut pas exercer sans un sort fixé »⁴³¹. Cela n'est toutefois pas sans conséquences sur la qualité de l'enseignement. On reproche ainsi à l'instituteur de Feuchy (canton d'Arras-sud), clerc laïc et ménager de ne « tenir école que l'été »⁴³²; à l'instituteur d'Achiet-le-Grand (canton de Bapaume), clerc laïc et mulquinier de ne la tenir que l'hiver. Afin d'éviter ce genre de désagrément, au Transloy (canton de Bapaume), « les habitants ont nommé deux instituteurs pour

⁴²⁶. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 279.

⁴²⁷. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/120 : état des instituteurs du diocèse d'Arras en 1809.

⁴²⁸. *Ibidem*.

⁴²⁹. *Ibidem*.

⁴³⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....*, *op. cit.*, p. 431

⁴³¹. Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/120 : état des instituteurs, *op. cit.*

⁴³². *Ibidem*.



que l'école ne soit jamais interrompue »⁴³³. A Beaumont (canton de Vimy), le clerc, instituteur, greffier, receveur de l'octroi et de la commune est « noté pour un refus parce qu'il a trop d'occupations et d'emplois »⁴³⁴. De même, à Sailly-en-Ostrevant (canton de Vitry-en-Artois), le desservant « offre un meilleur sujet [...] qu'il serait sage de préférer (au clerc laïc qui) tient un labour de deux chevaux »⁴³⁵.

Sur les 206 instituteurs exerçant dans les communes de l'Arrageois, 166 (soit plus de 80 %) sont « notés bons »⁴³⁶. Tous sont réputés enseigner la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme. Certains ont des compétences plus importantes. Ainsi l'instituteur de Berneville (canton de Beaumetz-les-Loges), « clerc laïc et prêtre non employé peut même enseigner le latin »⁴³⁷ tout comme celui de Vimy, prêtre marié et chef de pension. A Hermies (canton de Bertincourt), l'instituteur, maître de pension ex-bénédictin et prêtre marié est « en raison de sa conduite actuelle, de son savoir et de sa réputation noté pour recevoir un diplôme parce qu'il est le plus éclairé du canton »⁴³⁸. A Bienvillers-au-Bois (canton de Pas-en-Artois), le clerc laïc arpenteur est « noté bon d'autant plus qu'il peut apprendre à ses élèves la géométrie »⁴³⁹.

Seulement un peu plus de 8 % des instituteurs sont déclarés par les curés comme étant mauvais ou nuls. A Bus (canton de Bertincourt), le desservant dénonce l'insuffisance du clerc laïc et présente deux candidats. A Hendecourt-les-Cagnicourt (canton de Vitry-en-Artois), comme l'instituteur percepteur « ne sait pas l'orthographe et qu'il s'occupe plus d'affaires que de son école, il semble qu'il ne mérite point de diplôme »,⁴⁴⁰ Dans la même commune, le deuxième instituteur occupant accessoirement les fonctions d'arpenteur est « noté mauvais soit pour son inconduite, soit parce qu'il fait son école par son fils qui ne sait pas seulement lire »⁴⁴¹.

En définitive, au moment de la création de l'Université impériale, la situation scolaire artésienne pouvait paraître, somme toute, convenable : pratiquement 9 communes sur 10 étaient pourvues d'un instituteur, la plupart du temps capable d'enseigner à lire, à écrire et à compter. Ce n'est pourtant pas l'avis des auteurs des notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département. Ceux-ci estiment en effet que « les maîtres qui avaient été examinés par les jurys d'instruction, puis choisis par les maires et les conseils municipaux

⁴³³. *Ibidem.*

⁴³⁴. *Ibidem.*

⁴³⁵. *Ibidem.*

⁴³⁶. *Ibidem.*

⁴³⁷. *Ibidem.*

⁴³⁸. *Ibidem.*

⁴³⁹. *Ibidem.*

⁴⁴⁰. *Ibidem.*

⁴⁴¹. *Ibidem.*



antérieurement à la constitution de l'Université, n'offraient que de médiocres garanties de savoir et d'aptitude »⁴⁴².

De ce fait, la période qui va suivre connaîtra un renforcement de la centralisation et de la surveillance des écoles.

Entre 1810 et 1815, renforcement de la centralisation et de la surveillance des écoles

En février 1810, le Grand Maître de l'Université chargea Taranget, recteur de l'académie de Douai de se renseigner sur le mérite des instituteurs en exercice et de désigner ceux qui pouvaient être maintenus. Les instituteurs devaient être examinés par un fonctionnaire de l'enseignement (professeur de lycée ou principal de collège) délégué à cet effet par le recteur. D'autre part ils devaient « prouver leur bonne conduite » en produisant « des certificats de MM. les maire, curé ou desservant du lieu de leur domicile »⁴⁴³. A la suite de cette enquête, le recteur accorda des « autorisations provisoires » et le Grand Maître à qui était réservée, par décret du 5 novembre 1811, l'institution des maîtres, donna les autorisations définitives.

Lachaise, préfet du Pas-de-Calais « avait activement secondé l'action du recteur et donné des instructions très précises et très fermes aux maires des communes sur la question du choix des instituteurs et sur les moyens de favoriser le développement de l'enseignement primaire »⁴⁴⁴.

Après avoir constaté le mauvais état de l'instruction et en avoir signalé les principales causes, le préfet Lachaise rappelait dans sa circulaire du 15 novembre 1811 que « nul ne peut se livrer à l'enseignement sans l'autorisation du recteur de l'académie » ; que « cette défense s'applique aux clercs dits magisters comme à tous les individus et même aux femmes » ; que, par ailleurs, « aucune école particulière ou communale ne peut exister sans l'autorisation de son excellence le Grand Maître de l'Université » et que « la délibération du conseil municipal n'est que simple présentation et non une nomination ; les maires ne peuvent autoriser aucun citoyen à tenir école »⁴⁴⁵.

Enfin, pour en terminer avec cette importante circulaire, le préfet recommandait aux maires de prendre toutes les dispositions nécessaires pour procurer ou conserver à la commune un bon instituteur ; pour faire fermer les écoles non autorisées et empêcher qu'il ne s'en établisse de nouvelles sans autorisation ; pour fournir à l'instituteur primaire un logement, un jardin et les

⁴⁴². *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit., p. 430.*

⁴⁴³. *Ibidem.*

⁴⁴⁴. *Ibidem*, p. 431.

⁴⁴⁵. *Ibidem.*



emplacements convenables pour les écoles ou une indemnité suffisante et honnête proportionnée aux ressources de la caisse municipale⁴⁴⁶.

Ces directives émanant tant du recteur que du préfet confirment bien la volonté de centralisation, la volonté de faire du chef-lieu d'académie « le centre où tous les objets d'instruction publique, sous le double rapport de l'enseignement et de l'administration, vont désormais se rattacher et se réunir [...] le centre (duquel) vont se diriger auprès du Grand Maître de l'Université impériale, tous les détails qui concernent cette importante partie de l'administration publique »⁴⁴⁷.

Quel impact cette volonté de renforcer la centralisation et la surveillance des écoles a-t-elle eu dans l'arrondissement d'Arras ? Pour apprécier celui-ci étudions l'évolution du réseau scolaire artésien de l'an VIII à la fin de l'Empire. Cette étude permettra de faire un premier bilan des acquis scolaires et de vérifier, si au niveau local, l'Empire a réellement été « une période d'inaction pour l'instruction primaire ».⁴⁴⁸

Quel réseau scolaire artésien à la fin de l'Empire ?

Le tableau qui suit présente l'évolution du nombre d'instituteurs publics et particuliers ainsi que celle du nombre de communes sans instituteurs entre l'an VIII et 1815.

Tableau 19 : écoles et instituteurs dans l'arrondissement d'Arras de l'an VIII à 1815

Cantons	Instituteurs publics			Instituteurs particuliers			Total instituteurs				Communes sans instituteurs			
	An VIII	1813	1815	An VIII	1813	1815	An VIII	1809	1813	1815	An VIII	1809	1813	1815
Arras-N	2	12	13	4	19	19	6	10	31	32	6	2	3	2
Arras-S	4	7	7	2	0	0	6	9	7	7	4	0	1	2
Bapaume	2	20	20	13	3	3	15	24	23	23	12	1	4	3
Beaumont	8	28	28	17	1	1	25	24	29	29	12	5	1	0
Bertincourt	6	12	12	22	6	8	28	19	18	20	6	2	5	3
Croisilles	10	23	23	22	1	2	32	23	24	25	12	4	5	1
Marquion	5	17	18	26	3	3	31	19	20	21	5	0	1	0
Pas	5	22	21	13	4	4	18	24	26	25	8	2	1	0
Vimy	19	22	26	6	9	9	25	25	31	35	12	5	4	2
Vitry	3	20	24	8	3	3	11	29	23	27	22	5	6	3
Totaux	64	183	192	¹³³ 49	52	52	197	206	232	244	99	26	31	16

⁴⁴⁶. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit., p. 431.*

⁴⁴⁷. *Annuaire, op. cit., 1810, p. 532-533.*

⁴⁴⁸. F. MAYEUR, *Histoire générale....., op. cit., p. 299.*



Ces chiffres confirment bien l'émergence, durant le Directoire, d'un secteur privé actif composé de 133 instituteurs particuliers – contre 64 instituteurs publics⁴⁴⁹ – qui va occuper le vide laissé par l'enseignement public. Ce dernier, avec la mise en place de l'Université impériale et les efforts du recteur de l'académie de Douai pour organiser l'enseignement primaire, voit ses effectifs s'accroître passant de 64 instituteurs en l'an VIII à 183 en 1813 et 192 en 1815.

L'enseignement public reconquiert ainsi l'espace abandonné, durant le Directoire, aux écoles particulières, les effectifs de celles-ci passant de 133 instituteurs en l'an VIII à 49 en 1813 et 52 en 1815. Cette stabilisation des effectifs indique que le secteur privé est bel et bien né et répond manifestement à une demande de la population rurale artésienne.

Malgré cette réactivation de l'enseignement public, les conseillers généraux du Pas-de-Calais, dans leur session d'octobre 1814, dénoncent l'abandon où semble être restée l'instruction dans les écoles rurales⁴⁵⁰.

La situation scolaire de 1813 – laissant apparaître 31 communes rurales de l'arrondissement d'Arras sans instituteur, contre 26 en 1809 – semble confirmer le bien-fondé d'une telle critique. En réponse à celle-ci, le recteur Taranget déclare « avoir renouvelé l'enseignement primaire dans un grand nombre de communes [...] avoir remplacé de très mauvais sujets, par des maîtres estimables et instruits »⁴⁵¹.

L'annuaire statistique du département du Pas-de-Calais de l'année 1816 n'indiquant plus, pour 1815, que 16 communes de l'Arrageois dépourvues de maîtres d'école, semble donner raison au recteur Taranget et nous autorise à croire que la critique formulée par les conseillers généraux était fort sévère et avant tout dirigée contre un fonctionnaire nommé par le pouvoir impérial déchu⁴⁵².

Telle était la situation à la fin de l'Empire. Dans les décennies qui arrivaient, l'école allait être l'objet d'enjeux politiques et religieux et devenir une affaire d'Etat⁴⁵³.

⁴⁴⁹. *L'annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais de l'an X*, p. 224 et l'ouvrage *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 422-423 sont un peu en dessous de nos estimations puisqu'ils annoncent pour l'an VIII, 43 instituteurs et institutrices publics en activité.

⁴⁵⁰. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 297-298.

⁴⁵¹. *Ibidem*, p. 299. Par ailleurs, en 1825, alors que les écoles primaires sont placées sous la surveillance et l'autorité de l'évêque, le recteur Taranget écrit à ce dernier : « Vous me permettrez de revenir quelquefois aux souvenirs de mon expérience, aux plans ou plutôt aux efforts constants que je faisais pour la prospérité de cette importante partie de l'instruction publique ». (Arch. diocésaines d'Arras, 3Z1/475).

⁴⁵². Dans l'ouvrage *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 433-434, on peut lire que « dans les délibérations du conseil général du Pas-de-Calais des premières années de la Restauration, après s'être attaqué au régime impérial que l'on glorifiait quelques années auparavant, on s'adresse en 1816 à l'homme de toutes les vertus pour qu'il fasse reflourir les principes de la morale chrétienne ».

⁴⁵³. Pour reprendre le titre de l'ouvrage de C. Nique, *Comment l'école devint une affaire d'Etat*, *op. cit.*,



COMMENT L'ÉCOLE DEVINT UNE AFFAIRE D'ÉTAT

Entre 1815 et 1833, date à laquelle, avec la loi Guizot, l'Etat interviendra dans l'organisation de l'enseignement élémentaire⁴⁵⁴, se succèdent plusieurs ordonnances qui sont étroitement liées aux alternances politiques. Si l'on en croit les auteurs des notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais⁴⁵⁵, l'ordonnance de 1816 – dont certaines dispositions furent abrogées par celle de 1824 puis rétablies par celle de 1828 – semble avoir marqué l'histoire du département du Pas-de-Calais.

Quel était le contenu de cette ordonnance ? Passons-le rapidement en revue avant d'en évaluer l'impact local qualitatif et quantitatif.

L'ordonnance du 29 février 1816 : un texte fondateur à l'esprit fort peu libéral ?

Pour F. Mayeur, l'ordonnance du 29 février 1816 est couramment représentée comme l'un des textes fondateurs de l'enseignement public au XIX^e siècle⁴⁵⁶.

C. Nique partage ce point de vue mais estime toutefois que la longueur du texte constitué de quarante-deux articles peut faire douter de l'esprit libéral et trahit la volonté d'organiser et d'administrer plus que d'impulser⁴⁵⁷. Qu'en est-il exactement ? Que contient cette ordonnance qui soit à la fois fondateur et peu libéral ?

En affirmant dans l'article 14 que « toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfants qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfants indigents la reçoivent gratuitement », l'ordonnance de 1816 affirme le principe d'obligation scolaire qui ne connaîtra sa pleine application que beaucoup plus tard car il ne s'impose pas encore aux individus mais uniquement aux communes. En cela il est fondateur.

Il l'est moins quand il reprend l'idée des jurys d'instruction de l'époque révolutionnaire et celle de l'examen des instituteurs par un fonctionnaire de l'enseignement de l'époque impériale. Cependant, le fait de dépasser ces principes et d'exiger que les maîtres soient titulaires d'un brevet de capacité délivré par le recteur, après examen passé devant un fonctionnaire de l'instruction publique, n'en constitue pas moins un progrès par rapport à la période antérieure où certains maîtres présentaient des compétences limitées.

Les brevets de capacité sont au nombre de trois, selon l'étendue des connaissances. Le troisième degré ou degré inférieur exige de savoir « suffisamment lire, écrire et chiffrer » ; le second, correspondant à peu près à

⁴⁵⁴. Y. GAULUPEAU, *La France à l'école.....*, op. cit., p. 72.

⁴⁵⁵. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 432-447.

⁴⁵⁶. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, op. cit., p. 308.

⁴⁵⁷. C. NIQUE, *Comment l'école.....*, op. cit., p. 23.



l'enseignement tel que le donnent les Frères des Ecoles Chrétiennes, y ajoute l'orthographe, la calligraphie et le calcul. Le premier degré, quant à lui, exige de leurs titulaires qu'ils maîtrisent la grammaire et l'arithmétique ainsi qu'un peu de géographie et d'arpentage.

Le « libéralisme surveillé »⁴⁵⁸, pour C. Nique, se traduit par la mise en place d'un comité de surveillance dans chaque canton. Ce comité cantonal « de surveillance et de charité » formé du curé du canton, du juge de paix et de quelques autres membres⁴⁵⁹ est chargé de veiller au maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement religieux, à l'observation des règlements et à la réforme des abus. Il est également chargé de faire connaître les besoins des écoles et d'en faire créer là où il n'y en a pas. Les agents de surveillance de chaque école sont le curé et le maire de la commune.

Pour F. Mayeur, il n'y a là rien de très neuf : « ce qui était déjà l'usage devient institution. L'Etat, qui sous l'Empire s'était déchargé de l'instruction primaire sur les collectivités locales, confie plus précisément celle-ci aux notables et au clergé »⁴⁶⁰.

Toutefois, pour la première fois⁴⁶¹ l'Etat décide de consacrer une partie de son budget pour composer des ouvrages scolaires, établir des « écoles modèles » pour diffuser les bonnes méthodes et récompenser les bons maîtres.

Dans le préambule de l'ordonnance de 1816, le roi affirme « qu'il est persuadé qu'un des plus grands avantages que nous puissions procurer à nos sujets est une instruction convenable à leurs conditions respectives [...] instruction fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale ».

En mai 1816, Taranget, recteur de l'académie de Douai déclare à Mgr de la Tour d'Auvergne : « Sa majesté a voulu ramener enfin l'éducation publique à ses véritables garanties, en l'établissant sur la pierre ferme de la religion »⁴⁶². Ce à quoi, l'évêque d'Arras répondra : « les beaux sentiments exposés dans (votre) lettre [...] me donnent l'assurance que les jeunes gens de mon diocèse recevront dans toutes les écoles une instruction, une éducation chrétienne conformément aux intentions de notre auguste et religieux souverain [...]. Vous avez recommandé, dans toutes les circonstances, aux conseils municipaux de ne vous proposer pour instituteurs que des sujets vertueux et édifiants. Plusieurs maires n'ont pas pris autant d'intérêt que vous pour l'avantage de leurs propres enfants, ils vous ont présenté des hommes qui manquaient des qualités que doit avoir un bon maître d'école. Messieurs les curés qui ont aujourd'hui la surveillance et la tenue des écoles empêcheront à l'avenir les mauvais choix et remédieront aux abus. De mon

⁴⁵⁸. C. NIQUE, *Comment l'école.....*, op. cit., p. 25.

⁴⁵⁹. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 432.

⁴⁶⁰. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, op. cit., p. 309.

⁴⁶¹. C. NIQUE, *Comment l'école.....*, op. cit., p. 24.

⁴⁶². Arch. diocésaines d'Arras, 3 Z1/474 : ordonnances royales concernant l'instruction primaire de 1816 à 1828.



côté, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour contribuer au grand bien de la jeunesse »⁴⁶³. Ce sont pour l'essentiel les orientations de l'ordonnance de 1816⁴⁶⁴. Malheureusement, les rares éléments statistiques dont nous disposons pour la Restauration ne permettent pas d'évaluer de manière vraiment objective son impact dans l'Arrageois.

Au niveau local, des effets difficilement quantifiables

De fait, les annuaires statistiques du Pas-de-Calais disponibles uniquement pour les années 1820 à 1823 et 1828 ne fournissent pas de chiffres qui permettraient de mettre en œuvre une étude comparative avec la période impériale. Seul l'annuaire de 1820⁴⁶⁵ évoque l'émergence de l'enseignement mutuel dans le département et la création de 9 écoles de ce type dont deux dans l'arrondissement d'Arras (une à Arras et une à Saint-Laurent-Blangy)⁴⁶⁶.

Les auteurs des notices rédigées à la demande du conseil général déplorent également l'absence de chiffres mais proposent toutefois un tableau statistique à considérer avec une grande prudence⁴⁶⁷.

⁴⁶³. *Ibidem*.

⁴⁶⁴. L'ordonnance du 8 avril 1824 placera les instituteurs et les écoles sous la tutelle du clergé. Le recteur n'a plus désormais qu'un rôle secondaire : délivrer les brevets de capacité. L'évêque a un rôle essentiel : pour les écoles recevant des dotations et accueillant gratuitement cinquante élèves, il préside un comité chargé de recruter le maître et de le faire inspecter ; pour les autres écoles, il n'y a pas de comité et l'évêque assume seul les pouvoirs. L'ordonnance du 21 avril 1828 abroge celle de 1824 et rétablit celle de 1816.

⁴⁶⁵. *Annuaire*, *op. cit.*, 1820, p. 189-192.

⁴⁶⁶. *Ibidem*, p. 432-444 . Par ailleurs cet annuaire indique les principes pédagogiques de ce mode d'enseignement que nous avons déjà évoqués et sur lesquels il est donc inutile de revenir.

⁴⁶⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 440-441. Il y est notamment indiqué : « A différentes reprises, le gouvernement pour se rendre compte des effets de l'ordonnance de 1816, demanda aux préfets des renseignements statistiques sur les écoles primaires. Mais ces renseignements ne furent pas produits régulièrement ou furent donnés d'une manière incomplète. La seule statistique que nous ayons pu reconstituer antérieurement à celle de 1829 qui a été publiée par le ministère, date de l'hiver 1820-1821. Nous la donnons telle que nous l'avons recueillie en faisant toutes réserves sur son exactitude étant donné la méthode employée et les divergences d'appréciation des agents chargés d'en centraliser les éléments ».



Tableau 20 : situation scolaire en 1820-1821 dans le département du Pas-de-Calais

Arr. ^t	Nombre de communes	Nombre d'écoles				Nombre d'enfants scolarisables			Nombre d'enfants scolarisés			
		Mu.	In.	Si.	T ^{al}	Gar.	Fil.	T ^{al}	Gar.	Fil.	T ^{al}	Ca. ^{té}
Arras	211	3	247	12	262	11025	8660	19685	7651	4494	12145	17567
Béthune	143	2	172	2	176	7579	5995	13574	5067	3737	8804	11216
Boulogne	110	1	122	4	127	5655	4903	10558	4422	2960	7382	7665
Montreuil	142	2	119	-	121	6315	6073	12388	3584	3257	6841	12300
St - Omer	130	2	118	20	140	6225	4987	11212	5011	3622	8633	11455
St - Pol	193	2	179	7	188	6281	5446	11727	4808	3871	8679	12124
Totaux	931	12	957	45	1014	43080	36064	79144	30543	21941	52484	72327

Légende : Arr.^t : arrondissement ; Mu. : mutuelle ; In. : individuelle ; Si. : simultanée ; T^{al} : total ; Gar. : garçons ; Fil. : filles ; Ca.^{té} : capacité d'accueil.

Cette statistique, même si elle doit être considérée avec une grande prudence⁴⁶⁸, n'en présente pas moins d'intérêt de par sa cohérence interne et les écarts qu'elle révèle d'un arrondissement à un autre.

L'arrondissement d'Arras, avec un taux de 519 pour mille, est le dernier en matière de scolarisation féminine. Il est suivi de près par l'arrondissement de Montreuil qui affiche un taux de 536 pour mille. On retrouve ici l'influence des activités proto-industrielles textiles grosses consommatrices de main-d'œuvre féminine.

Par ailleurs, cette statistique permet de confirmer la faible pénétration de la méthode mutuelle dans les pratiques pédagogiques des maîtres du département en général et de l'Arrageois en particulier ainsi que la survie de la vieille méthode individuelle d'Ancien Régime.

Par comparaison avec l'état des lieux de 1815 où l'on dénombrait 244 écoles, la situation scolaire se serait améliorée, le nombre d'écoles étant en 1820-1821 de 262. Toutefois, ce nombre devait être encore insuffisant puisque le tableau statistique indique qu'auraient pu être accueillis 17 567 élèves sur 19 685 susceptibles de fréquenter les écoles primaires (soit une capacité d'accueil de moins de 90 %).

Pourtant, malgré cette situation, somme toute, loin d'être mauvaise, les conseillers généraux, appellent de tous leurs vœux, dans toutes les villes et communes importantes du département, l'installation des Frères des Ecoles Chrétiennes, « ces saints hommes aux cheveux gras, aux grands chapeaux, qui n'ont aucune attribution, qui instruisent les pauvres pour l'amour de Dieu, qui n'apprennent aux enfants qu'à louer Dieu, à aimer le roi, à respecter les parents, à lire, à écrire, à compter (et qui) ne formeront pas de sujets pour être généraux ou

⁴⁶⁸. Voir à ce propos l'étude comparative proposée dans la thèse *Facteurs d'alphabétisation....*, op. cit., p. 339 et notamment le fait que la population scolarisable dans cette statistique soit de 79 144 alors que des travaux récents l'estiment à 121 200.



académiciens »⁴⁶⁹. Les conseillers généraux tiennent même des propos empreints, pour le moins, d'un certain malthusianisme quand ils s'interrogent sur la nécessité qu'a « le fils d'un paysan ou d'un artisan (d'apprendre) ce qu'il faut savoir pour être tout cela (entendons académicien ou général) » et affirment que « le peuple n'a besoin que de connaissances bornées ; celles qui sont indispensables à sa profession sont les seules qui soient de mise pour lui. Le strict nécessaire en sciences est tout ce qu'il est bon de lui montrer, le reste est toujours superflu et souvent dangereux »⁴⁷⁰.

Faut-il voir derrière cette remarque des conseillers généraux leur volonté de maintenir un certain conservatisme social ? la critique du régime impérial dont la politique scolaire favorisait les élites ? ou tout simplement la volonté de doter le peuple des campagnes d'un viatique de savoirs ?

Toujours est-il qu'ils réclament les Frères des Ecoles Chrétiennes estimant qu'ils « sont les seuls maîtres dont aient besoin les neuf dixièmes de la population de la France »⁴⁷¹. L'appel des conseillers généraux sera partiellement entendu : deux établissements scolaires dirigés par les Frères des Ecoles Chrétiennes sont fondés en 1820 à Arras et Bapaume⁴⁷². D'autre part, les associations religieuses enseignantes pour les filles commencent à s'installer dans l'Arrageois alors que l'ordonnance de 1816 est restée muette sur leur enseignement.

De fait, le seul article qui ait trait à cet enseignement consiste à défendre la réunion des filles et des garçons. Le recteur de l'Académie de Douai, prévenu sans doute que des instituteurs continuent à recevoir simultanément les enfants des deux sexes dans leurs écoles, menace les contrevenants d'user à leur égard de mesures de rigueur et prend, à la date du premier décembre 1818, un arrêté réglant les conditions dans lesquelles les garçons et les filles recevront séparément l'instruction⁴⁷³.

D'autre part, l'ordonnance de 1816 met en place les comités cantonaux chargés de surveiller l'instruction primaire. Dès le 28 mai 1816, le préfet du Pas-de-Calais arrête la composition de ces comités et décide qu'ils seront installés, dans leurs fonctions, dès le premier juillet suivant⁴⁷⁴.

⁴⁶⁹. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 434 .

⁴⁷⁰. *Ibidem*.

⁴⁷¹. *Ibidem*.

⁴⁷². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 124 : écoles des Frères de la doctrine chrétienne.

⁴⁷³. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 442. Cet arrêté stipule notamment, dans l'article premier, que dans toutes les communes où il n'y a pas d'institutrice, l'instituteur fera une classe séparée pour les garçons et une pour les filles. L'article deux précise, quant à lui, qu'en hiver la classe sera de 2 heures le matin et autant le soir pour les garçons et d'une heure pour les filles. En été, elle sera de deux heures et demie pour les garçons et une heure et demie pour les filles. Entre la sortie des uns et l'arrivée des autres, l'instituteur aura soin qu'il y ait au moins une moitié de quart d'heure d'intervalle.

⁴⁷⁴. *Ibidem*, p. 433.



Quel rôle ont-ils joué ? Il serait fort hasardeux de vouloir répondre à cette question en l'absence de documents. Cette dernière autorise toutefois à penser qu'ils ont fonctionné très irrégulièrement. Preuve en est qu'ils seront remplacés, en 1828, par les comités d'arrondissement car « on espère ainsi trouver plus facilement des membres compétents et dynamiques »⁴⁷⁵. C'est ainsi que le 21 juillet 1828, est installé le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras pour la surveillance de l'instruction primaire. Dès son installation, celui-ci fournit au recteur de l'académie de Douai des états statistiques comportant des indications sur le nombre d'instituteurs et d'institutrices autorisés, le degré de leur brevet de capacité ainsi que la méthode d'enseignement suivie par chacun d'eux. Seul l'état statistique du canton de Marquion⁴⁷⁶ a pu être retrouvé. Ce dernier, en donnant une « photographie » du canton qui fermera la marche de l'alphabétisation en 1896-1905, permet de se faire une idée de la situation scolaire à la veille de la loi Guizot.

Tableau 21 : situation scolaire dans le canton de Marquion en 1829

Communes	Nombre d'instituteurs	Brevets de capacité			Méthodes d'enseignement		
		Premier degré	Deuxième degré	Troisième degré	individuelle	simultanée	mutuelle
Baralle	1			X	X		
Bourlon	1				X		
Buissy	1		X		X		
Ecourt-St-Quentin	2		X		X		X
Epinoy	1			X	X		
Graincourt	3			X X	X X X		
Inchy	2			X	X X		
Lagnicourt	1			X		X	
Marquion	1			X		X	
Oisy-le-Verger	2				X X		
Palluel	1			X	X		
Pronville	1		X			X	
Quéant	3		X X	X	X		X
Rumaucourt	1			X	X		
Sains	1			X	X		
Sauchy-Cauchy	1			X	X		
Sauchy-Lestrée	1			X	X		
Totaux	24	0	5	13	18	3	2

⁴⁷⁵. C. NIQUE, *Comment...*, op. cit., p. 53. Par ailleurs, F. Mayeur in *Histoire générale...*, op. cit., p. 320, signale que « beaucoup des comités d'avant 1833 n'avaient eu d'existence que formelle ».

⁴⁷⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, arch. communales déposées, 638 R1: commune d'Oisy-le-Verger, pièces diverses relatives à l'enseignement.



A l'évidence cette statistique montre la faiblesse des compétences des instituteurs du canton de Marquion qui ont, pour la plupart d'entre eux, les compétences minimales requises par l'ordonnance de 1816 pour enseigner. Une forte majorité des maîtres ne possèdent que le brevet de capacité de troisième degré exigeant uniquement de savoir « suffisamment lire, écrire et chiffrer »⁴⁷⁷.

Peu de maîtres possèdent celui de deuxième degré ajoutant aux compétences précédentes l'orthographe, la calligraphie et le calcul. Quant à celui du premier degré, y ajoutant la grammaire, l'arithmétique et un peu de géographie et d'arpentage, aucun instituteur du canton de Marquion n'en est pourvu.

Ceci semble bien confirmer le fait que l'ordonnance de 1816 voulait, en distinguant trois degrés, « s'adapter à la médiocrité générale »⁴⁷⁸. D'autre part, dans cet état statistique il n'est nullement fait mention de l'existence d'institutrices. Le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras, dans sa séance du 13 mai 1829, signalera le « défaut d'institutrices dont le nombre est infiniment petit parce que la plupart des communes n'accordent aucune indemnité à ces dernières qui méritent autant que les instituteurs d'être encouragées »⁴⁷⁹.

En définitive que penser de la situation scolaire artésienne qui fait suite à l'ordonnance de 1816 ? En écrivant que « quoi que l'on puisse penser de l'esprit qui anime l'ordonnance de 1816, on doit admettre que des progrès – dans les idées toutefois bien plus que dans les faits – furent accomplis dès les premières années de la Restauration »⁴⁸⁰ les auteurs des notices pour le conseil général résumant bien la situation scolaire, au tournant des années 1830 : ni bonne, ni mauvaise. C'est dans ce contexte que la loi Guizot est votée.

Loi Guizot : vers une école d'Etat

Avec la loi Guizot du 28 juin 1833, l'Etat intervient dans la direction de l'instruction primaire⁴⁸¹. Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se

⁴⁷⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 455. On peut y lire qu'avant la loi Guizot « un grand nombre d'instituteurs du Pas-de-Calais possédaient simplement le brevet du troisième degré institué en 1816. Quoiqu'il fût très incomplet et n'impliquât que des connaissances très sommaires, devait-on exiger son remplacement ? »

⁴⁷⁸. Y. GAULUPEAU, *La France à l'école....*, op. cit., p. 68.

⁴⁷⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018 : *délibérations....*, op. cit.

⁴⁸⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 443.

⁴⁸¹. Pour C. NIQUE in *Comment...*, op. cit., p. 117-118, l'Etat intervient dans la définition du brevet de capacité, la nomination des membres chargés de le faire passer, la constitution des commissions d'examen d'entrée et de sortie des écoles normales, la participation au comité local (par le biais du maire, fonctionnaire nommé). Par ailleurs l'Etat domine majoritairement le comité d'arrondissement (où siègent notamment le préfet, le procureur, le maire, un ministre de chaque culte, les conseillers généraux résidant dans l'arrondissement et les conseillers d'arrondissement). De plus il fixe le traitement des instituteurs et oblige les communes à le verser et enfin il fixe avec précision le fonctionnement des écoles. Pour C. Nique, avec la loi Guizot, l'école devient réellement une affaire d'Etat.



réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire⁴⁸². Dans celle-ci, on y enseigne nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

« A l'encontre de l'ordonnance de 1816, (la loi de 1833) marque avec précision les obligations financières incombant à la famille, à la commune, au département et à l'Etat. A côté de la rétribution scolaire payée par les familles suivant un taux fixé par les conseils municipaux, les communes n'ayant pas des revenus ordinaires suffisants devaient pourvoir aux dépenses de local et de traitement par une imposition spéciale [...]. Le département venait en aide aux communes pauvres au moyen de ressources ordinaires et à défaut par une imposition spéciale [...]. L'Etat intervenait enfin, lorsque la nécessité en était établie par des subventions prélevées sur le crédit inscrit annuellement au budget pour le service de l'instruction primaire »⁴⁸³.

Par ailleurs, avec l'article 3 stipulant que l'instruction primaire est privée ou publique, « la liberté de l'enseignement est proclamée »⁴⁸⁴.

Pour améliorer la formation des maîtres, tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins.

L'Etat intervient également dans le débat pédagogique : Guizot crée, en 1832, la revue « Le manuel général de l'instruction primaire », bulletin quasi officiel qui fera connaître à la France entière les décisions et les orientations ministérielles. C'est ainsi « qu'au grand désappointement des tenants de l'école mutuelle, Guizot tranche en faveur de la méthode simultanée, héritée des Frères des Ecoles Chrétiennes »⁴⁸⁵. Pour unifier l'instruction du peuple, Guizot fait rédiger et diffuser une série de manuels.

Enfin dernière pierre à l'édifice scolaire, pour stimuler le zèle des instituteurs⁴⁸⁶, le corps des inspecteurs primaires est créé en 1835. L'ordonnance de 1816 avait créé un comité cantonal et des surveillants spéciaux (curé, maire) pour chaque commune. La loi de 1833 met en place un comité local comprenant le maire, le curé et des membres désignés par le comité d'arrondissement. Ce dernier,

⁴⁸². L'article 1 de la loi Guizot prévoit que l'instruction primaire peut être également supérieure. Celle-ci ne concerne que les communes chefs-lieux de départements et celles dont la population excède six mille âmes. Dans ces communes une école primaire supérieure est ouverte (article 10). Dans l'arrondissement d'Arras, une seule école de ce type fonctionnera dans la ville d'Arras.

⁴⁸³. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 450.

⁴⁸⁴. *Ibidem*, p. 447.

⁴⁸⁵. Y.GALUPEAU, *La France à l'école....., op. cit.*, p. 72.

⁴⁸⁶. C. NIQUE in *Comment....., op. cit.*, p. 165, indique que dans les archives parlementaires on peut lire ce commentaire très explicite sur le rôle que devait jouer l'inspecteur : « l'instituteur, sachant qu'un homme compétent, qui ne s'occupe que d'instruction élémentaire, arrivera tous les ans pour examiner comment il se conduit, craindra le blâme de cet homme et cherchera à mériter ses louanges [...]. La visite de l'inspecteur lui inspirera le zèle dont il a besoin et qu'il ne peut puiser dans le sein même de la localité ».



présidé par le préfet ou le sous-préfet, « nomme sur présentation du conseil municipal, réprimande, suspend ou révoque les instituteurs communaux »⁴⁸⁷. D'autre part, Guizot « ne séparait pas l'enseignement religieux de l'instruction morale mais en agissant ainsi, il ne faisait que répondre au sentiment général. S'il maintenait les ecclésiastiques dans les comités scolaires, le clergé ne pouvait cependant plus y exercer d'action prépondérante et son autorité cessait d'être toute puissante dans l'école »⁴⁸⁸.

Voici donc les grands principes de la loi Guizot qui, de toute évidence, on l'a vu, faisaient de l'école une affaire d'Etat. Comment les pouvoirs locaux ont-ils relayé ces principes ? Quel impact ces derniers ont-ils eu sur le réseau scolaire artésien ?

Les documents d'archives, un peu plus nombreux que pour la période précédente, traduisent une certaine activité du comité d'arrondissement et une amélioration du réseau scolaire artésien.

Dans l'Arrageois, une impulsion nouvelle au réseau scolaire

Le registre des délibérations⁴⁸⁹ du comité gratuit de l'arrondissement d'Arras mis en place en 1828, laisse apparaître, avec la promulgation de la loi Guizot, une intensification des activités du comité d'arrondissement.

En juillet 1833, il veille à la distribution d'ouvrages dans les écoles de l'Arrageois. A partir du mois de janvier 1834, il procède à la formation des comités locaux de surveillance (un près de chaque école communale). En plus du maire et du curé, membres de droit, le comité d'arrondissement devait désigner d'autres membres qu'il choisit essentiellement chez les agriculteurs, les propriétaires et dans les professions libérales⁴⁹⁰.

Dans sa séance du 5 mars 1835, le comité élabore un règlement pour les écoles primaires élémentaires situées dans les communes de l'arrondissement d'Arras. En 1836, il détermine le programme de « l'examen des candidats désirant concourir pour l'admission aux places à bourse entière et demi-bourse qui seront vacantes par la sortie de l'école normale primaire de Douai des élèves que ce département y entretient et qui auront terminé cette année leur cours d'étude »⁴⁹¹.

Il use par ailleurs de son pouvoir de révocation. Ainsi le 16 novembre 1836, à la lumière des informations données par l'inspecteur des écoles primaires, le

⁴⁸⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 449.

⁴⁸⁸. *Ibidem*.

⁴⁸⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *T 1018 : délibérations...*, *op. cit.*

⁴⁹⁰. Sur les 227 membres nommés en 1834-1835 par le comité d'arrondissement pour faire partie des comités locaux, 38 % étaient des agriculteurs, 27 % des propriétaires, 23 % des professions libérales (juge, notaire, percepteur...), 7 % des marchands ou négociants et 5 % des artisans. Nous n'avons recensé qu'un seul ménager (petit exploitant). Ceci confirme bien la suprématie des notables locaux dans ces instances de contrôle.

⁴⁹¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *T 1018, op. cit.*



comité de l'arrondissement d'Arras révoque l'instituteur communal de Foncquevillers (canton de Pas-en-Artois). Le procès-verbal indique : « L'instituteur D. ne fait pas sa classe par lui-même, il la fait faire par un jeune homme. Fabricant d'huile et maréchal-ferrant fort habile, il peut impunément délaissier ses élèves. Comme tous les membres du conseil municipal sont fermiers et qu'ils tiennent à ce que leurs chevaux soient bien ferrés autant qu'à l'instruction de leurs enfants, ils paraissent fort contents de cet état de choses et ne demandent pas de le voir changer »⁴⁹².

En 1839, le comité « développe les avantages qui résulteraient pour l'instruction primaire de nommer dans chacun des cantons ruraux de l'arrondissement de ce comité, un inspecteur spécialement chargé de visiter et surveiller les écoles publiques et privées, lequel assisterait aux séances du comité supérieur avec voix délibérative dans toutes les affaires relatives aux écoles de son canton qu'il aurait visitées et lorsqu'il aurait à faire au comité un rapport soit verbal, soit écrit, sur la tenue et les besoins de chacune des écoles, la conduite et les progrès des élèves et en général sur les améliorations que réclame l'instruction »⁴⁹³. On procède alors à la nomination d'un inspecteur pour chacun des cantons ruraux de Beaumetz-les-Loges, de Pas-en-Artois, de Vimy et de Vitry-en-Artois⁴⁹⁴.

Enfin, pour clore la liste des activités que le registre des délibérations laisse apparaître, le comité de l'arrondissement d'Arras surveille aussi les méthodes pédagogiques mises en œuvre dans les écoles communales. Il n'hésite pas à fustiger les méthodes vicieuses. Ainsi, à Saudemont (canton de Vitry-en-Artois), en 1840, il condamne le fait que « l'ancienne épellation est en usage, les élèves épellent et lisent les uns après les autres dans des livres et des alphabets de toute nature : tous les vices du mode individuel »⁴⁹⁵.

En définitive, les différents registres de délibérations consultés semblent confirmer le fait que la loi Guizot a été bien relayée et appliquée au niveau du comité de l'arrondissement d'Arras.

L'a-t-elle été à l'échelon des comités locaux ? En janvier 1844, au recteur de l'académie de Douai regrettant que dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Arras, les comités locaux étaient désorganisés, le vice-président du comité d'arrondissement répondit : « je vous ferai remarquer, monsieur le recteur, que

⁴⁹². *Ibidem*.

⁴⁹³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 266 : comité supérieur d'arrondissement, personnel, 1833-1849.

⁴⁹⁴. Il ne faut pas confondre ces inspecteurs cantonaux qui relèvent d'une initiative locale avec les inspecteurs des écoles primaires. A ce propos, dans l'ouvrage *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 462, on peut lire : « L'ordonnance du 26 février 1835 décida que le service de l'inspection des écoles serait assuré dans chaque département par un fonctionnaire spécial [...]. Mais un seul inspecteur ne pouvait, surtout dans un département comme le Pas-de-Calais, rendre tous les services que l'on attendait de l'institution. Ainsi, une ordonnance du 13 novembre 1837 créa-t-elle des sous-inspecteurs [...] . Le Pas-de-Calais eut un inspecteur de première classe et deux sous-inspecteurs également de première classe ».

⁴⁹⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 416 : enseignement primaire, comité supérieur de l'arrondissement d'Arras, délibérations, dossiers, 1840-1845.



vous êtes dans l'erreur, sur cette prétendue désorganisation car, par délibération du comité supérieur en date du 9 mars 1843, tous les comités locaux ont été renouvelés [...]. La liste de réorganisation des comités locaux que vous me demandez vous sera transmise aussitôt que possible mais vous n'ignorez pas que c'est un travail très long puisque le comité d'Arras se compose de 219 communes »⁴⁹⁶.

Le fait semble donc acquis : les pouvoirs locaux, « sans perdre de temps se mettent à l'œuvre et s'attaquent à l'organisation du dispositif scolaire voulu par Guizot »⁴⁹⁷. Dans l'Arrageois, quelle sera la traduction quantitative de cette réorganisation ?

Le tableau qui suit montrant l'évolution du réseau scolaire de 1815 à 1840 ainsi que celle de l'alphabétisation de 1806-1815 à 1850-1859 permet d'évaluer l'impact de la loi Guizot dans l'arrondissement d'Arras.

Ainsi, en 1820-1821 on peut estimer que le nombre d'instituteurs exerçant dans les écoles rurales artésiennes était aux alentours de 240-245. Vingt ans plus tard, on en dénombre 286. La comparaison de la distribution cantonale des instituteurs en 1815 avec celle de 1840-1841 met en évidence une augmentation du nombre total d'enseignants dans tous les cantons de l'arrondissement d'Arras, hormis celui d'Arras-nord.

Le dualisme public-privé dont l'émergence remonte au Directoire se confirme par la présence de 77 instituteurs et institutrices particuliers.

En 1829, le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras signalait « le défaut d'institutrices ». En 1840-1841, elles représentent 16 % de l'effectif total des enseignants de l'Arrageois. Toutefois les cantons ne sont pas à égalité dans la répartition des institutrices. De fait, dans le canton de Vimy, on compte une institutrice pour trois instituteurs alors que dans le canton de Croisilles on en compte une pour dix.

En 1820-1821, une forte majorité d'enseignants (plus de 90 %) utilisaient la méthode individuelle. En 1840-1841, ils ne sont plus que 20 %, les autres instituteurs préférant la méthode simultanée dont le comité d'arrondissement avait fait la promotion, aidé en cela par les inspecteurs des écoles primaires.

Au total, on peut estimer qu'il y a bel et bien eu progrès et cette impulsion nouvelle donnée indiscutablement par la loi Guizot se concrétisera quelques années plus tard en 1850-1859 par une régression générale de l'analphabétisme masculin et féminin. Toutefois, quel que soit le canton, les filles sont moins nombreuses que les garçons à franchir le seuil de l'école tant en hiver qu'en été. En conséquence, elles ne comblent que partiellement leur retard sur les hommes et dans la plupart des cantons – huit sur dix –, elles sont encore, au milieu du XIX^e siècle, plus de quatre sur dix à être analphabètes.

⁴⁹⁶. *Ibidem*.

⁴⁹⁷. C. NIQUE, *Comment....., op. cit.*, p. 147.



Tableau 22 : évolution de quelques indicateurs scolaires dans l'Arrageois durant la première moitié du XIX^e siècle

Indicateurs	Arras-nord	Arras-sud	Bapaume	Beaumetz-les-Loges	Bertincourt	Croisilles	Marquion	Pas-en-Artois	Vimy	Vitry-en-Artois	
Nombre de communes	11	8	22	29	17	27	17	23	28	28	
Nombre d'instituteurs en 1815											
Publics	13	7	20	28	12	23	18	21	26	24	
Particuliers	19	0	3	1	8	2	3	4	9	3	
Total	32	7	23	29	20	25	21	25	35	27	
Nombre d'instituteurs et d'institutrices en 1840-1841											
Instituteurs communaux	10	8	20	28	17	25	17	22	26	27	
Instituteurs privés	2	1	3	2	6	5	3	9	6	2	
Institutrices communales	0	0	2	0	2	2	2	0	1	0	
Institutrices privées	2	1	3	4	2	1	4	6	10	5	
Total	14	10	28	34	27	33	26	37	43	34	
pratiquant la méthode											
Simultanée	12	8	27	22	22	29	19	26	32	29	
Individuelle	2	2	1	12	5	4	6	11	11	5	
Mutuelle	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	
Nombre d'élèves en 1840-1841											
Hiver	Garçons	530	470	855	967	978	1089	1063	1153	1279	1237
	Filles	245	255	720	749	747	762	655	939	1006	910
Eté	Garçons	275	225	561	283	608	409	478	479	579	504
	Filles	141	110	470	276	463	307	298	445	545	397
Taux d'analphabétisme (niveaux 0 et 1 uniquement) en 1806-1815											
Hommes	47,2	35,3	51,8	38,4	63,2	42,4	55,6	33,6	41,1	48,6	
Femmes	64,7	77,8	76,4	59,6	82,4	73,7	74,5	57,1	71,6	69,6	
Taux d'analphabétisme (niveaux 0 et 1 uniquement) en 1850-1859											
Hommes	26,8	11,7	42,6	15,8	43,3	38,5	40,6	24,4	24,3	30,8	
Femmes	53,7	46,1	48,6	28,5	59,2	59,4	56,6	35,7	46,9	53	

Dans les cantons de Bertincourt et Croisilles le taux d'analphabétisme féminin va même jusqu'à frôler les 60 %. Faut-il ici établir un lien entre le taux d'analphabétisme et l'absence d'écoles de filles spécifiques ?

Si Croisilles est le canton ayant proportionnellement le moins d'institutrices – une pour dix instituteurs – et a le taux d'analphabétisme féminin le plus élevé, le canton de Vimy, en ayant une institutrice pour trois instituteurs, est lui, dans le peloton de queue, avec un taux d'analphabétisme féminin de 46,9 %. Par contre le



canton de Beaumetz-les-Loges, peu favorisé en dotation d'écoles de filles – une institutrice pour sept à huit instituteurs – a, contre toute attente, le taux d'analphabétisme féminin le plus bas (28,5 %).

Derrière ces quelques exemples choisis à dessein ne se profile-t-il pas l'hypothèse selon laquelle il ne suffit pas de doter une population en moyens scolaires professionnels et matériels pour éradiquer l'analphabétisme. Les études récentes de J. -P. Jarousse et A. Mingat sur l'école primaire dans un pays en voie de développement tendent à prouver le bien fondé d'une telle interrogation⁴⁹⁸. Cela ne renvoie-t-il pas une nouvelle fois à l'importance première des facteurs économiques dans le processus d'alphabétisation ?

Si l'on s'en tient à la scolarisation artésienne, entre 1820 et 1840 les effectifs de garçons scolarisés progressent de 43 % et, alors que la loi Guizot les avait ignorées⁴⁹⁹, les filles voient leurs effectifs croître de 77 %.

Sous le rapport de l'alphabétisation aisée (niveaux 4 et 5) les hommes ont vu, durant la première moitié du XIX^e siècle, leur taux augmenter de presque 20 points et monter ainsi à 37,90 %. Les femmes, quant à elles, l'ont vu certes progresser de 16 points mais plafonner à 22,50 % à plus de quinze points derrière les hommes.

Tout ceci confirme donc bien l'accélération donnée par la loi Guizot à la scolarisation et – corollairement – à l'alphabétisation artésiennes. Cependant, cette loi capitale dans l'histoire scolaire, avait fait avant tout une affaire d'Etat de la scolarisation des garçons. Les lois Falloux et Duruy allaient concourir à la mise en place « d'une école d'Etat spécifique »⁵⁰⁰ pour les filles.

⁴⁹⁸. J. -P. JAROUSSE, A. MINGAT, *L'école primaire en Afrique, fonctionnement, qualité, produits. Le cas du Togo*, Dijon, 1992. Ces économistes sociologues ont chiffré la contribution des différents facteurs qualitatifs à l'efficacité des écoles primaires du Togo. Leur analyse explique 50 % de la variance des résultats des élèves. Dans la variance expliquée, 70 % tiennent à des facteurs liés à l'élève (famille, milieu), 30 % à l'école. La construction de l'école (en dur ou pas), l'équipement en bancs et armoires, la préscolarisation ne jouent aucun rôle. La taille de la classe a un effet limité. Les classes à cours multiples sont un peu plus efficaces que celles à cours unique. Le diplôme du maître ne joue pas, ou dans le mauvais sens (les bacheliers sont moins efficaces que les non bacheliers). Le facteur le plus efficace est la disponibilité d'un livre de lecture individuel par chaque élève en classe. A ce propos on remarquera que ce point a déjà été évoqué dans les pages qui ont précédé notamment par l'instituteur de Rocquigny (canton de Bertincourt).

⁴⁹⁹. La loi Guizot passait sous silence l'enseignement des filles. L'ordonnance du 23 juin 1836 vint gommer très partiellement cette lacune en spécifiant que les écoles de filles sont « des écoles spéciales établies selon les besoins et ressources des communes sur la demande des conseils municipaux ». Les auteurs de l'ouvrage *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 461, déclarent : « Cette loi bienfaisante de juin 1833 avait produit presque immédiatement des résultats appréciables [...] . Malheureusement, elle contenait une lacune grave en ce qui concerne les écoles de filles. L'ordonnance du 23 juin 1836 vint remédier à ce défaut [...] mais ce règlement des écoles de filles ne pouvait, bien qu'il se rapprochât beaucoup de la loi du 28 juin 1833, obliger les communes au même titre que cette loi. Il était impossible de les imposer d'office et il fallait tout attendre du bon vouloir des municipalités ».

⁵⁰⁰. F. & C. LELIÈVRE, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, 1991, p. 63.



VERS UNE ÉCOLE D'ÉTAT SPÉCIFIQUE POUR LES FILLES

15 mars 1850 : loi Falloux, un tournant historique pour l'enseignement féminin ?

Pour Françoise et Claude Lelièvre « dans la longue histoire des guerres scolaires, la loi Falloux [...] est restée célèbre en raison de sa charge symbolique [...]. Dans l'historiographie républicaine, (elle) apparaît comme un dispositif législatif réactionnaire. Le moindre des paradoxes est qu'elle est également le premier texte législatif depuis la Révolution dans lequel il est question des écoles primaires de filles »⁵⁰¹.

Ce sentiment est partagé par les auteurs des notices rédigées en 1900 à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du Pas-de-Calais. Ceux-ci déclarent notamment « qu'on doit admettre que les dispositions relatives aux écoles de filles, malgré quelques entraves, sont favorables à cette catégorie d'écoles si négligée jusqu'ici ; que la situation matérielle des instituteurs s'est trouvée améliorée par l'élévation de leur traitement et la création d'une caisse de retraites [...]. Mais à côté de ces améliorations que d'atteintes à la liberté et à l'indépendance de l'instituteur, quelle puissance accordée au clergé, que de faveurs consenties aux congrégations »⁵⁰².

Avant d'évaluer l'impact réel de cette loi sur la scolarisation féminine dans l'Arrageois analysons très rapidement les principales modifications apportées à la législation antérieure et leurs effets locaux.

Tout d'abord, en première modification, le recteur est assisté d'un conseil académique et d'un inspecteur d'académie dans les départements importants. La loi prévoit également un inspecteur primaire par arrondissement. Le droit d'inspection dans les écoles primaires n'est pas seulement réservé au recteur, aux inspecteurs et aux délégués cantonaux mais étendu aux maires, aux curés et aux ministres des autres cultes. L'entrée de l'école est toujours ouverte au ministre du culte pratiqué par les enfants qui la fréquentent. « En revanche, l'inspection des écoles privées, en grande partie congréganistes, est singulièrement limitée : elle ne peut porter que sur la moralité, l'hygiène et la salubrité et en ce qui concerne l'enseignement, vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la constitution et aux lois »⁵⁰³.

L'enseignement primaire ne comprend, obligatoirement, que l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, du calcul et du système légal des poids et des mesures. Il n'est fait mention nulle part

⁵⁰¹. *Ibidem*, p. 65.

⁵⁰². *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 471. L'article 51 de la loi Falloux stipule que toute commune de huit cents âmes de population et au-dessus est tenue, si ses propres ressources lui en fournissent les moyens, d'avoir au moins une école de filles.

⁵⁰³. *Ibidem*, p. 467-468.



d'école primaire supérieure. La loi ne demande aux départements que de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil académique, soit aussi dans l'école normale établie à cet effet par le département. Non seulement l'entretien d'une école normale n'est pas obligatoire pour le département mais lorsqu'elle existe, elle peut être supprimée par le conseil général ou par le ministre. Les communes sont tenues d'entretenir une ou plusieurs écoles primaires. Elles peuvent toutefois en être dispensées à la condition de pourvoir à l'enseignement gratuit dans une école libre de tous les enfants indigents. Ce sont les différences majeures de la loi Falloux avec la législation antérieure. Comment celles-ci ont-elles été relayées dans le Pas-de-Calais ?

La première application de la loi de 1850 fut l'exécution de l'article 35 relatif à la suppression des écoles normales. Depuis 1834, le département du Pas-de-Calais était réuni à celui du Nord pour l'entretien d'une école normale à Douai que les boursiers du Pas-de-Calais fréquenteront jusqu'en 1850. A partir de cette date, ils seront à nouveau accueillis au cours normal de Dohem dirigés par l'abbé Panet. La formation des institutrices sera également assurée à Dohem sous la direction de mademoiselle Fiolet dite sœur Justine. D'autre part, les auteurs des notices pour le conseil général indiquent que « l'administration départementale et le conseil académique [...] s'occupèrent activement d'améliorer les locaux scolaires et leur mobilier qui, dans bien des communes laissaient encore beaucoup à désirer »⁵⁰⁴.

Par le biais du dépouillement des plans des maisons d'école des communes de l'Arrageois⁵⁰⁵, vérification de cette assertion a été tentée. Cette étude laisse apparaître que bon nombre de municipalités avaient perçu la nécessité de doter leurs communes de bâtiments fonctionnels, tout au moins un peu plus conformes aux besoins pédagogiques mais aussi et surtout qu'en 1853, dans l'arrondissement d'Arras, les maisons d'école appartenaient majoritairement aux communes.

Toutefois plus de 10 % d'entre elles étaient encore la propriété des instituteurs et plus de 20 % étaient toujours des maisons louées⁵⁰⁶. Dans un nombre non négligeable de communes, jusqu'aux abords de l'école républicaine, subsisteront des locaux scolaires vétustes, exigus ou inadaptés. Ceci amènera l'inspecteur d'académie à déclarer, en 1861, au préfet : « On ne voudrait jamais croire à l'insouciance de certaines communes pour l'instruction des enfants après tous les encouragements prodigués par l'Etat et le département depuis 1833 (28 années) si des faits honteux ne venaient trop souvent encore la démontrer »⁵⁰⁷.

⁵⁰⁴. *Ibidem*, p. 478.

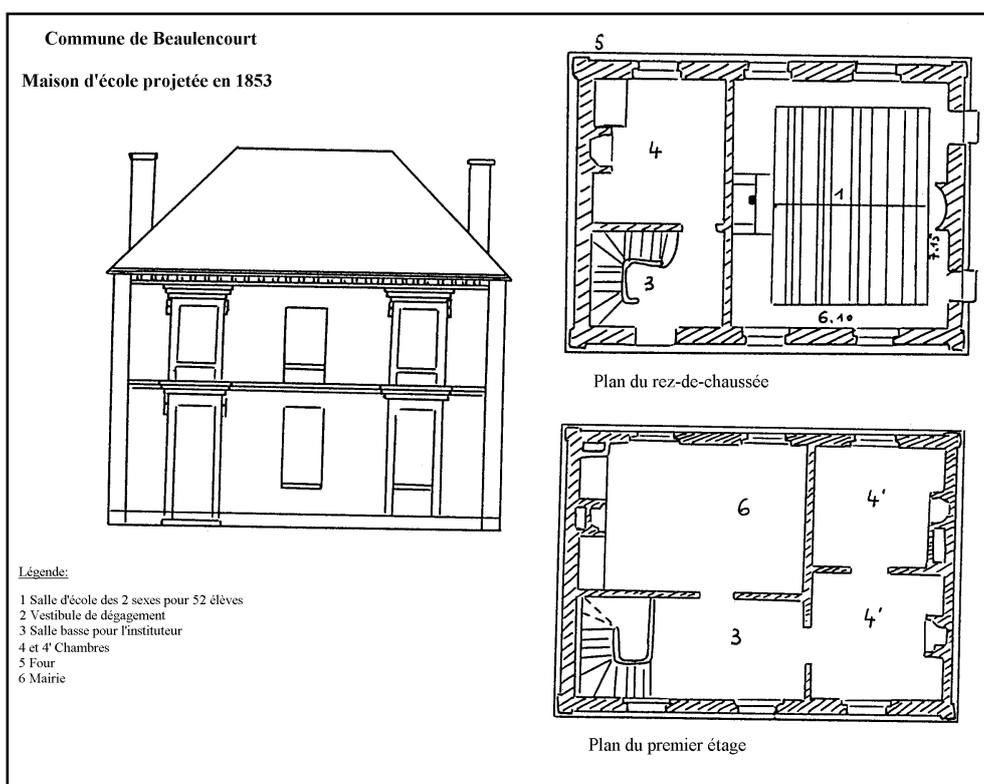
⁵⁰⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1163-1164 : plans géométriques des maisons d'école dressés conformément aux prescriptions de l'inspecteur des écoles de l'arrondissement d'Arras en date du 25 juillet 1853.

⁵⁰⁶. Sur 188 plans en notre possession, nous avons dénombré 120 maisons d'école appartenant aux communes, 24 aux instituteurs et 44 louées à des particuliers.

⁵⁰⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Berles-au-Bois, 1853-1861.

Ainsi, en 1854, l'instituteur communal de Ransart (canton de Beaumetz-les-Loges) avertit l'inspecteur que « si l'on continue à faire servir l'école à l'usage de salle de danse »⁵⁰⁸ il ne tardera pas à demander son changement. En 1857, l'instituteur de Lebuquière, dans le canton de Bertincourt, est confronté au même problème qu'il évoque en ces termes : « la commune [...] ne possède point de maison d'école : elle tient en location moyennant soixante-dix francs par an une seule pièce qui sert de classe et parfois de salle de bal. [...] »

Fig. 25 : un exemple de maison d'école construite vers 1850⁵⁰⁹



⁵⁰⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de Ransart, 1853-1876.

⁵⁰⁹. *Ibidem.*, commune de Beaulencourt, 1853.



[...] Le propriétaire de la maison est un cabaretier. Le contact des enfants avec les habitués de ce lieu offre des dangers sérieux »⁵¹⁰.

En 1856, à Saint-Léger, dans le canton de Croisilles, lors de la visite de l'école communale, l'inspecteur constate que « la maison d'école est dans de déplorables conditions d'insalubrité, la classe et le logement de l'instituteur sont tellement humides qu'on peut y recueillir l'eau avec une éponge. Aussi la santé des élèves et celle du maître sont gravement compromises : l'année dernière et cette année, cette situation fut la principale condition de nombreuses maladies »⁵¹¹. Et bien souvent encore, comme à La Herlière⁵¹², dans le canton de Beaumetz-les-Loges, inspecteur et instituteurs ont à lutter contre le peu d'empressement que les élus manifestent pour construire, réparer ou mettre en conformité les locaux scolaires. Et, alors que la seconde moitié du XIX^e siècle est déjà bien entamée, des maîtres, tel celui de Rencourt-les-Cagnicourt, dans le canton de Vitry-en-Artois, sont encore obligés de fournir un local scolaire bien souvent inadapté⁵¹³.

Ces quelques exemples que nous pourrions multiplier permettent de relativiser la vision, un peu trop optimiste, des rédacteurs des notices. Reste maintenant à évaluer l'impact des dispositions de la loi Falloux relatives à l'ouverture d'écoles de filles dans les communes artésiennes ayant au moins 800 habitants.

En un quart de siècle, tous les cantons voient leurs nombres d'écoles publiques ou privées de filles et d'institutrices laïques ou congréganistes croître. Cet accroissement touche surtout les cantons situés dans les parties septentrionale et orientale de l'Arrageois (cantons de Vimy, de Vitry-en-Artois, de Marquion, de Bertincourt et de Croisilles) où en moyenne une commune sur deux ou sur trois est dotée d'une école de filles.

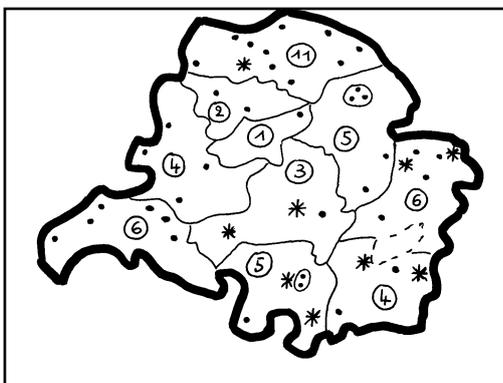
⁵¹⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Lebuquière, 1852-1858.

⁵¹¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Saint-Léger, 1852-1877.

⁵¹². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de La Herlière, 1855-1873. En 1852, l'instituteur écrit à l'inspecteur : « quant au mobilier de l'école, je crois d'après ce que m'a dit monsieur le maire, que le conseil municipal n'est pas d'avis de faire ses diligences pour me le procurer cette année. Je vous dirai, monsieur l'inspecteur, que ces gens-là aiment à temporiser lorsqu'il s'agit de faire un petit sacrifice pour l'instituteur car ils tiennent bien peu à l'éducation [...] . Depuis que je suis ici, ils n'ont pas encore daigné faire aucune réparation à notre chétive salle d'étude. Je ne l'oublie pas mais toujours à mes frais ».

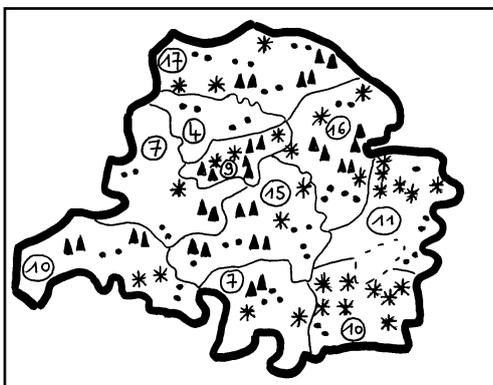
⁵¹³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 466 : correspondance générale, canton de Vitry-en-Artois, commune de Rencourt-les-Cagnicourt, 1855-1858. En 1858, lors de la visite de cette école, l'inspecteur écrit : « L'école actuelle appartient à l'instituteur qui reçoit une indemnité de 100 francs. La classe a, à peu près 60 mètres cubes. Elle n'est pas carrelée, elle n'est éclairée que par deux fenêtres. Il n'y a pas de lieux d'aisance et Rencourt a 600 habitants et au moins 80 enfants en âge de fréquenter l'école ! Malgré le peu de mérite du maître, 73 sont venus l'hiver s'entasser là où il y a la place à peine pour 30 et où, pour tout mobilier, se trouvent 4 tables plates aussi à l'instituteur ».

Fig. 26 : écoles de filles en 1840-1841 dans l'Arrageois



• école de filles particulière * école de filles communale
 (un signe par institutrice recensée. Le chiffre entouré indique le nombre d'institutrices par canton).

Fig. 27 : écoles de filles en 1864-1865 dans l'Arrageois



Ecoles publiques : * laïques • congréganistes
 Ecoles libres : ▲ congréganistes

Le chiffre entouré indique le nombre d'institutrices par canton (un signe par institutrice ; sauf très rares exceptions les institutrices congréganistes étaient au moins deux par école).

Dans les autres cantons, hormis celui d'Arras-sud où plus d'une commune sur deux possède une école de filles, la proportion tombe à un sur quatre (Pas-en-



Artois), un sur cinq (Arras-nord), un sur six (Bapaume) et peut même aller jusqu'à un sur sept (Beaumont-les-Loges). Faut-il voir ici un lien avec la densité de population ? Incontestablement car les cantons au nord et à l'est de l'arrondissement sont, dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle – on l'a vu – les plus industrialisés donc les plus peuplés et présentent en conséquence un nombre plus important de communes dont la population excède 800 âmes.

D'autre part, tant en 1840-1841 qu'en 1864-1865, les institutrices congréganistes sont très largement majoritaires : respectivement 38 sur 47 soit plus de 80 % et 75 sur 106 soit plus de 70 %. Ces chiffres traduisent bien le fait qu'avec la loi Falloux prévoyant l'ouverture d'une école de filles par commune d'au moins 800 habitants et, en raison de la faiblesse du nombre d'institutrices laïques, les congrégations féminines se trouvent sur un terrain extrêmement favorable : elles se multiplient⁵¹⁴, ouvrent des écoles privées ou publiques, plus précisément où se constatent une sous-scolarisation⁵¹⁵ et corollairement une sous-alphabétisation des filles⁵¹⁶.

Incontestablement, dans l'Arrageois, la loi Falloux a provoqué une offensive congréganiste qui s'est traduite par une multiplication des écoles de filles. En cela, on peut affirmer que, malgré son caractère réactionnaire, cette loi a constitué une étape majeure dans l'histoire de l'enseignement des filles, dans le sens où elle a fait émerger une école spécifiquement féminine. Mais comme le signale fort justement M. Gontard « la maîtresse laïque, devenue anachronique, serait bientôt submergée par le flot croissant des sœurs qu'il semblait impossible d'endiguer »⁵¹⁷. Vient alors le ministre libéral Duruy, celui qui tient à « organiser l'éducation des filles » et estime « qu'une partie des embarras actuels proviennent de ce qu'on a laissé cette éducation aux mains de gens qui ne sont ni de leur temps ni de leur pays »⁵¹⁸. La politique libérale mise en œuvre par Duruy va permettre au réseau scolaire artésien de combler ses lacunes tout en consolidant ses acquis.

⁵¹⁴. En 1841, dans l'Arrageois, on dénombrait 8 congrégations féminines enseignantes et en 1864, elles seront au nombre de 13. Ce sont essentiellement les sœurs de la Providence d'Arras et de la Sainte-Famille d'Amiens qui ouvrent des écoles de filles dans l'arrondissement d'Arras.

⁵¹⁵. P. ALBERTINI, *L'école en France.....*, op. cit., p. 49-50.

⁵¹⁶. Voir à ce propos le tableau 22 « Evolution de quelques indicateurs scolaires... » du présent chapitre. C'est ainsi, pour ne citer que les exemples les plus significatifs, que les cantons de Bertincourt, de Marquion, de Vimy, de Vitry-en-Artois et de Croisilles, présentant en 1850-1859 les taux d'analphabétisme féminin (niveaux 0 et 1) les plus élevés (plus de 50 %), sont les cantons comptant, proportionnellement à leur nombre de communes, le plus d'écoles de filles (une pour deux ou trois communes). Le canton de Beaumont-les-Loges présentant le taux d'analphabétisme féminin le plus bas (28,5 %) est celui dont la proportion écoles de filles-communes est la plus faible (une pour sept).

⁵¹⁷. M. GONTARD, *Les écoles primaires de la France Bourgeoise, 1833-1875*, Toulouse, 1976, p. 138.

⁵¹⁸. Cité par F. et C. LELIÈVRE in *Histoire....*, op. cit., p. 77. Cette proposition figure dans le programme que Duruy envoie à l'empereur dès son entrée au ministère. On aura compris que le ministre Duruy fait référence aux congrégations religieuses.



Avec la politique libérale de Duruy, correction des lacunes et consolidation des acquis

Les progrès rapides des congréganistes finissent par inquiéter le gouvernement impérial qui ne peut plus, d'ailleurs, compter sur le soutien inconditionnel de l'Eglise, hostile à sa politique italienne. Avec Victor Duruy, ministre de 1863 à 1869, est alors promulguée la loi sur l'enseignement primaire du 10 avril 1867. Pour F. Mayeur cette loi représente la dernière étape avant la série des grandes lois républicaines et apparaît comme une mise à jour de la loi de 1850, avec la correction des lacunes apparues à l'usage. Elle exprime en même temps de nouvelles exigences traduisant une toute autre attitude vis-à-vis de l'école⁵¹⁹. Tout d'abord, en stipulant que les instituteurs ne pourront plus être remplacés par des congréganistes dans les écoles publiques, la loi Duruy prône une laïcisation partielle. Elle donne ensuite des facilités supplémentaires aux communes qui voudraient instaurer la gratuité notamment en donnant la possibilité, dans certains cas, de subvention du département et même de l'Etat.

La loi abaisse le seuil d'ouverture des écoles de filles à 500 habitants qui, avec la loi Falloux, était de 800. Par ailleurs, des garanties de traitement sont assurées aux institutrices. En sortant ainsi de la misère féminine précédente, on espère se procurer plus facilement les institutrices laïques qui font cruellement défaut.

Enfin pour terminer ce rapide tour d'horizon, la loi introduit l'histoire et la géographie parmi les disciplines obligatoires de l'enseignement élémentaire.

Quels effets cette loi eut-elle au niveau local ? D'après les auteurs des notices pour le conseil général du Pas-de-Calais, l'obligation faite aux communes de 500 habitants et plus, d'ouvrir une école fut rapidement suivie d'effets⁵²⁰. Toutefois à la fin du Second Empire, dans le département, il subsistait « une centaine de communes de plus de 500 habitants (qui) ne possédaient qu'une seule école recevant quelquefois 130, 150 enfants des deux sexes »⁵²¹. Et si, entre 1850 et 1870, l'enseignement public avait vu ses effectifs croître au même titre que l'enseignement libre⁵²², « au point de vue de la valeur des maîtres et des résultats de l'enseignement, les écoles qualifiées bonnes atteignaient à peine la moitié du chiffre total »⁵²³.

En 1865, dans l'arrondissement d'Arras comportant 210 communes (ville d'Arras exclue), on dénombrait 282 écoles dont 85 écoles de garçons, 67 écoles de filles et 130 écoles mixtes. Ces chiffres confirment le fait que le réseau scolaire artésien couvrait la totalité des communes.

⁵¹⁹. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, *op. cit.*, p. 334.

⁵²⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, *op. cit.*, p. 486.

⁵²¹. *Ibidem*, p. 491-493

⁵²². *Ibidem*.

⁵²³. *Ibidem*.

Par ailleurs, on peut estimer que plus de trois communes sur quatre, ayant une population égale ou supérieure à 800 habitants et tenues en vertu de la loi Falloux d'ouvrir une école de filles s'étaient exécutées. La loi Duruy abaissant le seuil d'ouverture à 500 habitants allait quasiment achever l'installation du réseau scolaire et le consolider comme le soulignent les cartes qui suivent.

La première carte montre l'implantation des communes d'au moins 500 habitants qui, à la veille de la loi Duruy, ne disposaient pas d'écoles de filles (publiques ou privées). La seconde carte, quant à elle, indique les communes qui, conformément à la loi Duruy, n'avaient pas encore ouvert une école publique de filles en 1882-1883.

Fig. 28 : communes artésiennes d'au moins 500 habitants ne disposant pas d'écoles de filles en 1866 et qui seront tenues, dès 1867, d'en ouvrir une conformément à la loi Duruy

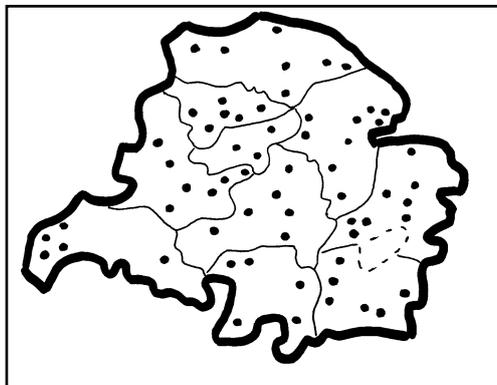
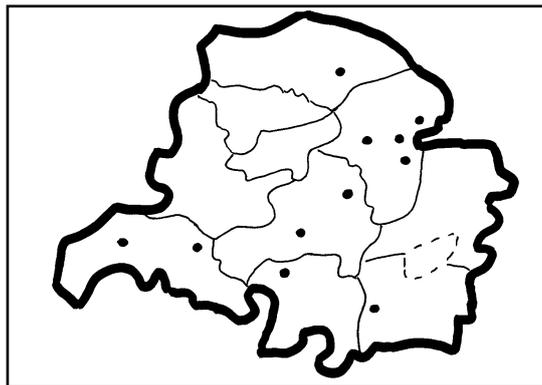


Fig. 29 : communes artésiennes d'au moins 500 habitants et n'ayant pas, conformément à la loi Duruy, ouvert une école publique de filles en 1882-1883



Légende pour les deux cartes : • commune sans école de filles



Il paraît clair que la loi Duruy a été bien relayée par les pouvoirs locaux. En l'espace de 15 ans, entre 1867 et 1882, sur les 62 communes concernées par les nouvelles dispositions, 51 soit plus de 80 % ont respecté la loi et ouvert une école publique de filles. Et encore, sur les 11 communes ne s'étant pas exécutées, 7 possédaient une école privée de filles.

En définitive, à la veille des lois Ferry, sur les 126 communes artésiennes tenues d'ouvrir une école publique de filles parce qu'ayant une population égale ou supérieure à 500 habitants, 4 ne possédaient ni école privée, ni école publique de filles mais avaient par contre une école mixte.

Après la création d'une école d'Etat de garçons voulue par Guizot, la loi Falloux corrigée par la loi Duruy avait permis l'émergence d'une école spécifiquement féminine dont l'installation était quasi achevée dans l'arrondissement d'Arras vers 1880. Les lois Ferry qui arrivaient allaient créer plus une révolution qualitative que quantitative : apparition d'écoles à plusieurs classes pour lutter contre les effectifs pléthoriques, développement de la scolarisation précoce, amélioration des méthodes, des programmes, des contenus et du matériel pédagogique mobilisé.

L'investigation dans l'histoire politique de la forme scolaire artésienne est achevée. Reste néanmoins une énigme : celle de l'origine du noyau de population précocement alphabétisée dans certains cantons au début du XIX^e siècle, noyau que nous avons retenu comme facteur déterminant de l'alphabétisation aisée. Les facteurs économiques et politiques évoqués dans les précédents chapitres n'en expliquent nullement l'origine. Celle-ci serait-elle liée à d'autres facteurs de type religieux ou culturel ? Cette ultime question guidera le chapitre qui vient.





Chapitre VII

Facteurs religieux et culturels





Il est clair qu'au XIX^e siècle, c'est l'école qui a joué le rôle déterminant dans l'alphabétisation de la population rurale artésienne. Sous l'impulsion de la politique scolaire nationale, correctement relayée par les pouvoirs locaux, le réseau scolaire s'est uniformément et patiemment tissé et l'on peut estimer qu'à la veille des grandes lois républicaines, celui-ci était quasiment en place dans la totalité des cantons de l'arrondissement d'Arras.

Le niveau grandement différencié de l'alphabétisation aisée constaté, à la fin du XIX^e siècle, ne trouve donc pas son origine, dans un défaut d'écoles mais plus – on l'a vu apparaître constamment en filigrane dans l'ensemble des chapitres de cette étude – dans la prégnance des facteurs économiques.

Toutefois, se limiter à cette seule explication serait par trop restrictif. En effet, n'est-on pas en droit de se demander, si à l'opposé de ces facteurs économiques éloignant les élèves de l'école et ayant corollairement une incidence négative sur leur alphabétisation, il n'est pas des facteurs qui ont incité des individus plus que d'autres à fréquenter l'école ? L'on pense alors aux facteurs culturels et religieux.

Sous le Directoire, on assiste au déclin des écoles publiques à l'avantage des écoles particulières. A quoi cette émergence d'un dualisme privé-public est-elle liée ? Faut-il voir ici uniquement « un attachement à l'ancienne instruction »⁵²⁴ essentiellement basée sur l'éducation religieuse ? ou alors le rejet de l'école républicaine ? Faut-il voir ici un lien entre cette attitude et la confortable avance en matière d'alphabétisation aisée de certains cantons artésiens ?

Après la tourmente révolutionnaire, l'Eglise affiche clairement sa volonté de rechristianiser le diocèse. L'enseignement est alors pour elle un bon vecteur de reconquête des populations. Pour Y. -M. Hilaire, « au lendemain de la loi Falloux, le diocèse d'Arras, représente un terrain favorable à son application. Une scolarisation relativement étendue a été développée dans le cadre de l'enseignement public. Une majorité conservatrice, qui se maintiendra pendant trente ans au conseil général, souhaite que l'Eglise contrôle cet enseignement, et lui confie l'enseignement des maîtres »⁵²⁵. Comment cela se traduira-t-il au niveau du réseau scolaire artésien tant dans l'implantation des écoles que dans la formation des instituteurs et des institutrices ?

D'autre part, Y. Le Maner indique que chez les paysans, dans les classes moyennes, l'école « était devenue un élément-clé des stratégies d'ascension sociale »⁵²⁶. Que penser de cette assertion ? Quelles perceptions, quelles représentations, quelles finalités éducatives la population artésienne affectait-elle à l'école ? Est-ce dans cette question que l'on trouvera des éléments de réponse au fait que longtemps, au moins jusqu'au dernier tiers du XIX^e siècle, les femmes aient

⁵²⁴. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs.....*, op. cit., p. 263.

⁵²⁵. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté au XIX^e siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras, 1840-1914*, Lille, 1977, p. 345.

⁵²⁶. Y. LE MANER, *Histoire du Pas-de-Calais*, op. cit., p. 148.



présenté, par rapport aux hommes, un retard d'alphabétisation de presque 20 points ? Pour tenter de répondre à ces ultimes questions, deux grands axes vont maintenant être explorés.

Le premier sera consacré plus spécifiquement au rôle de l'Eglise dans le développement du réseau scolaire et de la formation des maîtres, le second s'intéressera, quant à lui, à la culture et aux perceptions scolaires de la population rurale artésienne.

ÉGLISE ET ÉCOLE : DU TEMPS DE LA DÉCHRISTIANISATION À CELUI DE LA (RE)CHRISTIANISATION PAR L'ENSEIGNEMENT

Sous la Révolution, l'Arrageois profondément attaché à « l'ancienne instruction »

Sous la Révolution le processus d'alphabétisation de la population de l'arrondissement d'Arras a connu une pause. En effet, R. Grevet y annonce pour la fin du XVIII^e siècle un taux d'alphabétisation compris entre 35 et 40 %. Pour notre part, nous estimons celui-ci aux alentours de 40 % en 1806-1815.

Les taux d'alphabétisation aisée (niveaux 4 et 5) s'étagent entre 21,60 % et 6,10 %. Le canton de Pas-en-Artois ouvre la marche, suivi de celui de Beaumetz-les-Loges. Tous les autres cantons sont au moins dix points derrière, le canton de Bertincourt occupant la queue du peloton.

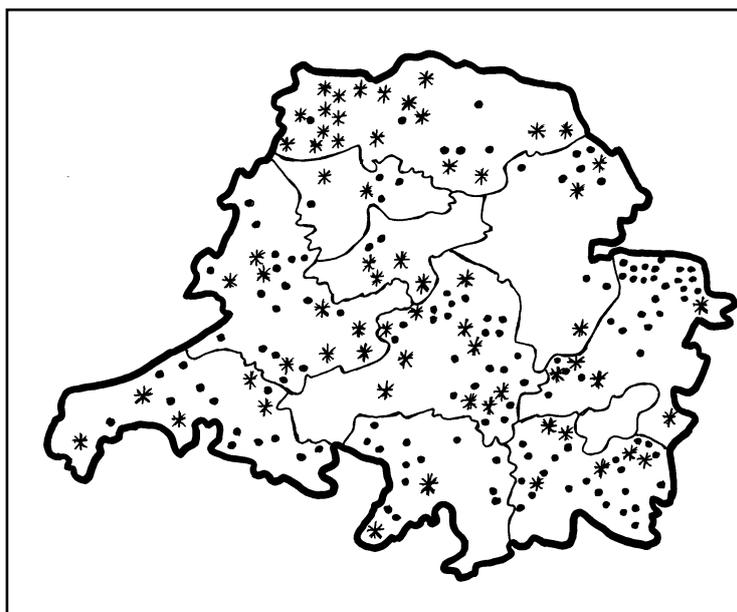
La carte qui suit et qui donne la distribution des instituteurs particuliers et publics en l'an VIII, explique en grande partie la raison pour laquelle l'alphabétisation a stagné, alors que l'effondrement du nombre d'instituteurs publics pouvait laisser présager une chute de la scolarisation et corollairement de l'alphabétisation.

Elle montre à l'évidence que le vide laissé par les enseignants publics a été comblé par les maîtres particuliers qui, en l'an VIII, représentaient plus de 70 % de la population enseignante artésienne : sur 197 instituteurs recensés, 133 tenaient une école particulière. Les maîtres particuliers sont, quel que soit le canton, majoritaires, hormis dans les cantons d'Arras-sud et de Vimy. A quoi faut-il attribuer cet engouement pour l'enseignement particulier ?

Dans le propos qui a précédé, à la suite des travaux de R. Grevet, plusieurs hypothèses ont été avancées. Pour mémoire rappelons-les : la fuite des enseignants publics vers l'enseignement privé jugé plus rémunérateur, le meilleur taux d'encadrement des écoles particulières et, enfin et surtout, l'attachement de la population rurale artésienne à l'ancienne instruction. Garnier, commissaire du

directoire près de l'administration départementale, n'écrivait-il pas en pluriel de l'an sept : « l'instruction ancienne prévaut [...] généralement en ce moment »⁵²⁷ ?

Fig. 30 : instituteurs publics et particuliers en l'an VIII dans l'arrondissement d'Arras



• instituteurs particuliers * instituteurs publics

Faut-il voir ici une résistance de la population rurale à la Révolution Française ? J. -P. Jessenne estime que cette dernière « a [...] éloigné d'elle la majeure partie des ruraux par la politique qu'elle a menée en heurtant intérêts et convictions »⁵²⁸.

Convictions religieuses surtout comme le laissent entendre les administrateurs du district d'Arras qui dénoncent par exemple l'instituteur de Bienwillers-au-Bois (canton de Foncquevillers)⁵²⁹, ancien clerc laïc devenu instituteur public, qui se refuse à faire apprendre et lire ses élèves dans des livres non religieux⁵³⁰. Ce comportement ne révèle-t-il pas un courant contre-

⁵²⁷. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs.... op. cit.*, p. 267.

⁵²⁸. J. -P. JESSENNE, *Pouvoir au village....., op. cit.*, p. 108.

⁵²⁹. Il s'agit de l'ancien canton de Foncquevillers du district de Bapaume mis en place en 1790 et qui fera partie, par la suite, du canton de Pas-en-Artois que nous avons précédemment signalé comme étant le canton ayant le meilleur taux d'alphabétisation aisée à la sortie de la Révolution Française.

⁵³⁰. R.GREVET, *Ecole, pouvoirs, op. cit.*, p. 263.



révolutionnaire ? Est-il propre à certains cantons ? Comment en évaluer l'intensité ?

Pour répondre à cette série de questions nous disposons de trois types de documents : l'enquête de l'évêque Parisis⁵³¹, la liste des émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution⁵³² et celle des curés abdicataires en l'an II⁵³³.

Dans le premier document, les prêtres donnent des indications sur les événements révolutionnaires ayant secoué les paroisses et ils décrivent l'attitude de la population face à des situations très diverses telles que l'aliénation ou la destruction des édifices religieux, le culte caché ou les fêtes républicaines. Avec le plus d'objectivité possible, il a été procédé à une analyse de contenu des réponses formulées par les curés des paroisses de l'Arrageois⁵³⁴. Grâce à celle-ci, par le biais de la question religieuse, ont pu être déterminés trois types d'attitudes de la population rurale artésienne : tiédeur, adhésion ou hostilité à la Révolution Française.

Cette première approche a été ensuite complétée par un recensement des communes soit en difficulté économique, soit ayant manifesté leur mécontentement, voire leur hostilité à la politique de la Révolution en coupant par exemple les arbres de la liberté, en arrêtant les convois de grains ou en faisant grève⁵³⁵.

Dans un second temps, la liste des émigrés – de laquelle n'ont été extraits que les membres du tiers état⁵³⁶ – a permis de déterminer le nombre de communes touchées par le phénomène d'émigration et par là d'apprécier, de façon toute relative, l'intensité de l'hostilité ou de la peur des ruraux à l'égard de la politique révolutionnaire.

Enfin, avec le troisième et dernier document, grâce au nombre d'abdications recensées au niveau de chaque canton, a été appréhendée l'importance de l'adhésion au courant révolutionnaire⁵³⁷. La synthèse de ces trois tendances a fourni une vision

⁵³¹. Archives diocésaines d'Arras, 1 Z 1 / 1-5 : enquête de 1861 dite de Mgr Parisis.

⁵³². G. SANGNIER, *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Doullens, 1959, p. 205-390.

⁵³³. Archives diocésaines d'Arras, 5 Z 98/28 : ms. de G. SANGNIER, *Les abdications dans le Pas-de-Calais en l'an II*.

⁵³⁴. Tous les curés de l'arrondissement d'Arras n'ont malheureusement pas répondu. Nous disposons d'un nombre important de réponses pour les cantons situés au sud-ouest de l'Arrageois (notamment le canton de Pas-en-Artois).

⁵³⁵. H. DESAILLY, *L'école élémentaire et la loi du 3 brumaire an VI...*, *op. cit.*, p. 67, chap. signes de résistance de la part de la population entre l'an III et l'an VIII.

⁵³⁶. J. -P. JESSENNE in *Pouvoir...*, *op. cit.*, p. 107, parlant du rôle de la sensibilité religieuse dans le développement d'un climat de fronde contre la politique révolutionnaire affirme : « il semble constant que les troupes les plus actives dans cette fronde soient plutôt la plèbe des campagnes ».

⁵³⁷. Peut-on assimiler l'abdication d'un curé à une adhésion à la politique révolutionnaire ? G. Sangnier in *Les abdications..... op. cit.*, p.2, pense que non car, pour lui, la plupart des curés ont abdicé à cause de la persécution organisée par Lebon. L'hétérogénéité des résultats de notre comptage (plus d'un prêtre abdicataire sur deux dans le canton d'Arras-nord à un prêtre sur neuf dans les cantons de Vimy et de Vitry-en-Artois) nous autorise toutefois à penser que le nombre



de l'attitude – que l'on peut estimer objective – de chaque canton artésien à l'égard de la politique révolutionnaire. Le tableau qui suit synthétise les découvertes.

Tableau 23 : attitudes de la population rurale artésienne à l'égard de la politique révolutionnaire entre l'an II et l'an VIII

Cantons	Arras-nord	Arras-sud	Bapaume	Beaumont	Bertincourt	Croisilles	Marquion	Pas	Vimy	Vitry
Enquête de 1861 Tiédeur Hostilité Adhésion	T	T	A	T		T	T	H	T	
Grèves	G			G				G	G	
Convois arrêtés									C A	C A
Difficultés économiques		D E		D E				D E	D E	D E
Arbres de la liberté coupés	A C		A C	A C		A C		A C	A C	
Taux émigration	1/3	1/3	1/6	1/6	1/4	1/4	1/3	1/2	1/3	1/3
Taux abdication	1/2	1/2	1/4	1/4	1/3	1/3	1/6	1/5	1/9	1/9

Analyse des réponses des curés à l'enquête de 1861 de Mgr Parisis :

Attitude globale du canton orientée vers la tiédeur (T), l'hostilité (H) ou l'adhésion (A).

Signes de résistance de la population entre l'an III et l'an VIII :

G = grèves salariales ; C A = convois de grains arrêtés ; D E = communes en difficultés économiques ; A C = arbres de la liberté coupés.

Taux d'émigration : rapport du nombre de communes touchées par l'émigration d'individus issus du tiers état sur le nombre total des communes du canton.

Taux d'abdication : rapport du nombre de paroisses touchées par l'abdication de prêtres sur le nombre total des paroisses du canton

Le canton de Pas-en-Artois est pour ainsi dire l'exemple type du canton hostile à la Révolution Française. Il l'est tout d'abord pour la question religieuse. Ainsi à Hénu, « les femmes se croyant à l'abri de toute poursuite s'opposèrent

d'abdications considéré conjointement avec les deux autres paramètres (attitudes de la population et nombre d'émigrés) peut être un bon indicateur de l'adhésion ou de l'hostilité à l'égard de la politique révolutionnaire.



formellement et par la force à la démolition de l'église »⁵³⁸. A Hannescamps, « les sans-culottes traquèrent comme des bêtes fauves la plus grande partie de la paroisse »⁵³⁹. A Bienvillers-au-Bois, où l'ancien clerc laïc devenu instituteur public se refusait à faire apprendre et lire ses élèves dans des livres républicains⁵⁴⁰, la population s'est montrée très attachée à la religion. De fait, « les quinze statues de saints qui se trouvent actuellement dans l'église ont été soustraites à l'action révolutionnaire par Marie Descamps et Martial Descamps qui les ont rendues à l'église à la restauration du culte »⁵⁴¹.

Par ailleurs, dans le canton de Pas-en-Artois, certaines communes connaissent des difficultés économiques et expriment leur mécontentement en organisant des grèves et en coupant des arbres de la liberté.

Moins vive semble être l'opposition du canton de Beaumetz-les-Loges qui, dans les réponses faites par les curés de ses paroisses, affiche, à propos de la question religieuse, plus une certaine tiédeur à l'égard de la Révolution qu'une hostilité appuyée, à moins que celle-ci ne soit « selon les moments larvée »⁵⁴².

Ainsi à Hendecourt-les-Ransart, « la religieuse population [...] resta calme au milieu de l'effervescence qui travaillait les populations voisines »⁵⁴³. Une chose semble être sûre dans les perceptions que les prêtres de ce canton ont du comportement des ruraux face aux événements révolutionnaires : bon nombre d'entre eux sont restés attachés à la religion, même lorsqu'ils étaient politiquement engagés dans la Révolution. C'est le cas par exemple à Agnez-les-Duisans, « de Auguste Hautecoeur, membre du comité de salut public qui, par son adresse, a aussi empêché la vente de l'église et de la maison vicariale qui sert aujourd'hui de presbytère »⁵⁴⁴. Dans ce canton où quelques communes sont en difficultés économiques, se manifestent également quelques signes de résistance à la politique révolutionnaire tels que grèves salariales ou arbres de la liberté abattus.

Dans les cantons de Pas-en-Artois et de Beaumetz-les-Loges, faut-il établir un lien entre une résistance – tout au moins une tiédeur certaine – à l'égard de la politique révolutionnaire, un attachement à la religion et à l'ancienne instruction, une multiplication des écoles particulières (deux à trois fois plus nombreuses que les écoles publiques) et des taux d'analphabétisme nettement plus faibles?

Dans le canton de Pas-en-Artois, le faisceau de concordances est tel qu'il nous autorise à le penser. Peut-on pour autant généraliser ? Là aussi tout le laisse supposer : l'analyse des comportements des paroisses dans l'enquête de 1861 ne laisse-t-elle pas apparaître que plus des trois quarts de celles que nous avons

⁵³⁸. Archives diocésaines d'Arras, 1 Z 1/3 : enquête de 1861, paroisse de Hénu (canton de Pas-en-Artois).

⁵³⁹. *Ibidem*.

⁵⁴⁰. R.GREVET, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 263.

⁵⁴¹. Archives diocésaines d'Arras, 1 Z 1/1 : enquête de 1861.

⁵⁴². J. -P. JESSENNE, *Ecole, pouvoirs*, *op. cit.*, p. 107.

⁵⁴³. Archives diocésaines d'Arras, 1 Z 1/3 : enquête de 1861.

⁵⁴⁴. *Ibidem*.



sondées semblent avoir manifesté à l'égard de la politique religieuse de la Révolution Française un sentiment d'hostilité, de tiédeur ou de méfiance ? Ces sentiments expliquent sans doute en grande partie l'émergence, dans la totalité des cantons de l'arrondissement d'Arras, d'écoles particulières qui, dans 80 % des cas, sont largement majoritaires.

Avec la mise en place de l'Université impériale et les efforts de réorganisation de l'enseignement primaire du premier recteur Taranget, l'enseignement public reconquiert l'espace abandonné aux écoles particulières durant le Directoire. Toutefois, le besoin d'une école privée est né chez les ruraux artésiens et l'Eglise, incontestablement, va s'appuyer sur celui-ci pour développer une politique de cléricisme scolaire.

Le temps du cléricisme scolaire

« La question scolaire est au cœur de la question religieuse au XIX^e siècle »⁵⁴⁵. L'Eglise catholique entend peser de tout son poids dans l'école pour mieux s'affirmer contre un Etat qu'ont encore renforcé le Consulat et l'Empire⁵⁴⁶.

L'école apparaît à l'Eglise, après la tourmente révolutionnaire, comme un moyen clé de la reconquête catholique et, en permettant de réinculquer les valeurs chrétiennes par le biais du catéchisme, d'être en définitive, un moyen de « fermer l'abîme des révolutions »⁵⁴⁷.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, l'Eglise voit quelques-uns de ses pouvoirs renforcés, mais c'est incontestablement avec la loi Falloux que se mettra en place, dans le diocèse d'Arras, un véritable cléricisme scolaire. À cette époque, à la tête du diocèse d'Arras, on trouve l'évêque Parisis. Celui-ci a mené campagne en faveur de la liberté de l'enseignement, a participé aux débats de la loi Falloux et fait partie du conseil supérieur de l'instruction publique. Pour rechristianiser la population du diocèse d'Arras, il veut que la religion pénètre largement l'enseignement. Comme la religion inspire déjà les programmes et les méthodes de l'enseignement primaire, l'évêque Parisis veillera « surtout à la formation des maîtres et au développement des écoles congréganistes »⁵⁴⁸.

Réseau scolaire et offensive congréganiste

Y. -M. Hilaire estime qu'à son arrivée à Arras en 1851, l'évêque Parisis porte un jugement sévère sur le clergé et les fidèles de son nouveau diocèse et que cette

⁵⁴⁵. P. ALBERTINI, *L'école en France....*, op. cit., p. 45.

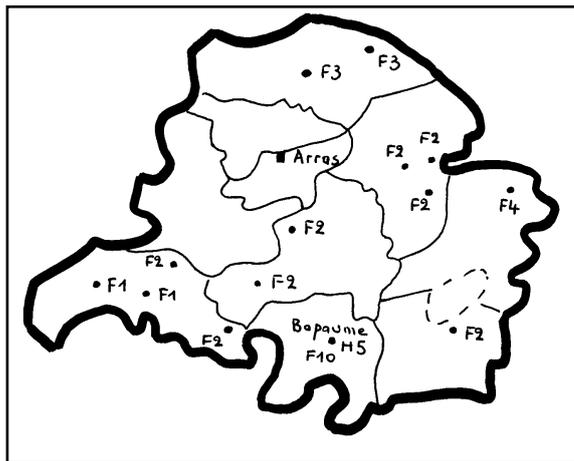
⁵⁴⁶. *Ibidem*.

⁵⁴⁷. *Ibidem*

⁵⁴⁸. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté.....*, op. cit., p. 346.

impression défavorable influencera sa politique scolaire⁵⁴⁹. A son arrivée quel réseau scolaire congréganiste trouve-t-il dans l'Arrageois ?

Fig. 31 : instituteurs et institutrices congréganistes dans l'Arrageois en 1850



- Communes dans lesquelles étaient implantées des écoles tenues par des congrégations ; F = institutrice congréganiste ; H = instituteur congréganiste ; Nombre : effectif du personnel congréganiste enseignant dans la commune.

Faisant suite aux demandes du conseil général⁵⁵⁰, maintes fois réitérées, quelques congrégations enseignantes se sont installées dans l'Arrageois et ont ouvert des écoles primaires.

C'est ainsi qu'en 1845, les Frères des Ecoles Chrétiennes – dont l'enseignement exclut les écoles à classe unique – sont installés dans les villes d'Arras et de Bapaume où l'on dénombre respectivement 15 et 5 enseignants⁵⁵¹. A Arras, en 1850, on compte 9 congrégations féminines regroupant 160 religieuses dont plus de la moitié s'occupent de pensionnats, d'écoles et d'ouvrirs⁵⁵². Dans la

⁵⁴⁹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté.....*, op. cit., p. 346.

⁵⁵⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, op. cit., p. 426-428.

⁵⁵¹. Archives diocésaines d'Arras, 3 Z 1 / 513 : archives du cardinal de la Tour d'Auvergne, les Frères des Ecoles Chrétiennes à l'échelon diocésain et national, 1825-1845.

⁵⁵². *Calendrier liturgique à l'usage du diocèse d'Arras*, 1850.



campagne artésienne, cinq congrégations féminines⁵⁵³ ont ouvert des écoles de filles dans 14 communes⁵⁵⁴.

C'est donc cet état des lieux traduisant une modeste implantation rurale des écoles congréganistes que l'évêque Parisis découvre à son arrivée à Arras. Déplorant la médiocrité des mœurs dans son nouveau diocèse, il va encourager une réforme morale et placer les « mœurs avant la science »⁵⁵⁵. Il va favoriser le développement de l'enseignement congréganiste féminin qui permettra de lutter contre la mixité, ce « funeste mélange »⁵⁵⁶, d'éduquer mieux les filles, de les préparer à leur futur rôle de mères de famille, dont l'importance est fondamentale pour la transmission de la civilisation chrétienne⁵⁵⁷.

En l'espace de 30 ans, dans l'arrondissement d'Arras, de 1851 à 1881, les congrégations féminines qui n'étaient que 5 à s'être implantées dans une dizaine de communes rurales durant la première moitié du XIX^e siècle, atteignent le nombre de 15⁵⁵⁸. Elles sont alors installées dans pratiquement le tiers des communes de l'Arrageois⁵⁵⁹.

Cette forte implantation est incontestablement le fruit de la politique scolaire menée par l'évêque Parisis entre son arrivée dans le diocèse en 1851 et sa mort en 1866. En 1852, l'évêque d'Arras fait venir sœur Cécile Bressand, religieuse de la Providence de Langres⁵⁶⁰. Il lui confie la charge de fonder une nouvelle congrégation répondant aux besoins du diocèse. C'est ainsi que naît la Providence d'Arras, la seule maison diocésaine « spécialisée dans l'éducation des populations rurales »⁵⁶¹.

Le conseil général, dont la majorité conservatrice est favorable au contrôle de l'enseignement par l'Eglise⁵⁶², octroie quelques bourses aux novices peu fortunées. L'évêque Parisis veille avec soin au recrutement des postulantes qui doivent posséder « un jugement droit, une piété suffisante, un commencement d'instruction, une réputation intacte, une naissance légitime, une santé soutenue »⁵⁶³. Il contrôle

⁵⁵³. *Ibidem*. A savoir les Sœurs de la Charité ; de la Sainte-Famille d'Amiens ; de la Providence de Rouen ; de l'Enfant Jésus et de la Sainte-Union.

⁵⁵⁴. *Ibidem*. Les communes sont les suivantes : Bapaume, Boisieux-au-Mont, Ablainzeville, Hermies, Oisy-le-Verger, Bienvillers-au-Bois, Puisieux, Pas-en-Artois, Souastre, Vimy, Rouvroy, Boiry-Notre-Dame, Dury et Etaing.

⁵⁵⁵. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 347.

⁵⁵⁶. Pour reprendre l'expression de l'abbé F. ROBITAILLE qui fut le chantre de la politique scolaire de l'évêque Parisis in « Etude sur l'instruction des filles », *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1864, p. 210-291. Il déclare notamment : « quelques localités [...] s'imposent des sacrifices pour fonder des écoles destinées à faire cesser le funeste mélange des sexes mais la plupart demeurent dans une incurable indifférence à cet égard, même parmi celles dont le nombre d'habitants est très considérable ».

⁵⁵⁷. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 347.

⁵⁵⁸. *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1881.

⁵⁵⁹. 65 communes sur 210 (Arras exclue) voient l'implantation d'une congrégation féminine.

⁵⁶⁰. Pierre Louis Parisis avait été évêque de Langres de 1835 à 1851 avant d'être nommé à Arras.

⁵⁶¹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 361.

⁵⁶². *Ibidem*, p. 345.

⁵⁶³. *Ibidem*, p. 361.



lui-même la formation des religieuses qui dure trois ans. « Très régulièrement, (il) se fait présenter leurs devoirs et jusqu'à leurs cahiers d'écriture »⁵⁶⁴.

En 1881, sur les 65 communes rurales artésiennes ayant vu l'installation de 15 congrégations féminines différentes, la Providence d'Arras a ouvert des écoles dans pratiquement le tiers⁵⁶⁵. En 1856, dans un rapport sur la situation de l'enseignement primaire, l'inspecteur d'académie dira de cette congrégation « qu'elle grandit dans l'estime des populations »⁵⁶⁶. A la même époque, le conseil général déclare soutenir cette communauté qui « réalise dans le Pas-de-Calais tous les bienfaits que nous en avons espérés [...]. Les demandes se multiplient et malgré le nombre de novices, la communauté ne peut obéir à cet empressement et satisfaire tous les vœux »⁵⁶⁷. Depuis qu'on « a vu (les) dignes religieuses (de la Providence d'Arras) compromettre leur santé pour soigner les malades »⁵⁶⁸ durant l'épidémie de choléra de 1854, leur popularité est très grande. D'autre part, on les préfère aux autres congrégations car, en plus de l'éducation donnée aux filles elles peuvent soigner les malades⁵⁶⁹.

Ce sont pour l'essentiel les raisons à l'origine de la plus forte implantation de la congrégation de la Providence d'Arras. Les autres congrégations ne sont pas pour autant en reste : en 1850, on dénombrait 38 religieuses réparties sur le territoire rural artésien ; en 1881, on en compte pratiquement sept fois plus. La Providence d'Arras fournit à elle seule le sixième de l'effectif.

Les institutrices congréganistes, financièrement peu exigeantes, sont souvent recherchées par les petites communes impécunieuses⁵⁷⁰. Un de leurs ardents défenseurs, l'abbé Robitaille, chantre de la politique scolaire de l'évêque Parisis, dans une publication inspirée par l'évêché, vante tous les avantages que les communes ont de faire appel aux congrégations religieuses pour l'enseignement féminin⁵⁷¹.

Comparativement aux congrégations féminines, celles des hommes se développent très peu dans l'Arrageois rural : les Frères Maristes s'installent à Pas-

⁵⁶⁴. Ch . GUILLEMANT, *Pierre Louis Parisis*, Arras, 1916-1925, p. 273.

⁵⁶⁵. 18 communes exactement En 1881, cette congrégation est celle qui occupe le plus de communes rurales artésiennes. Elle est immédiatement suivie de la congrégation de la Sainte-Famille d'Amiens implantée dans 14 communes rurales.

⁵⁶⁶. Arch. nat. , F 17 / 9 331 : rapport sur la situation de l'enseignement primaire au 1-1-1856.

⁵⁶⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1855. Procès-verbaux*, séance du 5 septembre, p. 329-332.

⁵⁶⁸. *Ibidem*.

⁵⁶⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : correspondance générale, canton de Bertincourt, commune de Haplincourt, 1849-1857.

⁵⁷⁰. P. ALBERTINI, *L'école en France...., op. cit.*, p. 50.

⁵⁷¹. F. ROBITAILLE, « Etude sur l'instruction des filles », *art. cit.* L'abbé Robitaille évoque entre autres l'avantage de la continuité congréganiste en ces termes : « L'avenir d'une école dirigée par une institutrice laïque douée de toutes les qualités désirables n'est pas aussi assuré, on le conçoit, que celui d'une école confiée aux soins d'une association religieuse. Celle-ci ne meurt pas, si l'on peut parler ainsi, ou du moins, les vides faits par la mort sont bientôt comblés sans secousses, sans retard et sans aucune intervention de la part de la commune ».



en-Artois, à Méricourt⁵⁷² et à Vitry-en-Artois⁵⁷³. Les Frères des Ecoles Chrétiennes, déjà installés à Arras et à Bapaume depuis 1820⁵⁷⁴, grâce à un legs d'une maison et de dépendances, ouvrent une école dans le village de Haplincourt⁵⁷⁵.

A l'évidence, le fait remarquable de cette deuxième moitié du XIX^e siècle, dans l'Arrageois rural, c'est l'essor de l'enseignement congréganiste féminin.

Déjà, dès 1864, l'abbé Robitaille résumait parfaitement cette explosion quand il précisait : « aujourd'hui, toutes les institutions⁵⁷⁶ [...] ont pris de grands développements et la plupart fournissent des maîtresses en abondance. D'autres se sont jointes à elles [...]. Désormais, on peut dire que les écoles manqueront plutôt aux maîtresses que les maîtresses aux écoles »⁵⁷⁷. La carte qui suit montrant l'implantation des congrégations féminines et masculines en 1881 dans l'arrondissement d'Arras permet d'apprécier l'ampleur de leur offensive.

Tous les cantons sont touchés par l'explosion de l'enseignement congréganiste féminin. Ce dernier développe plus particulièrement son réseau dans les parties septentrionale et orientale de l'Arrageois défavorisées, industrialisées et densément peuplées, là où sévissaient une sous-scolarisation des filles et par voie de conséquence un analphabétisme plus important.

Si l'offensive congréganiste trouve pour une large part son origine dans la politique scolaire de l'évêque Parisis qui l'encourage, voyant là, le moyen de « rechristianiser une population éprouvée par les séquelles de la tourmente révolutionnaire »⁵⁷⁸, elle trouve aussi un terrain très favorable dans une population rurale qui continue de montrer, depuis l'émergence du dualisme public-privé sous la Révolution Française, son attachement aux écoles particulières et aux méthodes qui y sont mises en œuvre⁵⁷⁹.

⁵⁷². Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1225 : état des établissements industriels visités en 1885-1886. A la demande de la compagnie des mines de Courrières, les Frères Maristes ouvrent, en 1870, une école de garçons qui, en 1886, accueille 242 élèves.

⁵⁷³. *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1881, *op. cit.*

⁵⁷⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 124 : états statistiques, 1855-1859.

⁵⁷⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 441 : *correspondance générale.....*, *op. cit.*

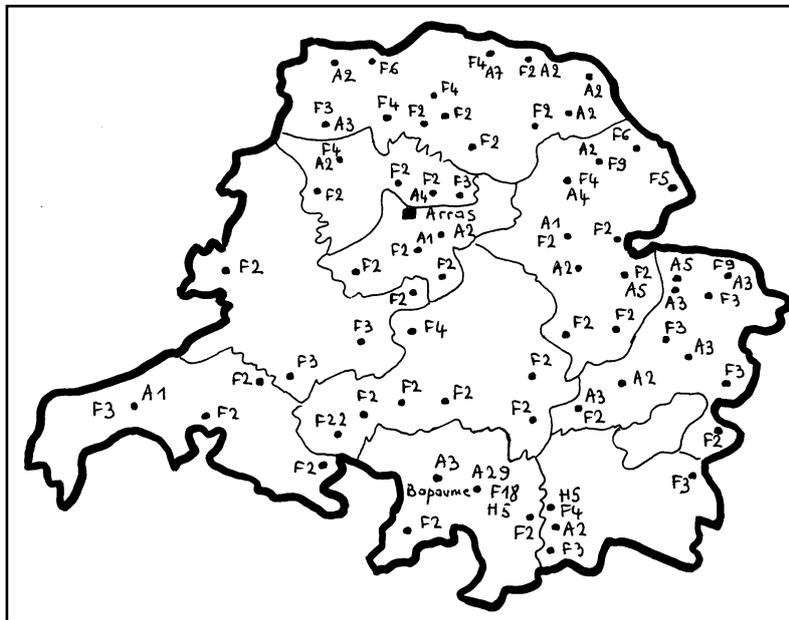
⁵⁷⁶. Il faut entendre ici congrégations religieuses.

⁵⁷⁷. F. ROBITAILLE, « Etude sur l'instruction..... », *art. cit.*

⁵⁷⁸. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 346.

⁵⁷⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 127 : écoles congréganistes. Ainsi, en 1827, à Bapaume, la population « fait éloge de la directrice de l'école des sœurs : elle a du labeur, de la méthode et toute la bonne volonté possible . Aussi est-elle parvenue à faire de la jeunesse confiée à ses soins tout ce que les parents même les plus exigeants pouvaient en espérer ». De la même manière, dans le registre aux délibérations du conseil municipal de Pas-en-Artois, on peut lire à propos des Frères Maristes qui dirigent l'école primaire communale, que les résultats scolaires obtenus depuis leur installation prouvent que « l'instruction et l'éducation dirigées par ces maîtres (sont) très satisfaisantes ». (Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 127, *op. cit.*).

Fig. 32 : instituteurs et institutrices congréganistes dans l'Arrageois en 1881



- Communes dans lesquelles étaient implantées des écoles tenues par des congrégations ; F = institutrice congréganiste ; H = instituteur congréganiste ; Nombre = effectif du personnel congréganiste enseignant dans la commune ; A = autres congrégations pour lesquelles il n'est pas précisé si elles fournissent des enseignants primaires ; Nombre = effectif de la congrégation.

Pour Y.-M. Hilaire, les maîtresses laïques sont désavantagées et ne peuvent prétendre concurrencer les sœurs dans les domaines intellectuel et pédagogique parce que leur formation reste assez rudimentaire, les autorités ecclésiastiques et les notables conservateurs s'étant opposés à la création d'une école normale de filles projetée en 1843⁵⁸⁰.

Les rapports d'inspections de quelques écoles libres congréganistes effectuées entre 1877 et 1880 dans l'Arrageois permettent de se faire une opinion sur les aptitudes pédagogiques des institutrices congréganistes et la qualité de l'enseignement qu'elles dispensaient⁵⁸¹. Si dans l'ensemble les religieuses sont bien

⁵⁸⁰. Y.-M. HILAIRE, *Une chrétienté*, op. cit., p. 362. La formation des institutrices laïques sera confiée en 1850 à Justine Fiolet directrice d'une maison d'éducation à Dohem.

⁵⁸¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 127 : inspection des écoles libres congréganistes de filles, rapports 1870-1880.



acceptées par la population rurale⁵⁸², leurs capacités pédagogiques sont inégales⁵⁸³ tout comme devaient l'être celles des institutrices laïques.

Une chose est sûre : « la diffusion de l'activité congréganiste dans les campagnes », et notamment dans la campagne artésienne, « est l'un des faits de civilisation les plus importants de la deuxième moitié du XIX^e siècle »⁵⁸⁴.

En effet, à partir de la loi Falloux, en ouvrant des écoles de filles dans bon nombre de communes même là où la loi n'en faisait pas obligation⁵⁸⁵, les congrégations ont permis à un nombre croissant de filles⁵⁸⁶ de pouvoir franchir le seuil de l'école et de combler leur retard de scolarisation sur les garçons. Corollairement, l'analphabétisme féminin va considérablement baisser : alors qu'il touchait encore, en 1850-1859, une femme sur deux, à la fin du XIX^e siècle, elles ne seront plus que 3 % à être analphabètes contre 2 % chez les hommes.

La diffusion de l'activité congréganiste dans la campagne artésienne a incontestablement contribué à « améliorer l'instruction et la santé des masses rurales »⁵⁸⁷ et ce faisant « infirme en partie les thèses de ceux qui attachaient la prospérité des écoles de filles à l'existence d'écoles normales de filles, la question de la capacité des institutrices restant réservée »⁵⁸⁸.

On en vient alors à la formation du personnel enseignant. « L'influence de l'Eglise atteint également les maîtres laïcs : le clergé assure ou contrôle leur formation et inspire largement le contenu de leur enseignement »⁵⁸⁹ nous dit Y. -M. Hilaire. Qu'en est-il chez les enseignants de l'Arrageois ? Où sont-ils formés ? Quel est leur niveau de compétences ?

Formation des maîtres : du clerc laïque à l'instituteur

Le terme instituteur désignant un enseignant se vouant « à l'instruction ou à l'enseignement de quelque art ou science que ce soit » apparaît sous la Révolution

⁵⁸². *Ibidem*. Ainsi à Etaing, les « sœurs sont modestes, dévouées et bien vues ».

⁵⁸³. *Ibidem*. Le dépouillement des rapports d'inspection laisse apparaître que 10 institutrices sont notées médiocres ou ordinaires et que 13 sont notées bonnes.

⁵⁸⁴. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 360.

⁵⁸⁵. En 1866, 22 communes rurales de l'Arrageois ont ouvert une école de filles alors que la loi Falloux ne leur en fait pas obligation. Plus des trois quarts de ces communes font partie des cantons situés dans la partie septentrionale et orientale de l'arrondissement réputée pour ses taux d'analphabétisme et d'illettrisme élevés. Ici nous avons encore confirmation du fait que les congrégations s'installaient dans les secteurs défavorisés.

⁵⁸⁶. Entre la loi Falloux et les grandes lois laïques, on peut estimer que dans l'Arrageois, l'augmentation des effectifs des garçons a été de 29 % (14 351 élèves contre 11 135). Chez les filles, l'augmentation, deux fois plus importante (52 %), a permis à leurs effectifs de pratiquement rattraper ceux des garçons (en trente ans, ceux-ci passent de 9 102 à 13 857).

⁵⁸⁷. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 360.

⁵⁸⁸. F. MAYEUR, *Histoire générale...*, *op. cit.*, p. 361.

⁵⁸⁹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 351.



et constitue en quelque sorte une promotion pour les maîtres d'écoles (appelés quelquefois magisters et très souvent clercs laïcs).

En 1809, l'état des instituteurs du diocèse d'Arras indique qu'un instituteur sur deux reste clerc laïc. En 1811, le préfet du Pas-de-Calais dénoncera cet état de faits et rappellera que c'est la fonction d'instituteur qui doit prévaloir sur celle de clerc laïc et non l'inverse⁵⁹⁰. En 1823, l'évêque du diocèse d'Arras, Mgr de La Tour d'Auvergne, à propos de la nomination des clercs laïcs dans les paroisses, constate « qu'un très grand nombre de fabriques n'écoutent que des affections particulières et un intérêt mal entendu (et que) d'autres considèrent ces places comme l'héritage des enfants du titulaire décédé »⁵⁹¹. Pour mettre fin « à un tel désordre »⁵⁹² il décide de n'accorder à l'avenir « d'institution cléricale qu'à ceux qui réuniraient les conditions suivantes :

- 1 Une connaissance aussi parfaite que possible de la lecture française et latine ;
- 2 Une belle et bonne écriture ;
- 3 Une connaissance de l'orthographe ;
- 4 Celle de l'arithmétique ;
- 5 Celle de la religion ;
- 6 Une science du plain-chant et une voix décente ;
- 7 Une vie chrétienne et même exemplaire ;
- 8 Des parents honnêtes, considérés et non ivrognes ;
- 9 Une situation au-dessus de la mendicité »⁵⁹³.

Cette hiérarchie des compétences que doit posséder le clerc laïc et que l'évêque d'Arras présente en somme comme le minimum requis, en déclinant tout d'abord les aptitudes pédagogiques et didactiques indispensables (lecture, écriture, orthographe et arithmétique), va, à n'en pas douter, dans le sens de la remarque du préfet Lachaise : la cléricature doit être subordonnée au métier d'enseignant⁵⁹⁴.

L'évêque Parisis ne partagera pas le même sentiment : pour lui, l'instituteur de campagne est d'abord un clerc laïc⁵⁹⁵ et le cours normal de Dohem⁵⁹⁶ a pour

⁵⁹⁰. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....*, *op. cit.*, p. 431. Le préfet dit de manière très explicite : « lorsqu'on veut confier les deux fonctions au même individu (instituteur et clerc laïc), on doit chercher le clerc dans l'instituteur et non pas l'instituteur dans le clerc ».

⁵⁹¹. Archives diocésaines d'Arras, 3 Z 1/477 : instituteurs et clercs laïques, 1823-1824.

⁵⁹². *Ibidem*.

⁵⁹³. *Ibidem*.

⁵⁹⁴. Les remarques faites par le préfet du Pas-de-Calais et l'évêque d'Arras marquent une réelle évolution par rapport à l'Ancien Régime, la fonction magistrale étant alors considérée comme un appendice de celle de clerc laïc-enseignant le catéchisme.

⁵⁹⁵. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....*, *op. cit.*, p. 354.

⁵⁹⁶. Le cours normal est signalé dans les rapports du conseil général de 1824 qui indiquent que « l'école des Frères ouverte à Dohem [...] a pour but de former des clercs et de bons instituteurs primaires dont le nombre est encore si rare » in *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....*, *op. cit.*, p.444.



mission de « faire connaître, aimer et rechercher les fonctions de clerc »⁵⁹⁷, autant que de former des instituteurs.

Les clercs laïques tiendront l'école, « avec zèle et surtout chrétiennement, s'étudiant à former le cœur encore plus que l'esprit de leurs élèves. Ils leur apprendront les prières du chrétien et le catéchisme ; ils les surveilleront à l'église ; ils ne leur donneront que de bons conseils et de bons exemples. Ils ne souffriront point de livres qui n'aient été vus et admis par Monsieur le Curé »⁵⁹⁸ précise l'article 8 du règlement établi en 1858 par l'évêque Parisis qui veut utiliser l'enseignement comme moyen de « reconstruction d'une chrétienté ».⁵⁹⁹

A la fin des années cinquante, l'évêque d'Arras semble avoir atteint son but. Dans la plupart des écoles rurales de l'Arrageois, « l'instruction religieuse proprement dite occupe une fraction notable de l'horaire scolaire »⁶⁰⁰ comme en témoignent les emplois du temps⁶⁰¹. La lecture s'effectue à travers des ouvrages religieux⁶⁰². Les inspecteurs et les curés se montrent particulièrement vigilants et vérifient si les instituteurs s'emploient « avant tout à former le cœur des enfants [...] par l'instruction religieuse »⁶⁰³. Pour former les enseignants à cet « idéal élevé et cohérent de reconstruction d'une chrétienté »⁶⁰⁴, l'évêque Parisis s'appuie sur le cours normal de Dohem dont les conseillers généraux du Pas-de-Calais disent, en 1856, qu'il est « la plus riche pépinière d'instituteurs »⁶⁰⁵ et qu'il suffit au recrutement du personnel⁶⁰⁶. En 1865, alors que l'établissement est victime de critiques sévères de la part de l'inspection générale, le conseil général s'étonne « de la persistance avec laquelle l'école normale de Dohem est attaquée [...] (alors que)

⁵⁹⁷. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....., op. cit.*, p. 354.

⁵⁹⁸. Règlement pour les clercs laïques en 1858, collection de M. Beaubaton, instituteur à Hesmond cité par A. NOLIBOS in *L'enseignement primaire dans le Pas-de-Calais, 1789-1914*, Arras, 1978, p. 10.

⁵⁹⁹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....., op. cit.*, p. 355.

⁶⁰⁰. *Ibidem*, p. 354.

⁶⁰¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale, canton de Croisilles. Dans le projet de règlement pour la distribution du temps et du travail dans l'école communale de garçons de Croisilles pour l'année scolaire 1853-1854, 6 heures à 6 heures et demie par semaine sont consacrées à l'instruction religieuse.

⁶⁰². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 13 : livres scolaires, enquête 1851-1852. Ainsi, en 1852, à Anzin-Saint-Aubin, dans le canton d'Arras-nord, l'instituteur Delacourt déclare utiliser *Pensée Chrétienne* (livre de lecture) ; *Petite civilité* de l'abbé Pinart ; *Le catéchisme du diocèse* publié par Mgr de la Tour d'Auvergne ; *Petit catéchisme historique* de l'abbé Fleury ; *Petite histoire sainte* de Félix Ansart.

⁶⁰³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 439-440: correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, Berles-au-Bois, 1853-1861. Monchiet, 1851-1867.

⁶⁰⁴. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....., op. cit.*, p. 355.

⁶⁰⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1856. Procès-verbaux*, p. 427.

⁶⁰⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 113 : cours normal primaire de filles de Dohem, affaires diverses, 1849-1881.



l'établissement obtenait chaque année des éloges mérités tant pour l'école des garçons que pour l'école des filles »⁶⁰⁷.

Qu'en était-il réellement ? Quelle formation dispensait-on à Dohem ? Le règlement⁶⁰⁸ pour le cours préparatoire aux fonctions d'institutrices de l'école tenue par la demoiselle Fiolet dite sœur Justine précise que les postulantes doivent subir un examen sur l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture et les éléments de la grammaire française et du calcul. L'enseignement donné aux élèves-maîtresses, en plus des matières ayant fait l'objet de l'examen d'entrée, comprend des éléments de géographie et d'histoire de France, des notions de dessin linéaire applicables à la broderie et au feston, le chant, la pédagogie ou le développement des méthodes et procédés d'enseignement et d'éducation et pour terminer les divers ouvrages à l'aiguille. L'article 18, en indiquant que durant les trois années d'étude, « on s'attachera particulièrement aux procédés les plus simples, les plus rapides, les plus praticables dans les écoles des campagnes »⁶⁰⁹ affiche la volonté de former des institutrices laïques destinées aux quelques localités rurales⁶¹⁰ où les institutrices congréganistes⁶¹¹ ne se sont pas installées. C'est sans doute ce qui explique la faiblesse du nombre d'élèves-maîtresses⁶¹² fréquentant le cours normal d'institutrices de Dohem, ce cours ayant par ailleurs « l'aspect, le régime et l'esprit d'un véritable couvent »⁶¹³.

Au cours normal d'instituteurs de Dohem dirigé par l'abbé Panet, le nombre d'élèves-maîtres est plus important, les congrégations masculines ne fournissant pas autant d'enseignants que leurs homologues féminines. Le cours de pédagogie d'Emile Louchet⁶¹⁴, élève au cours normal de Dohem entre 1877 et 1879 est riche d'enseignements. Il y est notamment indiqué que l'instituteur doit développer chez ses élèves l'éducation physique, intellectuelle et morale. Après une approche synthétique des différentes méthodes pédagogiques débouchant sur l'idée que le mode simultané mixte est la meilleure méthode pédagogique, une étude disciplinaire est effectuée. Celle-ci, en commençant par l'instruction religieuse,

⁶⁰⁷. *Ibidem*.

⁶⁰⁸. *Ibidem*.

⁶⁰⁹. *Ibidem*.

⁶¹⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1856...op. cit.*, p.228. On peut y lire que Mlle Fiolet à Dohem et Melle Bachelet à Hauteville préparent avec succès des institutrices pour nos campagnes. D'autre part, dans le rapport de l'inspecteur d'académie in *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1881*. p. 557-588, on peut lire que dans les écoles mixtes et dans les écoles spéciales peu peuplées, on ne rencontre guère que l'élément laïque.

⁶¹¹. Institutrices congréganistes bénéficiant de la lettre d'obédience ou alors formées dans la maison diocésaine de la Providence d'Arras.

⁶¹². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 115 : écoles normales départementales de Dohem, renseignements généraux, 1875-1882. Il est notamment indiqué que pour l'année 1858, il y a cinq élèves boursières au cours normal d'institutrices de Dohem, dont une de l'arrondissement d'Arras.

⁶¹³. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....., op. cit.*, p. 362.

⁶¹⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, I J 1053 : cahiers de notes de géographie et cours de pédagogie d'Emile LOUCHET, élève du cours normal de Dohem, 1876-1879.



rappelle bien la place prépondérante que l'évêque Parisis lui avait affectée⁶¹⁵. S'il est recommandé d'enseigner la lecture, la grammaire, l'histoire et la géographie de manière magistrale, il faut toutefois noter qu'une pédagogie un peu plus active, ayant recours à un matériel adapté, est proposée en arithmétique.

A l'évidence, les critiques de l'inspection générale de 1865 – à la suite desquelles l'abbé Panet avait promis d'apporter des améliorations didactiques et pédagogiques – ont très peu porté leurs fruits. La position de l'inspecteur d'académie, en 1878, est alors sans équivoque quant à l'avenir du cours normal. En effet, questionné par le préfet du Pas-de-Calais à propos d'une éventuelle augmentation du nombre de bourses à octroyer à l'établissement de Dohem, l'inspecteur d'académie se montre particulièrement hostile, arguant le fait que dans ce « simple cours normal (à la) discipline monastique, on y donne un enseignement insuffisant et les élèves qui en sortent ne valent guère mieux au point de vue de l'instruction générale et de l'éducation professionnelle que les cent et quelques brevetés qui, sans jamais avoir été boursiers départementaux, n'en demandent pas moins des emplois dans les écoles primaires [...]. La loi de M. Paul Bert sur les écoles normales passera dans un avenir prochain et obligera le Pas-de-Calais à une création féconde »⁶¹⁶.

Ces remarques nous invitent pour le moins à nous intéresser davantage à la formation des instituteurs et des institutrices et à en dresser un état des lieux au seuil de l'école républicaine.

Le bilan de la formation des enseignants que font les auteurs des notices destinées au conseil général⁶¹⁷, à la veille des lois Ferry, est particulièrement noir. Pour eux, en l'absence de toute véritable école normale, les candidats au brevet complet « étaient fort rares et de ces rares candidats, bien peu parvenaient à conquérir le diplôme dont il s'agit. En 1883, 43 instituteurs seulement et 16 institutrices sur un personnel de 2 169 membres pouvaient justifier de la possession du brevet complet ou supérieur »⁶¹⁸.

Le tableau est bien sombre en effet mais, selon toute vraisemblance, quelque peu partial si l'on en croit le rapport que l'inspecteur d'académie Beurrier fait au conseil général, en 1881. Celui-ci déclare que, dans le département, « les écoles publiques comptent 912 instituteurs titulaires tous pourvus au moins de leur brevet

⁶¹⁵. Lors de la séance du 22 août 1873 du conseil général, à la suite d'échecs répétés des boursiers de Dohem aux examens du brevet élémentaire, un groupe de conseillers républicains réclame la création d'une école normale d'instituteurs arguant le fait « qu'à raison de la prédominance qu'on donne (à Dohem) aux exercices religieux sur les matières d'enseignement proprement dit, on pourra former des sacristains parfaits, des chantres de lutrin qui feront les délices du village, on ne fera jamais un bon instituteur ». (*Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 503) .

⁶¹⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 109 : cours normal primaire de garçons de Dohem, rapport de la commission de surveillance, 1868-1881. L'inspecteur d'académie fait allusion à la loi Paul Bert qui sera votée en 1879 et obligera chaque département à l'ouverture d'une école normale de garçons et d'une école normale de filles. Celles-ci ouvriront effectivement en octobre 1883.

⁶¹⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 503.

⁶¹⁸. *Ibidem*.



simple (877 laïques, 35 congréganistes) et 383 institutrices (231 laïques, 152 congréganistes) dont 128 n'ont aucun brevet, une seule sur les 128 est laïque. Les adjoints et les adjointes sont au nombre de 525 dont 285 adjoints (199 laïques tous brevetés et 86 congréganistes dont 78 n'ont pas de brevet) et 240 adjointes (40 laïques toutes brevetées moins une et 200 congréganistes dont 178 n'ont pas de brevet »⁶¹⁹.

C'est une façon un peu plus positive de voir les choses, au lieu de compter les maîtres qui n'ont pas le brevet supérieur, on compte ceux qui ont le brevet simple ou élémentaire.

Des données du rapport, il ressort deux faits frappants que l'inspecteur d'académie Beurrier s'empresse de livrer aux conseillers généraux. Le premier fait, dit-il, « c'est l'extraordinaire disproportion qui existe au point de vue du brevet de capacité entre les deux ordres d'enseignement : d'un côté, du côté des laïques, sur 1347 fonctionnaires titulaires ou en sous-ordre, il n'y en a que deux qui n'aient pas de diplôme. De l'autre côté, sur 473 maîtres ou maîtresses, 383 n'ont que la lettre d'obédience [...]. Le deuxième, c'est que le nombre des adjoints et des adjointes est relativement bien plus élevé chez les congréganistes que chez les laïques [...]. Ce deuxième fait s'explique par l'importance des écoles confiées aux congrégations enseignantes : dans les écoles mixtes et dans les écoles spéciales peu peuplées, on ne rencontre guère que l'élément laïque. Il est aussi à remarquer que le plus souvent les maîtres ou maîtresses congréganistes n'enseignent pas et s'occupent uniquement de la direction générale et de la surveillance des classes »⁶²⁰.

En définitive, dans l'arrondissement d'Arras, à la veille des lois Ferry, le bilan de la formation des laïques était très loin d'être négatif. Cette dernière s'était patiemment mise en place à partir de la loi Guizot comme en témoigne le tableau qui suit. Celui-ci synthétise l'ensemble des documents archivistiques dépouillés : registres du personnel, états de situation, bulletins annuels et trimestriels. Il permet de se faire une idée, certes incomplète (en raison de la discontinuité des séries archivistiques consultées), mais néanmoins révélatrice, de l'évolution de la formation des instituteurs et des institutrices depuis la Restauration jusqu'à l'avènement des lois Ferry.

⁶¹⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1881*. p. 557-588.

⁶²⁰. *Ibidem*.



Tableau 24 : évolution de la formation des instituteurs et des institutrices entre 1829 et 1881 dans l'Arrageois (ville d'Arras non comprise)

Cantons	Arras -nord	Arras -sud	Bapaume	Beaumontz	Bertincourt	Croisilles	Marquion	Pas	Vimy	Vitry
<i>1829</i> : Dans le canton de Marquion, 3 instituteurs sur 4 ont un brevet de 3 ^{ème} degré, le quatrième possède un brevet de 2 ^{ème} degré. Aucun ne possède un brevet de 1 ^{er} degré.										
<i>Institutrices en 1836</i>										
Brevet du 1 ^{er} degré	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0
Brevet du 2 ^{ème} degré	1	2	9	6	8	5	20	8	12	14
<i>Instituteurs en 1852-1853</i>										
Brevet du 1 ^{er} degré	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0
Brevet du 2 ^{ème} degré	5	2	5	9	7	6	4	10	10	12
Brevet du 3 ^{ème} degré	1	0	3	2	1	1	1	0	2	0
Brevet élémentaire	4	2	11	16	9	16	12	8	16	14
Brevet supérieur	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
<i>Instituteurs en 1865</i>										
Brevet obligatoire	6	5	14	18	8	16	10	13	17	16
Brevet supérieur	0	0	0	1	2	2	1	1	2	2
Brevet élémentaire	6	2	5	5	4	8	4	8	2	3
Brevet du 1 ^{er} degré	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Brevet du 2 ^{ème} degré	1	1	0	3	2	1	1	2	7	6
Brevet du 3 ^{ème} degré	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1
<i>Institutrices en 1865</i>										
Brevet obligatoire	0	4	5	2	9	4	4	3	4	4
Brevet supérieur	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Brevet élémentaire	2	0	1	0	0	0	2	0	0	2
Brevet du 2 ^{ème} degré	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Brevet du 3 ^{ème} degré	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Obédience	2	2	3	3	1	7	5	4	10	7
Sans brevet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>1881</i> : Toutes les écoles publiques laïques sont tenues par des instituteurs et des institutrices pourvus d'un brevet simple ou élémentaire										

En 1852-1853, 9 instituteurs sur 10 sont pourvus soit du brevet élémentaire, soit du brevet de 2^e degré, qui sont les titres réglementaires exigés des enseignants exerçant dans une école primaire élémentaire. Peu d'instituteurs possèdent le brevet supérieur ou son équivalent, le brevet de premier degré : 6 instituteurs sur



les 195 exerçant dans les écoles communales artésiennes. Le brevet de capacité de troisième degré – correspondant au savoir minimum exigé des instituteurs et qui devait être très fréquent avant la loi Guizot, dans la campagne artésienne⁶²¹ – tend à disparaître puisqu'il ne concerne plus que 5 à 6 % des instituteurs.

Incontestablement, la loi Guizot dont nous avons vu qu'elle avait donné une très nette impulsion au réseau scolaire artésien, a également permis une amélioration de la formation de ses maîtres. Comme le laisse entendre le dépouillement des bulletins annuels de 1852-1853, les instituteurs de l'Arrageois se sont majoritairement formés à l'école normale interdépartementale de Douai et aussi, mais là très minoritairement, à l'école normale d'Amiens, au cours normal de Dohem et dans des pensionnats privés dont celui de M. Cauchy à Sainte-Catherine-lez-Arras. D'autre part, au milieu du XIX^e siècle, une grosse majorité des instituteurs implantés dans les communes rurales artésiennes présentent de bonnes capacités pédagogiques, aux dires de l'inspecteur primaire⁶²².

En 1865, leur formation semble s'être encore améliorée : plus de 92 % d'entre eux sont pourvus du brevet obligatoire ou de ses équivalents (brevet élémentaire ou du 2^e degré). Ils sont maintenant moins de 2 % à posséder le brevet de 3^e degré.

Les institutrices, au nombre de 89 en 1836 sont pratiquement toutes pourvues du brevet du deuxième degré⁶²³. Est-ce cette situation qui amènera le conseil académique à déclarer « qu'en général, les écoles de filles sont meilleures que celles des garçons, les maîtresses y sont généralement plus capables et plus instruites, la surveillance plus attentive et l'éducation mieux dirigée »⁶²⁴ ? La situation de 1865, appréciée à partir d'un document plus précis⁶²⁵ paraît plus conforme à la réalité. Les institutrices se répartissent en deux grandes catégories. D'un côté, elles sont 49 % à être pourvues d'un brevet obligatoire ou de son équivalent : brevet élémentaire ou du deuxième degré. De l'autre côté, elles sont 46 %, toutes congréganistes, à posséder une lettre d'obédience. L'inspecteur primaire estime qu'elles sont fort nombreuses (plus des trois quarts) à être dotées de

⁶²¹. Comme le laisse entendre l'état des écoles primaires du canton de Marquion de 1829, seul document antérieur à la loi Guizot donnant des indications sur le niveau de formation des instituteurs que nous ayons pu retrouver. Notre sentiment est partagé par les auteurs de l'ouvrage *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle, op. cit.*, p. 455 qui indiquent qu'avant la loi Guizot, « un grand nombre d'instituteurs du Pas-de-Calais possédaient simplement le brevet du troisième degré institué en 1816 ».

⁶²². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1035 : état de situation des écoles primaires de garçons en 1850-1851, T 1048 : état de situation des écoles primaires de garçons et mixtes en 1865. Sur 213 instituteurs recensés, 139 (soit plus de 65 %) sont notés très bien, bien ou assez bien. Les 74 autres instituteurs sont notés passable, médiocre ou nul. En 1865, la proportion est pratiquement la même: sur 210 instituteurs recensés, 67 % sont correctement notés.

⁶²³. On remarquera que ce nombre est supérieur à celui annoncé dans le chapitre précédent pour 1840-1841. Cette différence réside dans le fait que pour apprécier le niveau de formation des institutrices, nous avons été contraint d'utiliser d'autres sources qui nous paraissent un peu trop optimistes.

⁶²⁴. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1860*, p. 412.

⁶²⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1048 : état de situation des écoles de filles en 1865.



capacités pédagogiques correctes⁶²⁶. En écho à ce tableau, somme toute, favorable⁶²⁷, l'inspecteur d'académie déclare en 1881 : « la situation pédagogique des écoles s'améliore d'année en année d'une manière sensible pour qui la suit d'un œil attentif. Ce progrès graduel et continu est sans doute un peu lent au gré de mes désirs mais il est plein de promesses »⁶²⁸.

Ainsi donc, à partir de la loi Guizot, dans tous les cantons de l'Arrageois, on assiste à une amélioration de la formation des enseignants. Cette évolution, vraisemblablement plus quantitative que qualitative, couplée à une densification du réseau scolaire, est, à n'en pas douter, pour une part non négligeable, à l'origine du recul de l'analphabétisme en général, et de celui des femmes en particulier.

L'école républicaine allait confirmer ces acquis. La révolution ne se ferait plus dans les effectifs mais dans les esprits, les perspectives, les programmes et les contenus. L'école de Jules Ferry allait être fondatrice dans sa rupture avec l'enseignement clérical⁶²⁹. En effet, en 1860, en réponse à l'enquête lancée par le ministre Rouland et relative aux besoins des instituteurs, ceux de Quiéry-la-Motte (canton de Vimy) et de Sauchy-Lestrée (canton de Marquion) réclament la dissociation des fonctions d'instituteur de celles de clerc laïc⁶³⁰. « Le premier besoin de l'instruction primaire, au point de vue du maître, est l'indépendance. Tant que les instituteurs seront clercs laïcs et secrétaires de mairie, leur position ne sera guère différente de celle des anciens magisters : ils seront toujours les domestiques des curés et les instruments des maires » affirme Pierre Vasseur, instituteur à Selles⁶³¹. Vingt ans plus tard, Jules Ferry, en constituant l'enseignement en service public, répondra à ce vœu. Comme le signale F. Mayeur, c'est en donnant ce sens à l'œuvre de scolarisation entreprise dès l'époque de Guizot, que Ferry mérite l'appellation de fondateur⁶³².

Ce sont pour l'essentiel les rapports que l'école rurale artésienne a pu entretenir avec l'Eglise. Reste à évoquer ceux qu'elle a pu entretenir avec la

⁶²⁶. *Ibidem*. 78 % des institutrices sont notées très bien, bien ou assez bien.

⁶²⁷. Hormis les institutrices congréganistes pour lesquelles nous n'avons aucun renseignement, toutefois, dans les rapports d'inspections effectuées entre 1877 et 1880, une majorité d'entre elles sont réputées posséder des compétences pédagogiques correctes.

⁶²⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1881, op. cit.* L'inspecteur d'académie attribue également l'amélioration de la formation des enseignants aux conférences cantonales.

⁶²⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 999 : délibérations du conseil départemental. On peut lire que dans la séance du 18 janvier 1884, l'inspecteur d'académie rappelle que « la loi de 1850 a voulu la subordination étroite de l'instituteur au curé et que les fonctions de clerc laïque remplies par les instituteurs servaient puissamment à cette fin ». Il attire l'attention sur « les abus dangereux dans lesquels on était tombé dans le Pas-de-Calais, abus qu'un arrêté préfectoral en date du 31 octobre 1876 a cherché à faire disparaître en partie en interdisant aux instituteurs la quête dite quête au pain et aux œufs ».

⁶³⁰. Arch. nat., F 17 / 10 777.

⁶³¹. Arch. nat., F 17 / 10 774.

⁶³². F. MAYEUR, *Histoire générale....., op. cit.*, p. 530.



population de sa campagne et tenter d'appréhender les perceptions scolaires de cette dernière et les missions dont elle investissait l'école.

CULTURE ET PERCEPTIONS SCOLAIRES

Dans le propos qui a précédé, l'analyse portant sur l'origine socioprofessionnelle des illettrés, des analphabètes, des alphabétisés aisés et très aisés a montré, sans ambiguïté, que dans l'Arrageois, à la fin du XIX^e siècle, les ruraux sont loin d'être à égalité devant l'alphabétisation.

Les variations cantonales

Les journaliers fournissent le plus gros bataillon d'illettrés et d'analphabètes⁶³³. Partout, hormis dans les cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud proches de la ville, au moins 30 % des illettrés et des analphabètes sont des journaliers et, dans les cantons orientaux de l'Arrageois, où l'on note une forte implantation des « fabriques de sucre », cette proportion peut même aller au-delà de 60 %⁶³⁴.

A l'autre extrémité de l'échelle de l'alphabétisation, plus de 90 % des cultivateurs, des artisans, des marchands ou des individus issus des services sont des alphabétisés aisés ou très aisés. Dans tous les cantons sans exception, le groupe des cultivateurs-ménagers fournit une part importante d'alphabétisés aisés et très aisés, la palme revenant aux cantons de Beaumetz-les-Loges et Pas-en-Artois où plus d'un individu alphabétisé sur trois est cultivateur.

A quoi faut-il attribuer de telles inégalités ? Cette opposition cultivateurs-journaliers dans l'accès à la culture écrite est-elle propre à l'Artois ? Faut-il la rattacher à une certaine culture, à certaines stratégies d'ascension sociale, à certaines perceptions scolaires toutes spécifiques de la population rurale artésienne ?

Une étude comparative avec quelques régions françaises permet de discerner certes des similitudes mais aussi quelques divergences.

⁶³³. 47,80 % des individus éprouvant des difficultés à lire et à écrire sont des journaliers. 29 % des journaliers sont illettrés ou analphabètes.

⁶³⁴. Dans le canton de Croisilles en 1896-1905, 63,50 % des illettrés et des analphabètes sont des journaliers. Dans les cantons de Bapaume et Marquion, ils sont respectivement 56,40 % et 59,30 %.



La diversité française

F. Furet et J. Ozouf indiquent que ce décalage culturel entre les journaliers et les cultivateurs semble être à l'œuvre dans toute la France aux XVIII^e et XIX^e siècles⁶³⁵.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, lorsque la Provence paysanne voit l'alphabétisation décoller, le XIX^e siècle est bien entamé et les cultivateurs précèdent les journaliers⁶³⁶. A contrario, A. Corbin⁶³⁷, indique que dans le Limousin, notamment dans les départements de Corrèze et de Haute-Vienne, encore à la traîne à la fin du XIX^e siècle, l'immense majorité des exploitants qu'ils s'intitulent « cultivateurs », « laboureurs » ou « agriculteurs » ont des performances à peine supérieures à celles des domestiques et des journaliers.

Ces quelques exemples contradictoires confirment qu'il n'y a pas, dans l'histoire de l'alphabétisation, une variable unique, ou même une variable privilégiée qui puisse, à elle seule, rendre compte des inégalités observées de département à département, de canton à canton, de village à village. C'est la conclusion à laquelle ont abouti F. Furet et J. Ozouf. Pour ces derniers, c'est le degré d'aisance de la paysannerie qui définit le mieux le niveau de propension à l'instruction, avec, de région à région et de canton à canton, l'intervention d'événements ponctuels⁶³⁸.

Dans l'Arrageois, on peut estimer que deux facteurs semblent être intervenus de manière forte dans l'accès de sa population rurale à la culture écrite : la politique ou stratégie d'ascension sociale et la prolétarianisation, le premier facteur touchant essentiellement les propriétaires-exploitants et le second les journaliers.

Alphabétisation et ascension sociale des propriétaires-exploitants

En 1806-1815, dans huit cantons sur les dix constituant l'arrondissement d'Arras, plus d'un individu sur trois correctement alphabétisé est issu du groupe social des cultivateurs. Dans les cantons d'Arras-nord, d'Arras-sud et de Vitry-en-Artois, ils sont plus de 40 % à en provenir. Le canton de Marquion se distingue tout particulièrement avec un groupe social de cultivateurs fournissant à lui seul pratiquement 60 % des alphabétisés aisés ou très aisés. En 1850-1859, la supériorité des exploitants agricoles dans le domaine de l'alphabétisation aisée ou

⁶³⁵. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, op. cit., p. 179-180.

⁶³⁶. *Ibidem*.

⁶³⁷. A. CORBIN, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIX^e siècle, 1845-1880*, Paris, 1975.

⁶³⁸. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, op. cit., p. 198-199.



très aisée persiste : en moyenne, pratiquement 32 % des individus réputés savoir correctement lire et écrire sont encore issus de ce groupe social. En 1896-1905, la tertiarisation et la diversification des métiers aidant, ce dernier ne fournit plus majoritairement les individus réellement alphabétisés, toutefois il continue à en livrer presque le quart.

J. -P. Jessenne avait déjà insisté sur cette capacité « à savoir lire et écrire » que la plupart des fermiers possédaient à la fin de l'Ancien Régime et qu'ils utilisaient pour monopoliser le pouvoir local⁶³⁹. En 1846, l'annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais indique que dans l'arrondissement d'Arras et notamment le canton de Beaumetz-les-Loges, les propriétaires et les cultivateurs sont sensibles à l'instruction⁶⁴⁰. En 1859, en déclarant à l'instituteur de Roclincourt que malgré « leur apathie, les parents envoient avec soin leurs enfants dans les écoles qui peuvent leur assurer des résultats réels et sérieux »⁶⁴¹, l'inspecteur primaire minimise certes les contraintes économiques éloignant encore bon nombre d'enfants de l'école mais il attire l'attention sur le fait que les parents et notamment les propriétaires-exploitants l'investissent de plus en plus d'une mission qui est fonction de leurs ambitions mais aussi de leur statut social.

A. Burguière, à propos de la loi Guizot, obligeant chaque commune à se doter d'une école et à en supporter les charges, affirme que « les paysans devenus électeurs et propriétaires ou s'acharnant à le devenir, mieux insérés dans la vie municipale ont répondu cette fois avec enthousiasme aux incitations de l'Etat »⁶⁴². Nous avons pu constater le même phénomène dans l'Arrageois où, quelques années après la loi Guizot, décisive pour le réseau scolaire artésien, nous avons trouvé des comités locaux de surveillance monopolisés à 65 % par les agriculteurs et les propriétaires.

Parallèlement, entre 1802 et 1848, J. -P. Jessenne⁶⁴³ constate que l'Artois (au sens restreint de région d'Arras) est particulièrement favorable à l'installation des fermiers à la tête des municipalités.

Ne faut-il pas alors percevoir derrière ces quelques éléments que nous venons d'évoquer tout l'enjeu politique⁶⁴⁴ que l'école pouvait représenter pour le

⁶³⁹. J. -P. JESSENNE, *Pouvoir au village*, *op. cit.*

⁶⁴⁰. *Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais*, Arras, 1846, p. 298-304. On y indique notamment que « les propriétaires et les cultivateurs participent depuis trente ans aux habitudes et à l'instruction des populations urbaines avec lesquelles ils rivalisent ».

⁶⁴¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : *correspondance générale*, *op. cit.*

⁶⁴². A. BURGUIÈRE, *Paysages et paysans. Les campagnes européennes du X^e au XX^e siècle*, Paris, 1991, p. 166.

⁶⁴³. J. -P. JESSENNE, *Pouvoir au village*, *op. cit.*, fig. 12, p. 131.

⁶⁴⁴. J. QUÉNIART, *Les Français et l'écrit. XIII^e- XIX^e siècle*, Paris, 1998, p. 165. Au XIX^e siècle, « la diffusion de l'instruction devient un enjeu politique ; alors qu'en 1837, le *Tableau de l'instruction primaire en France*, rédigé par Lorain à partir des premiers rapports d'inspecteurs, souligne que « dans un grand nombre de communes, les conseillers municipaux ne savaient pas lire », elle devient



groupe social des cultivateurs-exploitants ? Ceux-ci ne voyaient-ils pas en l'école un instrument d'alphabétisation et donc de pouvoir ?

Pour M. Vernus qui a étudié le rapport du monde paysan à la culture écrite en Franche-Comté entre 1750 et 1860, « la descente de la politisation a été, sans aucun doute, l'un des vecteurs efficaces de l'écrit et de l'imprimé au village »⁶⁴⁵.

Si déjà durant la première moitié du XIX^e siècle, les cultivateurs artésiens fournissent en moyenne, à eux seuls, plus du tiers des alphabétisés aisés et très aisés et dans certains cantons, plus de la moitié ; à l'autre extrémité de l'échelle, les analphabètes sont essentiellement des journaliers, des domestiques, des artisans ou des ouvriers du textile. Cette répartition des alphabétisés et des analphabètes traduit à elle seule l'inégalité fondamentale de la société rurale artésienne : d'un côté, les détenteurs de la terre, propriétaires, propriétaires – exploitants ; de l'autre, la plèbe rurale, les journaliers et les domestiques.

Dans les localités artésiennes où prédominent les grandes exploitations, quelques riches fermiers vivent à côté d'un nombreux prolétariat⁶⁴⁶. Ainsi Mory, dans le canton de Croisilles, en 1879, est « un village pauvre composé de quelques grosses fermes et d'une quantité d'ouvriers, ce qui établit deux classes bien tranchées : les uns sont en possession d'une assez belle fortune ; les autres sont indigents, logés dans des maisons basses et malsaines, bâties le long des ruelles à peine praticables »⁶⁴⁷. Au XIX^e siècle, quelle que soit la période considérée, ce nombreux prolétariat est souvent exclu de l'instruction.

Prolétarianisation et exclusion scolaire des journaliers et des domestiques

Dans le canton de Croisilles au nombre de journaliers et de domestiques agricoles relativement important⁶⁴⁸, le curé de Vaulx-Vraucourt déclare que « la commune [...] renferme environ 1 700 habitants dont 1 000 à peu près sont inscrits au bureau de bienfaisance [...]. Je n'exagère pas en affirmant qu'il y a 100 enfants de 6 à 13 ans qui seront toujours privés d'instruction si on ne la leur donne pas gratuitement »⁶⁴⁹.

Toujours dans le même canton, pour expliquer le taux de fréquentation scolaire particulièrement faible des enfants de journaliers agricoles, le maire d'Hénin-sur-Cojeul déclare, en 1856, à l'inspecteur d'académie : « au sein d'une

plus largement encore un préalable à l'efficacité administrative. Pour des fractions de plus en plus larges de l'opinion, elle est même un enjeu de progrès économique ».

⁶⁴⁵. M. VERNUS, « La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté, 1750-1860 », *Histoire et sociétés rurales*, n° 7, 1^{er} semestre 1997, p. 54.

⁶⁴⁶. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté au XIX^e siècle* ..., *op. cit.*, p. 587.

⁶⁴⁷. *Ibidem*.

⁶⁴⁸. En 1851, plus d'un individu sur trois était journalier ou domestique agricole.

⁶⁴⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Vaulx-Vraucourt, 1854-1872.



population essentiellement agricole lorsque les travaux de la campagne sont urgents, on ne refuse personne et dans une année où les objets de première nécessité sont sans prix, le pauvre est bien aise de voir gagner quelque chose par ses enfants »⁶⁵⁰.

Ne faut-il pas voir derrière ces deux exemples – que nous pourrions multiplier tant il est vrai qu'ils émaillent la correspondance générale des dix cantons de l'arrondissement d'Arras – le fait que les journaliers et les domestiques, aux conditions de vie et de travail précaires, avaient d'autres préoccupations que l'école.

L'indigence, la pauvreté, la gêne financière et le besoin sont des causes d'absentéisme scolaire maintes fois évoquées par les instituteurs dans leurs bulletins annuels de 1852-1853⁶⁵¹. En effet, avec les travaux agricoles, les activités textiles, le travail dans les ateliers et les usines, ils représentent plus de 60 % des causes d'absentéisme évoquées par les instituteurs.

Dans son courrier adressé à l'inspecteur, en 1873, l'instituteur communal de La Cauchie, dans le canton de Beaumetz-les-Loges, abonde dans le même sens en indiquant que « ce sont généralement les indigents qui fréquentent le moins les classes étant occupés par leurs parents à différents travaux afin de procurer un peu d'aisance dans le ménage »⁶⁵².

Cet absentéisme scolaire est un mal chronique, pour ne pas dire endémique, qui freine le processus d'alphabétisation. Les instituteurs en ont bien conscience mais, au milieu du XIX^e siècle, questionnés par l'administration sur « les causes ayant motivé l'inassiduité des enfants aux classes d'hiver et aux classes d'été ainsi que les moyens d'y remédier »⁶⁵³, ils avouent leur impuissance face au paupérisme⁶⁵⁴.

Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, selon R. H. Hubscher⁶⁵⁵, la situation des travailleurs ruraux s'améliore. Les ménagers, au prix de gros efforts, sont arrivés au statut de petits cultivateurs indépendants. A l'échelon inférieur, quelques journaliers sont au début du processus ascensionnel⁶⁵⁶. Toutefois, les autres connaissent encore un état précaire et vivent au jour le jour.

⁶⁵⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 447 : correspondance générale, canton de Croisilles, commune de Hénin-sur-Cojeul, 1853-1874.

⁶⁵¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*

⁶⁵². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 440 : correspondance générale, canton de Beaumetz-les-Loges, commune de La Cauchie, 1852-1875.

⁶⁵³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1052, *op. cit.*

⁶⁵⁴. Voir à ce propos le chapitre 4 et les descriptions de situations de précarité livrées par quelques instituteurs dans les bulletins annuels ou la correspondance générale.

⁶⁵⁵. R. HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, 1980, (Mém. de la Comm. dép. des Mon. hist. du Pas-de-Calais, XX), p. 788-789.

⁶⁵⁶. *Ibidem*. Pour R. Hubscher, ces journaliers sont au début du processus ascensionnel car ils « possèdent un demi-hectare en culture, une vache et un porc ». « Le cercle de la pauvreté indéfinie est rompu et les conditions d'existence s'améliorent peu à peu ; au prix de grosses difficultés matérielles et de lourds sacrifices, la famille s'élève ».



Ce dernier point est confirmé par l'étude des monographies de l'enquête de 1913⁶⁵⁷. On y apprend qu'à la veille de la première guerre mondiale, 33 % des familles ont reçu ou reçoivent une aide du bureau de bienfaisance ou sont secourues par la charité privée. De plus, à cette époque, l'inspecteur départemental du travail signale encore de nombreux ateliers et usines continuant d'employer des enfants ne sachant ni lire ni écrire et des industriels paraissant « avoir la spécialité de recruter les enfants les plus déshérités, abandonnés en quelque sorte par leurs familles »⁶⁵⁸.

Les cartes qui suivent montrent clairement que durant le XIX^e siècle, la permanence de la précarité dans certains cantons artésiens s'y traduit par le maintien plus important ou plus long de l'illettrisme et de l'analphabétisme. C'est notamment le cas des cantons orientaux de Bertincourt et de Marquion qui, à la veille de la première guerre mondiale, affichent encore des taux d'illettrisme et d'analphabétisme supérieurs à 20 %. A cette même époque, le canton d'Arras-sud dont les habitants sont faiblement touchés par la précarité affiche le taux record d'alphabétisation aisée et très aisée de 95,50 %.⁶⁵⁹

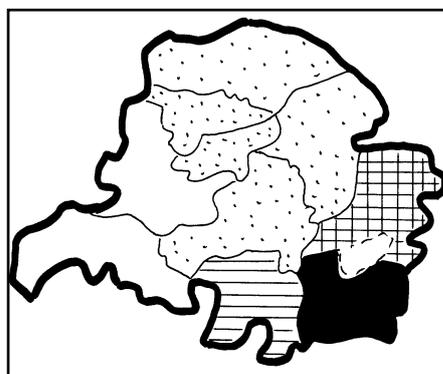
⁶⁵⁷. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1400 : statistique et enquête sur la vie ouvrière et rurale, 1913.

⁶⁵⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, M 1223, *op. cit.*

⁶⁵⁹. Le taux d'indigence des cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud au début du XIX^e siècle a été calculé à partir de chiffres globaux (ville d'Arras comprise). On peut estimer que la part de la population touchée par l'indigence dans notre échantillon de communes rurales issues des cantons d'Arras-nord et d'Arras-sud ne devait pas excéder 16 %.

Fig. 33: indigence dans l'Arrageois en 1809⁶⁶⁰

Fig. 34 : analphabétisme dans l'Arrageois en 1806-1815⁶⁶¹



Part de la population touchée par l'indigence

	Taux < 14 %
	Taux < 16 %
	Taux < 18 %
	Taux < 23 %
	Taux > 25 %

Taux d'analphabétisme

	Taux < 51 %
	Taux < 61 %
	Taux < 66 %
	Taux < 71 %
	Taux < 75 %

⁶⁶⁰. Arch. dép. du Pas-de-Calais, X794 : état des indigents, 1809-1810 et *Annuaire du Pas-de-Calais pour 1810*.

⁶⁶¹. Taux déterminés à partir de 5526 signatures (uniquement individus ne sachant pas signer)

Fig. 35 : familles nombreuses artésiennes secourues par le bureau de bienfaisance au début du XX^e siècle

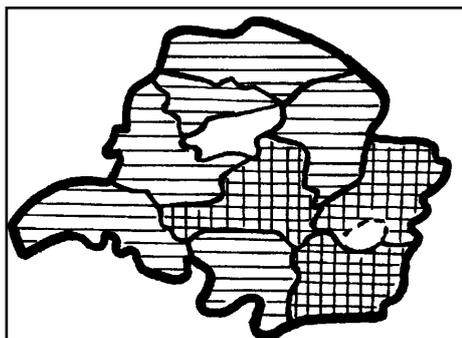
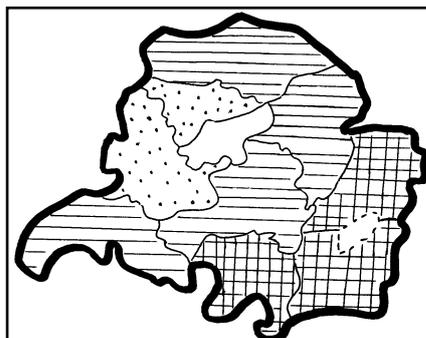
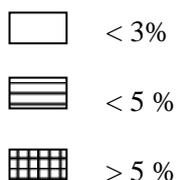


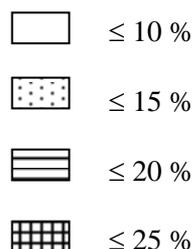
Fig. 36 : analphabétisme et illettrisme dans l'Arrageois en 1896-1905



Part de la population secourue⁶⁶²



Taux d'analphabétisme et d'illettrisme⁶⁶³



La prise de conscience du paupérisme

Le problème du paupérisme dans les campagnes est tel que quelques ouvrages ou articles locaux proposant des moyens de lutter contre ce fléau sont écrits durant la première moitié du XIX^e siècle⁶⁶⁴.

⁶⁶². Arch. dép. du Pas-de-Calais, X442 : familles nombreuses, états communaux.

⁶⁶³. Taux déterminés à partir de 6090 signatures (individus ne sachant pas signer ou éprouvant des difficultés à signer).

⁶⁶⁴. Ph. LEDRU, *Du paupérisme dans les campagnes et des réformes que nécessite l'extinction de la mendicité*, Arras, 1846.

« Economie publique de la mendicité », *Le puits artésien. Revue du Pas-de-Calais*, Saint-Pol, 1837, p. 121-135.



En 1824, l'académie d'Arras propose comme sujet de son concours la question suivante : « Quelles sont les principales causes de la mendicité dans le département du Pas-de-Calais et quels seraient les moyens les plus efficaces d'y remédier ? »

A. Thibault, avoué à Arras, voit ses travaux intitulés « Considérations sur la mendicité dans le département du Pas-de-Calais »⁶⁶⁵ être primés par l'académie. Dans cet ouvrage, A. Thibault précise que la mission essentielle de l'école est de former des « citoyens utiles à l'état », ayant reçu dès le plus jeune âge « le goût et l'amour du travail et les notions élémentaires d'instruction indispensables à l'homme »⁶⁶⁶. Constatant le manque d'écoles publiques pour les pauvres et lorsqu'elles existent le peu de fréquentation, A. Thibault attribue cela au fait que « la majeure partie des parents n'ayant point reçu d'éducation, (ils) n'en connaissent pas tous les avantages (et sont) incapables d'en apprécier le prix. Ils sont loin d'en faire partager les bienfaits à leurs enfants. Aussi d'âge en âge se perpétue l'ignorance ».

Plus loin, A. Thibault déclare : « Que nous sert, disent (les parents) de dépenser pour envoyer nos enfants à l'école : on vit bien sans cela. Jamais nous n'avons rien appris, nos enfants feront comme nous, ils n'ont pas besoin d'être savants pour demander un morceau de pain. Ainsi, par les parents eux-mêmes, les enfants sont légués à l'état honteux de mendiants »⁶⁶⁷.

Longtemps encore, jusqu'aux abords de l'école républicaine et même au-delà, les instituteurs, les inspecteurs et les curés, à de nombreuses reprises, signaleront ce problème et parleront de parents manifestant à l'égard de l'école « indifférence »⁶⁶⁸ et « apathie »⁶⁶⁹. Ces comportements ne traduisent-ils pas une sorte d'incompréhension du rôle de l'école ? A. Thibault la résume bien quand il évoque des parents lui signifiant que « l'on vit bien sans (école). Il n'est pas besoin d'être savants pour demander un morceau de pain »⁶⁷⁰. Cette attitude n'est-elle pas à rapprocher de celle qu'A. Kokosowski perçoit dans notre société actuelle où « à partir de l'adolescence les pressions économiques qui s'exercent sur les familles modestes, et ce particulièrement quand il y a du chômage, poussent à l'abandon des formations institutionnelles au profit de la recherche de n'importe quelle solution qui permette de se procurer des ressources financières »⁶⁷¹ ?

⁶⁶⁵. A. THIBAUT, *Considérations sur la mendicité dans le département du Pas-de-Calais*, Arras, 1824.

⁶⁶⁶. *Ibidem*, p. 6.

⁶⁶⁷. *Ibidem*.

⁶⁶⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 434 : correspondance générale, canton d'Arras-sud, commune de Fampoux, 1859-1875.

⁶⁶⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 448 : correspondance générale, canton de Croisilles, 1852-1876.

⁶⁷⁰. A. THIBAUT, *Considérations*, *op. cit.*

⁶⁷¹. A. KOKOSOWSKI, « L'orientation dans les formations des jeunes sans qualification », *L'orientation scolaire et professionnelle*, n°1, 1987, p. 40-41.



Ainsi donc, durant le XIX^e siècle, la plèbe rurale, constituée essentiellement de journaliers et de domestiques, de façon plus ou moins prononcée et pour des motifs plus économiques qu'idéologiques, tiendra ses enfants à l'écart de l'instruction et notamment ses filles.

L'éducation des filles : ségrégation ou malthusianisme ?

« Un certain nombre de jeunes filles ont un grand besoin d'instruction et n'ont pas le temps de venir en classe le jour » déclare à l'inspecteur d'académie mademoiselle Pillon, institutrice à Saint-Laurent-Blangy, dans le canton d'Arras-nord⁶⁷². Ce type de doléances maintes fois renouvelées illustre bien les difficultés que rencontrent les filles à être instruites. Quand on ne leur dispense pas un enseignement au rabais⁶⁷³ et donc malthusien, on les emploie dans les ateliers-écoles de dentelle. Ceci se traduit, au milieu du XIX^e siècle, par un analphabétisme féminin supérieur à celui des hommes de presque vingt points et essentiellement alimenté par les employées du textile.

Grâce à la densification du réseau scolaire caractérisée par la multiplication des écoles congréganistes, cet écart diminue dans le dernier tiers du XIX^e siècle et en 1896-1905, alors que le taux d'analphabétisme masculin est de 2 % celui des femmes n'est plus que de 3 %.

Toutefois, comme le signale F. Mayeur, derrière cette inégalité d'instruction quasiment comblée à la fin du XIX^e siècle, « se profile la différence, voulue et entretenue tout au long du siècle, entre les éducations »⁶⁷⁴.

En 1847, le rédacteur de l'annuaire départemental définit la meilleure éducation des filles : « après la religion, la connaissance des devoirs attachés à sa condition ; après la couture, savoir lire, écrire et compter ; cela suffit »⁶⁷⁵.

A la même époque, en écho à cette opinion reflétant le sentiment dominant dans les milieux éclairés⁶⁷⁶, l'évêque d'Arras, Mgr de la Tour d'Auvergne s'oppose à la création d'une école normale d'institutrices arguant le fait que l'ancienne éducation des filles n'est pas mauvaise et « qu'elle est la dernière barrière qui nous reste pour conserver la religion dans le ménage »⁶⁷⁷.

⁶⁷². Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 433 : correspondance générale, canton d'Arras-nord, commune de Saint-Laurent-Blangy, 1855-1873.

⁶⁷³. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1841. Procès-verbaux*, séance du 29 août, p. 67-75. Le conseil général du Pas-de-Calais constate que l'instruction des indigents est donnée par des personnes peu capables et sans garanties et cela plus particulièrement dans les écoles de filles.

Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1031 : état de situation des écoles primaires, 1840-1841. En 1840-1841, l'institutrice privée de Chérisy, Angélique M. « sait à peine écrire son nom ».

⁶⁷⁴. F. MAYEUR, *Histoire générale*, *op. cit.*, p. 120.

⁶⁷⁵. *Annuaire administratif et statistique du Pas-de-Calais*, Arras, 1847, p. 194-196.

⁶⁷⁶. Y.-M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 359.

⁶⁷⁷. Archives diocésaines d'Arras, 3 Z 1 / 487 : projet d'établissement d'une école normale d'institutrices dans le Pas-de-Calais, 1843.



Dans le contexte post-révolutionnaire, l'église veut reconquérir les hommes par les femmes. Les abbés Robitaille et Lefebvre, chantres de la politique scolaire de l'évêque Parisis, dans deux publications diocésaines⁶⁷⁸, précisent que dans les écoles de filles, on doit préparer les élèves aux tâches ménagères et les inciter à la piété. Grâce à la couture, au remaillage et au tricotage appris sur les bancs de l'école, on donnera des habitudes de travail et d'économie aux jeunes filles et aux femmes qui seront ainsi détournées des cabarets. L'assistance à la messe chaque jour ainsi qu'à tous les offices des dimanches et des fêtes est recommandée, de même que la réception mensuelle du sacrement de pénitence. Par ailleurs on attire l'attention sur la nécessité de se garder d'encourager le goût de la musique, du théâtre ou même de la lecture car la plupart des élèves sont appelées à une vie de travail⁶⁷⁹.

L'Eglise condamne la mixité « ce funeste mélange »⁶⁸⁰. Certains curés, tel celui de Brebières, préfèrent « voir les filles complètement privées d'instruction plutôt que de les voir réunies aux garçons »⁶⁸¹. Même si les écoles mixtes sont proscrites, il faut bien s'incliner devant la nécessité. Après la loi Falloux faisant obligation aux communes de plus de 800 habitants d'entretenir une école de filles, un peu plus de 20 % d'entre elles ne s'exécuteront pas faute de local ou de maîtresse. L'administration est alors bien obligée d'admettre les écoles mixtes en recommandant toutefois aux instituteurs d'accueillir séparément les garçons et les filles⁶⁸².

Ainsi après le malthusianisme au nom duquel il n'apparaissait pas utile au premier chef de dispenser aux filles une instruction même élémentaire⁶⁸³, avec le refus d'éduquer et d'instruire ensemble les deux sexes s'ajoutait la ségrégation.

L'investigation dans les champs éducatif et culturel étant achevée, au regard des hypothèses et des questions qui l'ont initiée ou guidée quels éléments de réponse est-on en mesure d'apporter ?

⁶⁷⁸. *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1864, p. 210-291. *Société*, juillet-septembre 1855.

⁶⁷⁹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté*, *op. cit.*, p. 359.

⁶⁸⁰. *Annuaire du diocèse d'Arras*, 1864, *op. cit.*

⁶⁸¹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 466 : correspondance générale, canton de Vitry-en-Artois, commune de Brebières, 1853-1857.

⁶⁸². Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1852. Procès-verbaux*, séance du 1^{er} septembre, p. 298-327. Les conseillers généraux recommandent de « ne recevoir les deux sexes qu'à une demi-heure d'intervalle et en ayant soin même de pratiquer autant que possible une entrée particulière pour chacun d'eux, de recourir à la même précaution au moment de leur séparation, afin d'éviter qu'ils se trouvent ensemble à l'entrée et à la sortie de la classe ».

⁶⁸³. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, *op. cit.*, p. 120.



Conclusion de la troisième partie





Au début du XIX^e siècle, « l'hétérogénéité des classes, le manque de moyens matériels, sans doute aussi [...] une certaine routine et le poids des mentalités villageoises »⁶⁸⁴ sont à l'origine du nombre important d'instituteurs utilisant la méthode individuelle. On peut estimer que vers 1820, dans plus de 90 % des écoles rurales de l'arrondissement d'Arras, on applique la « vieille méthode » héritée de l'Ancien Régime et consistant à instruire chaque enfant indépendamment des autres.

A cette époque, à propos du choix de la meilleure méthode pédagogique, naît la première guerre scolaire de notre histoire contemporaine : faut-il opter pour la méthode mutuelle ou lancastérienne du nom de son initiateur d'outre-Manche ou alors pour la méthode simultanée héritée des Frères des Ecoles Chrétiennes ? Le mode mutuel, victime de ses origines mais également trop mécanique et peu adapté au monde rural, s'implante difficilement en Artois. Les instituteurs lui préfèrent la méthode simultanée vivement recommandée par les autorités locales ecclésiastiques et académiques ainsi que par le « manuel général de l'instruction primaire », bulletin quasi officiel créé par Guizot en 1832. Les maîtres sont en effet plus de 80 %, vers 1830-1840, à déclarer mettre en œuvre la méthode simultanée.

Toutefois, en 1850, les conseillers généraux du Pas-de-Calais, indiquent que « la méthode simultanée n'est appliquée qu'en apparence dans les écoles, elle n'est en réalité que la méthode individuelle »⁶⁸⁵. L'analyse des préparations de classe et des emplois du temps confirme bien la survie tenace de la vieille méthode chez bon nombre de maîtres artésiens. Jusqu'aux abords de l'école républicaine, les inspecteurs, dans leurs rapports d'inspection, signaleront et fustigeront cette récurrence. Cependant, sous l'impulsion des inspecteurs qui n'hésitent pas à prodiguer des conseils, les instituteurs prennent conscience de l'inefficacité de leurs méthodes et, progressivement, mettent en œuvre une nouvelle méthode : la méthode mixte. Celle-ci garde de la méthode simultanée l'organisation en trois cours et de la méthode mutuelle, l'utilisation de moniteurs et d'un matériel spécialisé notamment les ardoises et les tableaux.

Avec les lois Ferry, « l'enseignement par l'aspect » encore appelé méthode inductive allant « du concret vers l'abstrait » est vivement recommandé par les inspecteurs. Ceux-ci conseillent alors aux instituteurs de multiplier les illustrations sur les murs, de mettre un musée scolaire à la disposition de leurs élèves ou d'effectuer avec eux des promenades pédagogiques. En cette fin du XIX^e siècle, la lecture reste l'objet de beaucoup d'attentions comme en témoignent les rapports d'inspection. Mais c'est surtout le viatique des savoirs et des savoir-faire que doivent acquérir les élèves – que l'on présente au certificat d'études – qui reste au

⁶⁸⁴. R. GREVET, *Ecole, pouvoirs.....*, op. cit., p. 112.

⁶⁸⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1850. Procès-verbaux*, séance du 6 septembre, p. 361-362.



cœur des préoccupations de bon nombre de maîtres, victimes en quelque sorte de la pression sociale. Cette attitude consistant à « avoir la préoccupation du cours moyen [...] qu'on chauffe pour le certificat d'études »⁶⁸⁶ et à négliger les cours préparatoire et élémentaire est maintes fois évoquée voire dénoncée par les inspecteurs primaires constatant que le certificat d'études, couronnement des études primaires, peut être aussi un moyen d'émulation pervers.

Dans l'Arrageois, d'un secteur à un autre, surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on ne note pas de différences pédagogiques majeures susceptibles d'expliquer – en partie – les écarts importants que l'on relève encore, à l'aube du XX^e siècle, entre les taux cantonaux d'alphabetisation. Par contre, il a été clairement établi que la carte de l'illettrisme et de l'analphabétisme en 1896-1905 coïncide quasiment avec celle du retard scolaire constaté quelques années plus tôt, en 1880-1890, chez les élèves ayant fréquenté peu ou pas du tout l'école pour des raisons essentiellement économiques. Ce retard scolaire touche principalement les cantons orientaux et septentrionaux de l'arrondissement d'Arras dont les enfants s'éloignent précocement de l'école pour travailler dans les champs, les usines notamment les sucreries ou encore à la maison, pour se livrer à des activités textiles.

Ce constat permet, une fois de plus, de confirmer que durant le XIX^e siècle, dans l'Arrageois, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture s'est fait, pour l'essentiel de ses habitants, à l'école du village. Ceci infirme donc l'hypothèse selon laquelle une part non négligeable d'individus se seraient alphabétisés en dehors de l'école. On est alors tout naturellement amené à évoquer la manière dont le réseau scolaire s'est tissé.

Tout d'abord, avec l'école de la Révolution naît le dualisme public-privé. Sous le Directoire et au début du Consulat, la condition matérielle des enseignants publics se dégrade, provoquant de nombreux abandons. Les écoles particulières, comblant le vide laissé par l'enseignement public, voient leur nombre croître très rapidement. En l'an VIII, dans l'arrondissement d'Arras, sur 197 instituteurs dénombrés, 70 % tenaient une école particulière. Toutefois, avec la mise en place de l'Université impériale et les efforts du premier recteur de l'académie de Douai pour organiser l'enseignement primaire, l'enseignement public reconquiert l'espace abandonné durant le Directoire aux écoles particulières. Celles-ci voient néanmoins leurs effectifs se stabiliser aux alentours du quart de ceux du secteur public. Cette stabilisation indique que le secteur privé est bel et bien né et répond à une demande de la population rurale.

Malgré les récriminations sans doute partisans des conseillers généraux du Pas-de-Calais, dénonçant en 1814, l'abandon où semble être restée l'instruction dans les écoles rurales, on peut estimer que la situation scolaire dans

⁶⁸⁶. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T1316/5 : dossier professionnel d'Aline Francine Sidonie G. T1205/8 : dossier professionnel de Jean-Baptiste Henri H.



l'arrondissement d'Arras, à la fin de l'Empire, n'est pas mauvaise : 16 communes sur 210 sont sans instituteurs.

Ensuite, avec la Restauration et l'ordonnance de 1816, « des progrès dans les idées bien plus que dans les faits (sont) accomplis »⁶⁸⁷. Les quelques documents archivistiques disponibles pour cette période indiquent que la plupart des maîtres possèdent le nécessaire pour enseigner, à savoir « suffisamment lire, écrire et chiffrer ». Par ailleurs, le comité gratuit de l'arrondissement d'Arras, en 1829, déplore « le défaut d'institutrices dont le nombre est infiniment petit »⁶⁸⁸. Celles-ci voient leurs effectifs augmenter légèrement sous le ministère Guizot avec l'ordonnance de 1836 mais rester nettement insuffisant.

Il faut dire que Guizot entend, avec sa loi sur l'instruction primaire de 1833, mettre en place une école d'Etat pour les garçons. Celle-ci, sous l'impulsion du comité d'arrondissement très actif et des comités locaux de surveillance, se met bien en place : un règlement pour les écoles primaires élémentaires situées dans les communes de l'arrondissement d'Arras est envoyé aux enseignants ; la chasse aux « méthodes vicieuses »⁶⁸⁹ est entreprise. Tous les cantons, à l'exception de celui d'Arras-nord, voient leur nombre d'enseignants augmenter. Cette impulsion nouvelle donnée indiscutablement par la loi Guizot se concrétisera quelques années plus tard en 1850-1859 par une régression générale de l'analphabétisme masculin et féminin. Toutefois, quel que soit le canton, les filles sont moins nombreuses que les garçons à franchir le seuil de l'école. En conséquence, elles ne comblent que partiellement leur retard et au milieu du XIX^e siècle, dans huit cantons sur dix, elles sont encore plus de 40 % à être analphabètes.

Les lois Falloux et Duruy vont permettre la mise en place, dans l'Arrageois, d'une école d'Etat spécifiquement féminine. En un quart de siècle, de 1840 à 1865, le nombre d'institutrices et celui des écoles publiques ou privées de filles augmentent, le premier de plus de 125 % et le second de plus de 50 %. Les institutrices sont majoritairement issues de congrégations religieuses. Ces dernières ouvrent des écoles privées ou publiques surtout dans les cantons orientaux et septentrionaux qui, en raison de leur population industrielle plus importante, sont victimes d'une sous-scolarisation et corollairement d'une sous-alphabétisation.

Avec la loi Duruy, la quasi-totalité⁶⁹⁰ des communes de l'arrondissement d'Arras d'au moins 500 habitants achèvent de se doter d'une école de filles. Vers 1880, le réseau scolaire est quasiment en place. Les grandes lois républicaines qui arrivent ne pourront plus amener qu'une révolution qualitative, la révolution quantitative étant pratiquement achevée. Incontestablement, celle-ci, pour une grande part initiée par la loi Guizot, a permis à l'alphabétisation masculine et

⁶⁸⁷. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle.....*, op. cit., p. 443.

⁶⁸⁸. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 1018, op. cit.

⁶⁸⁹. Arch. dép. du Pas-de-Calais, T 266, op. cit.

⁶⁹⁰. 3 % des communes de l'arrondissement d'Arras d'au moins 500 habitants n'avaient pas d'écoles de filles à la veille des lois Ferry.



féminine de progresser et dans les dernières décennies du XIX^e siècle, elle permettra aux femmes de combler leur retard sur les hommes.

L'analyse de contenu des réponses faites par les curés, dans le cadre de l'enquête de l'évêque Parisis, aux questions relatives aux événements révolutionnaires, montre que la Révolution Française, en heurtant les convictions religieuses, a éloigné d'elle une grande partie de la population rurale artésienne. Sous le Directoire, de nombreuses communautés villageoises manifestent leur attachement à l'ancienne instruction essentiellement basée sur l'éducation religieuse.

Dans cette opposition à la politique religieuse de la Révolution, les cantons de Pas-en-Artois et de Beaumetz-les-Loges se distinguent tout particulièrement en manifestant un attachement appuyé à la religion, à l'ancienne instruction et aux écoles particulières. Cet attachement se traduira dans ces deux cantons, à la sortie de la Révolution Française, par les taux d'analphabétisme les plus bas de l'Arrageois. Ceci constituera à n'en pas douter le noyau de population précocement alphabétisée sur lequel s'appuiera plus particulièrement le canton de Beaumetz-les-Loges pour accroître son alphabétisation durant le XIX^e siècle.

Après la tourmente révolutionnaire, l'école apparaît à l'Eglise comme le moyen clé de la reconquête catholique. Avec la Révolution Française, était né chez les ruraux de l'Arrageois le besoin d'une école privée. Incontestablement, l'Eglise va s'appuyer sur ce dernier pour développer sa politique de cléricisme scolaire. Celle-ci est surtout accentuée par l'évêque Parisis. Ce dernier, déplorant la médiocrité des mœurs dans le diocèse d'Arras qu'il découvre en 1851, va encourager une réforme morale en plaçant « les mœurs avant la science »⁶⁹¹. Pour ce faire, il favorise le développement de l'enseignement congréganiste féminin. En éduquant mieux les filles et en les préparant à leur futur rôle de mères de famille, l'évêque espère reconquérir les hommes par les femmes. En l'espace de 30 ans, de 1851 à 1881, les congrégations religieuses s'installent dans l'arrondissement d'Arras et ouvrent des écoles de filles dans pratiquement une commune sur trois. La congrégation de la Providence d'Arras, seule maison diocésaine spécialisée dans l'éducation des populations rurales, fondée sur l'initiative de l'évêque Parisis, dirige le tiers des écoles de filles congréganistes de l'Arrageois.

La diffusion de l'activité congréganiste dans la campagne constitue, comme le souligne Y. -M. Hilaire⁶⁹² l'un des faits de civilisation les plus importants de la deuxième moitié du XIX^e siècle. En permettant à un nombre croissant de filles de franchir le seuil de l'école, elle les aide à combler leur retard d'alphabétisation sur les garçons.

Si avec la Révolution Française et durant la première moitié du XIX^e siècle, on avait admis que la cléricature devait être subordonnée au métier d'enseignant, il

⁶⁹¹. Y. -M. HILAIRE, *Une chrétienté....., op. cit.*, p. 347.

⁶⁹². *Ibidem*, p. 360.



n'en est plus de même durant la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'évêque Parisis. Celui-ci estime en effet que l'instituteur de campagne est d'abord un clerc laïc. En conséquence, l'enseignement qu'il est censé dispenser doit accorder beaucoup d'importance à l'éducation religieuse. Dans les années 1850-1860, les inspecteurs et les curés s'attachent à vérifier si ces principes visant la « reconstruction d'une chrétienté »⁶⁹³ sont mis en œuvre dans les écoles.

Pour former les instituteurs et les rares institutrices laïques à cet idéal de rechristianisation, l'évêque Parisis s'appuie sur les cours normaux de Dohem. Ceux-ci après avoir connu leur heure de gloire avec la majorité conservatrice du conseil général seront, dès 1865, vivement critiqués par l'inspection générale.

En 1860, en réponse à l'enquête Rouland, les instituteurs de l'Arrageois questionnés sur leurs besoins, réclament la dissociation des fonctions de clerc laïc de celles d'instituteur. Vingt ans plus tard, avec les lois Ferry constituant l'enseignement en service public, ce sera chose faite. À en croire les auteurs des notices destinées au conseil général⁶⁹⁴, en l'absence de toute véritable école normale, le bilan de la formation des enseignants, à la veille des grandes lois laïques, est particulièrement sombre. Cette vision, pour le moins partielle, est à relativiser. En effet, la description que fait l'inspecteur d'académie Beurrier, à cette époque, montre un contingent d'instituteurs et d'institutrices laïques tous pourvus au minimum du brevet élémentaire. Cette opinion n'est pas à notre sens exagérée. L'étude de l'évolution de la formation des instituteurs et des institutrices, de la Restauration à l'avènement des lois Ferry, montre de fait que, grâce notamment à l'école normale interdépartementale de Douai, la formation des enseignants laïques s'est améliorée. Par contre, les institutrices congréganistes sont toutes, à quelques rares exceptions près, dotées de la simple lettre d'obédience. Néanmoins, le jugement que porte l'inspecteur primaire sur leurs compétences pédagogiques comme sur celles des instituteurs et institutrices laïques est satisfaisant pour un grand nombre d'entre elles. En 1881, en écho à cette appréciation, l'inspecteur d'académie, effectuant le bilan de la situation pédagogique départementale, indique que « le progrès (est) graduel, continu, un peu lent [...] mais plein de promesses »⁶⁹⁵.

En définitive, il est clair qu'en Artois, à partir de la loi Guizot, on assiste à une amélioration de la formation des enseignants vraisemblablement plus quantitative que qualitative. Cette dernière couplée à la densification du réseau scolaire est, pour une part non négligeable, à l'origine du recul de l'analphabétisme en général et de l'analphabétisme féminin en particulier.

Pourtant, dans cet accès à la culture écrite, les ruraux artésiens ne sont pas à égalité. Les cultivateurs et les propriétaires investissent très tôt dans l'école, voyant

⁶⁹³. *Ibidem*, p. 355.

⁶⁹⁴. *Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle....., op. cit.*, p. 503.

⁶⁹⁵. Arch. dép. du Pas-de-Calais, *Conseil général du Pas-de-Calais. Session ordinaire de 1881*. p. 557-588.



en elle un élément clé de leur stratégie d'ascension sociale. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, ils seront rejoints par les classes moyennes : petits artisans et commerçants. Pendant ce temps, les indigents, fort nombreux au début du XIX^e siècle, sont et restent les exclus de l'instruction.

Durant la première moitié du XIX^e siècle, les filles, elles aussi, sont exclues de l'instruction. A cette époque, avec le malthusianisme au nom duquel il n'apparaît pas utile au premier chef de leur dispenser une instruction même élémentaire⁶⁹⁶, elles sont alors fort nombreuses à être employées dans des ateliers-écoles de dentelle. Cependant, durant le dernier tiers du XIX^e siècle, grâce à la multiplication des écoles congréganistes, leur situation évolue et elles comblent leur retard sur les garçons.

⁶⁹⁶. F. MAYEUR, *Histoire générale.....*, op. cit., p.120.



CONCLUSION GÉNÉRALE





L'historiographie républicaine du XIX^e siècle a glorifié le rôle joué par l'école dans l'accès à la culture écrite. A cette époque conservateurs et républicains s'accordaient « à valoriser hautement l'école comme instrument d'une alphabétisation que les uns et les autres (proclamaient) nécessaire »⁶⁹⁷.

Pour tout le discours politique, économique et historique du XIX^e siècle, l'alphabétisation est la conséquence et la consécration de la scolarisation⁶⁹⁸. En 1968, lors d'un colloque tenu à Grenoble, P. Chevallier, en écho à ce credo, affirmait : « le XIX^e siècle apparaît comme la période essentielle de l'épanouissement de l'enseignement primaire. Ses progrès expliquent la diminution constante du nombre de nouveaux mariés illettrés »⁶⁹⁹.

Contestant ce point de vue, F. Furet et J. Ozouf déclarent que « la séquence scolarisation-alphabétisation [...] apparaît de plus en plus douteuse, si on l'abstrait des autres conditions de la vie sociale »⁷⁰⁰. Pour ces auteurs, l'alphabétisation n'est pas l'école et l'histoire de l'école ne suffit pas à épuiser celle de l'alphabétisation⁷⁰¹. « L'école ne doit pas être, dans l'histoire de l'alphabétisation, cette clé universelle qui n'explique rien parce qu'elle explique tout »⁷⁰².

Au regard de notre investigation qualitative et quantitative dans l'histoire de la scolarisation et de l'alphabétisation artésiennes, que penser de ces affirmations et qui croire ?

En 1901, s'adressant au préfet du Pas-de-Calais, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il signale la sollicitude constante avec laquelle la République s'est occupée de l'enseignement primaire et le fait que, grâce à ce dernier, la proportion d'illettrés a considérablement chuté⁷⁰³, il indique néanmoins que « les progrès réalisés ne doivent point faire perdre de vue ceux que nous devons encore accomplir et qui sont considérables. [...] Trop nombreux sont les enfants qui ne fréquentent pas l'école ou qui ne la fréquentent qu'irrégulièrement, qui par suite, [...] n'apprennent ni à lire, ni à écrire »⁷⁰⁴. Le propos est clair : l'école de la République, par suite d'un absentéisme chronique, ne parvient pas à alphabétiser la totalité des enfants soumis à l'obligation scolaire.

L'Artois n'échappe pas à la règle et ses taux d'alphabétisation sont même, d'après nos calculs, très loin des chiffres officiels⁷⁰⁵. En effet, en 1896-1905 y subsistent de profondes inégalités en matière d'alphabétisation aisée, celle

⁶⁹⁷. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, *op. cit.*, p. 9-10.

⁶⁹⁸. *Ibidem*, p. 270.

⁶⁹⁹. Colloque tenu à Grenoble en mai 1968 sur « La scolarisation en France depuis un siècle »

⁷⁰⁰. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, *op. cit.*, p. 11.

⁷⁰¹. *Ibidem*, p. 349.

⁷⁰². *Ibidem*, p. 78.

⁷⁰³. *Bulletin de l'enseignement primaire*, n° 9, novembre 1901.

⁷⁰⁴. *Ibidem*.

⁷⁰⁵. *Ibidem*. Le ministre déclare notamment qu'en 1898, en France, la proportion d'illettrés était de 4,7 % chez les hommes et de 7,2 % chez les femmes. Pour le seul département du Pas-de-Calais, on peut lire dans les rapports du conseil général de 1907 que 3,9 % des conjoints réunis étaient illettrés.



permettant réellement, à notre avis, d'accéder au sens d'un texte. De fait on note pratiquement 18 points d'écart entre les cantons occupant les positions extrêmes dans le classement. D'autre part le taux moyen d'alphabétisation aisée de l'arrondissement n'excède pas 83 %. Cela laisse entendre que 17 % de la population rurale artésienne est incomplètement alphabétisée (illettrée) ou analphabète.

Cette nouvelle donnée chiffrée remettant en cause l'idée d'une école républicaine parachevant le processus d'alphabétisation⁷⁰⁶, est liée étroitement, bien entendu, au sens que l'on entend donner à l'illettrisme et l'analphabétisme et qui est en rupture totale avec celui qui avait cours au XIX^e siècle⁷⁰⁷. Par alphabétisation il faut entendre réelle capacité à lire et à écrire donc à donner du sens à un texte. Tout individu ne sachant ni lire ni écrire parce qu'il n'a jamais fréquenté l'école est analphabète. Par contre, tout individu éprouvant, à des degrés divers, des difficultés à accéder au sens d'un texte est illettré.

Cette manière originale d'appréhender les types d'alphabétisation permet alors de mesurer toute l'importance des difficultés que la population rurale artésienne rencontrait encore, à l'aube du XX^e siècle, dans l'accès à la culture écrite : quatre fois plus d'individus en difficultés que ne le laissaient entendre les statistiques officielles. Elle permet aussi d'apprécier toute l'ampleur de la tâche que l'école de la République devait encore accomplir⁷⁰⁸.

Ce faisant, cette approche inédite n'invite-t-elle pas à relativiser le rôle de l'école dans l'alphabétisation qu'une historiographie un peu triomphante, énonçant comme un canon la séquence scolarisation-alphabétisation, avait considérablement amplifié ? Cet élément qui constitue, à nos yeux, le premier enseignement majeur de cette étude permet surtout de lever le voile sur l'existence d'une scolarisation en recul et d'une alphabétisation quasi achevée que quelques recherches locales affichaient pour la fin du XIX^e siècle sans vraiment s'interroger sur les raisons de ce paradoxe.

Faut-il croire pour autant F. Furet et J. Ozouf quand ils affirment que « le phénomène d'alphabétisation échappe, pour 20 % au moins à l'école [...] quelle que soit la date considérée »⁷⁰⁹ ? L'histoire de la scolarisation et de l'alphabétisation

⁷⁰⁶. F. FURET, J.OZOUF, *Lire et écrire.....*, op. cit., p. 350. Pour ces auteurs « lorsque Jules Ferry instaure l'école républicaine, l'alphabétisation des Français est acquise ».

Pour P. ALBERTINI, in *L'école en France....*, op. cit., p. 63, « C'est une erreur de croire que la Troisième République a alphabétisé les petits Français, l'école primaire scolarisait dès avant Ferry ».

⁷⁰⁷. F. FURET, J.OZOUF, *Lire et écrire.....*, op. cit., p. 299. Ceux-ci déclarent notamment : « Lire seulement, c'est après tout être alphabétisé. C'est en tout cas, ainsi qu'on l'entend très avant dans la seconde moitié du XIX^e siècle : un illettré c'est alors celui qui ne sait ni lire ni écrire, et la capacité à lire seulement est bien considérée comme un stade élémentaire, mais décisif, de l'alphabétisation ».

⁷⁰⁸. Dans les rapports d'inspection, bien souvent, les inspecteurs évaluaient la capacité de l'école primaire à alphabétiser grâce au comptage des enfants éprouvant des difficultés à lire et à écrire. Cette vérification dont nous avons pu constater la très grande fréquence ne laisse-t-elle pas entendre que l'on avait conscience du fait que l'alphabétisation était loin d'être acquise et qu'elle restait l'un des objectifs majeurs de l'école primaire ?

⁷⁰⁹. F. FURET, J.OZOUF, *Lire et écrire.....*, op. cit., p. 306.



artésiennes nous suggère, à la suite d'A. Prost⁷¹⁰, de considérer cette assertion avec beaucoup de prudence, voire de la contester. Deux raisons majeures motivent cette suggestion.

Premièrement, les sondages opérés durant le XIX^e siècle dans l'ensemble des cantons de l'Arrageois ont confirmé le lien existant entre les différents types d'absentéisme scolaire et les niveaux d'alphabétisation. C'est ainsi que dans un très grand nombre de cas, il a été statistiquement établi que la non-scolarisation avait entraîné quelques années plus tard, au mariage, analphabétisme ; que la fréquentation scolaire irrégulière avait généré l'illettrisme et que l'assiduité scolaire, quant à elle, était source d'alphabétisation aisée.

Deuxièmement, il a été également établi que la carte de l'illettrisme et de l'analphabétisme en 1896-1905 coïncide quasiment avec celle du retard scolaire constaté quelques années plus tôt, vers 1880-1890, chez les élèves ayant fréquenté peu ou pas du tout l'école.

Toutes ces coïncidences statistiques nous autorisent également à penser que l'on est en droit de contester l'hypothèse de F. Furet et J. Ozouf selon laquelle le niveau de scolarisation ne permettrait pas de « prédire » le pourcentage de signatures au mariage quinze à vingt ans plus tard⁷¹¹.

⁷¹⁰. A. PROST in « Pour une histoire par en bas... », *art. cit.*, p. 69, déclare « Je pensais jusqu'ici comme eux (R. Grew et P. Harrigan) que la France était globalement scolarisée au moment des lois Ferry parce que, comme eux, j'avais accepté globalement la validité des statistiques scolaires. Je n'en suis plus aussi sûr et c'est une question qui doit, me semble-t-il, être réexaminée ».

⁷¹¹. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire...*, *op. cit.*, p. 281-282. Ces auteurs ont comparé dans le cadre départemental, une même génération entre le moment où elle est censée fréquenter l'école en 1850 (les enfants ont alors en moyenne de 8 à 12 ans) et le moment où elle susceptible de se marier (24 à 32 ans entre 1866 et 1870). Ils se sont alors posé la question de savoir si le niveau de scolarisation en 1850 pouvait prédire le pourcentage de signatures au mariage entre 1866 et 1870. Bien que constatant que vingt départements arrivent en tête à la fois pour la scolarisation et pour l'alphabétisation et qu'à l'autre extrémité de l'échelle, les départements champions de l'école buissonnière sont sous alphabétisés, ils concluent « qu'il s'agisse des départements de tête, ou de queue, leur examen suggère par conséquent que la scolarisation n'est pas entraînée ipso facto par l'existence du réseau scolaire et qu'a fortiori elle ne permet pas d'augurer de l'alphabétisation ».

De notre côté nous avons opéré la même démarche sur deux générations dont l'origine a été systématiquement contrôlée (nous n'avons retenu que les individus nés dans les communes artésiennes et donc censés avoir fréquenté l'école du village). Les résultats obtenus sont pour le moins révélateurs. En 1852-1853, 38,80 % des petits ruraux artésiens n'étaient pas scolarisés. En confrontant ce chiffre avec ceux de J.-M. Robidet in *La scolarisation dans le département du Pas-de-Calais...*, *op. cit.*, on peut estimer qu'en 1835-1845, ils étaient entre 39 et 41 % à ne pas franchir le seuil de l'école villageoise. Quinze ans plus tard, en 1850-1859, cette même population présentait un taux d'analphabétisme de 40,70 %. En 1880-1890, les enfants de l'Arrageois sont 3 % à ne pas être scolarisés et en 1896-1905 on dénombre dans leur génération 2,60 % d'analphabètes. Une telle proximité des taux d'analphabétisme et de non-scolarisation nous autorise, semble-t-il, à mettre en doute la conclusion de F. Furet et J. Ozouf.



A l'issue de cette argumentation, dans le prolongement des travaux de J. Quéniart et R. Grevet mais en dépassant le stade de suggestion auquel ils ont abouti, nous proposons d'assimiler les taux d'alphabétisation déterminés à partir de l'analyse – et non plus du simple comptage manichéen – des signatures au mariage à des indicateurs de taux approximatifs de scolarisation car il est clair que c'est à l'école du village, qu'elle fût publique ou privée, que les petits ruraux artésiens se sont pour l'essentiel alphabétisés. Si l'alphabétisation a existé en dehors de l'école elle n'a concerné, à notre sens, qu'une infime partie de la population rurale artésienne.

Affirmer qu'au XIX^e siècle, un individu alphabétisé sur cinq a échappé à l'école, tout comme le font F. Furet et J. Ozouf, peut paraître hardi. Ces historiens de l'éducation n'ont-ils pas d'ailleurs conscience de l'audace de leur propos quand, après avoir mis en question le rôle censément décisif de l'institution scolaire dans l'accès des Français à la culture écrite, ils déclarent « qu'il semble bien que la fixation de l'enseignement primaire dans un lieu spécialisé et public soit un des éléments essentiels du processus d'alphabétisation »⁷¹² ? Ils restent pourtant persuadés qu'une proportion relativement importante d'hommes alphabétisés l'aurait été dans les écoles régimentaires.

Quel crédit peut-on accorder à cette théorie qui fait dire à ses auteurs que plus d'un million de jeunes soldats auraient été instruits à l'armée entre 1844 et 1869 ? Ce chiffre paraît énorme. Comme s'ils voulaient minimiser cette estimation, F. Furet et J. Ozouf indiquent que pour beaucoup de soldats, « l'apprentissage de l'instruction paraît s'être souvent arrêté à celui de la lecture »⁷¹³. Il ne s'agissait donc pas d'une alphabétisation réelle au sens où nous l'entendons.

Par ailleurs n'est-on pas en droit de douter de l'efficacité des écoles régimentaires ? Etaient-elles assidûment fréquentées par les jeunes recrues illettrées ou analphabètes ? En 1911, la remarque que fait Ferdinand Buisson, à propos de l'examen des conscrits, est lourde de sens. Il déclare en effet que le nouvel examen institué par la loi de 1910 « aura pour effet de rendre plus stricte, pour les illettrés, l'obligation de suivre le cours primaire, qu'il soit donné au-dedans ou au-dehors de la caserne »⁷¹⁴. Ne peut-on penser que si F. Buisson rappelle avec autant de force l'obligation de l'assiduité pour les soldats illettrés c'est que celle-ci fait considérablement défaut ? Weygand n'abonde-t-il pas dans le sens de F. Buisson quand il déclare que « l'école régimentaire est désertée à cause de sa méthode décourageante »⁷¹⁵ ? Ce sont donc les quelques points de divergence que nous avons avec F. Furet et J. Ozouf et que cette présente étude a permis de mettre en évidence.

⁷¹². *Ibidem*, p. 288.

⁷¹³. *Ibidem*, p. 298.

⁷¹⁴. F. BUISSON, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, 1911.

⁷¹⁵. F. DALLEMAGNE, *Les casernes françaises*, Paris, 1990, p. 160.



Toutefois, nous n'avons pas que des points de désaccord avec ces historiens, à propos du rôle joué par l'école dans le processus d'alphabétisation.

Tout d'abord, nous partageons entièrement leur analyse quand ils indiquent que l'école « n'a de chances de durer et de modifier en profondeur les comportements culturels qui si elle est non seulement acceptée, mais voulue par les habitants »⁷¹⁶. Dans la plupart des cantons artésiens, la réaction de la population rurale à la politique scolaire de la Révolution Française – qui, en montrant son attachement « à l'ancienne instruction » manifestait avant tout « son besoin d'école » – a prouvé la justesse et la pertinence de cette hypothèse.

Ensuite – et c'est sans doute à ce niveau que se situe notre plus grosse dette – nous pensons, comme eux, que l'alphabétisation est subordonnée à l'histoire du développement social et qu'elle descend progressivement dans la société⁷¹⁷. De fait, l'étude de la scolarisation et de l'alphabétisation en Artois indique que, très vite, les cultivateurs et les propriétaires – qui ont compris que de plus en plus leur vie quotidienne se heurtera à l'Etat et à ses textes et que donc l'écriture c'est la modernité – investissent dans l'école. Ils voient en elle un élément de leur stratégie d'ascension sociale. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, ils seront rejoints par les classes moyennes : petits artisans, commerçants. Pendant ce temps, les indigents – fort nombreux durant la première moitié du XIX^e siècle – restent jusqu'aux abords de l'école républicaine et même au-delà, les exclus de l'instruction.

Voilà pour l'essentiel les enseignements que cette recherche suggère à propos du rapport entre l'école et l'alphabétisation. Il est une question plus large qui a constamment guidé et traversé notre investigation : celle des facteurs ayant accéléré ou ralenti l'alphabétisation et la scolarisation. Quels éléments de réponse majeurs est-on en mesure d'y apporter ?

Incontestablement, durant tout le XIX^e siècle ce sont les facteurs économiques – ou infrastructure – qui ont éloigné les petits ruraux artésiens de l'école communale. De fait, à la sortie de la Révolution Française, une surface textile, caractéristique du système proto-industriel de la « fabrique », couvre la totalité de l'arrondissement d'Arras et occupe des milliers d'ouvriers et d'ouvrières à domicile. Ces activités ne sont pas sans conséquences sur l'alphabétisation de ses habitants.

⁷¹⁶. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, *op. cit.*, p. 78.

⁷¹⁷. *Ibidem*, p. 351. Ces auteurs indiquent notamment « la chronologie et la carte de l'alphabétisation des Français sont moins subordonnées à l'évolution du réseau scolaire qu'à l'histoire du développement social . [...] Partout, toujours, la stratification sociale domine l'histoire de l'alphabétisation. [...] La chronologie du mouvement (de l'alphabétisation) obéit à sa « descente » progressive dans le corps social ».



En 1806-1815, on peut estimer qu'un individu sur quatre, analphabète ou illettré, est issu de l'artisanat textile. Les femmes sont majoritairement touchées par ce phénomène.

Vers 1850, les instituteurs questionnés sur les causes ayant motivé l'inassiduité de leurs élèves, évoquent très souvent les travaux agricoles ou dans les fabriques, « occupations » intimement liées à l'indigence ou la pauvreté des parents. De fait, si cette première moitié du XIX^e siècle voit encore une prégnance forte des activités textiles, notamment dans les cantons au nord-est de l'arrondissement où en 1850-1860, un individu illettré ou analphabète sur deux est issu de cette industrie, il en est une autre, grosse consommatrice de main-d'œuvre infantine et également pourvoyeuse d'illettrés et d'analphabètes, qui fait son apparition. Il s'agit de la sucrerie indigène qui s'installe dans la plupart des cantons. Au milieu du XIX^e siècle, on peut estimer que cette industrie agro-alimentaire fournit, en moyenne, 40 à 50 % des individus éprouvant des difficultés à lire et à écrire.

Faute de visites régulières des établissements industriels, les lois sur le travail des enfants sont mal respectées et nombre d'ateliers et d'usines, en 1880-1890, continuent d'employer des enfants non scolarisés. Face à ces facteurs socio-économiques au rôle déterminant – on vient de le voir – dans l'histoire de l'alphabétisation et de la scolarisation artésiennes, quelle place ont occupée l'Eglise, l'Etat et l'école ? Quel rôle ont-ils joué ? N'ont-ils été que les figures et les agents de la transformation⁷¹⁸ ?

Au regard de l'histoire de la forme et du réseau scolaires artésiens, on est en droit d'attribuer à ces facteurs des fonctions de stimulation, d'impulsion ou d'adaptation dont la résultante a été la neutralisation partielle des effets négatifs des facteurs économiques sur l'alphabétisation de la population rurale.

En effet que serait-il advenu de cette dernière si les pouvoirs locaux n'avaient pas bien relayé la politique nationale permettant ainsi au réseau scolaire de se tisser durant tout le XIX^e siècle et d'atteindre une quasi-maturité à la veille des lois Ferry ?

Toutefois si l'école artésienne, ses maîtres et ses inspecteurs ont permis à l'analphabétisme pur de régresser fortement, l'illettrisme, à la veille du XX^e siècle touche encore un nombre important d'individus. Subsistent d'un canton à l'autre de profondes inégalités dont l'école de la République va hériter et qu'elle n'aura pas encore gommées à l'issue de sa première décennie d'existence.

A quoi, à qui attribuer ce niveau grandement différencié de l'alphabétisation que les hussards de la République découvrent dans l'Arrageois à la fin du XIX^e siècle et qu'ils devront s'employer à uniformiser ?

⁷¹⁸. F. FURET, J. OZOUF, *Lire et écrire.....*, *op. cit.*, p. 350. Ceux-ci déclarent notamment qu'en matière d'alphabétisation, il faut restituer à la société elle-même la responsabilité majeure de cette transformation. L'Eglise, l'Etat, l'école n'en sont que des figures et des agents.



Celui-ci trouve son origine, pour une large part, dans les différentes combinaisons de trois facteurs majeurs qui se sont forgés dans l'histoire essentiellement économique, politique et religieuse de l'Arrageois : la tertiarisation ou activation du secteur des métiers touchant aux services et aux commerces ; l'existence préalable d'un noyau de population précocement alphabétisée à l'entrée de la seconde moitié du XIX^e siècle et pour terminer la prégnance industrielle caractéristique du département du Pas-de-Calais en général et de l'arrondissement d'Arras en particulier.

Le premier facteur est particulièrement actif dans les cantons ruraux d'Arras-sud et d'Arras-nord à proximité de la ville d'Arras à vocation administrative et commerciale. À la fin du XIX^e siècle, la ville aspire dans les communes rurales périphériques une main-d'œuvre qualifiée pour ses commerces et ses services en expansion ou alors, de par les relations et les échanges qu'elle entretient avec la campagne environnante, elle provoque, dans cette dernière, l'apparition de nouvelles professions. Ce faisant la ville crée, chez les ruraux, de nouveaux besoins et notamment celui de savoir lire et écrire intimement lié à l'ouverture sur l'extérieur.

Le second facteur est surtout lié à l'attachement particulier que certains cantons ont manifesté à l'ancienne instruction et aux écoles particulières, par réaction à la politique religieuse de la Révolution.

Le troisième et dernier facteur, quant à lui, à l'aube du XX^e siècle, touche la presque totalité de l'arrondissement d'Arras. La sucrerie y est omniprésente. Au nord, dans le canton de Vimy, des terrils sont sortis de terre et au sud-est subsiste une zone d'exploitation du textile à domicile héritée de l'Ancien Régime.

C'est en fonction de l'importance et de la combinaison de ces trois facteurs que les cantons de l'arrondissement d'Arras se hiérarchisent dans l'échelle de l'alphabétisation. Tout en haut, dans le classement, le canton d'Arras-sud, bénéficiant de la conjonction des deux premiers facteurs dont l'effet est amplifié par l'absence de prégnance industrielle forte, affiche un taux d'alphabétisation aisée record de 95,50 %. A l'autre extrémité de l'échelle, le canton de Marquion, au taux d'illettrisme et d'analphabétisme réunis de plus de 22 %, cumule tous les handicaps : un secteur tertiaire et un noyau de population précocement alphabétisée faibles ainsi qu'une forte prégnance industrielle aggravée par un résidu d'activités proto-industrielles textiles à domicile.

Cette nette opposition entre le canton qui ouvre la marche de l'alphabétisation et celui qui la ferme, permet d'apprécier, à sa juste valeur, le chemin parcouru mais aussi celui restant à parcourir par la population rurale artésienne pour accéder à la culture écrite.

En définitive, notre long détour statistique et archivistique dans l'histoire de l'école artésienne nous aura surtout appris qu'en matière d'alphabétisation, il n'est



guère possible de se contenter de la seule approche éducative en ignorant les facteurs économiques et sociaux qui conditionnaient et conditionnent encore la scolarisation.

Ce détour nous aura également appris qu'il ne suffit pas de doter une population en moyens scolaires professionnels et matériels pour éradiquer l'analphabétisme et l'illettrisme encore faut-il lutter efficacement contre la précarité.

Ce qui se produit en France à l'aube du troisième millénaire, dans certains secteurs défavorisés dont le département du Pas-de-Calais – particulièrement touché par la récession économique et dont les conditions de vie précaires d'un nombre croissant de ses habitants expliquent en grande partie le taux d'illettrisme fort préoccupant que, régulièrement, les statistiques de la direction du service national confirment – nous le rappelle avec force.



Repères chronologiques du Premier Empire à la Troisième République





Au niveau national	Au niveau local (département du Pas-de-Calais)
<i>11 floréal an X (1^{er} mai 1802) : Loi créant les lycées et remettant aux communes les écoles primaires</i>	
<i>22 juin 1804 : Obligation faite aux congrégations de demander l'autorisation par décret impérial</i>	
<i>4 avril 1806 : Publication du catéchisme impérial</i>	
<i>10 mai 1806 : Loi fondant l'Université impériale</i>	
<i>17 mars 1808 : Décrets organisant l'Université dont Fontanes devient le grand -maître</i>	
<i>17 septembre 1808 : L'Université se voit reconnaître le monopole de l'enseignement.</i>	
<i>4 août 1810 : Arrêté autorisant les Frères des Ecoles Chrétiennes</i>	<i>Dès 1801 le conseil général réclame le retour des congrégations enseignantes. En 1818, les Frères des Ecoles Chrétiennes sont installés dans 4 villes et scolarisent 1 866 élèves. En 1859, ils seront installés dans 18 communes et scolariseront 7 112 élèves.</i>
<i>1810 : Première école normale primaire à Strasbourg</i>	
<i>17 février 1815 : Suppression de l'Université de France. Création de 17 universités provinciales (non mises en œuvre)</i>	<i>En 1814, plus de 11 % des communes du département sont dépourvues d'écoles (plus de 14 % dans l'arrondissement d'Arras).</i>
<i>16 juin 1815 : Création de la société pour l'instruction élémentaire (pour la promotion de l'enseignement mutuel)</i>	
<i>1^{er} septembre 1815 : Ouverture de la première école mutuelle à Paris</i>	
<i>29 février 1816 : Ordonnance prescrivant à toute commune de pourvoir à l'instruction de ses enfants, exigeant un brevet de capacité des maîtres d'école et faisant place au clergé dans l'administration primaire</i>	<i>2 avril 1816 : constitution à Arras de la « société pour l'instruction primaire du Pas-de-Calais »</i>
<i>22 juillet 1817 : Arrêté organisant des écoles d'enseignement mutuel dans 24 départements</i>	<i>15 juillet 1816 : première école d'enseignement mutuel à Arras</i>



<i>3 avril 1820</i> : Ordonnance déclarant applicables aux écoles de filles les dispositions de l'ordonnance du 29 février 1816	<i>En 1820</i> , il existe 12 écoles d'enseignement mutuel dans le département scolarisant 1600 élèves.
<i>8 avril 1824</i> : Ordonnance plaçant l'enseignement sous l'autorité des évêques	<i>En 1821</i> , le taux de scolarisation (garçons et filles) est de 433 pour mille.
<i>26 août 1824</i> : Création d'un ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, Mgr Frayssinous nommé ministre	
<i>4 janvier 1828</i> : L'instruction publique devient un ministère à part entière et ne fait plus partie du ministère des affaires ecclésiastiques.	
<i>1828</i> : Denys Cochin ouvre, à Paris, la première salle d'asile.	
<i>21 avril 1828</i> : Ordonnance concernant l'instruction primaire : constitution de comités de notables, privilège de la lettre d'obédience	
<i>11 août 1830</i> : De Broglie nommé ministre de l'instruction publique et des cultes	
<i>12 mars 1831</i> : Ordonnance supprimant le certificat d'instruction religieuse exigé des instituteurs depuis 1826. La société pour l'instruction élémentaire est reconnue d'utilité publique.	
<i>11 octobre 1832</i> : Instruction publique et cultes sont désormais deux ministères distincts. Guizot ministre de l'instruction publique jusqu'en 1836	
<i>19 octobre 1832</i> : Création par Guizot du manuel général de l'instruction primaire	
<i>28 juin 1833</i> : Loi Guizot rénovant l'instruction primaire. Une école normale par département ou groupement de départements, il en existe déjà 47. Organisation officielle des « salles d'asile » pour les enfants de 2 à 6 ans	Les aspirants instituteurs boursiers vont à l'école normale de Douai. <i>1834</i> : 2 salles d'asile ouvertes à Arras. <i>En 1836</i> , on en comptera 9 dans le département.
<i>29 décembre 1833</i> : Rapport d'inspection de Lorain favorable à l'abandon de l'enseignement mutuel	
<i>25 avril 1834</i> : Publication des « statuts sur les écoles primaires élémentaires communales »	



Avril 1834 : Publication du manuel complet d'enseignement simultané	
26 février 1835 : Ordonnance créant dans chaque département un inspecteur spécial (pour le contrôle de l'enseignement primaire)	1835-1837 : un inspecteur et deux sous-inspecteurs, premières conférences pédagogiques
23 juin 1836 : Ordonnance portant règlements pour les écoles de filles	En 1836, le taux de scolarisation (garçons et filles) est de 602 pour mille.
1838 : Première école normale d'institutrices	
2 mars 1841 : Loi relative au travail des enfants dans les manufactures, usines ou ateliers et limitant à 8 h le travail des enfants de 8 à 12 ans	
4 novembre 1848 : Constitution de la Seconde République proclamant (art. 9) la liberté de l'enseignement	
11 janvier 1850 : Loi relative à la nomination des instituteurs communaux (loi de Parieu). Instituteurs traités en suspects et placés sous la surveillance spéciale des préfets	La majorité du conseil général étant favorable à la répression le préfet mène une épuration sévère : 38 instituteurs sont frappés en huit mois.
15 mars 1850 : Loi Falloux - qui favorise le développement des écoles congréganistes ; - qui rend obligatoire la création d'une école de filles dans les communes dont la population est égale ou supérieure à 800 h.	Les élèves-maîtres boursiers quittent l'école normale de Douai pour le cours normal primaire de Dohem. Mgr Parisis, évêque d'Arras (1851-1866) les encourage vivement : en 1869, 68 % des institutrices sont des sœurs contre 29 % en 1837. En 1866, 135 communes sur 223 ont obéi.
14 juin 1854 : Loi qui rétablit 16 grandes académies. Les préfets nomment désormais les instituteurs.	
1863-1869 : Duruy ministre de l'instruction publique	1865 : L'inspection générale critique l'installation matérielle et l'organisation pédagogique de Dohem.
1866 : Fondation de la ligue française de l'enseignement par Jean Macé	1866 : Création du bulletin des actes administratifs spéciaux à l'instruction primaire
10 avril 1867 : Loi Duruy permettant aux communes d'établir la gratuité totale ; obligeant les communes ayant une population supérieure ou égale à 500 h à entretenir une école de filles et introduisant l'histoire et la géographie dans les programmes	En 1870, 300 écoles de filles fonctionnent contre 97 en 1851. Le taux de scolarisation est alors de 823 pour mille.



<i>19 mai 1874</i> : Nouvelle loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans	<i>1874</i> : Création du certificat d'études primaires <i>1876</i> : Interdiction pour les instituteurs de faire « la quête au pain et aux œufs »
<i>1877</i> : Edition de l'ouvrage de G. Bruno « Le tour de France par deux enfants »	<i>1877</i> : Création du journal pédagogique du Pas-de-Calais
<i>1878</i> : Travaux d'élèves à l'exposition universelle de Paris	
<i>1^{er} juin 1878</i> : Loi créant la caisse des écoles	
<i>4 février 1879</i> : Jules Ferry ministre de l'instruction publique ; il le sera presque continûment jusqu'en novembre 1883.	
<i>9 août 1879</i> : Loi Paul Bert : obligation à tous les départements d'ouvrir une école normale de garçons et une de filles	<i>1^{er} octobre 1883</i> : ouverture des deux écoles normales d'Arras
<i>16 juin 1881</i> : Loi Ferry instaurant la gratuité de l'école primaire publique L'Etat prend en charge les salles d'asile qui deviennent écoles maternelles (2 à 4 ans) et classes enfantines (4 à 7 ans).	<i>En 1885</i> , on dénombre 162 écoles maternelles (80 publiques et 82 privées).
<i>28 mars 1882</i> : Loi Ferry instaurant l'obligation de l'enseignement élémentaire et la laïcisation des programmes des écoles publiques	Le taux de scolarisation supérieur à la moyenne nationale <i>en 1882</i> lui sera très inférieur <i>en 1913</i> (749 contre 855 pour mille).
<i>30 octobre 1886</i> : Loi Goblet fixant l'organisation générale de l'école primaire. Laïcisation du personnel des écoles publiques dans les 5 ans	
<i>19 juillet 1889</i> : Loi sur les dépenses de l'enseignement primaire. Les instituteurs deviennent des fonctionnaires et sont payés par l'Etat.	<i>1889</i> : Création du bulletin pédagogique du Pas-de-Calais
<i>9 juillet 1901</i> : Interdiction d'enseigner à tout membre d'une congrégation religieuse non autorisée	
<i>5 juillet 1904</i> : Loi Combes interdisant l'enseignement à toute congrégation	Transformation des écoles congréganistes en écoles laïques privées dont les effectifs, dans la région, sont importants (24 % des enfants scolarisés dans le Nord, 17,5 % dans le Pas-de-Calais, 13 % en France)



Documents annexes
Niveaux d'alphabétisation au XIX^e siècle
dans les cantons de l'arrondissement d'ARRAS



Canton d'Arras-nord

		Individus de moins de 35 ans au mariage																											
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)															
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905							
Communes sondées	Lieux de naissance	N ¹	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
ANZIN-SAINT-AUBIN	Commune sondée	5	11	0	16	6	10	5	21	0	7	12	19	12	14	0	26	11	8	1	20	0	6	25	31				
	Communes du canton	3	2	0	5	1	4	1	6	0	3	12	15	0	0	0	0	4	3	2	9	0	7	11	18				
	Autres communes	1	4	0	5	0	3	1	4	0	5	16	21	0	0	0	0	4	2	0	6	0	2	3	5				
ÉTRUN	Commune sondée	5	7	2	14	2	4	10	16	0	0	4	4	10	4	0	14	9	6	7	22	0	0	18	18				
	Communes du canton	2	4	1	7	1	4	4	9	0	3	12	15	2	1	1	4	5	1	1	7	1	0	5	6				
	Autres communes	1	0	1	2	3	3	5	11	0	1	10	11	5	1	0	6	3	0	3	6	0	2	7	9				
MAROEUIL	Commune sondée	26	20	3	49	9	12	6	27	1	5	25	31	40	14	1	55	28	6	2	36	3	2	38	43				
	Communes du canton	2	1	0	3	2	6	2	10	0	0	7	7	6	1	0	7	2	0	1	3	0	1	3	4				
	Autres communes	2	0	2	4	7	1	5	13	0	1	14	15	3	0	0	3	5	3	0	8	0	2	4	6				
SAINTE-CATHERINE	Commune sondée	2	4	9	15	0	5	4	9	0	0	16	16	13	13	5	31	0	7	13	20	1	1	29	31				
	Communes du canton	4	1	3	8	5	5	6	16	0	0	21	21	1	0	1	2	6	1	5	12	0	1	12	13				
	Autres communes	4	4	4	12	2	3	9	14	2	0	22	24	5	2	2	9	4	4	4	12	0	0	21	21				
SAINT-LAURENT-BLANGY	Commune sondée	19	11	3	33	13	7	7	27	0	3	19	22	34	6	3	43	23	5	6	34	0	1	33	34				
	Communes du canton	8	1	2	11	2	3	7	12	0	2	16	18	1	1	0	2	0	1	0	1	0	2	9	11				
	Autres communes	3	2	2	7	5	2	3	10	0	1	17	18	5	2	1	8	16	5	1	22	0	1	12	13				

¹. Niveaux d'alphabétisation : N 0-1 : analphabétisme, N 2-3 : illettrisme, N 4-5 : alphabétisation aisée.



Canton d'Arras-sud

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
ACHICOURT	Commune sondée	22	17	3	42	3	7	28	38	0	2	23	25	49	3	2	54	19	13	8	40	0	4	29	33
	Communes du canton	4	1	3	8	2	1	4	7	0	2	13	15	2	2	0	4	2	1	2	5	0	0	7	7
	Autres communes	5	3	0	8	1	2	2	5	0	0	15	15	4	0	0	4	3	0	1	4	1	2	12	15
FEUCHY	Commune sondée	4	8	2	14	3	7	6	16	0	0	18	18	30	6	0	36	14	5	12	31	1	3	38	42
	Communes du canton	3	1	2	6	0	2	4	6	0	0	5	5	1	0	0	1	3	0	1	4	0	0	2	2
	Autres communes	6	4	1	11	4	1	6	11	1	2	28	31	1	0	0	1	2	0	0	2	1	0	10	11
TILLOY-LES-MOFFLAINES	Commune sondée	8	16	3	27	3	6	8	17	0	0	20	20	25	5	2	32	20	5	1	26	0	0	33	33
	Communes du canton	2	0	1	3	0	2	3	5	0	0	9	9	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	3	3
	Autres communes	5	0	1	6	4	2	2	8	1	0	22	23	5	0	0	5	3	1	1	5	2	0	15	17
WAILLY	Commune sondée	4	21	3	28	2	16	12	30	0	1	31	32	25	15	2	42	12	29	6	47	0	0	38	38
	Communes du canton	1	3	4	8	2	2	5	9	0	0	6	6	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Autres communes	2	1	4	7	3	4	7	14	0	0	10	10	0	1	0	1	7	1	0	8	0	0	11	11



Canton de Bapaume

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
AVESNES-LES-BAPAUME	Commune sondée	3	1	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	9	6	2	17	6	0	4	10	2	0	4	6
	Communes du canton	4	4	3	11	4	2	2	8	0	0	7	7	4	1	2	7	1	0	2	3	0	0	0	0
	Autres communes	2	1	3	6	1	0	3	4	0	0	1	1	0	0	1	1	1	0	0	1	0	0	2	2
ACHIET-LE-PETIT	Commune sondée	15	10	13	38	1	5	10	16	1	2	21	24	39	6	5	50	10	13	9	32	4	7	35	46
	Communes du canton	2	2	1	5	4	0	3	7	0	0	4	4	2	0	0	2	0	0	0	0	0	1	5	6
	Autres communes	2	3	2	7	2	3	4	9	0	7	17	24	3	0	0	3	2	1	0	3	1	0	3	4
BANCOURT	Commune sondée	13	3	2	18	5	2	2	9	0	1	3	4	22	3	3	28	16	4	1	21	1	4	9	14
	Communes du canton	4	0	1	5	4	2	2	8	0	0	4	4	2	0	0	2	0	0	1	1	0	0	1	1
	Autres communes	0	1	3	4	5	1	2	8	0	1	5	6	2	0	0	2	2	1	1	4	0	0	2	2
FAVREUIL	Commune sondée	14	5	2	21	4	2	4	10	1	0	7	8	26	1	1	28	6	9	5	20	0	0	16	16
	Communes du canton	0	1	2	3	1	1	2	4	0	1	5	6	2	0	0	2	4	0	0	4	2	0	1	3
	Autres communes	2	2	3	7	3	5	5	13	0	1	8	9	0	1	1	2	5	1	1	7	0	0	4	4
LE SARS	Commune sondée	12	3	4	19	3	1	9	13	0	0	9	9	24	5	0	29	9	5	15	29	0	0	19	19
	Communes du canton	4	0	0	4	2	0	4	6	1	1	3	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	2
	Autres communes	4	2	2	8	5	3	4	12	0	0	8	8	1	0	0	1	2	0	1	3	0	0	2	2
LE TRANSLOY	Commune sondée	17	18	15	50	24	6	15	45	7	7	32	46	38	15	2	55	34	5	12	51	3	16	56	75
	Communes du canton	1	1	0	2	2	0	1	3	1	4	7	12	2	0	0	2	0	0	0	0	1	0	3	4
	Autres communes	4	2	0	6	1	1	7	9	2	2	14	18	4	0	0	4	5	3	1	9	2	1	6	9
MARTINPUICH	Commune sondée	27	13	2	42	14	2	13	29	0	4	18	22	42	10	4	56	18	7	16	41	1	5	30	36
	Communes du canton	2	2	0	4	1	0	3	4	0	0	5	5	1	0	0	1	1	2	1	4	0	0	1	1
	Autres communes	1	0	6	7	5	3	2	10	1	2	7	10	3	0	0	3	0	1	0	1	0	0	4	4



Canton de Beaumetz-les-Loges

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
BASSEUX	Commune sondée	3	0	0	3	1	5	2	8	0	1	1	2	8	0	0	8	1	12	2	15	0	0	10	10
	Communes du canton	3	1	1	5	0	4	1	5	0	0	3	3	1	1	0	2	1	0	0	1	0	0	0	0
	Autres communes	1	1	1	3	0	1	1	2	0	0	5	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
BEAUMETZ-LES-LOGES	Commune sondée	5	7	2	14	3	8	3	14	0	2	8	10	8	10	3	21	2	21	11	34	0	2	28	30
	Communes du canton	3	4	2	9	4	3	4	11	0	1	12	13	3	1	0	4	1	2	1	4	0	0	4	4
	Autres communes	2	3	2	7	2	3	5	10	0	2	13	15	7	4	0	11	2	0	1	3	1	0	5	6
BLAIRVILLE	Commune sondée	4	11	2	17	0	7	15	22	0	4	12	16	9	9	2	20	8	14	17	39	0	10	23	33
	Communes du canton	1	1	1	3	0	5	2	7	0	1	3	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1
	Autres communes	1	1	0	2	1	3	5	9	1	0	12	13	1	0	0	1	0	0	2	2	0	0	7	7
FOSSEUX	Commune sondée	7	4	6	17	0	6	2	8	0	0	6	6	10	18	2	30	2	15	8	25	1	2	17	20
	Communes du canton	1	1	0	2	1	1	1	3	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	3	3	3	9	3	1	10	14	0	2	12	14	2	0	0	2	0	1	2	3	0	0	1	1
HABARCQ	Commune sondée	3	9	0	12	0	3	6	9	0	0	9	9	7	17	2	26	5	13	10	28	0	4	15	19
	Communes du canton	1	0	1	2	0	1	2	3	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	Autres communes	7	4	1	12	3	5	13	21	0	2	14	16	3	4	1	8	3	2	1	6	0	1	6	7

Canton de Beaumetz-les-Loges (suite)

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
LA CAUCHIE	Commune sondée	3	6	1	10	0	2	6	8	0	0	10	10	4	14	5	23	7	6	9	22	0	2	17	19
	Communes du canton	0	3	3	6	3	3	4	10	0	0	2	2	0	1	0	1	0	4	2	6	0	0	2	2
	Autres communes	0	4	0	4	1	8	5	14	0	0	8	8	2	0	0	2	0	1	3	4	0	1	0	1
MERCATEL	Commune sondée	6	11	7	24	7	13	10	30	0	4	19	23	39	4	1	44	20	6	5	31	0	3	37	40
	Communes du canton	1	0	3	4	0	1	0	1	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	5	1	2	8	4	0	2	6	1	5	16	22	1	0	1	2	6	3	1	10	0	0	9	9
MONCHY-AU-BOIS	Commune sondée	30	11	14	55	8	11	18	37	0	2	19	21	52	14	3	69	25	14	18	57	3	5	34	42
	Communes du canton	2	1	3	6	1	1	1	3	0	0	2	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	2
	Autres communes	3	1	4	8	2	4	10	16	3	2	16	21	6	1	0	7	8	1	0	9	1	1	3	5
RANSART	Commune sondée	8	8	6	22	6	4	17	27	0	0	13	13	24	10	3	37	9	6	15	30	0	1	25	26
	Communes du canton	3	5	4	12	2	1	3	6	0	0	10	10	1	0	0	1	2	0	0	2	0	1	5	6
	Autres communes	3	1	2	6	1	0	2	3	0	2	8	10	3	0	1	4	0	1	2	3	0	0	2	2
WARLUS	Commune sondée	11	6	6	23	0	7	11	18	0	2	18	20	22	7	1	30	9	15	5	29	0	1	29	30
	Communes du canton	1	0	3	4	2	4	4	10	0	0	6	6	1	0	0	1	1	2	0	3	1	1	1	3
	Autres communes	0	0	0	0	2	2	1	5	0	2	10	12	1	0	0	1	1	2	0	3	0	0	5	5

Canton de Bertincourt

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
BERTINCOURT	Commune sondée	34	8	5	47	23	9	9	41	1	6	18	25	52	9	2	63	42	8	7	57	3	7	45	55
	Communes du canton	5	2	1	8	7	3	4	14	0	2	13	15	1	1	0	2	3	0	0	3	0	0	0	0
	Autres communes	2	4	1	7	3	0	3	6	0	2	14	16	3	1	0	4	3	0	1	4	0	0	3	3
BUS	Commune sondée	11	9	1	21	7	4	4	15	0	0	2	2	31	2	0	33	20	5	5	30	0	1	11	12
	Communes du canton	4	1	0	5	0	2	4	6	0	1	5	6	0	1	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
	Autres communes	8	2	2	12	5	2	3	10	0	2	4	6	4	0	0	4	4	1	0	5	0	1	3	4
HAVRINCOURT	Commune sondée	17	14	3	34	16	15	14	45	0	5	20	25	38	10	1	49	36	13	12	61	0	5	35	40
	Communes du canton	2	0	0	2	2	1	2	5	0	2	3	5	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	3
	Autres communes	11	3	0	14	5	3	0	8	0	3	17	20	4	1	0	5	2	4	0	6	1	0	10	11
LEBUCQUIÈRE	Commune sondée	26	10	2	38	19	14	6	39	0	2	13	15	46	3	2	51	29	18	9	56	0	8	25	33
	Communes du canton	4	4	1	9	3	1	7	11	0	0	12	12	0	0	0	0	3	1	0	4	0	1	1	2
	Autres communes	1	1	2	4	1	0	4	5	0	1	10	11	3	0	1	4	1	0	0	1	0	0	3	3
MORCHIES	Commune sondée	7	1	4	12	3	5	7	15	2	1	7	10	23	2	3	28	23	12	5	40	3	11	18	32
	Communes du canton	6	1	0	7	4	2	1	7	0	1	4	5	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	3	4
	Autres communes	4	1	2	7	12	1	6	19	1	6	15	22	2	1	0	3	1	1	0	2	0	0	3	3
NEUVILLE- BOURJONVAL	Commune sondée	11	8	1	20	6	3	5	14	0	0	15	15	23	7	2	32	14	16	8	38	1	5	26	32
	Communes du canton	5	0	1	6	7	1	4	12	0	3	6	9	1	1	0	2	2	0	1	3	0	1	4	5
	Autres communes	4	1	2	7	5	2	8	15	0	2	11	13	4	0	0	4	5	0	0	5	0	0	1	1



Canton de Croisilles

		Individus de moins de 35 ans au mariage																											
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)															
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905							
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
DOUCHY-LES-AYETTE	Commune sondée	21	15	4	40	12	8	3	23	2	2	22	26	37	15	3	55	23	16	3	42	4	8	27	39				
	Communes du canton	5	4	2	11	5	2	4	11	0	1	6	7	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2				
	Autres communes	2	2	3	7	4	2	3	9	0	2	6	8	2	1	0	3	1	0	1	2	2	0	1	3				
ERVILLERS	Commune sondée	16	13	4	33	12	12	11	35	0	5	41	46	32	4	2	38	34	10	8	52	1	16	39	56				
	Communes du canton	1	0	0	1	3	1	3	7	0	2	1	3	1	1	0	2	0	0	2	2	0	1	0	1				
	Autres communes	1	1	2	4	4	2	5	11	0	2	10	12	1	0	1	2	2	0	0	2	0	0	2	2				
FONTAINE-LES-CROISILLES	Commune sondée	4	2	2	8	3	8	12	23	0	1	9	10	12	5	1	18	25	11	5	41	1	2	19	22				
	Communes du canton	2	2	5	9	8	3	2	13	0	0	8	8	2	0	0	2	0	0	0	0	0	1	5	6				
	Autres communes	4	0	1	5	3	1	1	5	0	1	11	12	0	0	2	2	3	0	1	4	0	1	1	2				
GOMIÉCOURT	Commune sondée	3	3	0	6	1	0	7	8	0	1	9	10	11	3	3	17	1	4	7	12	0	1	13	14				
	Communes du canton	5	1	2	8	2	0	2	4	0	1	2	3	2	0	0	2	1	0	0	1	0	1	0	1				
	Autres communes	2	2	2	6	1	0	2	3	1	0	3	4	2	0	0	2	1	0	1	2	0	0	2	2				
GUÉMAPPE	Commune sondée	5	10	3	18	3	8	6	17	0	0	10	10	30	11	2	43	13	10	5	28	0	0	22	22				
	Communes du canton	6	5	3	14	1	2	2	5	0	3	8	11	1	0	0	1	1	1	0	2	0	0	2	2				
	Autres communes	7	6	0	13	3	5	2	10	0	0	8	8	1	0	0	1	1	2	1	4	1	0	6	7				



Canton de Croisilles (suite)

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
HAMELINCOURT	Commune sondée	1	11	6	18	2	5	11	18	0	1	6	7	20	6	0	26	18	6	5	29	0	5	22	27
	Communes du canton	3	1	1	5	1	0	5	6	0	0	9	9	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	1	2	2	5	0	2	4	6	0	2	11	13	1	0	0	1	1	0	1	2	0	0	2	2
HÉNINEL	Commune sondée	3	5	1	9	3	1	1	5	0	1	5	6	11	3	1	15	9	3	1	13	0	0	17	17
	Communes du canton	3	3	1	7	3	2	2	7	0	1	5	6	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	1	1
	Autres communes	2	0	2	4	0	5	2	7	0	1	7	8	3	0	1	4	3	1	0	4	0	1	2	3
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL	Commune sondée	0	1	1	2	0	0	0	0	0	1	2	3	5	0	2	7	2	1	1	4	0	2	10	12
	Communes du canton	0	1	1	2	4	0	2	6	0	1	3	4	1	1	0	2	1	1	0	2	0	1	1	2
	Autres communes	2	0	2	4	0	0	2	2	0	0	6	6	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1
VAULX-VRAUCOURT	Commune sondée	10	8	0	18	18	10	2	30	2	12	31	45	19	5	0	24	35	8	4	47	2	13	37	52
	Communes du canton	1	0	0	1	6	0	2	8	0	0	4	4	2	0	0	2	1	0	0	1	1	0	3	4
	Autres communes	4	1	2	7	6	1	3	10	0	0	18	18	0	0	0	0	5	1	0	6	2	2	11	15

Canton de Marquion

		Individus de moins de 35 ans au mariage																											
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)															
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905							
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
BOURLON	Commune sondée	32	15	5	52	24	7	14	45	1	8	25	34	51	12	6	69	36	16	6	58	1	12	32	45				
	Communes du canton	3	0	0	3	1	1	2	4	0	0	4	4	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1				
	Autres communes	7	2	5	14	2	2	5	9	2	0	12	14	5	1	1	7	7	1	0	8	0	0	4	4				
BUISSY	Commune sondée	4	4	3	11	1	3	9	13	0	0	3	3	16	10	2	28	18	5	17	40	0	5	14	19				
	Communes du canton	3	2	5	10	8	3	5	16	1	0	8	9	4	0	0	4	2	1	0	3	0	1	1	2				
	Autres communes	4	2	3	9	2	4	7	13	0	1	8	9	2	0	0	2	1	1	1	3	0	0	1	1				
MARQUION	Commune sondée	17	4	4	25	12	6	11	29	1	4	8	13	22	21	1	44	29	7	12	48	1	10	26	37				
	Communes du canton	2	6	3	11	5	3	4	12	1	5	8	14	3	1	0	4	1	2	1	4	0	2	4	6				
	Autres communes	0	3	1	4	1	6	3	10	1	0	21	22	0	0	0	0	2	1	1	4	0	2	7	9				
PALLUEL	Commune sondée	16	14	6	36	8	7	18	33	0	3	14	17	40	3	2	45	12	16	14	42	0	8	39	47				
	Communes du canton	1	2	0	3	3	1	3	7	0	4	5	9	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1	2	3				
	Autres communes	3	1	1	5	0	2	2	4	2	0	18	20	2	0	0	2	3	0	0	3	0	0	1	1				
PRONVILLE	Commune sondée	13	7	1	21	21	8	9	38	0	0	30	30	29	9	4	42	35	5	5	45	2	6	37	45				
	Communes du canton	6	1	2	9	2	1	2	5	0	1	9	10	1	0	0	1	0	2	0	2	0	1	2	3				
	Autres communes	2	4	4	10	4	0	2	6	1	2	8	11	3	0	0	3	1	0	1	2	1	0	5	6				
RUMAUCOURT	Commune sondée	27	12	3	42	14	17	13	44	1	9	40	50	63	5	3	71	41	21	3	65	3	11	55	69				
	Communes du canton	6	2	3	11	5	1	4	10	0	3	6	9	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2	2	4				
	Autres communes	4	2	3	9	4	2	4	10	0	2	14	16	1	0	1	2	3	0	1	4	0	1	6	7				

Canton de Pas-en-Artois

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
GAUDIEMPRÉ	Commune sondée	8	14	10	32	3	11	7	21	0	0	7	7	15	15	5	35	4	13	11	28	0	6	19	25
	Communes du canton	0	1	0	1	2	2	7	11	0	2	10	12	1	1	0	2	1	2	1	4	0	2	2	4
	Autres communes	5	1	0	6	0	5	4	9	0	2	8	10	3	0	0	3	4	1	2	7	0	0	1	1
GOMMECOURT	Commune sondée	3	3	4	10	3	3	5	11	0	1	3	4	15	4	1	20	2	4	4	10	0	0	20	20
	Communes du canton	5	2	3	10	0	0	2	2	0	3	8	11	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
	Autres communes	2	0	1	3	0	0	1	1	0	2	7	9	1	0	2	3	3	0	0	3	0	0	2	2
GRINCOURT- LES- PAS	Commune sondée	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1	1	9	2	4	2	8	0	0	2	2
	Communes du canton	1	1	2	4	0	3	2	5	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	2	1	0	3	1	1	1	3	0	1	1	2	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1	1
HALLOY	Commune sondée	12	3	1	16	6	7	2	15	1	4	14	19	20	8	1	29	23	16	4	43	0	4	26	30
	Communes du canton	5	2	4	11	3	4	4	11	0	2	4	6	2	0	0	2	2	3	0	5	0	0	0	0
	Autres communes	5	1	2	8	10	10	6	26	0	2	7	9	5	0	0	5	4	1	0	5	0	1	3	4
HUMBERCAMPS	Commune sondée	6	10	4	20	3	12	7	22	0	1	12	13	16	10	2	28	14	24	9	47	1	2	20	23
	Communes du canton	3	1	3	7	1	3	7	11	0	1	5	6	0	0	0	0	2	0	0	2	0	1	2	3
	Autres communes	2	2	0	4	1	12	5	18	0	5	7	12	3	0	0	3	0	2	1	3	0	0	3	3



Canton de Pas-en-Artois (suite)

		Individus de moins de 35 ans au mariage																											
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)															
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905							
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
PUISIEUX	Commune sondée	15	11	10	36	18	18	6	42	0	9	27	36	31	6	4	41	30	14	10	54	1	11	48	60				
	Communes du canton	3	1	0	4	0	1	1	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	2	1	1	4	2	1	6	9	0	5	13	18	4	0	0	4	0	0	1	1	1	1	1	3				
SARTON	Commune sondée	3	6	13	22	3	3	6	12	0	0	11	11	11	10	7	28	5	8	7	20	0	1	23	24				
	Communes du canton	2	0	1	3	2	2	2	6	0	1	5	6	0	1	2	3	2	2	0	4	0	0	1	1				
	Autres communes	4	2	2	8	6	2	7	15	0	0	14	14	4	2	0	6	6	3	3	12	0	1	7	8				
SOUASTRE	Commune sondée	7	16	19	42	2	7	9	18	0	2	13	15	18	22	3	43	2	12	16	30	2	2	22	26				
	Communes du canton	1	1	0	2	1	1	2	4	0	2	10	12	2	1	0	3	2	0	0	2	0	0	1	1				
	Autres communes	4	3	1	8	3	0	7	10	1	2	2	5	5	2	0	7	0	1	0	1	2	0	2	4				

Canton de Vimy

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
ACQ	Commune sondée	1	4	2	7	2	12	3	17	1	2	10	13	3	13	0	16	8	17	8	33	0	0	28	28
	Communes du canton	2	1	0	3	1	0	4	5	0	1	5	6	2	1	0	3	0	0	2	2	0	0	1	1
	Autres communes	3	3	0	6	1	5	11	17	0	1	13	14	2	0	0	2	4	1	0	5	0	2	5	7
BEAUMONT	Commune sondée	9	20	3	32	7	13	5	25	2	5	20	27	41	16	2	59	21	16	6	43	0	3	25	28
	Communes du canton	2	4	7	13	2	0	3	5	0	0	3	3	1	0	0	1	3	0	0	3	0	0	2	2
	Autres communes	3	1	1	5	5	1	6	12	0	3	15	18	3	0	0	3	3	0	1	4	0	4	17	21
CARENCY	Commune sondée	2	10	2	14	1	10	11	22	1	1	21	23	12	6	2	20	5	13	21	39	0	1	40	41
	Communes du canton	0	1	1	2	2	4	5	11	0	1	7	8	0	0	0	0	0	1	1	2	1	2	2	5
	Autres communes	1	0	0	1	1	2	2	5	1	1	14	16	1	0	1	2	1	2	0	3	1	0	4	5
ELEU-DIT-LEAUWETTE	Commune sondée	0	0	0	0	1	1	0	2	0	0	2	2	1	4	1	6	2	2	3	7	2	0	15	17
	Communes du canton	0	1	2	3	1	0	1	2	1	0	3	4	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2	2
	Autres communes	1	1	1	3	1	0	2	3	0	0	25	25	0	1	0	1	0	0	0	0	1	1	11	13
GAVRELLE	Commune sondée	11	11	12	34	2	6	6	14	0	5	16	21	34	11	2	47	19	10	5	34	0	2	24	26
	Communes du canton	2	1	1	4	2	2	1	5	0	0	2	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2
	Autres communes	5	0	3	8	2	0	13	15	0	5	7	12	2	1	1	4	0	2	1	3	1	2	4	7

Canton de Vimy (suite)

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
MÉRICOURT	Commune sondée	1	9	2	12	4	11	6	21	1	6	24	31	23	4	1	28	18	24	5	47	7	7	36	50
	Communes du canton	3	3	1	7	5	7	4	16	0	0	2	2	0	1	0	1	2	2	0	4	0	0	0	0
	Autres communes	4	0	1	5	3	4	4	11	1	16	56	73	2	0	0	2	2	0	1	3	4	13	41	58
OPPY	Commune sondée	11	6	1	18	2	9	6	17	0	3	11	14	23	0	0	23	22	8	4	34	1	4	20	25
	Communes du canton	2	3	1	6	3	4	3	10	0	1	9	10	2	0	1	3	0	0	0	0	0	0	2	2
	Autres communes	3	0	0	3	3	3	4	10	0	0	7	7	0	1	0	1	1	0	0	1	0	1	4	5
QUIÉRY-LA-MOTTE	Commune sondée	9	17	3	29	1	9	1	11	0	5	9	14	27	7	1	35	15	5	7	27	2	8	21	31
	Communes du canton	0	0	0	0	0	2	2	4	0	1	3	4	0	1	0	1	1	1	0	2	0	0	1	1
	Autres communes	4	3	0	7	4	4	5	13	0	8	13	21	3	0	0	3	0	1	1	2	1	4	3	8
SOUCHEZ	Commune sondée	25	5	1	31	14	8	15	37	1	5	27	33	27	8	2	37	33	16	18	67	3	12	50	65
	Communes du canton	4	0	2	6	0	5	4	9	1	2	10	13	5	0	0	5	1	0	1	2	0	1	10	11
	Autres communes	5	3	0	8	5	4	13	22	2	8	22	32	5	4	0	9	3	1	0	4	1	1	6	8
VIMY	Commune sondée	26	12	10	48	17	13	13	43	1	7	29	37	45	14	0	59	37	12	6	55	3	11	48	62
	Communes du canton	3	2	1	6	3	5	4	12	0	5	14	19	0	0	0	0	2	1	0	3	0	0	3	3
	Autres communes	1	2	2	5	1	2	4	7	0	0	19	19	1	1	0	2	1	0	2	3	0	1	11	12

Canton de Vitry-en-Artois

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}	N	N	N	T ^{al}
		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5		0-1	2-3	4-5	
BIACHE-SAINT-VAAST	Commune sondée	29	20	6	55	25	14	17	56	1	6	24	31	46	19	6	71	46	16	18	80	0	11	60	71
	Communes du canton	3	4	2	9	6	6	7	19	0	7	27	34	0	0	0	0	6	1	0	7	0	4	5	9
	Autres communes	2	1	2	5	4	3	2	9	0	1	19	20	1	2	1	4	0	4	1	5	0	1	4	5
CORBEHEM	Commune sondée	7	0	0	7	1	5	6	12	1	0	6	7	9	3	0	12	13	5	6	24	1	4	21	26
	Communes du canton	2	1	0	3	2	0	0	2	0	0	6	6	2	1	0	3	1	0	1	2	0	3	7	10
	Autres communes	2	3	0	5	4	4	10	18	4	6	31	41	2	1	0	3	7	2	2	11	1	4	21	26
FRESNES-LES-MONTAUBAN	Commune sondée	6	4	1	11	0	5	6	11	0	1	14	15	16	0	1	17	9	4	8	21	0	1	26	27
	Communes du canton	0	1	2	3	1	0	1	2	0	1	8	9	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	5	5
	Autres communes	3	1	3	7	1	1	5	7	0	1	13	14	2	1	1	4	0	0	1	1	0	1	6	7
HAUCOURT	Commune sondée	5	4	1	10	3	7	3	13	0	0	8	8	27	2	1	30	15	9	9	33	0	1	23	24
	Communes du canton	5	3	4	12	5	2	7	14	0	2	9	11	0	0	0	0	7	0	0	7	0	0	1	1
	Autres communes	2	1	2	5	3	0	9	12	0	1	6	7	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
PELVES	Commune sondée	6	3	3	12	7	7	11	25	1	4	13	18	13	12	5	30	25	12	15	52	1	12	31	44
	Communes du canton	7	1	3	11	5	6	5	16	1	0	11	12	0	0	0	0	1	1	0	2	0	2	3	5
	Autres communes	2	1	3	6	0	5	8	13	0	4	20	24	2	1	0	3	1	0	1	2	0	0	7	7



Canton de Vitry-en-Artois (suite)

		Individus de moins de 35 ans au mariage																							
		Hommes (effectifs)												Femmes (effectifs)											
		1806-1815				1850-1859				1896-1905				1806-1815				1850-1859				1896-1905			
Communes sondées	Lieux de naissance	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}	N 0-1	N 2-3	N 4-5	T ^{al}
RÉCOURT	Commune sondée	2	1	0	3	0	4	1	5	0	0	1	1	9	0	1	10	2	3	3	8	0	0	8	8
	Communes du canton	1	1	2	4	0	0	3	3	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres communes	2	0	0	2	2	0	0	2	0	2	3	5	0	1	1	2	1	1	0	2	0	0	0	0
RIENCOURT-LES-CAGNICOURT	Commune sondée	10	12	2	24	8	11	9	28	0	0	18	18	35	6	1	42	29	9	9	47	3	3	20	26
	Communes du canton	1	2	0	3	3	0	2	5	0	1	7	8	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	1	1
	Autres communes	6	3	1	10	5	1	7	13	1	2	5	8	1	1	0	2	1	1	0	2	1	0	5	6
SAUDEMONT	Commune sondée	9	8	7	24	7	6	6	19	0	2	8	10	28	15	8	51	18	12	7	37	2	3	21	26
	Communes du canton	3	2	3	8	0	2	3	5	0	4	2	6	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	2	2
	Autres communes	5	4	8	17	7	4	3	14	1	2	12	15	0	0	1	1	0	1	0	1	0	1	4	5
TORTEQUESNE	Commune sondée	9	6	2	17	6	7	9	22	0	3	20	23	18	8	1	27	21	13	13	47	1	8	31	40
	Communes du canton	2	2	0	4	2	1	3	6	0	0	7	7	1	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0
	Autres communes	3	2	0	5	9	8	6	23	0	4	9	13	1	0	0	1	3	1	0	4	1	1	2	4





Sources et bibliographie





Sources-Fonds public¹ :

Sources manuscrites :

Série T : enseignement, affaires culturelles, sports : Enseignement primaire : T 13, 16, 47, 48 ; Laïcisation d'écoles, 1879-1909 : T 84, 86, 87, 89 ; Divers : T 90 ; Ecoles normales primaires, 1845-1935 : T 108, 109, 113, 115 ; Enseignement libre, écoles chrétiennes, an XII-1873 : T 124, 125 ; Etablissements congréganistes, 1870-1886 : T 126, 127 ; Ecoles libres, 1859-1937 : T 128, 132 ; Enseignement secondaire, an VIII-1928, écoles secondaires : T 156 ; Instruction primaire : T 232 ; Etats de situation, an VIII-1939 : T 233, 237, 240, 242, 244 ; Personnel, an VIII-1935 : T 266, 267 ; Création d'écoles et d'emplois, 1818-1916 : T 276, 277, 278, 279, 280 ; Bâtiments scolaires, 1861-1938 : T 290 ; Enseignement primaire, 1832-1945 : T 416, 433, 434, 438, 439, 440, 441, 447, 448, 461, 465, 466, 512 ; Enseignement primaire et secondaire, public et privé, 1852-1972 : T 998, 999, 1018, 1031, 1048, 1051, 1052, 1053, 1061, 1064, 1069, 1070, 1071, 1163, 1164 ; Dossiers professionnels des instituteurs et institutrices : T 1129/14-1425/17 ; Archives scolaires communales : T 2422, 2446, 2447, 2814-2828, 2841, 4256, 4261, 4266, 4271.

Sous-série 3 E : registres paroissiaux et état civil : 3 E 4 (Achicourt) à 3 E 878 (Warlus) ; La sous-série 3 E des Archives départementales du Pas-de-Calais a été consultée pour les périodes 1806-1815 et 1850-1859. Pour la période 1896-1905, nous avons consulté les archives du greffe du tribunal de grande instance d'Arras et les archives communales d'Anzin-Saint-Aubin.

Archives communales déposées : Basseux (85), Hamblain-les-Prés (405), Havrincourt (421), Oisy-le-Verger (638).

Série J : documents entrés par voie extraordinaire : 1J 1053 : cahiers de notes de géographie (1876-1878) et cours de pédagogie (1877-1879) d'Emile Louchet, élève du cours normal de Dohem.

¹. Il s'agit pour l'essentiel de documents provenant des Archives départementales du Pas-de-Calais. Dans le cas contraire, l'origine est mentionnée à l'aide des abréviations suivantes : Arch. nat. pour Archives nationales ; Arch. comm. pour Archives communales ; Arch. trib. pour Archives du greffe du tribunal de grande instance d'Arras.



Série M : administration générale et économie : Statistique comparative 1789-an IX : 1-17 ; Inspection du travail : M 1223, 1225, 1228, 1379, 1386, 1387, 1647, 2042, 2117, 4674 ; Listes nominatives de population : années 1846, 1851, 1891, 1896 et 1901 : M 3922 – 4271 ; Statistique et enquête sur la vie ouvrière et rurale, 1913 : M 1400.

Série X : assistance et prévoyance sociale : X 794 : états des indigents, 1809-1810.

Sources imprimées :

Instruments de travail les plus couramment utilisés :

Annuaire administratif et statistique du département du Pas-de-Calais. Ouvrage publié annuellement à partir de 1802 par les services préfectoraux. Nous avons utilisé plus particulièrement les annuaires de l'an X, l'an XII, 1807, 1808, 1810, 1814, 1816, 1820, 1846, 1847.

BELLARD (G.), BOUGARD (P.), ROLLET (C.), *Paroisses et communes de France. Département du Pas-de-Calais*, Lille, P.U.F., 1975.

Bulletins de l'enseignement primaire, Arras, Brissy, 1876-1906.

HANNEDOUCHE (A.), *Annuaire de l'enseignement dans le Pas-de-Calais pour 1884-1885*, Arras, Sueur Charruey, 1883-1884.

Le Pas-de-Calais au XIX^e siècle. Notices rédigées à la demande du conseil général pour servir à l'histoire du département du Pas-de-Calais, Arras, Imprimerie Bouvry, 1900.

MALTE-BRUN (V. -A.), *Le Pas-de-Calais*, Editions du Bastion, 1882, réédition 1986.

PEUCHET-CHANLAIRE, *Description topographique et statistique de la France. Département du Pas-de-Calais*, 1810.

Conseil général du Pas-de-Calais. Procès-verbaux. Ces documents imprimés sont conservés aux Arch. dép. du Pas-de-Calais, en bibliothèque, sous les cotes U1 (1835) et suivantes. Nous avons essentiellement utilisé les rapports et procès-verbaux des années 1841, 1844, 1850, 1852, 1855, 1856, 1860, 1880, 1881.

Ouvrages relatifs à l'instruction (Arch. nat.) :

BUISSON (F.), *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1882-1893.

COURNOT (M.), *Des institutions de l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1864.

GRÉARD (O.), *Education et instruction*, Paris, Hachette, 1887-1889.



LAMOTTE (L.), LORAIN (P.), *Manuel de l'enseignement primaire*, Paris, Hachette, 1858.

Manuel général de l'instruction primaire, n°5, avril 1833.

VILLEMMAIN (A.), *Tableau de l'état actuel de l'instruction primaire en France*, Renouard, 1841.

Ouvrages ou articles abordant ponctuellement le rapport éducation et indigence :

« Economie publique de la mendicité », *Le puits artésien. Revue du Pas-de-Calais*, Saint-Pol, Massias, 1837, p. 121-135.

LEDRU (Ph.), *Du paupérisme dans les campagnes et des réformes que nécessite l'extinction de la mendicité*, Arras, Brissy, 1846.

THIBAUT (A.), *Considérations sur la mendicité dans le département du Pas-de-Calais*, Arras, 1824.

Sources-Fonds privé (Archives diocésaines d'Arras) :

Sources manuscrites :

Archives du cardinal de La Tour d'Auvergne 1802-1851, cote 3 Z1 :
Réorganisation du diocèse mai 1802-mai 1808 : Les personnes : 3 Z1 107, 108 ;
L'Université Impériale 1809-1813 : 3 Z1 120 ; Vie du diocèse mai 1802-juillet 1851 : 3 Z1 472-477, 483, 484, 487, 491-493, 510-515 ; L'évêque et son clergé : 3 Z1 579, 580.

Enquête de 1861 dite enquête de Mgr Parisis, cote 1 Z1-5 :

1Z1 1 Bihucourt (canton de Bapaume), Boiry-Sainte-Rictrude (canton de Beaumetz-les-Loges), Croisilles (canton de Croisilles), Bienvillers-au-Bois et Couin (canton de Pas-en-Artois), Ablain-Saint-Nazaire (canton de Vimy).

1Z1 2 Dainville et Duisans (canton d'Arras-nord), Beaurains et Fampoux (canton d'Arras-sud), Achiet-le-Grand et Achiet-le-Petit (canton de Bapaume), Fossex et Gouy-en-Artois (canton de Beaumetz-les-Loges), Gomiécourt (canton de Croisilles), Ecourt-Saint-Quentin (canton de Marquion), Famechon et Gommecourt (canton de Pas-en-Artois).

1Z1 3 Adinfer, Agnez-les-Duisans et Hendecourt-les-Ransart (canton de Beaumetz-les-Loges), Halloy, Hannescamps, Hébuterne et Hénu (canton de Pas-en-Artois).



1Z1 4 Agny (canton d'Arras-sud), Martinpuich, Morval (canton de Bapaume), Mory (canton de Croisilles), Humbercamps, Pas-en-Artois, Pommier et Puisieux (canton de Pas-en-Artois).

1Z1 5 Ecurie, Roclincourt, Sainte-Catherine-lez-Arras et Saint-Laurent-Blangy (canton d'Arras-nord), Tilloy-les-Mofflaines et Wailly (canton d'Arras-sud), Villers-au-Flos (canton de Bapaume), Simencourt et Wanquetin (canton de Beaumetz-les-Loges), Grincourt-les-Pas, Saint-Amand, Saily-au-Bois, Souastre, Thièvres et Warlincourt-les-Pas (canton de Pas-en-Artois), Rouvroy (canton de Vimy), Riencourt-les-Cagnicourt (canton de Vitry-en-Artois).

Sources imprimées :

Annuaire du diocèse d'Arras, Arras, Imprimerie du Pas-de-Calais, 1864, 1881.
Calendrier liturgique à l'usage du diocèse d'Arras, Arras, Brissy, 1841, 1850.

Orientations bibliographiques :

Ouvrages et articles sur l'enseignement :

Ouvrages généraux :

- ALBERTINI (P.), *L'école en France, XIX^e-XX^e siècles, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992.
- BENTOLILA (A.), « Pour une nouvelle politique », *Le Monde de l'éducation*, Avril 1996.
- CHARMASSON (T.), *L'histoire de l'enseignement, XIX^e-XX^e siècles. Guide du chercheur*, Paris, I.N.R.P., 1986.
- CHISICK (H.), « L'éducation élémentaire dans un contexte urbain sous l'Ancien Régime: Amiens aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, LVIII, 1980, p. 319-378.
- CRUBELLIER (M.), *L'école républicaine, 1870-1940. Esquisse d'une histoire culturelle*, Paris, Editions Christian, 1993.
- DURKHEIM (E.), *L'évolution pédagogique en France*, Paris, Alcan, 1939.
- FURET (F.) & OZOUF (J.), *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Editions de Minuit, 1977.
- GAULUPEAU (Y.), *La France à l'école*, Paris, Gallimard, 1992.
- GONTARD (M.), *Les écoles primaires de la France bourgeoise, 1833-1875*, Toulouse, C.R.D.P., 1976.
- GREW (R.) & HARRIGAN (P.), *School, state and society, the growth of elementary schooling in nineteenth-century France, a quantitative analysis*, Ann Arbor, The university of Michigan press, 1991.



- GREW (R.), HARRIGAN (P.) & WHITNEY (J.), « La scolarisation en France, 1829-1906 », *Annales, Economies, Sociétés et Civilisations*, 1, janvier-février 1984, p. 117-157.
- GROSPERRIN (B.), *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, Ouest-France Université, 1984.
- HOUDAILLE (J.), « Les signatures au mariage de 1740 à 1829 », *Population*, 1, janvier-février 1977, p. 65-90.
- JAROUSSE (J. -P.) & MINGAT (A.), *L'école primaire en Afrique, fonctionnement, qualité, produits. Le cas du Togo*, Dijon, IREDU, 1992.
- KOKOSOWSKI (A.), « L'orientation dans la formation des jeunes sans qualification », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 1, 1987, p. 35-51.
- LELIÈVRE (C.), *Histoire des institutions scolaires depuis 1789*, Paris, Nathan, 1990.
- LELIÈVRE (C.), *L'école à la française en danger*, Paris, Nathan, 1996.
- LELIÈVRE (F.) & (C.), *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.
- LUC (J. -N.), *La statistique de l'enseignement primaire, XIX^e-XX^e siècles. Politique et mode d'emploi*, Paris, I.N.R.P, 1985.
- LUC (J. -N.), « Du bon usage des statistiques de l'enseignement primaire aux XIX^e et XX^e siècles », *Histoire de l'Éducation*, 29, janvier 1986, p. 59-67.
- MAYEUR (F.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, de la Révolution à l'école républicaine*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.
- MEYER (J.), « Alphabétisation, lecture, écriture; essai sur l'instruction populaire en Bretagne du XVI^e au XIX^e siècle », *Actes du 95^e congrès national des sociétés savantes*, I, Rennes, 1970.
- NIQUE (C.), *Comment l'école devint une affaire d'Etat, 1815-1840*, Paris, Nathan, 1990.
- PENEFF (J.), *Ecoles publiques, écoles privées dans l'Ouest, 1880-1950*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- PROST (A.), *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968.
- PROST (A.), « Pour une histoire par en bas de la scolarisation républicaine », *Histoire de l'Éducation*, 57, janvier 1993, p. 59-74.
- QUÉNIART (J.), « Les apprentissages scolaires élémentaires au XVIII^e siècle : faut-il réformer Maggiolo ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXIV, 1977, p. 3-27.
- QUÉNIART (J.), « De l'oral à l'écrit, les modalités d'une mutation », *Histoire de l'Éducation*, 21, janvier 1984, p. 11-35.
- QUÉNIART (J.), *Les Français et l'écrit, XIII^e – XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1998.
- REBOUL-SCHERRER (F.), *La vie quotidienne des premiers instituteurs, 1833-1882*, Paris, Hachette, 1989.
- SCHOFIELD (R.), « The measurement of literacy in pre-industrial England », *Literacy in traditional societies*, Cambridge, J. Goody, 1968.



VERNUS (M.), « La culture écrite et le monde paysan. Le cas de la Franche-Comté, 1750-1860 », *Histoire et sociétés rurales*, n°7, 1^{er} semestre 1997.
VINCENT (G.), LAHIRE (B.) & THIN (D.), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire ? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994.

Ouvrages régionaux :

GREVET (R.), *Ecole, pouvoirs et société (fin XVII^e siècle-1815)*. Artois, Boulonnais-Pas-de-Calais, Villeneuve d'Ascq, Editions du C.H.R.N, 1991.
JOLY (J.), *Notre école au bon vieux temps*, Roanne, Horvarth, 1985.
LOISON (M.), « Alphabétisation et scolarisation dans l'Arrageois au XIX^e siècle. Retour sur un paradoxe », *Histoire et archéologie du Pas-de-Calais*, XVII, 1999, p. 75-97.
LOISON (M.), « L'alphabétisation au XIX^e siècle, vers une révision », *Les sciences de l'éducation. Pour l'ère nouvelle*, vol. 32, 3, 1999, p.89-109.
NOLIBOS (A.), *L'enseignement primaire dans le Pas-de-Calais, 1789-1914*, Arras, CDDP, 1978.
THOMAS (J. -R.), *L'école normale d'instituteurs du Pas-de-Calais*, Arras, Imprimerie SEP, 1965.

Travaux de recherche sur l'alphabétisation, la scolarisation et l'enseignement primaire (maîtrises, D.E.A, thèses) soutenus à Lille :

DESAILLY (H.), *L'école élémentaire et la loi du 3 brumaire an IV dans l'arrondissement d'Arras*, mémoire de maîtrise sous la direction d'A. Lottin, université de Lille III, 1990.
GREVET (R.), *De l'école d'Ancien Régime aux débuts de l'école contemporaine, la genèse d'un double enjeu. Artois et Boulonnais, fin XVII^e siècle-1815*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Lottin, université de Lille III, 1988.
LEBLOND (M.), *La scolarisation dans le département du Nord au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de MM. Bouvier & Gillet, université de Lille III, 1968.
LOISON (M.), *Ecole, alphabétisation et monde rural aux XVIII^e et XIX^e siècles. L'exemple d'Anzin-Saint-Aubin*, mémoire de maîtrise sous la direction de R. Bourdoncle, université de Lille III, 1993.
LOISON (M.), *Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation aux XVIII^e et XIX^e siècles dans quelques communes rurales artésiennes*, mémoire de D.E.A sous la direction de R. Bourdoncle, université de Lille III, 1994.
LOISON (M.), *Facteurs d'alphabétisation et de scolarisation au XIX^e siècle dans l'Arrageois ou un arrondissement rural face à des inégalités*, thèse de doctorat sous la direction de R. Bourdoncle, université de Lille III, 1997.



ROBIDET (J. -M.), *La scolarisation dans le département du Pas-de-Calais au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Gillet, université de Lille III, 1969.

TRONCHOT (M.), *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833*, thèse de lettres, université de Lille, 1972.

Autres ouvrages consultés :

BOUGARD (P.), HILAIRE (Y. -M.) & NOLIBOS (A.), *Histoire d'Arras*, Dunkerque, Editions des Beffrois, 1988.

BURGUIÈRE (A.), *Paysages et paysans. Les campagnes européennes du X^e au XX^e siècle*, Paris, Nathan, 1991.

CORBIN (A.), *Archaisme et modernité en Limousin au XIX^e siècle, 1845-1880*, Paris, 1975.

CORNETTE (A.), « Arras et sa banlieue. Etude d'une évolution urbaine », *Revue du Nord*, XLII, 167, juillet-septembre 1960.

FOURET (C.), *Vivre au village sous l'Ancien Régime*, Arch. dép. du Nord, 1991.

FROMENTIN (C. -A.), *Wailly-lès-Arras. Notice historique, religieuse et statistique*, Lille, 1889.

GUILLEMANT (Ch.), *Pierre-Louis Parisis*, Arras, Brunet, 1916-1925.

HILAIRE (Y. -M.), *Une chrétienté au XIX^e siècle ? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras, 1840-1914*, Lille, PUL, 1977.

HUBSCHER (R.), *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIX^e siècle à 1914*, Arras, Imprimerie Paillart, 1980, (Mém. de la Comm. dép. des Mon. hist. du Pas-de-Calais, XX).

JESSENNE (J. -P.), *Pouvoir au village et révolution, Artois, 1760-1848*, Lille, PUL, 1987.

JESSENNE (J. -P.), DECELLE (J. -M.) & LOISON (M.), *Communes, départements, région, au pays des beffrois*, Lille, C.R.D.P, 1987.

LACHEREZ (J.), MARCHAND (P.) & TENEUL (P.), *La mine et les mineurs en 1900*, Lille, C.R.D.P, 1979.

LACROIX (G.), *Un cardinal de l'église d'Arras : Charles de la Tour d'Auvergne, 49 ans d'épiscopat concordataire*, Lens, Imprimerie de la Centrale, 1965.

LE MANER (Y.), *Histoire du Pas-de-Calais, 1815-1945*, Arras, Imprimerie centrale de l'Artois, 1993, (Mém. de la Comm. dép. d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, XXX).

LOISON (M.), *Anzin-Saint-Aubin, du temps des laboureurs au temps des rurbains*, Saint-Josse-sur-Mer, Imprimerie du Moulin, 1992.

PIERRARD (P.), *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^e siècle, Artois-Flandre-Hainaut-Picardie*, Paris, Hachette, 1979.

SANGNIER (G.), *Les émigrés du Pas-de-Calais pendant la Révolution*, Doullens, Imprimerie Dessaint, 1959.





Table des matières

Avant-propos	p. 7
Préface	p. 9
INTRODUCTION	p. 11
PREMIÈRE PARTIE : APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES	p. 21
<i>Chapitre premier : Définition d'une zone d'étude</i>	p. 23
Pourquoi l'Arrageois comme zone d'étude ?.....	p. 26
Approches historique, géographique et démographique de l'arrondissement d'Arras	p. 28
Echantillon et périodes sondés : quelques considérations méthodologiques	p. 30
<i>Chapitre II : Méthodologie de détermination des taux d'alphabétisation. De l'inventaire critique des sources à la mise en place d'un outil évaluatif</i>	p. 33
Comment évaluer l'alphabétisation au XIX ^e siècle ? Inventaire critique des sources.....	p. 35
L'aisance de la signature : un moyen plus sûr d'évaluer l'alphabétisation ?.....	p. 41
DEUXIÈME PARTIE : ÉCOLE, ALPHABÉTISATION ET FACTEURS ÉCONOMIQUES	p. 49
<i>Chapitre III : Alphabétisation et stratification sociale</i>	p. 51
L'alphabétisation dans l'arrondissement d'Arras en 1896-1905 : un état des lieux troublant.....	p. 53
Analphabétisme, illettrisme, alphabétisation aisée et secteurs d'activités	p. 58
Des facteurs majeurs d'alphabétisation vers une typologie des cantons artésiens	p. 69
<i>Chapitre IV : Alphabétisation, instruction et progrès économique</i>	p. 77
Taux d'alphabétisation : indicateur du taux de fréquentation scolaire ? du taux de scolarisation ? du taux d'instruction ?	p. 80
Causes de l'absentéisme scolaire.....	p. 94
Groupes sociaux, activités et niveaux d'alphabétisation durant la première moitié du XIX ^e siècle	p. 98
Groupes sociaux, activités et niveaux d'alphabétisation durant la seconde moitié du XIX ^e siècle	p. 112
<i>Conclusion de la deuxième partie</i>	p. 125



TROISIÈME PARTIE : ÉCOLE, ÉTAT, ÉGLISE ET SOCIÉTÉ .. p. 131

***Chapitre V : De la Restauration à la Troisième République, enseignants et forme scolaire* p. 133**

Méthodes d'enseignement durant la première moitié du XIX^e siècle :

des permanences d'Ancien Régime ?..... p. 135

Seconde moitié du XIX^e siècle ou l'émergence de la méthode mixte p. 151

Fin du XIX^e siècle : utilisation d'un mode mixte élaboré..... p. 154

Méthodes, pratiques pédagogiques et alphabétisation p. 159

***Chapitre VI : Politique scolaire* p. 169**

L'école de la Révolution ou l'émergence du dualisme public-privé p. 171

Le temps de la législation consulaire et impériale..... p. 176

Comment l'école devint une affaire d'Etat p. 186

Vers une école d'Etat spécifique pour les filles p. 199

***Chapitre VII : Facteurs religieux et culturels* p. 209**

Eglise et école : du temps de la déchristianisation à celui de la (re)christianisation
par l'enseignement p. 212

Culture et perceptions scolaires p. 232

***Conclusion de la troisième partie* p. 243**

CONCLUSION GÉNÉRALE p. 251

Repères chronologiques p. 261

Documents annexes p. 267

Sources et bibliographie p. 285

Table des matières p. 295



Ecole, alphabétisation et société rurale dans la France du Nord au XIX^e siècle

En revisitant la méthodologie de détermination des taux d'alphabétisation du XIX^e siècle essentiellement établie sur le comptage des signatures au mariage, cette recherche – fondée sur l'analyse graphique de quelque 18000 signatures – permet de restaurer le lien allant de la scolarisation à l'alphabétisation mis en doute par certains historiens. Elle montre par ailleurs clairement que l'alphabétisation, à la veille du XX^e siècle, était loin d'être achevée dans un arrondissement du département du Pas-de-Calais – celui d'Arras retenu pour son exemplarité –, comme le prétendaient les statistiques officielles.

En mettant en évidence une alphabétisation géographiquement et socialement très différenciée dans un arrondissement qui n'est pas le haut lieu de la révolution industrielle, cet ouvrage met à mal une historiographie républicaine triomphante qui a eu tendance à présenter une France globalement scolarisée et alphabétisée au moment des lois Ferry.

Le thème ici abordé, – savoir l'école, l'alphabétisation et la société rurale au XIX^e siècle –, mis en perspective avec les problèmes actuels d'accès à la culture écrite que rencontre une partie de la population française, est susceptible d'intéresser les personnels de l'Éducation Nationale mais aussi un public plus large.

Marc LOISON est maître de conférences en histoire à l'IUFM Nord-Pas-de-Calais. Docteur en histoire de l'éducation, il a été chargé de mission pour l'éducation prioritaire à l'inspection académique du Pas-de-Calais. En tant que chercheur associé à l'équipe PROFÉOR EA 2261 de l'université de Lille 3, il consacre ses recherches à l'histoire de l'éducation et à la formation des enseignants.

Document de couverture : Archives départementales du Pas-de-Calais, T1164 : plans d'écoles, 1853-1857.



ISBN : 2-7475-4673-X

25,50 €